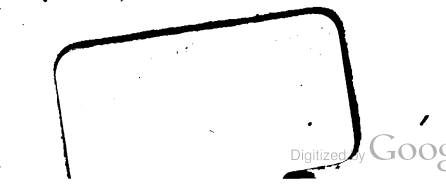

Magazin de Papier fournitures de Bureau
Cabinet de Lecture
de
H. GEX
et Articles pour le dessin.



ŒUVRES

DE

L'ABBÉ DE VERTOT.

TOME X.

IMPRIMERIE ET FONDERIE DE G. DOYEN.
PARIS. — RUE SAINT-JACQUES, N. 38.

ŒUVRES

DE L'ABBÉ

DE VERTOT

NOUVELLE ÉDITION.

HISTOIRE DE MALTE.

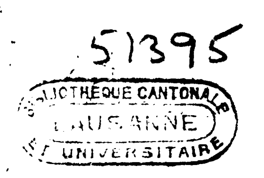
TOME CINQUIÈME.



A PARIS,

CHEZ LEQUIEN FILS, LIBRAIRE,
RUE DU BATTOIR, N. 20.

M DCCC XXX.


51395
BIBLIOTHÈQUE CANTONALE
LAUSANNE
ET UNIVERSITAIRE

HISTOIRE

DES CHEVALIERS HOSPITALIERS

DE

SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM,

APPELLÉS DEPUIS

CHEVALIERS DE RHODES,

ET AUJOURD'HUI

CHEVALIERS DE MALTE.

LIVRE TREIZIÈME.

JEAN DE LA VALETTE.

SI la conquête du fort Saint-Elme avoit coûté, aux infidèles, un de leurs généraux et leurs plus braves soldats, la religion, par une défense si opiniâtre, n'avoit pas fait, à proportion, une perte moins considérable. On comptoit jusqu'à cent trente chevaliers, et plus de treize cents hommes qui avoient péri dans ce siége particulier; et les cruautés que les Turcs venoient d'y exercer, avoient jetté une espèce de consternation dans les esprits. Le Grand-Maître, quoique sensiblement touché d'une si grande perte, dis-



Jean de la Valette.

simuloit sagement sa douleur; et, pour rassurer quelques chevaliers en qui il voyoit une espèce d'étonnement, il convoqua une assemblée générale et extraordinaire de tous ceux qui, sans préjudicier à la défense de leurs postes, purent s'y trouver. Il y parut avec sa fermeté ordinaire, et cette hauteur de courage qui est au-dessus des évènemens. Ce prince fit d'abord l'éloge des chevaliers qui étoient morts dans cette occasion; et il dit qu'ayant sacrifié leur vie pour la défense de la foi, ils avoient assez vécu pour leur gloire et leur salut. Il exhorta ensuite toute l'assemblée à imiter leur zèle et leur courage; et, pour lui inspirer une nouvelle ardeur, et augmenter sa confiance, il représenta que les chevaliers qu'on avoit perdus avoient été plutôt accablés par la multitude des infidèles, que vaincus par leur valeur; mais que le nombre de ces cruels ennemis étoit considérablement diminué; que leur armée s'affoiblissoit encore, tous les jours, par des flux de sang, et par d'autres maladies contagieuses, dont elle étoit attaquée; que les provisions de guerre et de bouche commençoient à leur manquer, et qu'ils en avoient envoyé chercher, le long des côtes d'Afrique, et jusques dans l'Archipel et dans la Grèce, sans qu'on eût eu encore nouvelle du retour de leurs vaisseaux; d'ailleurs que le fort, dont ils venoient de s'emparer, ne leur donnoit aucun avantage sur le Bourg, et sur les autres forteresses, dont, par leur situation, ils étoient entièrement séparés; que toutes

les forces de la religion étoient renfermées dans ces places; qu'il n'étoit pas même difficile d'y faire entrer du secours; enfin qu'il livreroit bataille aux Turcs, ou qu'il espéroit de les faire tous périr au pied des bastions et des boulevards. JEAN DE LA VALETTE.

Ce discours qu'il prononça avec une noble audace, le feu qui brilloit dans ses yeux, la connoissance qu'on avoit de sa valeur et de sa capacité, tout cela affermit la confiance de l'assemblée; et il n'y eut point de chevalier qui ne protestât hautement de répandre jusqu'à la dernière goutte de son sang, pour la défense de l'isle et de tout l'Ordre.

Le Grand-Maître vit avec un sensible plaisir ses propres sentimens dans le cœur de tous les chevaliers; et, pour les communiquer jusqu'aux simples soldats, il parcouroit tous les postes; et, leur adressant la parole avec une douce familiarité: « Nous sommes soldats de Jésus-Christ, « comme vous, mes camarades, leur disoit-il; et « si, par malheur, vous nous perdiez, et tous « vos officiers, je suis bien persuadé que vous « n'en combattriez pas avec moins de résolu- « tion, et qu'alors vous sçauriez bien prendre « l'ordre de votre courage ». Pour augmenter leurs forces et leur confiance, il tira de la Cité Notable, qui avoit moins à craindre des Turcs, quatre compagnies qu'il fit entrer dans le Bourg: il choisit, en même-tems, quatre des principaux commandeurs, qu'on appelloit Capitaines du Se-

JEAN DE LA VALETTE.

cours, et qui en devoient porter dans les endroits qui seroient les plus pressés. Chacun de ces commandeurs avoit à ses ordres particuliers dix chevaliers pour leur servir comme d'aides-de-camp: il en nomma ensuite trois autres, en qualité de sergens-majors de la place; et, afin que les vivres fûssent distribuées avec économie, quoiqu'il en eût fait un amas prodigieux, il fit encore apporter, dans les greniers et dans les celliers publics, tous les bleds et les vins qui se trouvèrent alors chez les marchands particuliers, auxquels il les fit payer.

A ces soins, si dignes d'un grand général, il ajouta une défense expresse de faire, à l'avenir, aucun prisonnier; il ordonna qu'après en avoir tiré les lumières qu'on pourroit des desseins du bacha, on les égorgeât tous, sans faire aucun quartier. Il en vint à cette rigueur, non-seulement pour apprendre aux Turcs qu'il y avoit des vengeurs des cruautés qu'ils avoient exercées sur les chevaliers du fort, mais encore pour ôter à ses propres soldats et aux habitans, dans quelque extrêmité qu'ils fûssent réduits, toute espérance de composition, et pour leur faire sentir qu'il n'y avoit, pour eux, de salut que dans le salut même de la place.

Le bacha, qui n'étoit pas informé d'une résolution si déterminée, et qui, au contraire, se flattoit que le Grand-Maître et les chevaliers, ébranlés par la perte qu'ils venoient de faire, ne seroient pas fâchés d'entendre parler de capitu-

lation, envoya, à la porte du Bourg, avec un étendard blanc, un officier suivi d'un esclave Chrétien pour lui servir d'interprète; et il étoit chargé de pressentir si le Grand-Maître seroit disposé à entrer en négociation. On n'admit dans la ville que l'esclave, qui, depuis trente ans, servoit sur les galères du Grand-Seigneur. Il rencontra la Valette sur la place; et, aux premiers mots qu'il prononça de composition, ce Grand-Maître, sans en vouloir entendre davantage, ordonna, sur-le-champ, qu'on le pendît. Mais, en particulier, il dit au chevalier qu'il avoit chargé de faire faire cette exécution, de lui en donner seulement la peur, et de le relâcher après en avoir tiré toutes les lumières qu'il pourroit de l'état de l'armée des infidèles, et des desseins du bacha.

On trouva que cet esclave étoit un pauvre vieillard, âgé de plus de soixante et dix ans, qu'on n'avoit détaché de la chaîne que pour une commission si dangereuse, et qui, d'ailleurs, n'avoit aucune connoissance des projets du général des Turcs. On lui offrit de le retenir dans la place; mais, comme il croyoit que les Turcs s'en rendroient bientôt maîtres, dans la crainte d'en être ensuite traité comme un transfuge, il préféra ses chaînes à une liberté qu'il s'imaginoit devoir être peu durable, et dont une seconde perte pouvoit être suivie d'horribles tourmens: ainsi il demanda d'être congédié. Le chevalier, qui avoit ordre de le mettre hors de la place, le

Jean de la Valette.

fit passer au travers de plusieurs rangs de soldats, à qui on avoit exprès fait prendre les armes; et, quand il l'eut conduit jusqu'à la contre-escarpe, lui montrant les boulevards, les bastions, et sur-tout les fossés profonds de la place: « Voilà, « lui dit-il, le seul endroit que nous voulons cé- « der au bacha, et que nous réservons pour l'y « ensevelir avec tous ses janissaires ».

Par la fière réponse faite à cet esclave, le bacha comprit bien qu'il n'y auroit que la force des armes qui le rendroit maître de l'isle. Ses troupes, par son ordre, investirent, du côté de la terre, le château Saint-Ange, le Bourg et la presqu'isle de la Sangle, qu'on appelloit anciennement le château, et la ville de Saint-Michel, situés sur deux langues de terre qui s'avançoient dans le grand port, et qui n'étoient séparés que par une espèce de canal, qui servoit de port particulier aux galères de la religion. L'armée des infidèles s'étendoit depuis le Mont ou roc du Coradin, et depuis le Bormole, espèce de fort contigu au bourg Saint-Michel, jusqu'au Mont Sainte-Marguerite et au Belveder, où le bacha avoit marqué le quartier-général. On commença ensuite à ouvrir la tranchée; et, dans les endroits qu'on ne pouvoit entamer, et où le roc étoit trop vif, le bacha fit élever des murailles de pierres sèches; et, pour battre, en même-tems, le Bourg et la presqu'isle où étoit situé le château Saint-Michel, et qu'on appelloit alors l'isle de la Sangle, les esclaves Chrétiens furent em-

ployés à traîner soixante et dix pièces de gros canon, qu'on conduisit en différens endroits, et dont on dressa, depuis, neuf batteries. JEAN DE LA VALETTE.

Pendant que les Turcs étoient occupés à ces travaux, dom Juan de Cardonne, dont nous avons déjà parlé, et qui commandoit les quatre galères du secours, après plusieurs tentatives pour les débarquer dans l'isle, mais que le mauvais tems, et peut-être sa propre timidité, avoient rendu inutiles, reparut proche de Malte, pour tâcher, suivant son instruction, de découvrir si le fort Saint-Elme tenoit encore. Il mit à terre, avec une légère escorte, le mestre-de-camp Robles et le chevalier de Quincy. Le mestre-de-camp s'étoit attiré la confiance de dom Juan en soutenant, dans tous les conseils, pour se conformer au sentiment du général, qu'on ne pouvoit prendre trop de précaution pour un débarquement. Il ne fut pas plutôt à terre, qu'il apprit, de quelques pauvres habitans cachés dans des grottes voisines, que le fort étoit perdu. C'en étoit assez pour le faire rembarquer promptement; mais, ayant été gagné par les prières du chevalier de Quincy, et séduit par son propre courage, il résolut de dissimuler la vérité à son général, et, pour contribuer au salut de Malte, de l'engager à mettre promptement à terre toutes les troupes qui étoient sur les galères. Dans cette vûe, et de peur que ses soldats, à leur retour, n'apprîssent à dom Juan la perte du fort, il les envoya à la Cité Notable, dont l'accès étoit

Jean de la Valette.

facile, sous prétexte d'en amener des guides et des chevaux pour conduire le secours jusqu'au Bourg; et il manda, au gouverneur, qu'il alloit faire faire le débarquement à la cale de la Pierre noire; qu'il retînt les soldats qui lui rendroient sa lettre, et qu'il lui envoyât d'autres guides pour conduire le secours au Bourg, et des voitures pour porter le bagage. Il revint ensuite à bord avec Quincy. Ces deux officiers, à leur retour, par un mensonge officieux, assurèrent le général que le fort tenoit encore; mais qu'ils avoient appris qu'il n'en falloit plus rien espérer, si on ne s'avançoit promptement à son secours; que, sur ces nouvelles, ils avoient envoyé des soldats à la Cité pour en amener des voitures. Cardonne, toujours incertain, eut bien voulu différer encore le débarquement; mais les chevaliers, et environ quarante gentilshommes séculiers qui étoient dans sa galère, firent tant de bruit, et même tous les soldats montroient tant d'ardeur et de zèle pour se voir aux mains avec les Turcs, que dom Juan, craignant leur mécontentement, et que, par des plaintes publiques, ils ne le déshonorâssent, comme ils l'en menaçoient, les mit à terre. Le débarquement se fit dans l'anse de la Pierre noire; et Cardonne ne se vit pas plutôt débarrassé du commandement, qu'avec ses quatre galères il reprit la route de Sicile.

La difficulté étoit de faire passer ce petit secours dans le Bourg, investi et bloqué, du côté de la terre, par les infidèles. Le Grand-Maître,

qui avoit été averti, par Mesquita, du débarquement, leur avoit envoyé des guides pour les conduire, par des routes détournées, jusqu'au port ou à la cale de l'Échelle, avec assurance qu'ils y trouveroient des barques qui les amèneroient, en toute sûreté, sur le rivage du Bourg. Le secours se mit aussitôt en chemin, et, à la faveur d'un grand brouillard, il gagna le port de l'Échelle sans être découvert; après s'y être rembarqué, il pénétra, au travers du grand port, jusqu'au Bourg, où les chevaliers et les soldats furent reçus avec toute la joye que méritoient leur zèle et le besoin qu'on avoit de leur secours.

Le mestre-de-camp Robles, et la plûpart des chevaliers et des gentilshommes séculiers, à leur prière et aux instances pressantes qu'ils en firent au Grand-Maître, furent envoyés dans l'isle de la Sangle, et dans le château de la ville, l'endroit le plus foible de l'isle, et contre lequel les Turcs faisoient leurs plus grands efforts. Différentes batteries, placées au Mandrace et sur le Mont Scéberras, tiroient continuellement contre cette place; et elle étoit encore battue du haut du Coradin, d'où, par son élévation, et comme d'un cavalier, on voyoit à découvert le même endroit. Pour le serrer de plus près, le bacha fit faire, à la tête du Coradin, un retranchement dont la hauteur mettoit à couvert ceux qui y étoient logés. Les assiégés n'avoient plus de libre que le côté du port et de la mer; pour leur couper cette communication, d'où ils pouvoient ti-

JEAN DE LA VALETTE.

rer du secours, et pour enfermer les Chrétiens de tous côtés, le bacha proposa, dans le Conseil de guerre, d'attaquer le grand éperon qui étoit à la pointe de cette presqu'isle. Pour l'exécution de ce projet, il falloit nécessairement faire entrer, dans le grand port, un nombre considérable de barques armées et remplies de soldats; mais on lui représenta qu'outre la chaîne qui fermoit ce port, ces barques n'y pourroient passer sans être foudroyées et coulées à fond par l'artillerie du château Saint-Ange, qui commandoit et qui battoit tout cet endroit du port; et on auroit abandonné ce dessein, si l'amiral des infidèles n'eût trouvé le moyen de jetter des barques dans le grand port, sans les faire passer devant le château Saint-Ange. Comme il étoit maître du port Musciet, qui n'étoit séparé du grand port que par cette langue de terre du Mont Scéberras, où étoit situé le château Saint-Elme, il se fit fort, à travers de cette langue de terre, de faire transporter, à bras d'hommes, par les esclaves Chrétiens et la chiourme des galères, toutes les barques nécessaires; de les mettre à flot dans le grand port; de les remplir ensuite de soldats et d'arquebusiers, qui attaqueroient l'éperon du côté des moulins, en même-tems que l'armée de terre monteroit à l'assaut du côté du château.

Le Conseil donna de grandes louanges à cet expédient que les chevaliers n'avoient point prévu, et qui vraisemblablement devoit causer la perte de ces ouvrages. Mais un officier Turc,

Jean de la Valette.

Chrétien et Grec de naissance, qui avoit assisté à ce Conseil, touché par un mouvement subit de sa conscience, résolut de passer dans l'isle, et de hazarder sa vie pour en donner avis au gouverneur. Cet officier s'appelloit Lascaris, de l'illustre Maison de ce nom, et qui avoit donné à l'Orient plusieurs empereurs. Les Turcs, à la prise de Patras, ville de la Morée, le firent esclave tout jeune, et dans un âge où il ne pouvoit pas encore sentir la pesanteur de ses chaînes. Il fut élevé dans la religion dominante; et, par un reste de considération pour la noblesse de son origine, on prit grand soin de son éducation. Il servit, de bonne heure, parmi les Spahis; et, par sa valeur, il parvint aux premiers emplois de ce Corps. Ce seigneur qui, jusqu'alors, n'avoit peut-être été occupé que des soins de sa fortune, à la vue de Malte prête à succomber sous la puissance des infidèles, se souvint du caractère ineffaçable de Chrétien qu'il avoit reçu par le saint baptême. La valeur héroïque, dont les chevaliers donnoient, tous les jours, des marques si éclatantes, excita sa compassion; il se reprochoit même de combattre pour des barbares, qui avoient fait périr la plûpart des princes de sa Maison, et contraint les autres, depuis la perte de Constantinople, à chercher un asyle dans les contrées éloignées. Touché par ces différentes considérations, il descend au bord de la mer, dans un endroit qui se trouvoit directement vis-à-vis l'éperon de Saint-Michel, d'où,

JEAN DE LA VALETTE.

avec la toile de son turban, il faisoit signe qu'on envoyât une barque pour le passer dans l'isle. Un chevalier, appellé Savoguerre, qui commandoit à la pointe de ce fort, ayant reconnu, à la richesse de son habillement, que c'étoit un officier considérable, en donna aussitôt avis au Grand-Maître, et lui fit demander la permission de l'aller prendre avec un esquif: ce que le Grand-Maître trouva bon. Mais, pendant que le soldat, que le chevalier avoit envoyé au Bourg, en faisoit le chemin, quelques Turcs, ayant reconnu, aux signaux que faisoit Lascaris, qu'il vouloit déserter et passer du côté des Chrétiens, accoururent pour l'arrêter. Quoique ce seigneur ne sçût guères nager, pour éviter d'en être pris, il se jetta dans la mer, et, de deux périls inévitables, il préféra celui où il pouvoit être secouru. En effet, le chevalier, qui, du bord de la mer, ne l'avoit point perdu de vue, s'appercevant de la difficulté qu'il avoit à faire ce trajet, fit partir sur-le-champ trois Maltois, excellens nageurs, qui le rencontrèrent presque sans force. Ils le joignirent; et, par leur secours, il gagna heureusement le rivage. Après qu'on lui eut fait rendre l'eau qu'il avoit avalée, on le conduisit au Grand-Maître, auquel il découvrit les projets du bacha et de l'amiral; et il lui désigna, en même-tems, les différens endroits où ils devoient faire dresser des batteries. Le Grand-Maître, qui connut bien toute l'importance de cet avis, donna de grandes louanges à la généreuse résolution

qu'il avoit prise de hazarder sa vie pour le salut des Chrétiens ; il lui assigna une grosse pension ; et Lascaris, pendant tout le siége, par sa valeur et par ses conseils, fit voir qu'il n'avoit pas dégénéré de la vertu de ses ancêtres.

Le Grand-Maître, revenu de l'étonnement que lui avoit causé un dessein aussi hardi et aussi difficile que celui de l'amiral, pour en prévenir l'exécution, fit fortifier tous les endroits du côté du port, où les Turcs, à la faveur de leurs barques, pouvoient faire une descente. Par son ordre, on haussa les murailles du bourg Saint-Michel ; et on transporta, le long du rivage, plusieurs pièces de canon pour en écarter tout ce qui paroîtroit dans le port. Il étoit question surtout d'empêcher les Turcs d'approcher du pied de la muraille de Saint-Michel. Le Grand-Maître proposa cette affaire dans le Conseil : sur la diversité des avis, et persuadé que les plus habiles ne voyent pas tout, il ne dédaigna point de consulter deux pilotes Maltois, en qui il avoit toujours trouvé autant de capacité et d'expérience dans les affaires de la marine, que de zèle et de fidélité pour l'Ordre. Il leur exposa le dessein de l'amiral Turc ; et il leur demanda ce qu'ils croyoient qu'on dût faire pour le rendre inutile, et pour l'empêcher de débarquer, dans l'isle de la Sangle, des troupes qu'il avoit fait avancer sur le rivage du Mont Scéberras. Les deux pilotes se trouvèrent du même sentiment, et lui dirent que, depuis le rocher du Coradin jusqu'à l'épe-

JEAN DE LA VALETTE.

ron, qui étoit la pointe de l'isle, il falloit, avec des pieux enfoncés dans la mer, former une estacade, et pour les lier ensemble, attacher sur la tête de ces pieux des anneaux de fer, et passer au travers une longue chaîne; que, dans les endroits où, par la profondeur de l'eau, ou par la dureté du terrain et du roc, on ne pourroit enfoncer des pieux, il falloit, pour y suppléer, clouer de longues antennes et des mâts de navires, qui, avec la chaîne, rendroient ce passage impraticable.

Le Grand-Maître, ayant communiqué leur avis au Conseil, il fut approuvé tout d'une voix : on y travailla la nuit suivante. La Valette, qui en conçut toute l'utilité, fit construire des estacades particulières pour empêcher qu'on ne pût aborder du côté des postes d'Angleterre, d'Allemagne, et au pied de la grande infirmerie. Il fit fermer, en même-tems, le port des galères avec une chaîne de fer, défendue des deux côtés par différentes batteries. Comme l'artillerie des Turcs ne permettoit pas de travailler à ces différens ouvrages pendant le jour, on ne pouvoit les avancer que la nuit; mais le Grand-Maître, qui en connoissoit toute l'importance, y employa tant de monde, qu'en neuf nuits toutes ces estacades et ces différentes défenses furent achevées.

Le bacha fut bien surpris de voir tant d'ouvrages sortis, pour ainsi dire, tout-à-coup du fond de la mer, et qui formoient un obstacle au passage des barques, et à la descente de ses

troupes : mais, comme c'étoit un homme d'un grand courage et de beaucoup d'habileté, il ne relâcha rien de son premier projet; il se flatta de pouvoir enlever les pieux de l'estacade, et d'ouvrir, par cet endroit, un passage à sa petite flotte. Dans cette vûe et par son ordre, des Turcs qui sçavoient nager, ayant une hache à leur ceinture, gagnèrent la palissade, montèrent sur les antennes, et travaillèrent avec beaucoup d'ardeur pour les couper. Au bruit qu'ils faisoient on eut bientôt découvert leur dessein; on leur lâcha, d'abord, plusieurs coups de canon et de mousquet; mais, comme on tiroit du haut en bas, ces coups ne portèrent point. L'amiral de Monté, qui commandoit dans l'isle, leur opposa un même genre de guerriers; des soldats Maltois, excellens nageurs, l'épée dans les dents et tout nuds, joignirent les Turcs, les renversèrent de dessus l'estacade, en tuèrent ou blessèrent une partie, et poursuivirent les autres qui prirent la fuite, et qui ne gagnèrent le rivage qu'avec beaucoup de difficulté. Ils ne laissèrent pas d'y revenir le lendemain. Avant qu'on les eût apperçus, ils attachèrent des cables aux mâts et aux antennes qui formoient la palissade; et, avec des cabestans qui étoient sur le rivage, ils tâchoient d'ébranler et d'enlever ces grosses pièces. Mais, dans Malte, tous les habitans étoient, pour ainsi dire, nageurs; et on n'eut pas plutôt découvert cette nouvelle espèce d'attaque, que plusieurs Maltois se jettèrent dans l'eau, et, avec

JEAN DE LA VALETTE.

des sabres, coupèrent tous ces cables, et rendirent inutile cette seconde tentative du bacha.

Après ces petites attaques, qui n'avoient encore rien de décisif, Mustapha commença, le 5 juillet, à faire tirer, en même-tems, toutes ses batteries. Celle qui étoit placée sur le Mont Sainte-Marguerite, battoit le quartier, appellé le Bormole, et le bastion de Provence. Mais les officiers d'artillerie, voyant qu'elle faisoit peu d'effet, la tournèrent contre le fort ou château de Saint-Michel. Du haut du Coradin, les Turcs tiroient, sans cesse, contre la courtine qui leur étoit opposée; et le château Saint-Ange étoit battu par les canons qu'on avoit placés sur le fort Saint-Elme et sur le Mont Scéberras. Il y avoit d'autres batteries placées sur les Monts Saivador, de Calcara, et sur d'autres éminences voisines qui tiroient contre le grand bourg, et contre les postes de Castille, d'Allemagne et d'Angleterre. Celui d'Arragon étoit déjà presque ruiné. Toutes ces batteries et celles des Chrétiens qui leur répondoient, faisoient un feu si terrible et si continuel, que cette isle paroissoit un volcan et un autre Mont Etna. Les Turcs, à la faveur de leur artillerie, poussèrent leurs tranchées jusqu'au bord du fossé; et, ayant été arrêtés par une petite redoute qui le couvroit, ils battirent cet ouvrage avec tant de furie, que les chevaliers, ne le pouvant plus défendre, le firent sauter, et se retirèrent dans l'intérieur de l'isle.

Cette pointe de terre, où étoient situés le châ-

teau et le bourg Saint-Michel, n'avoit de communication avec le grand Bourg et le château Saint-Ange, et n'en pouvoit tirer de secours que par le moyen d'un bac, mais dont la pesanteur et la lenteur, dans ce petit trajet, exposoient ceux qui le passoient au feu des infidèles. Le Grand-Maître, sur l'avis et par l'invention d'un jeune chevalier, appellé Jean-Antoine Bosio, frère de l'annaliste de l'Ordre, fit faire, avec des tonneaux et des barriques bien poissées, un pont recouvert de planches. On le plaça dans un endroit où la mousqueterie des ennemis ne pouvoit porter; et même, en courant et en allant fort vîte, on évitoit le feu de l'artillerie. Cet ouvrage, dans la suite, fut d'une grande utilité pour le passage des secours qu'on fut obligé d'envoyer au fort Saint-Michel.

Jean de la Valette.

Les Turcs, qui n'ignoroient pas que c'étoit l'endroit de toute l'isle, le plus foible, le foudroyoient à coups de canon. Leurs batteries ne faisoient pas moins de ravage contre le grand Bourg : il y eut bientôt des brèches considérables en quelques endroits; mais le bacha ne jugea pas à propos de hazarder un assaut, qu'il n'eût ruiné entièrement tous les ouvrages avancés : outre qu'il vouloit attendre l'arrivée de Hascen, vice-roi d'Alger, qui lui avoit fait sçavoir qu'il lui ameneroit incessamment un secours composé de ce qu'il avoit de meilleures troupes.

Le Grand-Maître, surpris de ne recevoir aucune nouvelle de l'armement du vice-roi de Si-

Jean de la Valette.

cile, en écrivit très-fortement au commandeur Salvago, qui, pour hâter ce secours, résidoit, par son ordre, auprès de ce seigneur. On ne pouvoit reprocher à cet habile agent, ni manque de zèle et d'attention, ni même aucune lenteur dans l'exécution des ordres qu'il recevoit du Grand-Maître. Mais il avoit affaire à un Espagnol fier et hautain, et qu'il avoit cru devoir ménager, de peur de lui fournir, par des sollicitations trop pressantes, le prétexte, qu'il cherchoit peut-être, de se dispenser d'envoyer ce secours. Les lettres du Grand-Maître, la perte du fort Saint-Elme, et le péril où se trouvoit l'isle de la Sangle, firent cesser ces égards : il fut trouver le vice-roi, et se plaignit, de la part du Grand-Maître, de la lenteur qu'on apportoit à avancer le secours. Il ajouta que le bacha tenoit, en même-tems, le grand Bourg et le château Saint-Michel étroitement assiégés; et que ses troupes étoient au pied des murailles. Il ajouta, emporté par son zèle et par sa douleur, que Malte alloit être perdue; mais que toutes les nations Chrétiennes reprocheroient éternellement à sa mémoire, que, par ses retardemens affectés, il avoit laissé périr la fleur de la noblesse de toute la Chrétienté. Voyant que le vice-roi ne lui répondoit qu'en termes vagues et pleins d'ambiguité, il sortit brusquement du Palais; et, adressant la parole au peuple, qui étoit assemblé dans la grande place, il s'écria que Garcie, par ses détours continuels, alloit livrer aux

Turcs le Grand-Maître et tous les chevaliers de Malte.

JEAN DE LA VALETTE.

Quelque justes que fûssent les plaintes de l'agent de la religion, le vice-roi, dans le fond, étoit moins l'auteur que le ministre de ces retardemens. Il avoit reçu des ordres secrets de ne rien précipiter; et, sous un prince aussi impérieux, et aussi caché que Philippe II, qui sacrifioit tout aux apparences, il se seroit également perdu, ou en hâtant ce secours, ou en laissant pénétrer qu'il n'étoit pas maître de le faire partir. Cependant, comme il vit que les plaintes de Salvago faisoient beaucoup d'impression sur les esprits, il dit, pour se disculper, qu'il ne pouvoit pas hazarder témérairement la flotte du roi, son maître; qu'il vouloit prendre l'avis des ministres et des principaux Capitaines qu'il avoit en Italie; qu'il assembleroit ensuite un grand Conseil de guerre, et qu'on y prendroit toutes les mesures nécessaires pour faire passer incessamment, à Malte, un puissant secours. Ce n'étoit pas son intention, et encore moins celle du roi, son maître, dont la politique lente et incertaine attendoit tout du tems, et le laissoit souvent perdre. Ce prince et son ministre, contens d'une vaine ostentation de ses forces, se flattoient que les chevaliers seuls, par leur valeur, feroient échouer l'entreprise des infidèles; et qu'au plus il falloit se contenter de tenir ce secours prêt, si on s'appercevoit qu'ils en eûssent un véritable besoin, et qu'ils fûssent trop pressés.

JEAN DE LA VALETTE.

Telles étoient alors les vûes secrettes du Conseil d'Espagne. Jean-André Doria, qui n'en étoit pas instruit, et qui se trouvoit alors, avec ses galères, dans le port de Messine, en attendant que toutes les forces du roi d'Espagne fûssent réunies, offrit au vice-roi de porter, à Malte, deux mille hommes. Il lui fit voir le chemin qu'il prétendoit tenir pour les conduire; et il lui dit qu'avant que les Turcs eûssent *sarpé* les ancres et coupé *les gomènes,* par la force et la vigueur de sa chiourme, il auroit gagné le grand port; qu'il perceroit jusqu'au pied du château Saint-Ange; et que, pourvu qu'il pût mettre ses troupes à terre, et jusqu'aux forçats, dont on pourroit faire des soldats et des pionniers, il ne se soucioit pas, après cela, d'abandonner et de perdre le corps de ses galères.

Le vice-roi donna d'abord de grandes louanges à un si généreux projet; il exigea même, de Doria, des sermens solemnels qu'il l'exécuteroit incessamment; mais, soit que, par une secrette jalousie, il craignît que Doria ne remportât tout l'honneur de cette entreprise, soit qu'avant d'avoir reçu de nouveaux ordres de Madrid, il ne voulût pas s'y engager, il envoya Doria avec ses galères à Gênes, et sur les côtes de Toscane, sous prétexte d'en ramener les troupes nécessaires pour cet armement particulier; et, par ce détour, il éluda l'occasion de partager ses forces. Cependant, comme il étoit pressé par Salvago, et par un grand nombre de chevaliers, qui, de

tous les États de la Chrétienté, se rendoient, tous les jours, à Messine, pour passer à Malte, il fit armer deux galères, dont il confia le commandement à Pompée Colonne, et sur lesquelles un grand nombre de ces chevaliers s'embarquèrent. Mais, soit que le commandant eût des ordres secrets de ne rien hazarder, soit qu'il n'eût pas autant de zèle que Doria, pour secourir le Grand-Maître, après s'être approché, dans une certaine distance, du grand port, et avoir reconnu que l'entrée en étoit fermée et défendue par la flotte des Turcs, il revint dans les ports de Sicile. A son retour, il rapporta, au vice-roi, qu'il ne falloit pas moins que toutes ses forces, réunies en un seul corps, pour s'ouvrir le passage, et pour forcer les infidèles à lever le siége.

Hascen, vice-roi d'Alger, arriva, en ce temslà, au camp, à la tête de deux mille cinq cents hommes, tous vieux soldats, d'une valeur déterminée, et qu'on appelloit communément les braves d'Alger. En voyant le fort Saint-Elme, et considérant sa petitesse, il ne put s'empêcher de dire, que, si ses soldats s'étoient trouvés au siége, il n'auroit pas tenu si long-tems. Ce jeune Turc étoit fils de Barberousse, et gendre de Dragut: fier de ces grands noms, et pour illustrer le sien, il pria le bacha de lui confier l'attaque du fort de Saint-Michel; et il se vanta de l'emporter, l'épée à la main. Le bacha, vieux général, et qui n'eut pas été fâché que ce jeune audacieux ap-

JEAN DE LA VALETTE.

prît, à ses périls, combien l'épée des chevaliers étoit tranchante, lui répondit obligeamment que, ne doutant point du succès, il consentoit volontiers à lui en laisser tout l'honneur auprès du sultan; et, pour le mettre en état de réussir dans son entreprise, et d'attaquer l'isle par terre et par mer, il lui donna six mille hommes; et il l'assura que, du côté de la terre, il le soutiendroit à la tête de toutes ses troupes.

Hascen, avec ses Algériens, résolut d'attaquer la presqu'isle par terre et par mer; il confia l'attaque de ce dernier côté à son lieutenant, appellé Candelissa. C'étoit un renégat Grec, vieux corsaire, cruel, sanguinaire; mais grand homme de mer, qui avoit vieilli au service de Barberousse, et qui commandoit alors les Algériens que Hascen avoit amenés au siége. Cette double attaque fut précédée, pendant quelques jours, par des décharges continuelles de l'artillerie des Turcs, et qui partoient des différentes batteries. On en avoit dressé une de trois canons sur le Mont Saint-Elme, et qui battoit l'éperon ou la pointe de l'isle. Il y en avoit une autre de treize canons, avec un basilic ou double couleuvrine, placée sur le rocher du Coradin, et qui tiroit continuellement contre la courtine du château Saint-Michel. La face de ce château étoit battue par trois canons, qu'on avoit mis dans un endroit appellé la Mandrache. On trouvoit, sur le Mont Sainte-Marguerite, une autre batterie de six canons, qui tiroit contre les défenses du château

Saint-Michel, et qui foudroyoit les maisons qui étoient au pied de cet ouvrage. Il sembloit que les Turcs ne voulûssent faire la guerre que de loin et à coups de feu : mais, le quinze de juillet, à la pointe du jour, la scène changea : on en vint à un combat long et cruel, et où les plus braves des deux partis perdirent la vie.

Pendant que les Turcs, au travers des ruines que causoit leur artillerie, cherchoient à s'ouvrir un passage dans l'isle, leurs esclaves et la chiourme de leurs galères, à force de bras, avoient transporté, au travers du Mont Scéberras et du port Musciet, dans le grand port, un nombre prodigieux de barques, dans lesquelles, après les avoir remises à flot, Candelissa avoit fait entrer une partie des soldats d'Alger, et plus de deux mille hommes que le bacha lui avoit donnés pour cette entreprise. Cette petite flotte, bien armée, et qui couvroit presque tout le grand port, au bruit des tambours, des nacaires, des chamavelles, et d'autres instrumens barbares, partit de la côte du Mont Scéberras. Elle étoit précédée par une barque longue, remplie de prêtres et de religieux Mahométans, dont les uns, par leurs chants et leurs prières, imploroient le secours du ciel, pendant que d'autres, en tenant des livres ouverts, y lisoient des imprécations contre les Chrétiens. Cette cérémonie fit place à des armes plus redoutables; les Turcs s'avancèrent fièrement jusqu'à l'estacade. Candelissa s'étoit flatté de l'ouvrir par quelqu'en-

JEAN DE LA VALETTE.

droit, et de la rompre; ou, s'il n'en pouvoit venir à bout, son dessein étoit de faire passer ses soldats par-dessus l'estacade, à la faveur d'un grand nombre de planches, dont une extrêmité devoit poser sur la tête des pieux, et l'autre, sur le rivage : il prétendoit s'en servir, comme d'un pont qui l'auroit conduit à terre. Mais il avoit mal pris ses mesures; le rivage étant plus éloigné qu'il n'avoit cru, les planches se trouvèrent trop courtes; et, quand il fut question de rompre la chaîne, ou de couper les antennes, qui lioient ensemble les pieux, dont cette digue étoit formée, aux premiers coups que donnèrent les Turcs, ils se virent accablés par une grêle de mousquetades; et l'artillerie du château Saint-Ange, et toutes les batteries de l'isle qui regardoient le port, tirant, en même-tems, sur ces barques, en coulèrent à fond un grand nombre, et obligèrent les autres à s'éloigner.

Leur général les rallia bien vîte : comme il avoit remarqué que l'estacade ne couvroit pas entièrement la pointe de l'isle, et qu'il y avoit un endroit où il pourroit tenter une descente, il y aborda. C'étoit une espèce de cap ou de promontoire, sur lequel on avoit fait un retranchement garni d'un bon nombre d'arquebusiers, et que l'eau du port battoit jusqu'au pied; cette pointe de terre étoit défendue par une batterie de six canons, que le Grand-Maître avoit placée au pied de deux moulins à vent, qu'on avoit construits sur cette hauteur; et ces canons bat-

toient le port à fleur d'eau. Le commandeur de Guimeran, ancien chevalier, et dont nous avons fait, plusieurs fois, une mention honorable, commandoit en cet endroit: il laissa approcher les barques ennemies; mais il ne les vit pas plutôt à portée, que, faisant faire feu de son canon et de sa mousqueterie, il coula bas plusieurs barques: on prétend qu'il y eut près de quatre cents Turcs de tués par cette décharge.

Candelissa élevé, pour ainsi dire, dans le feu, et accoutumé aux périls de la guerre, pendant que les canonniers Chrétiens rechargeoient, mit pied à terre, et, à la tête de ses Algériens, gagna le rivage. Il y trouva de nouveaux périls. Guimeran, en faisant faire feu à son artillerie, s'étoit réservé deux canons chargés à cartouches, et qu'il fit tirer alors contre les Turcs. Il en périt un grand nombre: leur général, toujours intrépide, voyant une partie de ses soldats ébranlés, et que plusieurs se mettoient en état de se jetter dans leurs barques, par prières, par menaces, et sur-tout par son exemple et sa fermeté, les arrêta sur le rivage; et, pour leur ôter tout espoir de retraite, il fit éloigner toutes ces barques. C'étoit dire, à ses soldats, qu'il falloit vaincre ou mourir: aussi vit-on, dans cette occasion, que le désespoir va souvent plus loin que le courage et les forces ordinaires de la nature: les Algériens, qui avoient la tête de l'attaque, le sabre d'une main et une échelle de l'autre, s'efforcèrent de monter sur ce retranchement. Ils

se pressoient, à l'envi l'un de l'autre, d'occuper un poste si dangereux; et tous s'y présentoient avec un entier mépris de la mort. Le combat fut long et cruel: des ruisseaux de sang couloient au pied du retranchement; et ces barbares, à la fin, s'abandonnèrent avec une fureur si déterminée, qu'après plus de cinq heures de combat, ils gagnèrent le haut de ce retranchement, et y plantèrent sept Enseignes.

A la vue de ces étendards, quoique les chevaliers fûssent réduits à un petit nombre, une honte salutaire, jointe à une noble indignation, les ramena à la charge. L'amiral Monté se mit à leur tête; et, après qu'on eut essayé, de part et d'autre, une nouvelle décharge de mousqueterie, on en vint aux piques, aux épées, et même aux poignards; tous combattoient, tous se mêloient, quoiqu'avec une fortune douteuse du côté des chevaliers; et il étoit à craindre que, par la mort des uns, et l'épuisement et la lassitude des autres, le succès ne leur fût pas favorable, lorsque le Grand-Maître, qui étoit présent, pour ainsi dire, à tous les combats, averti de l'extrêmité où se trouvoient ceux qui défendoient l'éperon de Saint-Michel, leur envoya du secours, conduit par le commandeur de Giou, général des galères, et par les chevaliers Ruiz, de Medina, et de Quincy.

Ce secours fut précédé par un autre d'une espèce assez singulière: une bande de près de deux cents enfans armés de frondes, dont ils se

servoient avec beaucoup d'adresse, firent pleuvoir une grêle de pierres sur les ennemis, en criant secours, et victoire. Le commandeur de Giou, la pique à la main, s'avance aussitôt à la tête de sa troupe, charge les infidèles, arrache les Enseignes, pousse tout ce qui s'oppose à l'effort de ses armes, et force enfin les ennemis d'abandonner le haut de ce rempart, où ils alloient faire un logement. La plûpart, pressés par les chevaliers qui leur tenoient l'épée dans les reins, se précipitent de haut en bas; Candelissa, leur commandant, s'enfuit des premiers, quoique jusqu'alors il eût fait paroître un courage déterminé. Mais, en perdant l'espérance, il perdit toute son intrépidité; et la crainte de tomber entre les mains des chevaliers qui ne donnoient aucun quartier, l'obligea de rappeller ses barques : il s'y jetta le premier. Ses propres soldats, honteux d'une fuite si précipitée, et qui déshonoroit leur Corps, ne l'appellèrent, depuis, que le traître Grec; ils publioient que c'étoit un double renégat; et qu'après avoir renoncé à la loi de Jésus-Christ, et embrassé celle de Mahomet, pour se procurer son retour parmi les Chrétiens, et en être mieux reçu, il n'avoit pas voulu achever de vaincre, et qu'il les avoit livrés à toute la fureur des chevaliers.

JEAN DE LA VALETTE.

Cependant ces braves Algériens, quoiqu'abandonnés par leur chef, se battoient encore, en retraite, avec beaucoup de courage: mais Sada, sergent-major, les chevaliers Adorne, Gênois;

Jean de la Valette.

Paul Ferrier, de la langue de France; et un gentilhomme Florentin, appellé Corbinelli, à la tête de quelques soldats, irrités d'une résistance si opiniâtre, sortirent d'une casemate, l'épée à la main; surprirent et chargèrent si brusquement les infidèles, qu'après en avoir tué plusieurs, les autres ne songèrent plus qu'à se rembarquer, et cherchèrent leur salut dans les esquifs et les chaloupes qui étoient revenues ponr les prendre et les recevoir.

La mer ne leur fut guères plus favorable que la terre : ils eurent à essuyer le feu de toutes les batteries, qui les avoient si maltraités à leur approche et à leur débarquement, et qui en coulèrent, de nouveau, plusieurs à fond. Ceux même qui s'y étoient jettés, pour y être entrés en trop grand nombre, coulèrent bas; d'autres, qui manquoient de barques, embrassoient les genoux du soldat victorieux, et demandoient la vie; mais ils n'eurent, pour réponse, que ce qu'on appella, depuis, *la paye de Saint-Elme;* et, en représailles, ils furent tous taillés en pièces. Il y en eut qui, pour éviter ce genre de mort, quoiqu'ils ne sçûssent point nager, se précipitoient dans la mer où ils étoient noyés ou tués à coups de mousquets. L'eau du Port, en peu de tems, fut couverte de corps morts, de têtes, de bras et de jambes coupées : il s'étoit peu vû de spectacle plus affreux et plus terrible : et, de quatre mille hommes que le général avoit embarqués pour cette entreprise, à peine en échappa-t-il cinq

cents, et encore, la plûpart, couverts de blessures.

La religion, sans compter les simples soldats, perdit près de cent hommes de marque, chevaliers ou gentishommes séculiers, que le zèle pour la foi avoit amenés à Malte. On regretta sur-tout frère Frédéric de Tolède, fils du vice-roi de Sicile, jeune chevalier que le Grand-Maître, par considération pour son père, à qui il étoit très-cher, avoit toujours retenu auprès de sa personne. Mais ce jeune seigneur, ayant appris l'extrêmité où les chevaliers qui défendoient l'éperon de Saint-Michel étoient réduits, s'échappa, courut dans l'endroit plus exposé, et y fut tué d'un coup de canon. Sa mort fut funeste au chevalier de Savoguerre, qui se trouva auprès de lui, et qui fut tué d'un éclat de sa cuirasse. Un autre coup tua, en même-tems, le chevalier Simon de Sousa, Portugais, et emporta le bras du chevalier Gaspard de Pontevez, de la langue de Provence. Les chevaliers Simiane de Gordes, sergent-major; Mello, Portugais; Roderic de Cardinez, et Brunefay de Quincy, qui avoient introduit le premier secours dans l'isle, quoique blessés, ne quittèrent point leur poste. Il ne fut pas au pouvoir du Grand-Maître de les faire retirer dans l'infirmerie: ils se firent panser, et restèrent dans l'endroit même où ils avoient reçu leurs blessures.

Il n'y eut pas moins de sang répandu, de part et d'autre, à l'attaque du vice-roi d'Alger. Ce

JEAN DE LA VALETTE.

commandant, après avoir fait donner le signal de l'assaut par un coup de canon, s'avança fièrement, à la tête de ses troupes, vers toutes les brèches que l'artillerie avoit faites du côté de Bormole et du château de Saint-Michel. Il avoit donné la pointe de l'attaque à ceux de ses soldats d'Alger qu'il avoit retenus auprès de lui. Ils s'y présentèrent avec tant d'ardeur et de résolution, qu'on vit bientôt leurs Enseignes arborées le long des parapets. Le mestre-de-camp Robles, personnage fameux par sa valeur, et sur-tout par son expérience dans la guerre, commandoit dans cet endroit; il opposa à la première impétuosité des infidèles tout le feu de son artillerie, qu'il avoit fait charger exprès à cartouches, et qui, tirant à travers les plus épais bataillons des ennemis, fit d'abord un horrible massacre. Pendant qu'on rechargeoit le canon et les mortiers, un bon nombre de chevaliers Castillans et Portugais, qui tiroient du flanc de ce Bormole, secondèrent si heureusement, à coups de mousquets, le feu du canon, que les Algériens, tout braves et tout déterminés qu'ils étoient, n'en pouvant soutenir la furie, leur commandant les fit couler le long du parapet, et les conduisit à une autre brèche, où, sur le rapport de quelques déserteurs, il espéroit de trouver moins de résistance.

Les chevaliers Carlorufo et de la Ricca, tous deux capitaines de galères, commandoient dans cet endroit : et, pour mettre leurs soldats à cou-

vert de quelques batteries que les Turcs avoient dressées sur des collines voisines, ils avoient fait creuser et abaisser le terrein de l'intérieur et du dedans de ce poste. Mais, en s'enfonçant dans la terre, la courtine se trouva alors si haute, que, pour défendre les brèches, et soutenir l'assaut, ils furent obligés de former promptement une espèce de pont ou de galerie; et, par le peu de tems qu'on eut pour le construire, l'ouvrage se trouva si mal fait, et sur-tout si étroit, que plusieurs chevaliers et un grand nombre de soldats y périrent par les feux d'artifice que les Turcs y jettoient continuellement. Les chevaliers Rufo et la Ricca, qui faisoient face par-tout, y furent dangereusement blessés, et mis hors de combat. L'amiral Monté, qui commandoit en chef, prit leur place, et appella à son secours une partie des chevaliers, qui, à la défense de l'éperon, venoient de repousser si courageusement les infidèles. Un grand nombre, et entr'autres, Quincy, et le sergent-major Simiane de Gordes, quoique blessés, voulurent encore avoir part à de nouveaux périls : ils accoururent, à la tête d'une troupe de braves habitans, et, comme si le premier avantage qu'ils venoient de remporter eut été un gage assuré de la victoire, leur présence fit changer de face au combat. Le peu de chevaliers et de soldats qui étoient restés dans ce poste, à la vûe de ce secours, reprirent courage; et tous se battirent avec une valeur si déterminée, que le vice-roi, n'en pouvant plus

Jean de la Valette.

soutenir les efforts, et, après avoir perdu à ses côtés la plûpart de ses braves d'Alger, fut obligé de faire sonner la retraite et de se retirer.

Le bacha, qui n'espéroit plus de vaincre les chevaliers que par la lassitude et l'épuisement de leurs forces, pour ne leur point donner de relâche, après cinq heures de combat, fit continuer l'assaut, et occuper la place des Algériens par les janissaires que le Grand-Seigneur lui avoit donnés pour cette expédition. Ces soldats, qui font la principale force de l'empire Ottoman, s'y portèrent avec ce courage qui ne connoît point le péril. Ce fut contre de si redoutables ennemis qu'il fallut que les chevaliers, accablés de lassitude, et outrés de soif et de chaud, reprîssent les armes. Cependant, comme s'ils n'eussent senti ni la châleur extraordinaire de la canicule qui dominoit alors, ni la faim ni la soif, et comme s'ils eussent été invulnérables, après avoir fait de nouvelles décharges sur les ennemis, ils se présentèrent de face et à découvert, et les joignirent l'épée à la main. Chacun s'attachoit à l'ennemi qu'il avoit en tête; et, au milieu d'un combat général, il se faisoit souvent autant de combats particuliers qu'il y avoit de combattans. Les janissaires ne montroient pas moins d'intrépidité que les chevaliers; et on ne se ménageoit pas davantage. La fureur et le péril étoient égaux des deux côtés; un Turc, voyant le carnage que le chevalier de Quincy faisoit de ses camarades, s'approche de lui, et,

content de périr pourvu qu'il pût le tuer, il tire, à bout portant, un coup de mousquet, et lui casse la tête; et, dans le même instant, un chevalier perça ce Turc d'un coup d'épée, qui lui fit perdre la vie: mais la mort de ce soldat ne dédommagea pas l'Ordre de la perte d'un si brave chevalier. Celui de Simiane ne lui survécut que de quelques momens; il s'étoit mis à la tête d'une troupe d'habitans, hommes, femmes et enfans; et, pendant que les personnes du sexe, et les enfans, jettoient des pierres, des feux d'artifice, et renversoient de l'eau bouillante sur les ennemis, il fit, de son côté, une charge si furieuse, que les Turcs, n'en pouvant soutenir l'effort, abandonnèrent la brèche, et, malgré les cris et les menaces du bacha, prirent la fuite. Simiane, pour empêcher que leurs officiers ne les ramenâssent au combat, fit avancer, sur-le-champ, des pionniers, qui, par son ordre et en sa présence, posèrent, sur la brèche, des barriques, des sacs de laine, et ouvrirent, derrière cette première barricade, des coupures fortifiées de bons retranchemens. Comme il étoit occupé d'un travail si pressant, et si nécessaire au salut de la place, et qu'il songeoit peu à sa propre conservation, il eut la tête emportée d'un coup de canon: chevalier des premiers de sa langue par sa naissance, et encore plus par sa valeur et son expérience militaire. Plus de quarante chevaliers, et environ deux cents soldats, périrent à cette dernière attaque. Comme ces combats

JEAN DE LA VALETTE.

étoient presque continuels, et qu'il y avoit tous les jours des morts et des blessés, c'étoit une nécessité de mettre de nouveaux officiers en leur place. Ainsi le commandeur Antoine du Fay, de la Maison de Saint-Romain, fut fait sergent-major; et le poste de Carlorufo et de la Ricca, tous deux mortellement blessés, fut confié aux chevaliers Jean-Antoine Grugno, et Jules Malvicino, qui avoient quelque connoissance des fortifications, et de l'art d'attaquer et de défendre les places.

Le bacha, qui ne se rebutoit ni par la grandeur du péril, ni par les difficultés, sur le modèle d'un pont qu'il avoit fait faire au siége de Saint-Elme, en fit construire un pareil, composé de grandes antennes et de mâts de vaisseaux. Le Grand-Maître, qui en prévit les suites, et l'avantage que les Turcs en pouvoient tirer pour monter à l'assaut, tenta deux fois, la nuit, d'y faire mettre le feu : mais ses soldats furent toujours repoussés ; et on convint qu'une entreprise aussi difficile ne pouvoit être conduite que de jour. Le péril étoit manifeste par la quantité de janissaires, tous excellens arquebusiers, qui bordoient la contrescarpe. Le Grand-Maître, pour faire voir qu'il ne ménageoit pas plus ses plus proches parens que les autres chevaliers, donna cette commission à Henry de la Valette, fils de son frère. Ce jeune chevalier, plein de feu et d'ardeur, accompagné du chevalier de Polastron, son ami particulier, et à la tête d'un bon

Jean de la Valette.

nombre de soldats, sortit en plein jour. Comme ce pont n'étoit pas encore bien affermi, son dessein, pour le rompre, étoit de lier étroitement, avec de grosses cordes et des cables, les poteaux et les principales pièces de bois qui le soutenoient, et, à force de bras, de les tirer de leur place, et faire tomber tout l'ouvrage. Les soldats s'y portèrent d'abord avec beaucoup de résolution; mais, comme ils travailloient à découvert, ils se virent, tout d'un coup, accablés par une grêle de mousquetades, qui en tua une partie; et ceux qui échappèrent au feu de cette décharge, cherchèrent jusques sous les défenses du château, un abri et un asyle contre un feu si terrible. Le jeune la Valette et le chevalier de Polastron, emportés par leur courage, prirent leur place, et, sans regarder s'ils étoient suivis, tâchèrent de suppléer à leur défaut, et d'attacher, eux-mêmes, ces cordes aux appuis du pont. Mais ils eurent le même sort que leurs soldats: à peine étoient-ils descendus au pied du pont, qu'ils furent frappés, l'un et l'autre, de deux coups de mousquets, qui les tuèrent sur-le-champ. Comme le bacha avoit mis la tête de tous les chevaliers à prix, quelques janissaires s'avancèrent aussitôt pour couper celles de la Valette et de Polastron. Mais les soldats Chrétiens, au désespoir d'avoir abandonné leurs officiers, aimèrent mieux se faire tuer, à leur exemple, que de rentrer dans la place, sans y rapporter du moins leurs corps. Les uns et les autres en

Jean de la Valette.

vinrent aux mains; la dispute, à qui se rendroit maître de deux corps morts, coûta la vie à plusieurs soldats des deux partis ; les Chrétiens, à la fin, furent ou les plus forts ou les plus opiniâtres dans ce combat particulier : et, avec ce triste avantage, ils rentrèrent dans la place.

Le Grand-Maître supporta la mort de son neveu avec beaucoup de constance; et il ajouta cette vertu aux grandes qualités qu'il fit éclater pendant tout le siége. Sur ce que plusieurs anciens chevaliers entreprenoient de le consoler de sa perte : « Tous les chevaliers, leur dit-il, me « sont également chers : je les regarde tous « comme mes enfans : et la mort de Polastron « m'est aussi sensible que celle de la Valette. « Après tout, ils n'ont fait que nous précéder de « quelques jours; et si le secours de Sicile ne « vient point, et qu'on ne puisse sauver Malte, « il faut mourir, et nous ensevelir tous, jusqu'au « dernier, sous ses ruines. » Sur quoi, un ancien commandeur lui ayant dit qu'il avoit appris, d'un transfuge, que le bacha avoit fait des sermens solemnels, s'il se rendoit maître de l'isle, de faire passer tous les chevaliers par le fil de l'épée, et de n'en réserver que le seul Grand-Maître, pour le présenter au Grand-Seigneur. « Je l'en empê-« cherai bien, répartit la Valette; et si ce siége, « contre mes espérances, se terminoit par un « malheureux succès, je vous déclare, dit-il, en « adressant la parole à tous les chevaliers dont il « étoit environné, que j'ai résolu, dans cette ex-

« trêmité, et plutôt qu'on voye à jamais à Cons-
« tantinople, moi vivant, un Grand-Maître char-
« gé de chaînes, de prendre l'habit d'un simple
« soldat, de me jetter, l'épée à la main, dans les
« plus épais bataillons de nos ennemis, et de
« m'y faire tuer et de mourir avec mes enfans
« et mes frères. »

Tels étoient les sentimens de ce grand homme si digne de sa place; et on peut dire, comme tous les chevaliers de ce tems-là en convenoient, que la vertu de la Valette, son courage, sa fermeté et sa prévoyance, faisoient la principale force de l'isle, et que le salut de Malte dépendoit de sa conservation. Cependant il se ménageoit moins qu'un autre; et, après avoir été reconnoître lui-même le pont où son neveu avoit péri, il fit ouvrir la muraille vis-à-vis et de niveau à cet ouvrage; ayant ensuite placé une pièce d'artillerie dans cette ouverture, le canon tira si heureusement, qu'après avoir ébranlé le pont, d'autres coups le firent crouler: et, la nuit suivante, on y mit le feu, qui le réduisit en cendres.

Le bacha, outré d'une telle résistance, et craignant que le mauvais succès du siége ne lui attirât la disgrace du sultan, assembla un Conseil de guerre extraordinaire. Après y avoir exposé ce qu'il avoit fait jusqu'alors pour réduire les différentes places de l'isle, il représenta qu'il ne s'étoit attaché au fort Saint-Michel, que parce-qu'il lui avoit paru l'endroit de toute l'isle le plus

Jean de la Valette

foible; et que, par sa conquête, il étoit sûr de s'ouvrir un chemin aisé pour se rendre maître du grand Bourg et du château Saint-Ange; qu'il n'avoit pas laissé de faire battre continuellement cette dernière place par l'artillerie qu'il avoit placée sur le Mont Salvador, et sur les autres postes qui en étoient voisins; et qu'il s'agissoit de délibérer si on abandonneroit l'attaque de l'isle de la Sangle, pour porter toutes ses forces contre le château Saint-Ange; ou si, pour affoiblir celles des assiégés, on continueroit d'attaquer, en même-tems, plusieurs endroits différens.

Le Conseil, après avoir mûrement considéré les motifs qui pouvoient faire embrasser l'un ou l'autre parti, s'attacha au dernier: et il fut résolu que le bacha, avec le vice-roi d'Alger, continueroit l'attaque de l'isle; que l'amiral Piali, avec les soldats de la marine, feroit le siége du grand Bourg et du château Saint-Ange; et que, pour prévenir le secours que le vice-roi de Sicile pourroit jetter dans ces places, Candelissa, lieutenant de Hascen, tiendroit la mer avec quatre-vingts galères bien armées.

En exécution de ce projet, le bacha renouvella ses batteries contre l'isle de la Sangle; et non seulement les murailles et les bastions du fort en furent renversés, mais les maisons du Bourg et le dedans même du château en furent endommagés; et il n'y avoit point d'endroit qui ne portât des marques de la fureur de la guerre.

L'amiral Piali, de son côté, pour ne le pas céder, à Mustapha, dans l'empressement de pousser ses travaux, fit dresser, sur le Mont Salvador, une nouvelle batterie de vingt canons, parmi lesquels il y avoit trois basilics et deux mortiers, dont les uns jettoient des boulets de pierre de trois cents livres, d'autres de fer de soixante, et quelques-uns de quatre-vingts. Toutes ces batteries différentes tiroient continuellement contre le poste de Castille, le flanc de celui d'Auvergne, et contre tous les autres endroits fortifiés, et jusqu'à l'infirmerie.

Les ingénieurs s'étoient principalement attachés au poste de Castille, contre lequel les tranchées et leurs autres ouvrages étoient fort avancés. Ils s'y employèrent, avec une ardeur infatigable, pendant les jours et les nuits, et sans s'épargner même pendant la plus grande châleur du jour: en sorte qu'en peu de tems ils gagnèrent jusqu'au pied des murailles; et la terre qu'ils remuoient, et les pierres même jettées du côté de la ville, mettoient les travailleurs à couvert.

Le siége devenoit, de jour en jour, plus meurtrier et plus à craindre pour ses suites: les infidèles ne donnoient pas un moment de relâche aux assiégés: tantôt ils en attaquoient plusieurs à-la-fois et en même-tems. Mais, quoique les Chrétiens, en les repoussant avec vigueur, leur tuâssent beaucoup de monde, par la disproportion de leurs forces, ils en perdoient encore plus

Jean de la Valette.

que les Turcs; et leurs garnisons s'affoiblissoient de jour en jour. Le bacha, après les avoir harcelés, péndant quatre jours, par des escarmouches continuelles, et en présentant l'escalade en différens endroits, le deuxième d'août, donna un nouvel assaut au fort Saint-Michel. Les infidèles, par l'espérance du pillage, se présentèrent à la brèche avec beaucoup de résolution. Les assiégés soutinrent courageusement cet effort; les ennemis furent repoussés: leurs officiers, pendant six heures que dura cette attaque, les ramenèrent jusqu'à cinq fois à l'assaut; mais ils furent toujours reçus avec la même intrépidité. Comme ces troupes, et sur-tout les janissaires, ne se ménageoient plus, les chevaliers en firent un horrible carnage; et le bacha, craignant de perdre tout ce qui lui en restoit, fit sonner la retraite.

Cinq jours après, et le sept du même mois, le bacha revint, tout de nouveau, au combat. Pour obliger les assiégés à partager leurs forces, il envoya trois mille hommes attaquer le bastion de Castille; et, à la tête de huit mille, il se présenta, lui-même, devant celui de Saint-Michel. L'on ne combattit presque, au poste de Castille, qu'à coups de feu et de flèches: les mousquetaires Turcs, et leurs archers, pour attirer de leur côté les principales forces de la religion, s'approchoient lentement pour monter à l'assaut. Mais le plus grand effort, et la véritable attaque, se fit contre le fort de Saint-Michel. Les janissaires,

qui avoient la tête de cette attaque, s'avancèrent fièrement, et en poussant, à leur ordinaire, de grands cris; on ne leur répondit que par un feu terrible de la place, qui leur tua beaucoup de monde, avant qu'ils eûssent pu approcher du pied de la muraille. Mais, malgré la mort qu'ils voyoient de tous côtés, ils passèrent, avec intrépidité, par-dessus les corps de leurs camarades, et gagnèrent le haut de la brèche. Ce fut, entre les deux partis, comme un champ de bataille: pendant quatre heures entières, on s'y battit avec une fureur égale: les Turcs vouloient se maintenir dans le poste dont ils s'étoient rendus maîtres, et y faire des logemens; et les Chrétiens employoient toutes leurs forces pour les empêcher de s'y établir. Parmi ces derniers, tous, jusqu'aux femmes, se signaloient contre les infidèles: pendant que l'habitant de la campagne, et le citoyen défendoient leur patrie, leurs femmes et leurs enfans faisoient des efforts qui égaloient, en quelque manière, la valeur déterminée des chevaliers; et, si l'amour paternel ou conjugal fit trouver, à ces hommes, dans leur courage et dans leurs forces, des ressources qu'ils avoient jusqu'alors ignorées, il se rencontra aussi des femmes courageuses, qui, pour secourir leurs enfans, leurs pères, leurs frères et leurs maris, s'exposèrent généreusement aux plus grands dangers.

Les unes apportoient, aux combattans, des pierres, des flèches, de la nourriture et des rafraî-

Jean de la Valette.

chissemens ; d'autres, plus hardies, se mêlèrent même parmi eux, et jettèrent sur les Turcs des feux d'artifices, de l'eau bouillante et de la poix fondue ; et la crainte de perdre leur honneur et leur liberté, si elles tomboient entre les mains des infidèles, l'emportoit, dans ces femmes fortes, sur toutes les horreurs d'une mort prochaine. Les Turcs, toujours féroces et cruels, indignés qu'on opposât à leur courage de si foibles ennemies, ne les épargnoient point : plusieurs périrent par leurs armes, ou par des feux d'artifices qu'ils lançoient de leur côté. La brèche, le château même paroissoit tout en feu ; et le tumulte des combattans, le bruit des armes, les cris des soldats, la plainte des blessés et des personnes de l'un et de l'autre sexe, qui expiroient étendus par terre confusément, formoient un spectacle également terrible et touchant.

Le bacha, de son côté, du pied de la brèche, où il étoit placé, couroit, le sabre à la main, par-tout : il exhortoit, prioit et menaçoit ses soldats, et leur crioit qu'avec un peu d'effort ils alloient se rendre maîtres de la place. Il tua même, de sa main, deux janissaires, qui, pressés par des chevaliers, et pour éviter leur fer meurtrier, s'étoient précipités du haut de la brèche en bas. Les autres soldats, intimidés par cette action, et qui voyoient bien qu'ils n'avoient pas moins à craindre de l'épée de leurs officiers, que de celles de leurs ennemis, ne cherchèrent plus la fin du combat que par la mort de tous les assiégés.

Chacun de ces janissaires combattoit avec ardeur, et comme si la victoire n'eut dépendu que de lui seul : enfin, après que l'assaut eut duré plus de quatre heures, dans le même tems que le Grand-Maître n'étoit pas sans inquiétude du succès, au grand étonnement des Chrétiens et même des Turcs, le bacha fit sonner la retraite. On apprit, depuis, que le commandeur Mesquita, gouverneur de la Cité Notable, avoit donné lieu à cette retraite précipitée.

Ce commandeur, vieil officier, toujours attentif à tous les évènemens, ayant découvert, du haut de la Cité, que le château Saint-Michel paroissoit tout en feu, et ne doutant point que ce ne fût l'effet d'un assaut, et que les assiégés ne fússent extrêmement pressés, pour faire diversion, fit sortir de sa place un corps de cavalerie, dont chaque cavalier portoit en croupe un fantassin. Les chevaliers de Lugny et de Vertura étoient à la tête de ce détachement : ils avoient ordre d'aller reconnoître ce qui se passoit du côté de la fontaine de Marza, et de tâcher de surprendre et d'enlever les malades et les blessés, que le bacha avoit fait loger en cet endroit, à cause de la commodité de l'eau et de la fraîcheur du lieu ; mais il ne leur avoit donné qu'une foible garde. Le chevalier de Lugny, pour faciliter sa retraite, ayant laissé son infanterie en embuscade, dans un village ou casal voisin, appellé Azabugi, s'avança jusqu'à la fontaine ; et, ayant reconnu que la garde de cet hôpital s'étoit écartée sur les

Jean de la Valette.

collines voisines, pour voir de plus près les deux assauts, il fit mettre pied à terre à ses cavaliers, coupa la gorge aux malades et aux blessés, et en fit un horrible carnage. La surprise et le tumulte, ordinaires dans ces sortes d'attaques imprévues, les cris des mourans, la fuite des blessés, qui purent échapper à la fureur des Chrétiens, tout cela répandit une terreur générale dans le camp des Turcs. Les fuyards publièrent que c'étoit la tête de l'armée de Sicile, et du secours des Chrétiens, qui avoit débarqué proche de-là, et qui s'avançoit pour faire lever le siége. Ce bruit alla bien vîte jusqu'au bacha; et comme, dans une épouvante générale, la raison ne sert, souvent, qu'à augmenter la frayeur et la créance du péril, ce général, quoique grand homme de guerre, se laissa séduire par un préjugé public. Ce fut ce qui l'obligea de faire sonner la retraite; et, après avoir rallié ses troupes, il se mit à leur tête pour s'avancer du côté où il croyoit rencontrer l'ennemi: il trouva partout une égale solitude. Le chevalier de Lugny, après avoir exécuté les ordres de son commandant, s'étoit sagement retiré. Le bacha arriva jusqu'à la fontaine de Marza, où il apprit qu'un coup si hardi n'étoit venu que d'un parti de la garnison de la Cité. Il en fut outré de colère: et, ce qui augmenta sur-tout sa rage et sa honte, c'étoit d'avoir pris si légèrement le change, et discontinué un assaut dans un tems qu'il en espéroit un heureux succès. Il vouloit, à toute force, retourner à la brèche,

continuer l'assaut, et s'y faire tuer ou emporter la place. Mais ses principaux officiers lui représentèrent que la nuit approchoit; que ses troupes étoient extraordinairement fatiguées de la châleur, et d'un combat si opiniâtre, et qu'il falloit leur donner le tems de reprendre de nouvelles forces. Par ces raisons, ils le ramenèrent au camp, et le conduisirent jusqu'à sa tente, où il passa la nuit à former de nouveaux projets pour se rendre maître du boulevard de Castille, et du fort de Saint-Michel.

De toutes les sortes d'attaques, que l'art militaire et la science funeste de la guerre avoient inventées pour prendre des places, le bacha n'en avoit omis aucune : tranchées, places d'armes, redoutes, cavaliers, sappes, mines, escalades, batteries multipliées et placées en différens endroits, assauts renouvellés presque tous les jours, tout, jusqu'alors, avoit été mis en usage, et souvent rendu inutile par la valeur des chevaliers. Leur présence sur les brèches, et leur intrépidité avoient tenu lieu des bastions les plus forts. Le général Turc, pour leur cacher ses desseins, et les empêcher de s'y opposer, eut recours, de nouveau, aux mines : ses pionniers et ses soldats y travaillèrent continuellement. Les chevaliers, de leur côté, n'oublioient rien pour les découvrir et les éventer; et souvent, par des contremines, ils rencontroient les infidèles : on en venoit aussitôt aux mains. Il étoit question, dans ces combats souterrains, du parti qui resteroit

Jean de la Valette.

maître de la chambre de la mine; et souvent les uns et les autres y périssoient, ou par le feu qu'on y mettoit, ou par l'éboulement et le poids des terres enlevées en l'air, et qui retomboient sur les combattans. Mais la connoissance de toutes ces mines ne parvint pas au Grand-Maître et à ses officiers : plusieurs échappèrent aux observations et aux recherches des plus habiles ingénieurs : les Turcs, par différens rameaux, en avoient poussé également sous le fort de Saint-Michel et sous le boulevard de Castille : l'un et l'autre endroit étoit entièrement miné.

Le Grand-Maître et ses chevaliers, peu assurés sur le terrain même qu'ils occupoient, étoient toujours, pour ainsi dire, entre deux feux; et ils avoient à craindre l'effet du canon; et celui de la mine, qui ne se faisoit connoître qu'en éclatant tout-à-coup, n'étoit pas moins redoutable.

Dans une si affreuse situation, la Valette écrivit, au vice-roi de Sicile, pour lui représenter le besoin pressant qu'il avoit d'un prompt secours : il ajoutoit que les fortifications de l'isle étoient entièrement ruinées; qu'il avoit perdu, en différentes occasions, la fleur et l'élite de ses chevaliers, qui s'étoient précipités dans le péril; que des guerriers de ce caractère ne duroient pas long-tems; que ce qui lui en restoit, étoient, la plûpart, ensevelis dans une infirmerie; que l'ennemi, puissamment retranché, étoit au pied de la muraille; et que, dans le besoin où il se trou-

voit, sans fortifications, sans troupes et sans secours, il le conjuroit de lui renvoyer au moins les deux galères de la religion, qui étoient dans le port de Messine, avec les chevaliers des nations les plus éloignées, qui s'y étoient rendus : « N'étant pas juste, disoit-il, en finissant sa let- « tre, de ménager une partie et un membre « particulier, quand le corps entier étoit exposé « à une perte presque inévitable ».

Garcie, quoique toujours incertain et toujours irrésolu, voyant cependant que, pour l'honneur de son maître et le sien propre, il falloit prendre un parti, proposa l'affaire dans un Conseil. Jean-André Doria, si digne, par son courage, du nom illustre de son grand oncle, proposoit d'armer toutes les forces maritimes du roi d'Espagne, et de livrer une bataille navale aux infidèles. Mais le vice-roi déclara d'abord qu'il n'y avoit ni autorité, ni raison qui pûssent l'engager à hazarder l'armée royale; que, si les Turcs en demeuroient victorieux, les côtes des différens royaumes de Philippe demeureroient sans défense, et exposées aux invasions des Turcs; qu'ainsi il falloit seulement délibérer s'il convenoit aux intérêts de ce prince d'envoyer, à Malte, une partie de ses troupes; et, supposé qu'on prît ce parti, si on pourroit y faire passer ce secours, et le débarquer avec sûreté, à l'insçu ou malgré même les infidèles. Il n'y eut pas grande difficulté sur ce dernier article. Les officiers de marine, qui furent les premiers dont on demanda l'avis,

Jean de la Valette.

convinrent, et firent voir, qu'il étoit aisé de faire passer des troupes dans l'isle. Mais, à l'égard de la première question, les officiers de terre furent partagés. Alvare de Sande, Capitaine illustre, dont nous avons déjà parlé au sujet du siége qu'il soutint dans l'isle de Gelves, dissuada entièrement cette entreprise, et soutint hautement que Philippe n'étoit engagé, ni par justice, ni par son propre intérêt, à hazarder ses troupes; que c'étoit à la Valette, sans attendre l'extrêmité, à prendre conseil de lui-même, et de l'état de ses forces, et qu'à l'exemple du Grand-Maître Villiers de l'Isle-Adam, l'un de ses derniers prédécesseurs, il pourroit traiter avec l'ennemi, et sortir de l'isle à des conditions supportables.

Ceux qui connoissoient la valeur de Sande, et qui l'entendirent opiner avec tant de foiblesse, n'en pouvoient comprendre la raison. Les uns l'attribuoient à la crainte de retomber sous la puissance des Turcs, dont, pendant sa prison, il avoit été maltraité; d'autres soupçonnoient qu'il n'avoit pris ce parti que pour faire sa cour au vice-roi, et peut-être à Philippe même, prince qui donnoit tout aux apparences, comme nous l'avons déjà dit, et qui, après avoir rassemblé un grand nombre de vaisseaux, levé des troupes dans tous ses États, et rempli l'Europe entière du bruit et de l'espérance de ce secours, n'auroit peut-être pas été fâché que le Conseil de guerre, composé alors des plus grands Capitaines

du siècle, n'eût pas trouvé à propos de hazarder une partie de son armée.

Jean de la Valette.

Mais Ascanio de la Corne, qui avoit acquis beaucoup de réputation dans les guerres de Piémont et d'Italie, soutint hautement qu'on ne pouvoit, sans se couvrir de honte, refuser ce secours aux chevaliers de Malte. Il représenta que, depuis leur établissement dans cette isle, la Sicile et le royaume de Naples n'avoient point eu de plus zèlés défenseurs; et que, quand il avoit été question de combattre, par mer, les infidèles, ou de porter la guerre en Afrique, on les avoit toujours vus, à l'avant-garde des flottes et des armées d'Espagne, s'exposer aux plus grands dangers; qu'il s'agissoit alors de conserver un Ordre illustre, qui, sans ambition, et sans avoir jamais voulu faire de conquête pour son profit particulier, ne prenoit les armes, et ne sacrifioit tous les jours sa vie, que pour défendre également et sans partialité les États et les sujets des princes Chrétiens. Il entra ensuite dans un plus grand détail; et il remontra que les officiers de marine étant convenus qu'on pouvoit conduire sûrement ce secours, et le débarquer dans l'isle, ceux qui en auroient le commandement par terre, pourroient, en prenant des logemens avantageux, et en se prévalant des rochers, des collines et des défilés, dont l'isle étoit remplie, s'avancer à la vuë des places assiégées; que les Turcs, qui alors n'avoient pas plus de quinze à seize mille hommes, et dont les troupes étoient

JEAN DE LA VALETTE.

extrêmement affoiblies, ou leveroient le siége, ou se trouveroient eux-mêmes assiégés; qu'ils auroient, en même-tems, à soutenir les attaques de l'armée Chrétienne, et les sorties des chevaliers; et qu'à la faveur de ces combats, il seroit aisé de jetter du secours dans ces places, et d'en changer, ou du moins d'en augmenter les garnisons.

Cet avis, comme le plus généreux, l'emporta à la pluralité des voix : le vice-roi même s'y rendit, et, pour se disculper de ses retardemens affectés, il écrivit aussitôt au Grand-Maître, qu'il venoit de recevoir des Ordres de Madrid, qui le mettoient en liberté de suivre son zèle et son inclination pour l'Ordre; qu'il conduiroit à Malte, vers la fin du mois, douze mille hommes de débarquement; que Doria et Vitelly y en devoient encore amener quatre mille d'Italie, et qu'il feroit partir, au premier jour, les deux galères de la religion, commandées par les chevaliers de Cornusson et Saint-Aubin, et chargées de plus de deux cents chevaliers, et de plusieurs seigneurs de différentes nations, qui, pour avoir part à la défense de Malte, s'étoient rendus à Messine; qu'à la vérité le roi d'Espagne, son maître, lui avoit ordonné de ramener, lui-même, en Sicile, ses vaisseaux et ses galères, après le débarquement; que, quelque envie qu'il eût de se signaler à la tête de ses troupes, il ne pouvoit se dispenser d'obéir; mais que, suivant l'intention de ce prince, il laisseroit, en partant, des ordres très-

précis à ses officiers-généraux de le reconnoître pour leur unique général.

JEAN DE LA VALETTE.

Quelqu'agréables que fûssent des promesses si positives, le Grand-Maître, qui ne comptoit que sur ses propres forces, ne relâcha rien de ses soins et de son attention : il visitoit continuellement les postes les plus avancés ; donnoit, lui-même, tous les ordres nécessaires ; exhortoit et animoit les soldats ; et, s'exposant dans les endroits les plus périlleux, il étoit souvent, le premier, aux prises avec l'ennemi.

Les chevaliers, conduits par un tel Capitaine, se trouvoient tous ou au travail, ou au combat ; et, si les historiens du tems n'en faisoient foi, on auroit de la peine à croire qu'un si petit nombre de guerriers eûssent pu résister si long-tems à un si grand nombre d'attaques qu'ils soutinrent, à tant de veilles, de fatigues et de blessures. Les Turcs, de leur côté, ne montroient pas moins de courage ; et une défense si opiniâtre excitoit surtout le dépit et la honte de leurs généraux. Mustapha et Pialy, par une émulation réciproque, joignoient, par-tout, aux stratagêmes de l'art militaire, la force ouverte ; et, sans aucun ménagement pour leurs soldats, ils les exposoient aux plus grands dangers, dans l'espérance que celui des deux qui auroit, le premier, emporté le poste qu'il attaquoit, auroit, auprès du Sultan, tout l'honneur de cette entreprise.

Cette concurrence fit résoudre ces deux généraux à périr au pied des brèches, ou a emporter

Jean de la Valette

chacun les places qu'ils attaquoient. Ils convinrent d'y donner un nouvel assaut; de le continuer, s'il le falloit, pendant plusieurs jours, et même pendant la nuit, et de vaincre au moins les chevaliers par la lassitude et l'épuisement de leurs forces, s'ils ne pouvoient triompher de leur valeur.

Pour l'exécution de ce dessein, le dix-huit du mois, sur l'heure de midi, et dans la plus grande châleur du jour, qu'ils croyoient trouver les Chrétiens assoupis, et retirés à l'ombre et à l'abri de leurs retranchemens, ils s'avancèrent, chacun à la tête des troupes qu'ils commandoient. Le bacha fit donner ses soldats à la brèche de Saint-Michel, et l'amiral Turc au bastion de Castille. L'une et l'autre attaque fut très-vive, mais d'abord avec différens succès.

Quelques heures auparavant, les infidèles ouvrirent la scène au fort de Saint-Michel, par un feu si terrible, qu'il n'y eut ni muraille, ni fortifications, ni retranchemens, qui y pûssent résister. Le bacha fit monter, ensuite, ses soldats à l'assaut : comme c'étoit la fleur de ses troupes, qu'ils avoient de la valeur, et qu'ils combattoient sous les yeux de leur général, ils firent des efforts extraordinaires. Les chevaliers les reçurent avec un courage intrépide; et, quoiqu'accablés de fatigues, et la plûpart blessés, jamais ils n'avoient fait paroître tant de mépris pour les plus grands périls. La place de celui qui venoit d'être tué, étoit aussitôt remplie par un autre; et, après

un combat opiniâtre, et qui avoit duré plus de six heures, ils repoussèrent l'ennemi, à la vérité plutôt par la grandeur de leur courage que par leurs forces.

L'attaque que l'amiral Turc donna au bastion de Castille, ne fut ni moins dangereuse, ni moins meurtrière. Il avoit différé de monter à l'assaut, dans la vûe que, s'il ne se faisoit aucun mouvement, le Grand-Maître pourroit tirer les troupes qui lui étoient opposées, pour les envoyer au secours du fort Saint-Michel, et qu'il pourroit se prévaloir de leur éloignement; mais, voyant que rien ne branloit, il fit mettre le feu à une mine, dans un endroit d'où l'on se défioit le moins; et, après l'effet de ce fourneau, qui avoit fait tomber un pan de muraille, les assiégeans, préparés à l'assaut, en poussant de grands cris, montèrent aussitôt sur la brèche; et la place étoit perdue, si les chevaliers, qui étoient de garde en cet endroit, et qui n'étoient pas préparés, eussent été susceptibles de peur. Un chapelain même de l'Ordre, appellé le frère Guillaume, voyant les étendárds des Turcs arborés au pied du parapet, tout épouvanté, courut au Grand-Maître, et lui faisoit signe, de loin, de se retirer promptement dans le château Saint-Ange. Mais cet intrépide vieillard, se contentant de mettre un léger morion sur sa tête, sans même se donner le loisir de prendre sa cuirasse, s'avança fièrement, la pique à la main, au-devant des infidèles; et, avec les chevaliers qui se trou-

JEAN DE LA VALETTE.

vèrent auprès de lui, leur fit une charge si furieuse, que n'en pouvant soutenir les efforts, et voyant venir au secours du Grand-Maître une foule d'habitans, ils commencèrent à se retirer, quoiqu'en faisant toujours grand feu de leur mousqueterie. De Mendosse, qui commandoit à côté du Grand-Maître, craignant qu'il n'en fût atteint, le conjura de se retirer, mit même un genou à terre pour l'obtenir; et il lui représenta que le salut de l'isle, la vie, la liberté et l'honneur des femmes et des filles dépendoient de sa conservation; et que, si on le perdoit, tout étoit perdu. Alors la Valette, montrant les Enseignes des Turcs, qui flottoient au gré du vent, lui répondit qu'il vouloit, auparavant, abattre ces trophées des infidèles. Ce qu'il y avoit auprès de lui de chevaliers, s'y précipitèrent aussitôt : ce fut un nouveau combat, où les plus braves des deux partis périrent. Enfin ces étendards furent renversés, et les infidèles contraints de se retirer, en désordre, chargés de playes et de blessures. Le Grand-Maître, qui ne doutoit pas que leurs chefs ne les ramenâssent bientôt à la même attaque, s'y fit préparer un logement; et, quoique les chevaliers lui représentâssent que l'endroit qu'il avoit choisi étoit exposé à l'artillerie des ennemis, comme il connoissoit l'importance de ce poste, et combien sa présence étoit nécessaire pour le défendre, rien ne put l'obliger de s'en éloigner. Après avoir remercié les chevaliers des marques d'affection qu'ils lui

JEAN DE LA VALETTE.

témoignoient : « Puis-je, leur dit-il, à l'âge de « soixante et onze ans, finir ma vie plus glorieu- « sement qu'avec mes frères et mes amis, pour « le service de Dieu, et la défense de notre sainte « religion ? »

Les Turcs, comme l'avoit bien prévu la Valette, revinrent, la nuit même, à l'assaut en l'un et l'autre endroit : l'attaque se passa principalement à coups de mousquets ; et les assiégés, de leur côté, jettoient, de toutes parts, des grenades, des cercles, et des feux d'artifices. Les uns et les autres ne se voyoient, pour ainsi dire, qu'à la lueur du feu du canon et de la mousqueterie. Les soldats Turcs, du pied de la brèche, ne sçachant ni où adresser leurs coups, ni se parer de ceux des Chrétiens, abandonnèrent plusieurs fois l'attaque, mais leurs officiers, à coups de bâton et de sabre, les y ramenèrent toujours. Les soldats, aussi irrités de ce traitement, que rebutés par la résistance des Chrétiens, et ne pouvant ni avancer sur les ouvrages, ni se retirer de l'assaut, pour en imposer à leur général, et comme s'ils eussent été aux prises avec les chevaliers, se contentoient de frapper de leurs épées sur leurs boucliers, et poussoient leurs cris ordinaires dans les combats. Le bacha, malgré les ténèbres, s'étant enfin apperçu que ces cris, et tout le bruit qu'ils faisoient, n'étoient qu'une illusion, remit, au retour du jour et de la lumière, la continuation de l'assaut, et fit sonner la retraite.

Jean de la Valette.

Je ne sais si, par le récit de tant d'assauts répétés, et presque semblables, je n'ai point à craindre de fatiguer les lecteurs ; mais les chevaliers et les Turcs s'y étant également distingués par différentes actions d'une valeur surprenante ; les chevaliers sur-tout, quoique réduits à un petit nombre, ayant soutenu, pendant plusieurs mois, et jour et nuit, les attaques continuelles d'une foule d'ennemis qui se relayoient tour-à-tour, et qui ne leur donnoient point de relâche, j'ai cru que ce détail ne serviroit qu'à donner une plus juste idée de l'intrépidité des combattans, et que, d'ailleurs, je le devois à l'exactitude de mon histoire.

Quoiqu'il en soit, dès le lendemain, dix-neuvième d'Août, le bacha, par une décharge générale de ses batteries, donna le signal d'un assaut aux deux attaques. Les Turcs se présentèrent à celle de Saint-Michel avec une nouvelle audace, et dans l'espérance d'en emporter au moins le ravelin. Cette confiance étoit fondée sur une machine, comme une espèce de carcasse, mais beaucoup plus grosse, faite en forme d'un long baril, relié et couvert de cercles de fer, remplie de poudre à canon, de chaînes de fer, de cloûs, de balles, et de toutes sortes de ferremens. L'ingénieur, après y avoir attaché une mèche compassée, trouva le moyen de la faire tomber sur le ravelin et au milieu des chevaliers qui défendoient ce poste. Mais ces hommes intrépides, voyant cette machine fumante, avant qu'elle

eût pris feu, la rejettèrent brusquement sur les ennemis qui se présentoient en foule pour monter sur la brèche; et, dans le moment qu'elle éclata, on vit voler en l'air des têtes, des bras et des jambes. Les Turcs épouvantés s'écartèrent: plusieurs même s'enfuirent jusques dans leurs tranchées; et les soldats Chrétiens, animés par ce funeste spectacle, et pour profiter de la terreur des infidèles, se jettèrent, l'épée à la main, parmi eux, en firent un grand carnage, et forcèrent le reste à se retirer.

L'attaque de Pialy, au boulevard de Castille, fut plus dangereuse, et dura même bien plus long-tems. Les infidèles, d'un air déterminé, montèrent à l'assaut; et, malgré le feu continuel des Chrétiens, qui leur tuoit beaucoup de monde, ils poussèrent tout ce qui se trouva devant eux, gagnèrent le haut du parapet, et y plantèrent des Enseignes. Au bruit que faisoient les Turcs, qui se croyoient déjà maîtres de la place, le Grand-Maître, qui n'étoit pas éloigné de cet endroit, accourut, la pique à la main, et chargea furieusement les ennemis. Ils ne se défendoient pas avec moins de courage: de part et d'autre, on se tiroit presqu'à bout touchant. Le commandeur de Bonneseigne, qui combattoit à côté de la Valette, reçut un coup de mousquet, qui lui fit sauter un œil hors de la tête. D'autres étoient tués à coups d'épée, ou brûlés par des feux d'artifices. Le Grand-Maître étoit trop avant dans le péril pour n'en avoir pas sa part: il fut blessé

Jean de la Valette.

dangereusement à la jambe d'un éclat de grenade. Tant que le combat dura, il dissimula généreusement sa blessure ; par ses paroles, et encore plus par son exemple, il faisoit combattre de simples soldats, comme il auroit pu faire des officiers et des hommes touchés de l'amour de la gloire. Le zèle même de la religion, parmi les paysans et le bourgeois, diminuoit les horreurs de la mort, et rendoit, pour ainsi dire, tous les combattans égaux. Plusieurs chevalièrs trouvèrent, dans un endroit si dangereux, la fin honorable de leurs jours. Censio Gasgoni, vieux chevalier, qui commandoit à l'éperon de Saint-Michel, ayant appris le péril où se trouvoit le Grand-Maître, accourut à son secours, à la tête d'une troupe de soldats et d'habitans. Il monta, le premier, sur le parapet, accompagné des chevaliers Bergia, Mendosse, de dom Juan, et de la Roche Pereyra. On ne combattit plus, alors, qu'à coups de piques et d'épée ; le Turc et le Chrétien se prenoient même souvent corps à corps ; tous se battoient avec une espèce de rage et de fureur, et comme s'il eut été question, entre chaque particulier, de venger une ancienne querelle, et de satisfaire à une haîne personnelle. De l'un et de l'autre parti, on faisoit passer continuellement de nouveaux secours aux combattans : ce qui fit prolonger cette action jusqu'à la nuit. Enfin les chevaliers, qui combattoient sous les yeux du Grand-Maître, firent de si puissans efforts, qu'ils

reprirent le parapet, et en chassèrent les infidèles.

Le bacha, qui ne donnoit point de relâche, ni à ses ennemis, ni à ses propres troupes, revint à l'assaut dès le lendemain, vingtième du mois. Ce n'est pas qu'après l'expérience qu'il en avoit faite, il se flattât d'emporter, tout du coup, des places aussi bien défendues; mais, comme il n'ignoroit pas que toutes les forces du Grand-Maître consistoient principalement dans ses chevaliers, et qu'ils étoient réduits à un petit nombre, il avoit en vûe, par ces fréquentes attaques, d'en faire périr, tous les jours, quelques uns, et, à l'exemple de ce qui s'étoit passé au fort de Saint-Elme, faute de défenseur, de faire tomber, à la fin, ces deux places en sa puissance.

Cependant, comme il s'étoit apperçu que ses soldats commençoient à se rebuter de ses attaques continuelles, et même que, de son côté, il y perdoit beaucoup de monde, sur-tout par la mousqueterie des chevaliers, pour mettre, en quelque manière, ses soldats à couvert, il avoit inventé une espèce de morion, fait d'un bois assez mince, quoiqu'à l'épreuve du coup de mousquet, et qui descendoit jusques sur les épaules. Il avoit fait prendre cette nouvelle armure à huit mille hommes d'infanterie, à la tête desquels il se présenta à l'assaut du fort Saint-Michel. Mais, quand il fallut entrer en action, ces soldats s'y trouvèrent si embarrassés, si contraints, et d'ail-

leurs si chargés de ces casques de bois, que la plûpart, ne pouvant ni attaquer les Chrétiens ni s'en défendre, se défirent d'un fardeau si incommode, et s'avancèrent, à découvert, avec beaucoup de résolution, à l'attaque du fort. Ils avoient à leur tête le Sangiac, ou gouverneur de la Bossine, appellé Cheder, vieil officier fort estimé dans les troupes, et qui avoit promis, au bacha, d'emporter cet ouvrage, ou d'y périr. Ce vieux guerrier, qui, dans des jours de combat, et pour se faire mieux distinguer, avoit coutume de s'habiller magnifiquement, revêtu alors d'une veste superbe, s'avança fièrement jusqu'au pied du parapet; et il commanda à l'officier qui portoit son Enseigne, de la tenir haute. Mais cet officier fut bientôt tué, et l'Enseigne renversée. Le sangiac la fit relever aussitôt; et, quoique dans un poste si exposé, et pendant l'assaut, plusieurs Turcs eûssent été tués successivement, il la fit toujours relever pour la tenir haute à la vue des combattans. Enfin le dernier qui la portoit, ayant eu le sort de ses camarades, il la prit lui-même, et la tenant d'une main et son sabre de l'autre, il combattit et fit combattre ses soldats avec un courage déterminé. Mais, ayant été reconnu à son habillement magnifique, et encore plus à sa valeur et à son intrépidité, le chevalier Pessoa, page du Grand-Maître, le tua d'un coup de mousquet. Un officier Turc se mit aussitôt à sa place, et exhorta les soldats à venger la mort de leur général.

Ils s'y portèrent, d'abord, avec assez de résolution; il y eut même comme un combat particulier entre différens officiers des deux partis, à qui resteroit maître du corps du Sangiac. Les Turcs l'emportèrent à la fin, mais ils se trouvèrent tellement pressés, qu'ils furent contraints de s'enfuir. Dans cette déroute, un chevalier se jetta sur l'Enseigne de Cheder; mais celui qui la portoit, quoique blessé à mort, la tint si ferme, qu'il en fallut rompre la hampe ou le bâton entre ses mains; et on n'en put avoir que le drapeau encore tout déchiré. Toute cette action ne se passa pas sans qu'il y pérît plusieurs chevaliers de considération. Il y avoit déjà du tems que le commandeur Jean de Lacerda, pour réparer la foiblesse qu'il avoit témoignée à la défense du fort Saint-Elme, cherchoit, pour ainsi dire, la mort de tous côtés; il la rencontra dans cette occasion, et se fit tuer courageusement sur la brèche.

Tant d'assauts si meurtriers commençoient à rebuter les soldats Turcs : le bacha leur donna deux ou trois jours de repos. Mais, dès le 20, on avoit jetté, dans le Bourg, un billet cacheté qui fut porté aussitôt au Grand-Maître, et dans lequel il ne trouva que ce seul mot: JEUDI. Il entendit aisément ce que signifioit ce terme, et qu'il devoit, ce jour-là, s'attendre à une nouvelle attaque : il s'y prépara avec son courage et sa fermeté ordinaires. Pour n'être pas surpris, et pour reconnoître la disposition de ses soldats,

Jean de la Valette.

dès le mardi 21 il fit donner une fausse alarme; chacun courut aussitôt à son poste; et, par cette épreuve, le Grand-Maître n'eut qu'à se louer de la vigilance de l'officier, et de l'activité du soldat. Il s'apperçut seulement que, par la perte qu'on faisoit tous les jours d'un grand nombre de chevaliers, il en manquoit en de certains postes, pour conduire et pour animer les soldats.

Le bruit en étant passé à l'infirmerie, ce qu'il y avoit de chevaliers blessés, et qui pouvoient encore se soutenir, en sortirent courageusement; et, à l'exemple de ceux du fort Saint-Elme, ils aimèrent mieux aller au-devant de la mort, et la rencontrer sur la brèche, que de l'attendre dans leurs lits. Le Grand-Maître, après avoir admiré leur courage, les distribua dans les endroits où il en avoit le plus de besoin; et, soutenu par des guerriers qui sembloient être quelque chose de plus que des hommes, il attendit avec impatience le retour des ennemis.

Il n'attendit pas long-tems; et, suivant l'avis qu'il en avoit reçu le 23, ils se présentèrent à l'une et à l'autre attaque; le bacha mena, lui-même, ses troupes à l'assaut du fort Saint-Michel. La place, pendant la maladie de l'amiral Monté, étoit défendue par le maréchal Copier, le commandeur Giou, général des galères, et par un nombre considérable des principaux commandeurs de la religion. La présence et l'exemple du bacha firent combattre ses soldats avec beaucoup de courage: personne ne se mé-

nageoit; et ils trouvèrent aussi, de la part des assiégés, une vigoureuse résistance. Si les Turcs, par de courageux efforts, gagnoient quelques pieds de terrain, ils en étoient bientôt chassés par les Chrétiens. C'étoit, de part et d'autre, une alternative de bons et de mauvais succès, sans qu'on pût démêler de quel côté pencheroit la victoire; et, quoique le bacha fît voir, en cette occasion, tout ce que la valeur et la conduite d'un grand Capitaine pouvoient entreprendre pour surmonter le désavantage du poste, les chevaliers, supérieurs par la hauteur de la brèche, firent un feu si furieux de leur mousqueterie, et ils furent si bien secondés par toutes les batteries de la place, qu'à la fin les Turcs, après avoir perdu beaucoup de monde, perdirent courage. Les plus éloignés de la brèche, commencèrent à s'écarter, peu-à-peu, du péril; ceux qui en étoient plus proches et les plus exposés, s'enfuirent ouvertement; leurs officiers même lâchèrent pied; quelque effort que fît le bacha, il ne put jamais les ramener au combat, et, pour sauver l'honneur de ses troupes, il fit sonner la retraite.

L'attaque du boulevard de Castille dura plus long-tems, et fut plus vive et plus dangereuse. Pendant que l'artillerie des Turcs, pour écarter les Chrétiens de la brèche, faisoit un feu terrible, les janissaires, mêlés avec les pionniers, élevèrent, proche de la muraille, une espèce de plate-forme, plus haute que le parapet, et d'où leurs

Jean de la Valette.

mousquetaires tiroient continuellement sur les assiégés : personne n'osoit paroître, soit sur la brèche, ou le long du parapet, qui ne fût aussitôt tué. Le Grand-Maître, qui étoit toujours au milieu du feu et du péril, accourut en cet endroit : sa présence renouvella le courage des assiégés ; celui des assiégeans ne se rallentit point ; et, quoiqu'on ne se battît qu'à coups de feu, le combat ne laissa pas d'être cruel et meurtrier. Il dura jusqu'à la nuit ; et le grand-Maître, avec toutes ses batteries, ne put faire taire le feu des ennemis, qui, à la faveur de ce cavalier qui dominoit sur la brèche, espéroient de s'en rendre maîtres le lendemain.

Dans un état si déplorable, le Conseil de l'Ordre s'assembla pour délibérer sur le parti qu'on prendroit ; le Bourg étoit miné de tous côtés, les défenses ruinées, l'ennemi maître des dehors, et la brèche comme bloquée par ce cavalier qui touchoit à la muraille, et d'où l'ennemi pouvoit se jetter dans la place. La plûpart des grands-croix proposèrent à la Valette d'abandonner ce poste, d'en faire sauter ce qui y restoit de fortifications, et, avec les vivres et les munitions de guerre, de se retirer, de bonne heure, dans le château Saint-Ange, qui étoit encore en son entier. Ils lui représentèrent le péril où l'on étoit d'être emporté, au premier assaut, si on s'obstinoit, plus long-tems, à une défense inutile ; que, dans le tumulte et la confusion d'une retraite forcée, on n'auroit peut-être pas le tems de ga-

gner cette dernière forteresse; que les vieillards et les personnes du sexe couroient risque de rester en proye à la fureur et à la brutalité des barbares; au lieu qu'en mettant de bons corps-de-garde sur la brèche, pendant que les soldats et les habitans se retireroient, on auroit le loisir de conduire, dans le château, des munitions de guerre et de bouche, et de prendre toutes les précautions nécessaires pour la sûreté et la défense d'une place si importante.

Le Grand-Maître rejetta cet avis avec une espèce d'horreur, et comme s'il se fut agi de livrer l'isle entière aux infidèles. Il fit voir, à tout le Conseil, que le grand Bourg et l'isle de la Sangle qui le défendoit, par leur voisinage et leur communication réciproque et nécessaire, ne se pouvoient ni défendre ni abandonner l'un sans l'autre; et qu'en cédant à l'ennemi le boulevard de Castille, c'étoit lui céder, en même-tems, le fort de Saint-Michel; d'ailleurs que le château Saint-Ange ne pourroit contenir les soldats, les habitans, et tout le peuple qu'il faudroit tirer de ces deux places; que la citerne même du château ne pourroit pas leur fournir assez d'eau pour leur boisson; et que la disette seule d'une chose dont on ne pouvoit se passer, les réduiroit, en peu de jours, ou à mourir tous de soif, ou à ouvrir, aux Turcs, les portes de la place. Les seigneurs du Conseil lui répartirent, que, si on ne pouvoit pas se dispenser d'attendre, dans le Bourg et dans le château de Saint-Michel, la der-

JEAN DE LA VALETTE.

nière extrémité, ils le conjuroient, au moins, de se retirer, lui-même, avec ce qu'il voudroit prendre de troupes, dans le château Saint-Ange; d'y faire porter les reliques et les ornemens de l'église, et les papiers les plus importans du trésor; que, pour eux, ils ne craindroient jamais rien quand ils ne craindroient plus pour sa personne; et qu'ils courroient, avec joye, tous les risques d'un nouvel assaut. Le Grand-Maître, inébranlable dans ce qu'il avoit une fois résolu, et qui prévoyoit que le transport des effets de la religion, dans le château Saint-Ange, feroit pressentir aux soldats qu'on ne les croyoit pas assez en sûreté dans le Bourg, rejetta encore ce second avis; et, adressant la parole à toute l'assemblée : « C'est ici, Mes chers Frères, leur dit-il, « qu'il faut que nous mourions tous ensemble, « ou que nous en chassions nos cruels ennemis » : et, pour faire voir aux commandeurs qui l'environnoient, combien il étoit éloigné de se retirer dans le château Saint-Ange, et de pourvoir à sa sûreté particulière, il ne laissa, dans cette place, que le peu de soldats nécessaires pour servir l'artillerie; et il en tira le reste, qu'il employa, avec la garnison, pendant toute la nuit, à faire des retirades, des coupures et d'autres retranchemens. Il conduisit, lui-même, ces différens ouvrages avec tant d'art et de capacité, que, quand même les Turcs auroient, le lendemain, emporté le premier retranchement, il s'en trouvoit un autre derrière, qui, par son élévation, les

commandoit; en sorte qu'en disputant ainsi le terrain pied à pied, il se vit en état de tenir encore assez de tems pour donner lieu, au vice-roi de Sicile, d'arriver à son secours.

Jean de la Valette.

Cependant, comme cette plate-forme, que les Turcs avoient élevée contre la muraille, lui causoit une secrette inquiétude, il la communiqua au commandeur de Claramont, de la langue d'Arragon, dont il connoissoit l'habileté: et, par son conseil, la même nuit, il fit ouvrir la muraille avec le moindre bruit qu'il fut possible. Ce commandeur, suivi de François Guerate, de Pereyra, et d'autres chevaliers Espagnols, sortit par cette ouverture; se coula, sans bruit, le long du pied de la muraille; gagna cette levée de terre; chargea, avec grands cris, le corps-de-garde que Pialy y avoit laissé, et qui, croyant avoir affaire à toute la garnison, s'enfuit avec précipitation. Claramont, au lieu de détruire cet ouvrage, fut d'avis de s'y fortifier; le Grand-Maître lui envoya, aussitôt, des soldats et des pionniers, qui y dressèrent promptement un parapet pour couvrir les arquebusiers. On y mit même du canon; et les Turcs ne virent pas sans surprise et sans confusion que les chevaliers faisoient servir, contre eux-mêmes, un ouvrage qu'ils n'avoient élevé que pour avancer la ruine des Chrétiens.

Le mauvais succès de ce qui se passoit à l'attaque du poste de Castille, ne ralentit point l'ardeur et l'empressement du bacha; et il n'est

Jean de la Valette.

pas bien certain s'il n'en eût pas une maligne joye, ou du moins si, dans l'espérance qu'il avoit d'emporter le fort de Saint-Michel, il ne fut pas bien aise que l'amiral n'eût point ouvert, le premier, le chemin à la victoire, pour en avoir tout l'honneur. Les premiers jours de septembre, il fit donner un nouvel assaut; les janissaires auxquels il avoit promis le pillage de la place, s'avancèrent, en foule, et la tête baissée, jusqu'au pied de la brèche; et, malgré le feu de l'artillerie, les pierres, l'eau bouillante et les feux d'artifices qu'on lançoit sur eux, ils en gagnèrent le haut. Ils occupoient déjà presque tous les bastions de ce fort; ils n'étoient plus séparés des assiégés que par l'épaisseur d'une cloison de bois; et ils se trouvèrent même si près les uns des autres, que les mousquets se croisoient. Après qu'on eut combattu long-tems, avec une fureur égale; le courage invincible des chevaliers l'emporta enfin sur toute l'opiniâtreté des Turcs. Ils les poussèrent et les précipitèrent du haut de la brèche en bas, quelques efforts que fît le bacha; et il vit bien que, pour se rendre maître de la place, il ne lui restoit d'autre espérance que de réduire, par la faim, ceux que, jusques-là, il n'avoit pu vaincre ni par la force, ni par la ruse.

Mais il ne fut pas long-tems sans apprendre qu'il avoit encore plus à craindre, que les chevaliers, de la disette des vivres : ses munitionnaires lui firent sçavoir qu'un vaisseau, qui étoit allé charger des bleds dans l'isle de Gelves, avoit été

enlevé par les galères de Sicile; qu'il ne leur restoit, au plus, que pour vingt-cinq jours de farine; et les officiers d'artillerie lui déclarèrent qu'ils étoient à la veille de manquer de poudre. Dans des contre-tems si fâcheux, et, sur-tout, dans la crainte que le sultan ne lui fît payer de sa tête le malheureux succès de cette expédition, il résolut de faire ses derniers efforts contre la Cité Notable: et, quoique la prise de cette place, située au milieu des terres, ne décidât rien pour la conquête de l'isle, il se flatta que, s'il s'en pouvoit rendre maître, et en amener tous les habitans en esclavage, comme les plus forts témoins de sa victoire, l'éclat de cet avantage, quoiqu'il n'eût rien de solide, adouciroit le prince; et même que, pour sa réputation, et l'honneur de ses armes, il voudroit bien qu'on en éblouît la populace.

Dans cette vûe, le dernier d'août, il partit du camp avec quatre mille hommes de ses meilleures troupes, Janissaires et Spahis. On lui avoit représenté cette place comme peu fortifiée; ainsi il se flatta de l'emporter par escalade. Mais la force des places consiste moins dans les boulevards et les bastions qui les environnent, que dans la valeur des troupes, et l'habileté du gouverneur qui les défendent. Le Mesquita, ce brave chevalier Portugais dont nous avons déjà parlé, quoiqu'il eût peu de monde, aux premières approches de l'ennemi, affecta une contenance fière et résolue. Par son ordre, on borda la cour-

Jean de la Valette.

tine de canons, de mousquets, de piques, d'Enseignes et de drapeaux; et, pour faire croire que sa garnison étoit nombreuse, il joignit, aux soldats, les citoyens de la ville et les habitans de la campagne qui s'y étoient réfugiés; des femmes même, habillées en hommes, se mêlèrent dans les rangs, et parurent, en armes, sur les boulevards et les bastions.

L'artillerie commença ensuite à tonner de tous côtés, et à faire un feu continuel. A ce spectacle, des ingénieurs, que le bacha avoit envoyés pour reconnoître la place, et les endroits où l'on pourroit dresser des échelles, épouvantés de cet appareil de guerre, que la peur leur fit peut-être trouver encore plus grand et plus formidable, rapportèrent à leur général, qu'il ne pouvoit tenter l'escalade contre un Fort, défendu par une si nombreuse garnison, sans s'exposer à voir périr, devant ses yeux, ce qui lui restoit de meilleures troupes; et que de pareilles places ne s'emportoient que par un siége, et en les attaquant selon les règles ordinaires de la guerre. Le bacha, à qui il ne restoit ni assez de forces, ni assez de tems pour une pareille entreprise, et dans la crainte d'être surpris par le secours qu'on attendoit tous les jours de Sicile, revint au camp, outré de chagrin, sans sçavoir quel parti prendre, ni de quel côté tourner ses armes. Les projets même lui manquoient; dans cette incertitude, il assembla tous les ingénieurs de son armée; et il les exhorta à inventer quelque machine

qui facilitât un nouvel assaut, et qui mît fin à une entreprise si longue et si difficile. Ces ingénieurs lui répondirent qu'ils avoient, jusqu'alors, épuisé tous les secrets de leur art; que le reste dépendoit du courage et de la valeur de ses troupes. Cependant, pour le contenter, ils firent construire une tour de bois, qu'à force de rouleaux on poussa jusqu'au pied de la brèche du fort Saint-Michel. Cette tour, semblable à ces anciennes machines, dont, avant l'invention du canon, on se servoit dans les siéges, avoit plusieurs étages. Le plus haut, et qui voyoit à découvert dans la place, étoit rempli d'arquebusiers qui foudroyoient tout ce qui se découvroit; et, pour mettre ce dernier étage hors d'insulte des batteries du château, sitôt que les infidèles avoient fait leur décharge, par le moyen des roues qui étoient en dedans de la machine, et peut-être par la pesanteur des contre-poids, et le secours des poulies, le haut de cette tour s'abaissoit, et se trouvoit à couvert par la muraille même de la place, contre laquelle elle étoit appuyée. Les Turcs, par le moyen de cette machine, tuèrent d'abord beaucoup de monde: mais un charpentier Maltois, appellé André Cassar, habile dans son art, ayant examiné la construction de cette tour, fit ouvrir dans la muraille, et directement vis-à-vis ce château de bois, une canonnière, où il plaça une couleuvrine chargée de chaînes de fer; et, au moment que les Turcs faisoient remonter cette machine, il fit mettre

JEAN DE LA VALETTE.

le feu au canon qui la prit par le milieu, et la mit en pièces; ensorte que les soldats qui étoient au plus haut étage, furent précipités en bas, ou écrasés sous ses ruines et ses débris.

Le bacha, au désespoir de voir manquer toutes ses entreprises, et inquiet de celle qui se formoit contre lui à Messine, revint à miner. Il commença, tout de nouveau, à faire fouiller la terre; et il eut recours à cette dernière ressource, moins dans l'espérance d'un heureux succès, que pour ne pas laisser pénétrer, par l'inaction de ses troupes, son propre découragement. Mais les chevaliers, dans tous les lieux suspects, firent ouvrir des puits et des contre-mines, qui éventèrent les ouvrages des infidèles. Ils poussèrent, de leur côté, d'autres mines sous les postes dont les Turcs s'étoient emparés, et où il en périt un grand nombre. Les Chrétiens ne s'y tinrent plus même sur la défensive; ils firent plusieurs sorties, dont ils eurent tout l'avantage; et ils se flattèrent que, sans le secours du vice-roi, ils forceroient les Turcs à lever le siége. Il y avoit déjà du tems que, par les retardemens affectés de ce seigneur Espagnol, le Grand-Maître désespéroit de ce secours; et, quoique la flotte fût prête, et que les officiers et les soldats, destinés pour le débarquement, témoignâssent un empressement extraordinaire de se signaler contre les infidèles, le vice-roi ne pouvoit se résoudre à mettre à la voile, et faisoit douter, par son irrésolution, s'il s'embarqueroit, ou s'il n'at-

tendroit point des nouvelles de quelque fâcheux évènement, qui lui servît de prétexte pour s'en dispenser. Jean de la Valette.

Cependant, sur le bruit de cet armement, il étoit arrivé, à Messine, plus de deux cents chevaliers, commandeurs et grands-croix, de différentes langues, qui tous ne s'y étoient rendus que dans l'espérance d'y trouver des vaisseaux qui les portâssent à Malte. La lenteur du vice-roi les désespéroit : la plûpart ne partoient point de son Palais; il en étoit obsédé; quelques-uns même, plus hardis, mêloient des reproches à leurs prières. Le vice-roi, seigneur fier et hautain, s'en plaignit; et il trouva mauvais que les chevaliers, en lui parlant, ne le traitâssent pas d'Excellence. Louis de Lastic, grand-prieur d'Auvergne, à ce sujet, lui dit, d'un air cavalier : « Pourvu, sei« gneur, que nous arrivions à Malte assez à tems « pour secourir la religion, je vous traiterai, avec « plaisir, d'Excellence, d'Altesse, et même, si vous « le voulez, de Majesté. » Le vice-roi ne fit que sourire à ce discours; et, ayant appris que ce vieux chevalier étoit d'une illustre naissance, et qu'il avoit acquis beaucoup de gloire en France et dans les guerres contre les Huguenots, il le tira en particulier, et lui dit que, par considération pour sa qualité et pour son mérite, il vouloit bien s'ouvrir avec lui, et lui montrer le fond de ses intentions. Il ajouta que, quelqu'éclatante que fût sa dignité, l'autorité n'en étoit pas égale; qu'il n'étoit pas toujours maître de suivre les

JEAN DE LA VALETTE.

mouvemens de son courage; et qu'il dépendoit d'un prince, qui, pour ne se point commettre, vouloit souvent que ses ministres devinâssent ses intentions; que, depuis qu'il avoit cru entrevoir qu'il ne seroit pas fâché qu'on secourût Malte, son premier dessein avoit été d'aller, avec sa flotte et toutes les forces de mer de ce prince, présenter bataille à l'amiral des infidèles; mais que, n'ayant pas un nombre suffisant de vaisseaux, il avoit résolu, de concert avec le Grand-Maître, de jetter dans l'isle au moins dix mille hommes; qu'il vouloit, lui-même, conduire ce secours; qu'il avoit reçu du chevalier Vincent Anastagi, excellent ingénieur, un plan exact de l'isle, et de tous les endroits où il pourroit débarquer ses troupes; qu'on lui avoit envoyé, en même-tems, de la part du Grand-Maître, tous les signaux et les contre-signaux qu'on lui feroit des places de l'isle et du château du Goze; et que, pour tout délai, il espéroit partir de Messine le 21 d'août. Il tint sa parole, et arriva, le 22, à Syracuse, le rendez-vous de toute l'armée. Il en fit la revue; il s'y trouva près de huit mille hommes, la plûpart de vieilles troupes, et d'anciens corps, qui avoient servi dans toutes les guerres d'Italie.

Alvare de Sande commandoit le régiment de Naples; Sanche de Londono, celui de Milan; Vincent Vitelly étoit à la tête d'un grand nombre d'aventuriers Italiens et d'autres nations; Ascagne de la Corne fut fait maréchal-général de camp, pendant la navigation et le trajet. Le vice-

roi retint le commandement général; et, après le débarquement et son départ, et jusqu'à ce qu'on eût joint le Grand-Maître, le Conseil de guerre, à la pluralité des voix, devoit décider des entreprises, et donner l'ordre au nom du roi d'Espagne.

Le premier septembre, toute la flotte appareilla et mit à la voile, au bruit d'une décharge de toute l'artillerie, et avec des cris de joye de toute l'armée. Le rendez-vous étoit à la petite isle de Linose; un gros tems, qui survint, écarta les vaisseaux, et les empêcha de porter à route; mais, après que la tempête fut appaisée, le vice-roi, pour leur donner le loisir de le rejoindre, et pour refaire le soldat de la fatigue de la mer, relâcha à la Favignane, petite isle voisine de celle de Drépano, en Sicile. Le quatre du mois, la flotte remit à la voile, arriva à l'isle de Linose, où le vice-roi trouva des lettres de la Valette, qui marquoient que, du côté de Mugiarro, et vers la plage de la Melecha, la descente étoit sûre, et qu'il y trouveroit bon fond. Mais la manœuvre du vice-roi fit douter, de nouveau, que son dessein fût de profiter de cet avis; au lieu d'entrer dans le canal du Goze, il côtoya l'isle de Malte du côté du midi, et se laissa reconnoître par les frégates Turques, qui sortoient de Marsa-Syroc. Il sembloit qu'il cherchât moins à aborder, qu'à trouver quelque obstacle qui l'obligeât de s'éloigner, et de retourner dans les ports de Sicile. Les hazards, ordinaires en mer, le firent naître tel qu'il pouvoit le souhaiter : il

Jean de la Valette.

s'éleva, la nuit, un grand vent mêlé de pluye et d'orage, qui sépara l'avant-garde, commandée par Cardone, du reste de la flotte. Le calme étant revenu le matin, le vice-roi détacha quelques frégates légères pour découvrir où le vent l'avoit poussé; et, n'ayant pu rien apprendre, il reprit, une seconde fois, le chemin de la Sicile; doubla le cap Passaro; descendit au Possal, où Cardone, qui l'avoit été chercher inutilement au Goze, le vint joindre : il avoit fait débarquer ses troupes. On commença alors à douter du secours; et on disoit, assez publiquement, que, si Malte pouvoit être sauvée, ce ne seroit jamais que par la valeur invincible de ses chevaliers. Ceux qui étoient sur la flotte, détestoient hautement la timide prudence du vice-roi, et son excès de précaution; et, pour comble de malheur, plus de quinze cents soldats désertèrent. L'armée, en peu de jours, fut réduite à moins de six mille hommes. Le vice-roi, étonné d'une désertion si considérable, retomba dans ses irrésolutions ordinaires : il assembla le Conseil de guerre, et proposa, de nouveau, si on devoit tenter le secours de Malte. Pendant qu'on agitoit cette question, il s'éleva à la porte même du lieu où le Conseil étoit assemblé, un bruit confus de voix et de cris, qui demandoient qu'on remît incessamment à la voile. Les officiers-généraux, qui, par considération pour le vice-roi, n'opinoient que d'une manière douteuse et équivoque, ne furent pas fâchés que le soldat, plus hardi, et

qui n'avoit rien à ménager, fût l'interprète de leurs sentimens. Le vice-roi les démêla aisément dans l'air de leur visage, et même par le silence qu'ils gardoient dans un tumulte, excité par leurs propres soldats. Il se rendit aux vœux du Conseil et de toute l'armée : on se rembarqua le six, et, le même jour après midi, il parut à la vûe de Malte. Toute la flotte entra, avec de grands cris de joye, dans le détroit ou le canal du Goze. Le vice-roi ne voulut point, le soir et pendant la nuit, hazarder une descente. Sa flotte, par son ordre, jetta l'ancre, et se rangea proche les petites isles de Cuming et de Cuminot. Le lendemain matin, sept du mois, les vaisseaux entrèrent dans l'anse ou cale de la Melecha, et débarquèrent toutes les troupes, les armes et les munitions de guerre et de bouche, qui composoient le secours. Le vice-roi mit, lui-même, pied à terre pour en faire la revue; et, après leur avoir vû prendre le chemin de la Cité notable, suivant les ordres du roi, son maître, il se rembarqua, sur-le-champ, pour retourner en Sicile. Mais, avant son départ, et quand il se sépara des officiers-généraux, il leur promit que, dans le treize ou quatorze du mois, il leur ameneroit encore quatre mille hommes qu'il attendoit d'Italie, et qui, à ce qu'il leur dit, devoient être débarqués à Messine. Il y arriva, en même-tems, plusieurs jeunes seigneurs et gentilshommes Français, qui y étoient accourus, dans l'impatience de signaler leur courage contre les infidèles. On

JEAN DE LA VALETTE.

comptoit, parmi cette fleur de la noblesse Française, dit M. de Thou, Philippe Strozzi, fils de Pierre, maréchal de France; Timoléon de Cossé-Brissac, aussi fils d'un maréchal de France; Roger de Saint-Larry de Bellegarde; Pierre de Bourdeilles de Brantôme; Hardouin de Villiers, seigneur de la Rivière; et, peu de jours avant eux, Réné le Voyer, vicomte de Paulmy, bailli de Touraine, étoit arrivé, dans cette isle, pour passer au secours d'un Ordre, qui, depuis trois cents ans, comptoit plusieurs de ses ancêtres au nombre de ses plus illustres chevaliers. Tous ces jeunes seigneurs aspiroient à s'embarquer avec le nouveau secours qu'on attendoit d'Italie.

Mustapha et Pialy, sur le rapport de leurs espions, avoient toujours cru que le vice-roi n'avoit ramassé les vaisseaux et les galères qui étoient dans les ports de Sicile, que pour tenter, à la faveur d'un combat naval, de faire entrer le secours dans le grand port, et le conduire, par-là, jusqu'au pied du château Saint-Ange. Pour prévenir ce dessein, le bacha, depuis peu de jours, en avoit barré l'entrée par une chaîne d'antennes, de pieux et de barques; et, depuis que la flotte Chrétienne avoit paru, pour la première fois, près de Linose, l'amiral Turc, avec toute l'armée navale, se tenoit continuellement sur le fer, et devant le grand port, pour en défendre l'entrée aux Chrétiens.

Le débarquement du secours, dans un endroit tout opposé, consterna également les deux

généraux : ils craignoient, à tous momens, de voir fondre sur eux les principales forces de la Chrétienté; et, sans même s'instruire, selon les règles de la guerre, du nombre des troupes qui composoient ce secours, ils levèrent le siége avec précipitation; retirèrent leur garnison du fort Saint-Elme; abandonnèrent même leur grosse artillerie, et se rembarquèrent avec une précipitation peu différente d'une fuite ouverte et déclarée. Le bacha ne fut pas plutôt dans son vaisseau, qu'il eut honte de s'être laissé surprendre par une terreur si subite. Un esclave, échappé du grand Bourg, augmenta encore sa confusion, en lui apprenant que ce secours, qui avoit fait fuir seize mille hommes, n'étoit au plus composé que de six mille, encore harrassés d'un voyage par mer, sans général, et commandés seulement par des chefs indépendans les uns des autres, peu unis entre eux, et qu'on ne croyoit pas, s'ils voyoient les Turcs dans leurs premiers postes, qu'ils osâssent quitter les rochers et les défilés où ils étoient retranchés. Mais l'avis étoit venu trop tard; et, à moins de recommencer le siége tout de nouveau, les infidèles ne pouvoient plus compter sur leurs lignes, et sur leurs retranchemens.

septembr. 1565.

La Valette ne les en vit pas plutôt éloignés pour se rembarquer, qu'il fit combler leurs tranchées, et ruiner leurs ouvrages. Les habitans, hommes, femmes et enfans, les chevaliers mêmes y avoient travaillé jour et nuit, avec cette

Jean de la Valette.

joye et cette promptitude qu'ont des prisonniers à qui il est permis de briser leurs fers. Le Grand-Maître avoit envoyé, dans le même-tems, une garnison dans le fort Saint-Elme; et les Turcs, de dessus leur flotte, eurent la douleur et la confusion de voir flotter en l'air les Enseignes de Saint-Jean.

Le bacha, qui craignoit pour sa tête, et que le sultan ne lui reprochât qu'il n'avoit osé voir ses ennemis en face, assembla le Conseil de guerre : on délibéra long-tems sur le parti qu'on devoit prendre. Le vice-roi d'Alger étoit d'avis qu'on remît les troupes à terre, et qu'on allât chercher les ennemis. Il fit voir au bacha que, s'ils n'étoient que six mille hommes, il pouvoit leur en opposer le double, et les combattre; que, s'il en triomphoit, comme il y avoit lieu de l'espérer, il fermeroit l'entrée de l'isle au second secours que le vice-roi de Sicile devoit amener, et que les chevaliers, épuisés, réduits à un petit nombre, manquant de soldats, seroient contraints de capituler. Pialy, jaloux du crédit et de la gloire de Mustapha, et qui n'étoit pas fâché qu'il n'eût pas réussi dans son entreprise, se trouva d'un autre sentiment, et disoit, qu'après avoir perdu l'élite de l'armée Ottomane, il étoit dangéreux de commettre un reste de troupes, découragées et affoiblies par un si long siége, contre des gens frais, et qui brûloient d'impatience d'en venir aux mains. Mais l'avis du vice-roi d'Alger, et pour lequel le bacha se déclaroit,

JEAN DE LA VALETTE.

l'emporta de deux voix. Le débarquement fut résolu ; et le bacha, outré contre lui-même d'avoir levé le siége si brusquement, et qui craignoit tout de la Porte, s'il y retournoit malheureux, résolut de vaincre, ou de se faire tuer, à la tête de ce qui lui restoit de troupes, plutôt que de mourir par la main infâme d'un bourreau. Il se fit mettre aussitôt à terre ; mais, de la part de ses soldats, il trouva beaucoup de difficulté à les faire sortir des vaisseaux. Ils se plaignoient de ce qu'après un siége si long et si meurtrier, on vouloit, disoient-ils, les ramener, tout de nouveau, à la boucherie. Il fallut, pour ainsi dire, les arracher de dessus la flotte : et ce ne fut qu'à coups de bâton que leurs officiers les firent débarquer. Le bacha fit prendre, à la meilleure partie, le chemin de la Cité Notable, où il espéroit rencontrer les Chrétiens. Et, pour faciliter sa retraite et son rembarquement en cas de mauvais succès, il laissa, au bord de la mer, le vice-roi d'Alger avec quinze cents hommes. Pialy, qui, depuis que les chevaliers étoient rentrés dans le fort Saint-Elme, ne pouvoit plus rester dans le port Musciet, de concert avec ces deux généraux, fit retirer ses vaisseaux dans la cale de Saint-Paul.

Le bacha s'avança ensuite pour aller chercher l'armée du secours. Ascagne de la Corne, qui faisoit la fonction de maréchal-de-camp, l'avoit fait retrancher sur une colline d'un difficile accès, à cause des défilés dont elle étoit environnée.

Le Grand-Maître, toujours attentif sur les démarches des infidèles, fit avertir les chefs de l'armée Chrétienne, qu'ils alloient avoir toutes les forces des Turcs sur les bras. On assembla aussitôt le Conseil de guerre; Ascagne étoit d'avis qu'on attendît l'ennemi dans le camp; il représenta que les Turcs ne pouvoient attaquer, par la tête et de front, un endroit si fort par sa situation, sans s'exposer à être foudroyés par l'artillerie; que la Cité couvroit cet endroit d'un côté; que, de l'autre, il étoit défendu par un monastère fortifié naturellement, et où l'on avoit jetté des troupes dont il faudroit que les infidèles essuyâssent tout le feu; que, n'ayant amené ni vivres, ni équipages, ils ne pourroient rester long-tems dans la plaine, exposés à toute l'ardeur du soleil; et qu'après quelques légères escarmouches, on les contraindroit, sans rien hazarder, à se retirer, et à se rembarquer tout de nouveau.

Mais Alvare de Sande, le plus considérable des chefs de l'armée, fut d'un sentiment contraire; et, pour faire oublier apparemment, par un avis hardi et conforme à son courage, celui que la complaisance pour le vice-roi lui avoit fait ouvrir, dans le Conseil tenu à Messine, où il s'étoit opposé au secours de Malte, il opina alors à ce qu'on fît sortir toute l'armée; qu'on descendît de la colline, et qu'on allât au-devant de l'ennemi. « Nous ne sommes pas venus si « avant, répartit-il à Ascagne, pour ne rien ha-

« zarder, et pour demeurer ici spectateurs oisifs « d'un nouvel assaut, que les infidèles, s'ils voyent « qu'ils ne peuvent forcer nos retranchemens, « donneront peut-être au grand Bourg, ou au « château de Saint-Michel. Il faut tout craindre, « ajouta-t-il, du désespoir des Turcs : et quelle « honte pour nous, si, à notre vûe, ils empor- « toient ces places, qui, après tout, n'ont plus, « pour fortifications et pour murailles, que le « corps seul des chevaliers qui les défendent ! »

Jean de la Valette.

De ces deux avis, proposés dans le Conseil des Chrétiens, l'un étoit plus sûr, et l'autre plus hardi, mais aussi plus glorieux pour celui qui en étoit l'auteur. La plûpart des officiers s'attachèrent à ce dernier : les chevaliers, sur-tout, qui étoient venus sur la flotte de Sicile, opinoient hautement pour le combat. Ils n'étoient pas moins de deux cents chevaliers ou commandeurs ; et il n'y avoit presque point de commandeur, qui n'eût amené avec lui plusieurs volontaires de ses amis ou de ses parens, et un assez bon nombre de soldats : tout cela formoit un des plus forts bataillons de l'armée ; et ils déclarèrent que, si elle ne sortoit pas de ses retranchemens, ils étoient résolus, dûssent-ils tous périr jusqu'au dernier, de percer au travers de l'armée ennemie pour se jetter dans les places assiégées.

On ne fut point obligé d'en venir à une si fâcheuse extrémité : de Sande l'emporta à la pluralité des voix. Il descendit, dans la plaine, à la tête du bataillon de la religion, suivi de toutes

Jean de la Valette.

les troupes, et d'Ascagne même, qui, après avoir protesté contre les inconvéniens qui pourroient arriver d'une entreprise qu'il traitoit de téméraire, ne laissa pas de vouloir avoir part au péril : la pique à la main, il fut se mêler parmi les chevaliers ; il combattit aux premiers rangs, et fit voir que ceux qu'on accuse quelquefois de trop de circonspection dans les conseils, ne sont pas les moins braves dans l'action. Celle-ci se passa, du côté des Chrétiens, avec beaucoup de courage et de résolution. De Sande, à la tête des chevaliers, chargea brusquement les infidèles, pendant que Vitelly les prit en flanc. Le soldat Turc, qu'on avoit traîné malgré lui au combat, soit par ressentiment contre son général, soit qu'il fût accablé de la châleur, bien loin de faire, de son côté, tous ses efforts pour vaincre, à peine voulut-il se battre. La plûpart se contentèrent d'une décharge de leurs mousquets, et, se voyant pressés par les Chrétiens, se débandèrent, et s'enfuirent honteusement. Le bacha, qui s'en vit abandonné, de peur de tomber entre les mains des ennemis, fut réduit, malgré son courage, à la triste nécessité de suivre des lâches. On rapporte qu'il étoit si surpris et si troublé de la déroute de ses troupes, qu'en courant, il tomba deux fois de cheval ; et il auroit été pris sans le secours de quelques officiers, qui, aux dépens de leurs vies ou de leur liberté, firent ferme, pour lui donner le tems de remonter à cheval.

Les Chrétiens poursuivoient les infidèles avec

ardeur : l'ennemi, qui fuyoit devant eux, les empêchoit de sentir la châleur brûlante du soleil. La plûpart des chevaliers, qui étoient pesamment armés, pour suivre les Turcs de plus près, se débarrassèrent de leurs cuirasses; et, quoiqu'ils trouvâssent la plûpart des infidèles hors de combat, couchés par terre, à demi-morts de soif et de lassitude, tout ce qu'ils rencontroient passoit par le fil de l'épée. Ce ne fut qu'avec des peines infinies, et après une perte considérable, que les Turcs gagnèrent le bord de la mer. Jusques-là les Chrétiens avoient eu plus de peine à atteindre leurs ennemis qu'à les combattre; mais, comme les plus vîtes, et ceux qui couroient plus légèrement, s'étoient débandés à la poursuite des fuyards, et qu'enyvrés de la victoire, ils ne gardoient plus ni ordre ni rang, le vice-roi d'Alger, qui étoit couvert par la pointe d'un rocher, sortit, à la tête de ses troupes, de cette embuscade, et les voyant en petit nombre, tomba sur eux, en tua plusieurs, et fit prisonniers les chevaliers Marc de Tolède, Pierre de Yala, Ribatajala, et un chevalier Anglois dont on ignore le nom. Heureusement Alvare de Sande survint, pendant ce combat, avec quelques bataillons qu'il fit donner, tête baissée, contre les Algériens; et le reste des troupes Chrétiennes, qui arrivoient à la file, l'ayant joint, poussèrent tout ce qui se trouva devant eux, taillèrent en pièces ceux qui leur résistoient, délivrèrent les prisonniers; et les Turcs, déjà vaincus par leur

Jean de la Valette.

propre crainte, ne rendirent plus de combat, et ne cherchèrent qu'à se rembarquer : il se passa, en cette occasion, un nouveau genre de combat.

L'amiral Pialy, outre le feu des vaisseaux et du coursier de ses galères, pour favoriser la retraite des Turcs, avoit bordé le rivage de chaloupes armées de ses meilleurs arquebusiers, et qui tiroient continuellement contre les Chrétiens. Mais les chevaliers et les soldats, méprisant le feu et le péril, acharnés à la poursuite de leurs ennemis, et au désespoir qu'ils échappâssent à leurs armes, les poursuivoient jusques dans la mer; et on en vit plusieurs qui, ayant de l'eau jusques sous les bras, allèrent tuer des Turcs, à coups de fusil, à bord des galères, où ils tâchoient de se jetter. On prétend que les Turcs, en ces différentes occasions, et pendant tout le siége, ne perdirent pas moins de trente mille hommes. L'amiral, après avoir embarqué les débris d'une armée auparavant si formidable, mit à la voile, et prit la route de Sicile. Le vice-roi, du haut du château de Sarragosse, voyant passer cette flotte, apprit, sans courrier, l'heureux succès du secours, et la levée du siége.

Le Grand-Seigneur n'en reçut les nouvelles qu'avec un violent chagrin; et, jettant à terre et foulant aux pieds la lettre qu'il en avoit eue de Mustapha, il s'écria que ses armes n'étoient heureuses qu'entre ses mains; qu'au printems suivant, il iroit, lui-même, à Malte, et qu'il en

feroit passer les chevaliers et les habitans par le tranchant de son épée. Cependant, pour ne pas décrier ses armes, et pour amuser le peuple, qui veut toujours être trompé, au lieu de suivre la cruelle politique de ses prédécesseurs, qui punissoient, comme un crime, le malheureux succès d'un général, il fit publier, dans Constantinople, que le bacha s'étoit rendu maître de l'isle; qu'il en amenoit la plûpart des chevaliers et du peuple en captivité; et que, n'ayant pas jugé à propos de laisser des troupes en garnison sur un rocher, et dans une petite isle éloignée et déserte, il en avoit fait sauter tous les forts, abattre les maisons; et que, si des corsaires Chrétiens étoient assez téméraires pour oser y revenir, ils seroient toujours en proye à ses flottes et à la discrétion de toutes les Puissances qui tiendroient la mer.

Quelque exagération qu'il y eût dans ces bruits, il est certain qu'après la levée du siége, la ville, ou ce qu'on appelloit le grand Bourg de Malte, ressembloit moins à une place bien défendue, qu'à une ville emportée d'assaut, rasée, détruite après le pillage, et ensuite abandonnée par l'ennemi. Plus de deux cent soixante chevaliers avoient été tués en différens assauts; on comptoit jusqu'à huit mille hommes, soldats ou habitans, qui avoient péri pendant le siége; et à peine, quand les Turcs se retirèrent, restoit-il, dans le grand Bourg et dans le château de Saint-Michel, en comptant même les chevaliers, six cents

JEAN DE LA VALETTE.

hommes portant les armes, et encore la plûpart couverts de blessures.

On attribuoit une si grande perte non-seulement à la valeur des Turcs, mais encore aux lenteurs affectées du vice-roi : son nom étoit détesté par tous les chevaliers des différentes nations de la Chrétienté : le Grand-Maître même s'en plaignit, depuis, au Pape, qui en écrivit au roi d'Espagne ; et, quoique le vice-roi n'eût agi, en cela, que sur des ordres secrets, Philippe, pour en éloigner le soupçon, condamna hautement ces retardemens ; il tira même, quelque tems après, le vice-roi de la Sicile ; et, quoiqu'il en eût reçu de grands services, il le laissa vieillir, à Naples, dans une vie obscure, et sans lui donner aucune part dans le gouvernement.

Pendant que l'armée du secours, pour se rafraîchir, après la fuite des Turcs, s'étoit retirée auprès de la Cité Notable, les principaux chefs, et tous les chevaliers du secours, se rendirent dans le grand Bourg pour y saluer la Valette : ils furent reçus, de ce prince, des chevaliers de la place, et de tous les habitans, comme leurs libérateurs. Les chevaliers s'embrassèrent avec de grands témoignages d'amitié et de tendresse; mais, quand les uns et les autres vinrent à se souvenir de la perte qu'ils avoient faite des plus illustres et des plus braves chevaliers de la religion ; qu'ils considéroient l'état déplorable des places assiégées, les murailles et les fortifications détruites, l'artillerie pour la plûpart démontée,

les maisons abattues ou prêtes à tomber, les magazins sans poudre et sans provisions de guerre et de bouche, l'habitant pâle et défiguré, les chevaliers et le Grand-Maître même, la barbe et les cheveux négligés, les habits sales et en désordre, comme des gens qui, depuis quatre mois, ne s'étoient point, la plûpart, déshabillés; et plusieurs de ces braves chevaliers encore avec ces bandages honorables qui couvroient les blessures qu'ils avoient reçues, un spectacle si touchant fit répandre bien des larmes aux uns et aux autres, soit par le souvenir de tant de malheurs, soit aussi de joye, de ce que Malte étoit enfin sauvée; et ce fut pour conserver la mémoire des grandes actions qui s'y étoient passées, qu'on donna au grand Bourg, qui en avoit été le principal théâtre, le nom de Cité victorieuse, qu'il a conservé jusqu'à ce jour.

Le Grand-Maître y retint les seigneurs qui commandoient les troupes du secours; on les logea dans les endroits qui avoient été le moins endommagés par l'artillerie des Turcs; ils y furent traités honorablement, et servis même avec autant d'abondance qu'on le pouvoit dans une place qui venoit de soutenir un siége de quatre mois. Les caresses du Grand-Maître, l'exemple de sa frugalité, suppléèrent à la délicatesse de la bonne chère; et, quand ces seigneurs prirent congé de lui, il les combla de présens, et répandit beaucoup d'argent parmi les troupes. Le trésor de l'Ordre en fut épuisé; et la Valette ne se

JEAN DE LA VALETTE.

réserva, pour ainsi dire, que l'espérance de le remplir, dans la suite, avec les dépouilles des infidèles: c'étoit un fonds assuré, qui, depuis plusieurs siècles, n'avoit jamais manqué à ces guerriers.

La nouvelle de la défaite des Turcs se répandit bientôt dans toute la Chrétienté: ce fut le sujet d'une joye publique, et qui éclata par des illuminations, des feux, des prières et des actions de grâces solemnelles. Le nom de la Valette étoit célèbré dans toutes les nations, et sur-tout en Italie et en Espagne, dont les chevaliers étoient, pour ainsi dire, les gardes-côtes et les protecteurs des provinces maritimes. Le Pape Pie IV, et Philippe II, roi d'Espagne, comme plus intéressés à la conservation d'une place dont ils tiroient de grands secours, donnèrent, à son intrépide défenseur, des marques honorables de leur estime et de leur reconnoissance.

Le gouverneur de Rome, par ordre du Saint-Père, annonça la levée du siége de Malte aux Romains, par une décharge de toute son artillerie, et par des feux et des illuminations qu'on alluma dans toute cette capitale de la Chrétienté. Ce fut, ce jour-là, comme une fête publique; le magistrat cessa ses fonctions; l'artisan ferma sa boutique; il n'y eut que les églises d'ouvertes, et le peuple y couroit en foule, pour remercier Dieu de cet heureux évènement. Tous les habitans de l'Italie et d'Espagne, qui avoient des biens le long des côtes de la mer, depuis la

levée du siége, se crurent à couvert des descentes et des incursions des corsaires.

Jean de la Valette.

Pie IV ne s'en tint pas à des louanges stériles : et, par un courrier qu'il dépêcha exprès à Malte, il fit sçavoir, au Grand-Maître, qu'il avoit résolu de le nommer incessamment au cardinalat. Mais, au retour du courrier, on fut bien surpris d'apprendre qu'il se fût dispensé d'accepter une dignité qu'on regardoit, depuis long-tems, comme le témoignage et la récompense du mérite ; quelquefois, à la vérité, le prix de la faveur, mais toujours l'objet des vœux des plus grands prélats, et dont les princes, même issus de souverains, se trouvoient honorés. La Valette avoit fondé le refus qu'il avoit fait de cette dignité, sur ce qu'il craignoit de confondre ensemble la grande-maîtrise et le cardinalat : deux grands titres, dit-il, qui exigeoient différentes fonctions, et qui, au lieu de se soutenir réciproquement, ne feroient que s'embarrasser. Il y en avoit qui, se souvenant que le Grand-Maître d'Aubusson n'avoit pas été en prise à ces scrupules, prenoient occasion du refus de la Valette, pour lui en faire un nouveau mérite, et vanter sa modestie. D'autres soupçonnoient que, dans ce refus, il entroit bien autant de politique que de modestie, et que ce Grand-Maître, se considérant justement comme souverain, avoit appréhendé d'avilir ce grand titre, par une dignité subalterne. Quoiqu'il en soit, il pria le Pape de tourner cette grâce sur un de ses frères, alors évêque de Vabres; mais la

Jean de la Valette.

mort de Pie, arrivée peu de tems après, empêcha le prélat Français de profiter de la recommandation de la Valette.

On peut dire que, dans ces premiers mouvemens de joye qu'avoit produits, dans toute l'Europe, mais sur-tout en Italie, la courageuse résistance de la Valette, et la levée du siége, il y avoit peu de chose qu'on eût refusé à un homme qu'on regardoit comme le héros de la Chrétienté: il recevoit, de tous côtés, des complimens sur l'heureux succès de ses armes. Le roi d'Espagne, si intéressé, comme on sçait, à la conservation de Malte, qui couvroit ses royaumes de Sicile et de Naples, lui envoya le commandeur Maldonat, pour lui présenter, en plein Conseil, une épée et un poignard, dont la garde étoit d'or massif, et enrichie de diamans; et, dans une espèce de harangue qu'il lui fit, il dit que le roi, son souverain, le regardant comme un des plus grands Capitaines de son siècle, il le prioit de se servir de ces armes pour la défense de toute la Chrétienté.

Quoique le Grand-Maître reçût, en même-tems, de pareils complimens de la plûpart des princes de l'Europe, toutes ces députations si honorables, ne le rassuroient pas contre une juste crainte de l'avenir. Le siége, à la vérité, étoit levé, et les ennemis retirés; mais on armoit, tout de nouveau, dans le port de Constantinople. Toutes les nouvelles qui venoient de l'Orient, assuroient que le Grand-Seigneur,

indigné du mauvais succès qu'avoient eu ses armes sous la conduite de Mustapha, avoit déclaré qu'il viendroit lui-même, au printems prochain, à la tête d'une armée formidable, attaquer Malte. Et en quel état ses troupes, quoiqu'elles n'eûssent pas emporté les places assiégées, avoient-elles laissé l'isle entière? La campagne étoit sans habitans; la plûpart des casals ou villages, brûlés; le grand Bourg, la résidence particulière du couvent, les forts de Saint-Elme et de Saint-Michel sans murailles; les fortifications ruinées; l'artillerie démontée, et les canons ou crevés ou brisés; les maisons abattues, les citernes épuisées, les magazins vuides; ni vivres, ni argent pour en acheter; peu de soldats dans les places, et encore moins de chevaliers : Malte, dans un état si déplorable, ne lui paroissoit guères moins en danger que pendant le siége même.

Ces tristes réflexions ne lui laissoient aucun repos; d'anciens commandeurs, auxquels il confioit son inquiétude, et qui la partageoient, étoient d'avis d'abandonner une isle qu'on ne pourroit jamais défendre, et de transporter le couvent en Sicile. Mais la Valette, excité par la gloire qu'il venoit d'acquérir dans Malte, résolut de s'ensevelir sous ses ruines, plutôt que de l'abandonner; et l'extrêmité où il se voyoit réduit, lui fournit des ressources, que le désespoir seul pouvoit justifier, et auxquelles même bien des généraux auroient fait scrupule de recourir.

Le Grand-Seigneur ne pouvoit venir à Malte,

JEAN DE LA VALETTE.

sans une puissante flotte convenable à sa dignité, et nécessaire d'ailleurs pour transporter les troupes qu'il vouloit envoyer contre cette isle. On y travailloit, sans relâche, dans l'arsenal de Constantinople : un grand nombre de galères et de galiotes étoient encore sur les chantiers. Le Grand-Maître, qui n'ignoroit pas que cet armement étoit destiné contre lui, trouva le moyen de faire mettre le feu dans cet arsenal; la violence de la poudre fit sauter les magazins; la plûpart des galères, qui n'étoient pas encore achevées, en furent consumées; et un grand nombre d'ouvriers périrent dans cet incendie. L'auteur de cette entreprise fut long-tems ignoré; l'Ordre en profita; et la guerre de Malte fut remise à un autre tems.

Soliman, ne se trouvant pas en état de mettre en mer une flotte suffisante pour cette nouvelle tentative, tourna l'effort de ses armes contre la Hongrie, et trouva la fin de ses jours au siége de Sigeth. Sélim second, son fils, déclara, depuis, la guerre aux Vénitiens; et un Historien prétend que ce ne fut qu'en représailles de l'embrâsement de l'arsenal de Constantinople, qu'avant que de commencer la guerre de Chypre, il fit mettre le feu à l'arsenal de Venise.

Le Grand-Maître, se voyant en sûreté du côté de Soliman, au moins pour la campagne suivante, résolut de profiter de ce tems pour relever les fortifications que les Turcs avoient ruinées; et il fit même dessein, pour la défense des

deux ports, de construire, dans la presqu'isle qui les sépare, une nouvelle forteresse. Nous venons de voir que, des différentes Places qu'on avoit fortifiées avant le siège, il n'y en avoit point de mieux située que le fort de Saint-Elme, sur-tout s'il eut été bâti plus régulièrement : c'étoit comme la clef des deux ports. Le Grand-Maître, sans abandonner le soin des autres places, forma le dessein d'aggrandir ce fort; d'y ajouter de nouveaux ouvrages, et de construire, sur la même langue de terre, une ville revêtue de toutes les fortifications que l'art pourroit inventer; et d'y transporter, ensuite, le couvent et la résidence des chevaliers. Il jugea qu'ils y seroient plus en sûreté que dans le grand Bourg, qui étoit commandé, de tous côtés, par des rochers et des collines dont il étoit environné.

JEAN DE LA VALETTE.

Pour réussir dans cette entreprise, il falloit de grands secours, qu'on ne pouvoit espérer que des principaux souverains de la Chrétienté. Le Grand-Maître envoya des ambassadeurs au Pape, aux rois de France, d'Espagne et de Portugal, et à différens potentats d'Italie, pour leur représenter que ce n'étoit pas assez d'avoir sauvé Malte, dans la dernière occasion, par une courageuse résistance, si, pour se maintenir dans cette isle, on ne rétablissoit promptement les fortifications des Places que l'artillerie des infidèles avoit ruinées. Ces ministres étoient chargés de leur communiquer le dessein de la Valette pour la construction d'une nouvelle ville; de leur en pré-

Jean de la Valette.

senter le plan, qu'il en avoit fait dresser; et de leur demander, en même-tems, tous les secours nécessaires pour commencer un si grand ouvrage. Tous ces princes donnèrent de nouvelles louanges au zèle du Grand-Maître ; et, pour le seconder, le Pape promit quinze mille écus ; le roi de France, cent quarante mille livres, dont il assigna le payement sur les décimes de son royaume; Philippe II, quatre-vingt-dix mille livres ; le roi de Portugal, trente mille cruzades; et la plûpart des commandeurs de l'Ordre, par un noble désintéressement, se dépouillèrent de leurs biens, et même de leurs meubles les plus précieux, dont ils firent passer la valeur à Malte.

La Valette, soutenu de ces secours, fit venir des ingénieurs et des ouvriers de différens endroits de l'Italie; et, après qu'on eut pris les alignemens nécessaires, ce prince, en habit de cérémonie, accompagné du Conseil, et suivi de tous les chevaliers, se rendit au Mont Scéberras, où il mit la première pierre de la Cité nouvelle, sur laquelle on avoit gravé, en latin, le décret du Conseil, conçu à-peu-près en ces termes : « L'illustrissime et révérendissime frère, seigneur « Jean de la Valette, Grand-Maître de l'Ordre « Hospitalier et militaire de Saint-Jean de Jéru- « salem, considérant tous les périls auxquels ses « chevaliers et son peuple de Malte ont été ex- « pôsés, par les infidèles, au dernier siége, de « concert avec le Conseil de l'Ordre, et pour « s'opposer à de nouvelles entreprises de la part

Jean de la Valette.

« des barbares, ayant formé le dessein de con- « struire une ville sur le Mont Scéberras, aujour- « d'hui jeudi, vingt-huit du mois de mars de la « présente année 1566, après avoir invoqué le « Saint Nom de Dieu, demandé l'intercession de « la Sainte Vierge, sa mère, et de Saint-Jean- « Baptiste, patron titulaire de l'Ordre, pour at- « tirer la bénédiction du ciel sur un ouvrage si « important, le seigneur Grand-Maître en a posé « la première pierre, sur laquelle on a gravé ses « armes, qui sont de gueule au lion d'or; et la « nouvelle ville, par son ordre, a été nommée « la Cité de la Valette. »

Pour conserver à la postérité la plus reculée, la mémoire d'un évènement si considérable, on jetta, dans les fondemens, un grand nombre de médailles d'or et d'argent, qui représentoient cette nouvelle ville, avec cette inscription : Melita renascens, *Malte renaissante;* et, à l'exergue, on avoit mis l'année et le jour de sa fondation.

Un travail assidu, et dont personne ne se dispensoit, suivit cette cérémonie; chacun, à sa manière, et sans distinction du riche citoyen ou du pauvre habitant, s'y employoit avec joye, et avec cet empressement que l'on a pour un ouvrage d'où dépend le salut public. Le commandeur de la Fontaine, fort estimé par sa capacité dans l'art des fortifications, avoit la principale direction, et comme la surintendance de tous ces travaux. Chaque chevalier y contribuoit selon

ses talens : les uns, avec les galères de la religion, alloient chercher des matériaux dans les différens ports de Sicile et d'Italie; d'autres s'étoient arrêtés à Messine et à Syracuse; et quelques-uns étoient passés jusqu'à Lyon pour y faire refondre l'artillerie. Plusieurs, à la tête d'un grand nombre de pionniers, travailloient à faire combler les tranchées, ou à débarrasser les brèches des décombres des murailles que le canon avoit abattues. Il y en avoit qui faisoient charier des pierres pour rétablir les fortifications, ou pour en construire de nouvelles.

Dans cette République militaire, tout agissoit, tout travailloit : le Grand-Maître, sur-tout, pendant près de deux ans, ne quitta point les ouvriers qu'il employoit à la nouvelle ville; il y passoit les jours entiers; et on voyoit ce prince, au milieu des charpentiers et des maçons, prendre ses repas comme un simple artisan, et souvent même y donner ses audiences et ses ordres.

Parmi cette foule de soins différens dont il étoit chargé, rien ne lui faisoit plus de peine que le défaut d'argent destiné au payement des ouvriers, et que les receveurs de l'Ordre, dans les provinces d'au-delà de la mer, n'envoyoient pas toujours assez régulièrement. Pour y suppléer, il fit frapper de la monnoye de cuivre, à laquelle il attacha une différente valeur, selon la grandeur différente dont elle étoit taillée. D'un côté, on voyoit deux mains entrelacées, qui se touchoient; et, de l'autre, les armes de la Valette,

Jean de la Valette.

écartelées avec celles de la religion, et, pour légende, ces mots latins, NON ÆS, SED FIDES.: « Faites moins attention au métal, qu'à la pa« role inviolable qu'on vous donne de le repren« dre »; et, en effet, on ne manquoit jamais, sitôt qu'on avoit reçu de l'argent, de retirer cette monnoye. Par cette exactitude, la confiance parmi le peuple s'établit si solidement, que le travail ne fut jamais ni discontinué, ni même rallenti.

Au milieu de ces soins, si dignes d'un prince, et d'un grand Capitaine, il s'éleva des troubles qui altérèrent la tranquillité du gouvernement. De jeunes chevaliers Espagnols, qui se croyoient tout permis par la joye que causoit la défaite des Turcs, consumoient leur tems dans les plaisirs de la table, qu'ils assaisonnoient souvent de chansons satyriques, et dans lesquelles, sous prétexte de plaisanter et de débiter de bons mots, ils attaquoient également la gloire des plus braves chevaliers, et l'honneur des principales dames Maltoises. Ces chansons devinrent bientôt publiques : on en porta des plaintes au Grand-Maître. Ce prince, sévère observateur de la discipline, n'apprit ces excès qu'avec une juste indignation; il ordonna aussitôt, au Conseil et aux principaux officiers de la religion, d'en informer. Les auteurs de ces libelles diffamatoires furent découverts: on instruisit leur procès. Pendant qu'on y travailloit avec application en plein Conseil, cette jeunesse effrénée, sans respect pour la

JEAN DE LA VALETTE.

présence du Grand-Maître qui y présidoit, entra en foule dans la chambre; arracha, avec violence, des mains du vice-chancelier la plume dont il écrivoit la sentence qui avoit été prononcée contre les criminels; et jetta son écritoire par la fenêtre. Ces mutins, favorisés de leurs complices secrets, et de leurs amis, se retirèrent brusquement, gagnèrent le bord de la mer, s'embarquèrent dans de légères felouques, et se sauvèrent en Sicile. La Valette, irrité d'une rébellion qui n'avoit point d'exemple dans l'Ordre, les priva de l'habit, et les condamna, s'ils pouvoient être arrêtés, à finir leurs jours dans une prison perpétuelle. Il envoya, en même-tems, au vice-roi de Sicile, le chevalier Caprona pour les réclamer comme des rebelles et des déserteurs. Mais quelques ordres, vrais ou feints, que donnât le vice-roi, on ne put, ou on ne voulut pas les trouver. Ils ne s'arrêtèrent pas même en Sicile. Comme ils n'ignoroient pas le caractère ferme et inflexible du Grand-Maître, chacun se retira dans son pays. Ils se flattèrent que la Valette, étant fort âgé, auroit un successeur moins sévère, et même moins autorisé; que, du moins, le bénéfice du tems ne leur pouvoit manquer, qui diminueroit la grandeur de leur faute.

Une affaire si fâcheuse, et d'un si dangereux exemple, n'étoit pas encore assoupie, qu'il arriva, au Grand-Maître, un nouveau sujet de chagrin. Un Florentin, appellé Bonacursi, établi à

Malte, y avoit épousé une jeune dame d'une rare beauté, et que le Grand-Maître avoit tenue sur les fonds de baptême. Elle étoit originaire de l'isle de Rhodes, et issue de ces généreux Rhodiens qui, après la perte de cette isle, avoient suivi la fortune de l'Ordre, et s'étoient attachés à la suite de l'Isle-Adam.

Le Florentin, dans un transport de jalousie, poignarda sa femme; et, malgré toutes les précautions que le Grand-Maître prit pour le faire arrêter, ses compatriotes, soit chevaliers ou autres, pour le soustraire à la rigueur des lois, trouvèrent le moyen de le faire passer en Italie, c'est-à-dire, dans un pays où les meurtres de cette espèce étoient plus souvent dissimulés que punis. Le Grand-Maître, au milieu de la gloire dont il étoit environné, sentit vivement les atteintes que de simples particuliers osoient donner à l'autorité souveraine. Attaché inviolablement à l'observation des lois, et aussi juste estimateur du mérite, que sévère vengeur du crime, il ne souffroit ni la vertu sans récompense, ni les fautes sans châtiment. Ces grandes qualités le faisoient également craindre et révérer: et on n'ignoroit pas, dans l'Ordre, que le crédit et la faveur n'avoient aucun pouvoir auprès de lui; et qu'on n'en obtenoit point de grâces, qu'on ne les eût méritées.

Cependant cette louable fermeté lui attira, de la part du Pape même, un nouveau sujet de mécontentement, qui ne contribua pas peu à abré-

JEAN DE LA VALETTE.

ger une vie si illustre. Quelques cardinaux, avides des grands biens que l'Ordre possédoit dans les différens Etats de la Chrétienté, sur-tout à Rome et en Italie, avoient insinué, à différens Papes, que la disposition des premières dignités de cette religion militaire leur appartenoit, comme aux premiers supérieurs de tout l'Ordre; et, sur ce fondement, ces pontifes avoient souvent conféré le grand-prieuré de Rome à des cardinaux, leurs neveux, qu'ils rendoient capables, par une dispense Apostolique, et par la plénitude de la puissance des Clefs, de posséder cette dignité militaire. Sur ce fondement, le prieuré de Rome étoit passé successivement entre les mains de plusieurs personnes du Sacré Collége.

La Valette souffroit impatiemment cette distraction des biens de la religion. Ce Grand-Maître, qui n'avoit pour objet que la gloire et l'intérêt de son Ordre, peu différent, après tout, de celui de la Chrétienté, en écrivit au Pape en des termes très-pressans. Depuis la levée du siége de Malte, il avoit reçu, de ce pontife, plusieurs Brefs remplis de témoignages les plus éclatans de son estime et de sa reconnoissance. La Valette lui marquoit, par sa réponse, que la seule récompense qu'il demandoit de ses services, étoit de laisser, à son Ordre, la disposition du grand-prieuré de Rome. Pie V, trouvant sa requête aussi désintéressée à son égard, que juste par rapport à ses chevaliers, l'assura, par un Bref particulier, qu'à la première vacance on ne trou-

bleroit plus l'Ordre dans la jouissance de ses droits. Cependant le cardinal Bernardi Salviati, qui étoit alors grand-prieur de Rome, étant décédé, Pie V ne laissa pas de conférer cette riche dignité au cardinal Alexandrin, son neveu, sans même l'assujettir, comme avoient été les autres cardinaux grands-prieurs, à payer les responsions et les redevances ordinaires au trésor-général de l'Ordre.

Le Grand-Maître fut sensiblement touché de ce manque de parole, sur-tout de la part d'un pontife encore plus saint par la pureté de ses mœurs, et par son éminente piété, que par le tître de sa dignité, la première du Monde Chrétien. Il lui en écrivit aussitôt avec beaucoup de vivacité; et le chevalier de Cambian, son ambassadeur, lui rendit, de sa part, une lettre, où il lui représentoit que, si les cardinaux, de chaque nation, s'emparoient des biens les plus considérables de son Ordre, il ne se trouveroit plus de fonds, suivant l'intention des fondateurs, pour défendre les côtes et les vaisseaux de la Chrétienté, et pour continuer la guerre contre les infidèles. Le Saint-Père sentit toute la force de ces raisons: il paroissoit même disposé à rendre le grand-prieuré à l'Ordre; mais, comme les termes de la lettre du Grand-Maître n'étoient pas assez mesurés, et que son ambassadeur, de son chef, avoit eu l'imprudence d'en répandre des copies, le Pape, blessé de ce manque de respect, fit défendre, à Cambian, de se présenter de-

JEAN DE LA VALETTE.

vant lui : nouveau sujet de chagrin pour la Valette, et qui, joint au mécontentement que lui avoient donné les jeunes chevaliers, dont nous venons de parler, le jetta dans une profonde mélancolie.

Ce fut pour la dissiper, que, quelques jours après, étant monté à cheval, suivi de son équipage de chasse, il se rendit dans la plaine voisine de la cale de Saint-Paul, pour y prendre le plaisir du vol de la perdrix. Mais, comme il faisoit, ce jour-là, une châleur violente, il fut frappé, à la tête, d'un coup de soleil, qui lui fit quitter la chasse, et dont il ne revint qu'avec la fièvre. Au bout de quelques jours, la violence de son mal ne lui permettant pas de donner toute l'attention nécessaire aux affaires du gouvernement, il en remit le soin et toute son autorité aux seigneurs du Conseil. Sa maladie dura encore près de trois semaines, et devenoit, de jour en jour, plus dangereuse : enfin, s'appercevant, à la diminution de ses forces, que sa fin approchoit, il s'y prépara en bon Chrétien, et en vrai religieux. Il reçut tous ses sacremens avec de grands sentimens de piété ; et, afin de mourir dans un entier désappropriement, conforme au vœu de pauvreté qu'il avoit fait en entrant dans l'Ordre, il envoya demander, au Conseil, la permission de disposer, dans sa dépouille, de cinquante esclaves, qui lui appartenoient, et d'une somme de douze mille livres. Il employa une partie de cet argent à doter la chapelle qu'il avoit fait con-

struire dans la nouvelle Cité, où il vouloit être enterré; et il légua le reste pour récompenser ses domestiques.

Il fit appeller, ensuite, les seigneurs du Conseil et les principaux commandeurs et chevaliers, qui étoient pour lors à Malte. Il les exhorta, dans les termes les plus touchans, à entretenir entre eux la paix et l'union, et à rendre, au Grand-Maître qui seroit son successeur, l'obéissance dont ils avoient fait vœu au pied des autels. On prétend qu'il leur désigna, pour remplir cette grande dignité, frère Antoine de Tolède, grand-prieur de Castille, comme un des sujets les plus capables de soutenir la gloire de l'Ordre. Il déclara qu'il pardonnoit à ceux qui pouvoient l'avoir offensé; et il pria même les seigneurs du Conseil de rendre l'habit aux jeunes chevaliers qu'il en avoit privés, s'ils jugeoient que cela se pût faire sans donner atteinte à la discipline; et, s'adressant, en particulier, à ses neveux, il leur dit qu'ils ne trouveroient que dans la pratique de toutes les vertus de leur état, les dignités et la considération que les hommes cherchoient si ambitieusement par des cabales et par la protection des grands. Il congédia, ensuite, les uns et les autres, et ne voulut plus entendre parler que des choses qui concernoient son salut. Il ne fut pas long-tems sans sentir les approches de la mort: ce guerrier, qui, pendant toute sa vie, et au milieu des plus grands périls, l'avoit envisagée avec tant d'intrépidité, fut, dans ce moment,

JEAN DE LA VALETTE.

saisi d'une frayeur salutaire; on l'entendit appeller, plusieurs fois, à son secours, son bon Ange; mais ces nuages se dissipèrent bientôt; et, plein de confiance dans la miséricorde de Dieu, il surmonta les horreurs de ce dernier combat: le calme se rétablit dans son esprit et sur son visage; et, en prononçant dévotement le saint nom de Jésus et de Marie, le vingt-un du mois d'août, il termina une vie illustre par une mort paisible et Chrétienne. Son corps fut déposé dans l'église de Saint-Laurent, et dans la chapelle de Notre-Dame de Philerme, en attendant qu'on le pût porter dans celle de Notre-Dame de la Victoire, qu'il avoit ordonné de construire dans la nouvelle Cité de la Valette, où il avoit élu sa sépulture, et où il fut porté après l'élection de son successeur.

Tout le couvent s'assembla, le lendemain, pour procéder à cette élection. Si on eut suivi les intentions du dernier Grand-Maître, dom Antoine de Tolède, de la même Maison que le fameux duc d'Albe, eut rempli cette grande dignité. C'étoit un chevalier plein de la plus rare valeur, grand Capitaine, généreux, libéral, et, ce qui étoit plus considérable, plein de sentimens de piété et de religion, et attaché sur-tout à l'observation de sa règle et des statuts de l'Ordre; mais un peu trop prévenu en faveur de son illustre naissance. Ce sentiment, qu'il est toujours dangereux de faire éclater dans une république composée de noblesse; certain air de

hauteur qu'il affectoit ; la recommandation même de la Valette, désagréable à plusieurs chevaliers par la sévèrité de son commandement, tout cela fit craindre que Tolède ne lui ressemblât autant par sa fermeté que par sa valeur, et tourna les vœux et les suffrages de l'assemblée d'un autre côté. Il s'y trouva plusieurs compétiteurs, et tous grands-croix, des premiers et des plus anciens chevaliers de l'Ordre.

Saint-Clément aspiroit à cette dignité : c'étoit un chevalier Espagnol, pilier de la langue d'Arragon, et qui, par son âge, sa longue résidence dans le couvent, sa modestie, et pour avoir passé par la plûpart des charges de la religion, auroit pu parvenir à la première : mais son extrême avarice, et une honteuse lésine avec laquelle il nourrissoit les chevaliers de son auberge, le rendirent si odieux et si méprisable, qu'on ne daigna pas faire attention à ses prétentions.

Il y avoit alors, à Malte, deux grands-croix, l'un Français, appellé la Motte, et l'autre Espagnol, nommé Maldonat, amis particuliers, qui avoient souvent fait la course ensemble, tous deux pleins de courage, et qui, par une conformité de goûts et de sentimens, avoient mis, pour ainsi dire, en société, leur gloire et le profit qu'ils faisoient par leurs prises. Ces deux commandeurs, du vivant même de la Valette, et le voyant avancé en âge, et consumé par les fatigues de la guerre, formèrent le projet de faire

JEAN DE LA VALETTE.

tomber, après sa mort, la grande-maîtrise à quelque grand-croix qui leur en eût la principale obligation. Dans cette vûe, ils travailloient, depuis long-tems, à se faire des amis et des créatures, et à se rendre chefs d'un parti qui fût d'un grand poids dans l'élection. La Motte, d'un caractère doux, poli et insinuant, n'eut pas de peine à se faire beaucoup d'amis. Ces qualités manquoient à Maldonat, naturellement fier et
19 juillet. hautain : mais il les remplaçoit par des manières pleines de franchise, par sa dépense, par sa libéralité et par les bons offices qu'il rendoit aux chevaliers qui avoient servi sous lui, et dans les galères qu'il commandoit. Le jour de l'élection étant indiqué, ils se rendirent, la veille, chez le commandeur de Rivalle, de l'illustre Maison des Ursins, qui étoit actuellement grand-amiral de l'Ordre, chef de la langue d'Italie, et qui avoit un grand nombre de créatures et de partisans. Rivalle, qui se croyoit assuré de son élection, les reçut dans son lit; et, sur ce qu'ils lui offrirent leurs suffrages et ceux de leurs amis, il ne répondoit à ces offres qu'avec une feinte modération, et assez froidement. Les deux commandeurs, mécontens de l'air mystérieux qu'il affectoit, et blessés qu'il les eût reçus si cavalièrement, sortirent de son appartement. Maldonat, qui étoit vif et fier, ne put s'empêcher de dire, qu'il seroit bien surpris si un homme qui, la veille de l'élection, gardoit le lit si tard, pouvoit être choisi, le lendemain, pour Grand-Maître.

Ces deux commandeurs rendirent compte à leurs amis de la manière hautaine dont l'amiral les avoit reçus ; et on convint qu'il falloit tourner les suffrages d'un autre côté. Maldonat, dans cette conférence, tenta de déterminer cette assemblée particulière en sa faveur; mais ces chevaliers, prévenus de son humeur impérieuse, ne le crurent pas propre à gouverner des personnes de naissance, et élevées dans le sein de la liberté. On ne laissa pas de lui donner quelque espérance, mais en termes vagues; et il s'apperçut bientôt que ses amis les plus intimes lui manqueroient dans cette occasion : la Motte même lui conseilla de se désister d'un projet qui ne pouvoit avoir de succès; et, de concert, ils résolurent de se déclarer en faveur du chevalier de Monté, grand-prieur de Capoue, qui étoit sur les rangs pour l'élection, et qui avoit même un parti considérable. Le chagrin qu'ils avoient contre Rivalle, leur fit prendre ce parti, dans la vûe que, Monté étant, comme lui, de la langue d'Italie, ils lui enleveroient une partie des voix et des suffrages de cette langue. Les deux amis se rendirent chez lui ; ce seigneur avoit passé par toutes les charges et les dignités de l'Ordre, général des galères, amiral, gouverneur du château Saint-Ange, et de la presqu'isle de la Sangle, où, dans le dernier siége, il avoit acquis beaucoup de gloire. La Motte et Maldonat le trouvèrent, dans la salle, environné d'un grand nombre de chevaliers. Ils lui offrirent, comme

Jean de la Valette.

ils avoient fait à Rivalle, leurs voix et celles de leurs amis. Monté, plus habile que son compatriote, et qui sentit bien tout le crédit et le pouvoir qu'ils alloient avoir dans l'élection, les combla de caresses, et les assura de toute sa reconnoissance.

Le lendemain, tout le couvent s'assembla dans l'église priorale de Saint-Jean ; et chaque langue se rendit dans sa chapelle particulière. On y procéda au choix de deux électeurs pour chaque langue. La Motte fut du nombre, et nommé pour le chevalier de l'élection. Il eut même l'adresse de faire nommer, pour la plûpart des coélecteurs, ceux de ses amis dont il étoit le plus assuré. Le président leur donna, à chacun, une balotte : comme ils étoient au nombre de seize électeurs, la Motte, en qualité de chevalier de l'élection, et pour éviter la parité, eut deux balottes. Après les sermens et les cérémonies ordinaires, en cas pareil, et dont nous parlerons, en détail, dans le traité du gouvernement de l'Ordre, qui fait le quinzième livre de cet ouvrage, tous les électeurs, à la pluralité des voix, nommèrent, pour Grand-Maître, frère Pierre de Monté, grand-prieur de Capoue. Son nom étoit Guidalotti; mais, comme il se trouva petit neveu, du côté des femmes, du Pape Jules III, de la Maison de Monté, il en avoit pris le nom, qu'il avoit illustré par sa valeur et par la courageuse résistance qu'il avoit faite, pendant le siége de Malte, aux assauts continuels que les Turcs

Pierre de Monté. 23 août. 1568.

avoient donnés, par terre et par mer, à la presqu'isle de la Sangle.

Les premiers soins de ce nouveau Grand-Maître furent de rendre les derniers devoirs au corps de son prédécesseur : on l'avoit déposé, comme nous l'avons dit, dans l'église de Notre-Dame de Philerme : par ordre du Grand-Maître, il fut embarqué sur la capitane, désarmée et sans arbre, tirée par deux autres galères armées, parées de drap noir, et qui traînoient, jusques dans l'eau, des Enseignes et des bannières aux armes des Turcs et des autres infidèles qu'il avoit vaincus. Deux autres galères, qui appartenoient au feu Grand-Maître, suivoient aussi, couvertes de drap noir et avec des ornemens lugubres. Le Grand-Maître règnant, les seigneurs du Conseil, les commandeurs et les principaux chevaliers montoient ces deux galères. La pompe funèbre sortit du grand port en ce triste équipage, et entra dans le port de Musciet. La Maison du mort, ses officiers et ses domestiques, tous en grand deuil, descendirent, les premiers, à terre. La plûpart avoient des flambeaux à la main ; et d'autres portoient les étendards pris sur les Turcs. Le clergé marchoit après la Maison du prince, et portoit son corps en chantant les prières de l'église. Le Grand-Maître et tous les seigneurs du Conseil venoient immédiatement après ; et ils étoient suivis du gros des chevaliers. Le corps du défunt fut porté dans la chapelle de Notre-Dame de la Victoire, construite à ses dépens, et

PIERRE DE MONTÉ.

dans la Cité nouvelle où il avoit élu sa sépulture: il y fut mis en terre, et le service divin célébré ensuite avec les cérémonies de l'église, et tous les honneurs qui étoient dûs à la mémoire d'un si grand homme.

FIN DU TREIZIÈME LIVRE.

LIVRE QUATORZIÈME.

AVERTISSEMENT.

De tous les Auteurs qui ont écrit l'histoire générale de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, soit en Italien, en Latin, en Français, ou Espagnol, il ne nous en est resté aucun qui ait étendu sa narration au-delà du dernier siége de Malte : tous ces écrivains, comme de concert, se sont bornés à une époque si fameuse; et ils ont cru apparemment qu'ils ne pouvoient finir plus heureusement leurs ouvrages, que par la fin d'une guerre si meurtrière; peut-être aussi que les forces des deux partis, également épuisées, produisirent, dans la suite, moins de ces grands évènemens si dignes d'avoir place dans l'Histoire. 1565.

Quoiqu'il en soit de ces différens motifs, j'ai suivi la même méthode dans le plan et la distribution de mon ouvrage. Le treizième livre finit à la levée du siége de Malte, et à la défaite de Mustapha, général de Soliman II. J'y ai seulement ajouté ce qui se passa, pendant les dernières années du gouvernement de la Valette jusqu'à la mort de ce grand homme, la gloire et l'ornement de son siècle et de son Ordre. Si l'histoire d'un roi finit ordinairement avec sa vie, il n'en est pas de même de l'histoire d'une république, qui doit s'étendre aussi loin que dure la même forme du gouvernement. Ainsi les Auteurs qui, après moi, prendront soin de faire passer, à la postérité, la suite des

évènemens arrivés dans cet Ordre, pourront commencer leur ouvrage où le mien finit. Cependant, en attendant que quelque écrivain nouveau daigne le continuer, ou que, moi-même, j'aye assez de santé pour recueillir des mémoires, et pousser ma narration jusqu'à ces derniers tems, j'ai cru, pour la satisfaction du public, devoir joindre, aux treize livres qu'on vient de voir, un quatorzième, par forme de simples annales, et comme une espèce de supplément, qui contienne sommairement les principaux évènemens arrivés dans cet Ordre depuis l'élection du prieur de Monté, successeur immédiat de la Valette, jusqu'à celle de dom Manoël de Vilhena, qui gouverne aujourd'hui si heureusement ce grand Ordre.

ANNALES SOMMAIRES

DE L'ORDRE

DE SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM.

LE vingt-trois d'août de l'année 1568, frère PIERRE
PIERRE DE MONTÉ, ou DU MONT, grand-prieur DE MONTÉ.
de Capoue, est élu pour Grand-Maître. Son nom 1568.
étoit Guidalotti; mais comme, du côté des femmes, il se trouva petit-neveu du Pape Jules III, de la Maison de Monté, il en avoit pris le nom et les armes.

La dame Hieronime d'Olibo, grande-prieure 1569.
de la Maison royale de Sixène, de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, située, comme nous l'avons dit, dans le royaume d'Arragon, du consentement de toute sa communauté, rentra sous le gouvernement et la discipline particulière des Grands-Maîtres, dont, depuis près de cent ans, cette Maison s'étoit soustraite, sous prétexte qu'elle relevoit du Saint-Siège.

Sélim II, empereur des Turcs, entreprend la conquête de l'isle de Chypre, et déclare, à ce sujet, la guerre aux Vénitiens. Suite de cette guerre. Prise de Nicotie et de Famagouste par les infidèles : ce qui produit une ligue entre le Pape, le roi d'Espagne et les Vénitiens.

Les chevaliers de Saint-Aubin, Roquelaure,

PIERRE DE MONTÉ. et Ferrand de Coiro, fameux armateurs, font des prises considérables dans les mers d'Égypte,
1570. et jusques dans les bouches du Nil. Mais ces avantages, qui ne tournoient qu'au profit de quelques particuliers, ne dédommagent pas la religion de la grande perte qu'elle fait, par la défaite de Saint Clément. Lucchiali, fameux corsaire, à la tête d'une puissante escadre, surprend celle de Malte, commandée par ce chevalier; lui prend trois galères, et force la capitane d'échouer, au pied de la tour de Monchiaro, dans l'isle de Sicile. Ce triste évènement est suivi de la mort funeste de Saint Clément.

1571. Bataille de Lepante, entre les Chrétiens et les infidèles. Les Turcs y perdirent trente mille hommes; leur général y fut tué; deux de ses enfans y restèrent prisonniers, avec cinq mille officiers ou soldats. Vingt mille esclaves Chrétiens recouvrèrent leur liberté: on prit, aux infidèles, cent quarante galères, sans compter celles qui furent ou brûlées, ou coulées à fond. Les Chrétiens, de leur côté, y perdirent sept mille six cents hommes, et quatorze capitaines de galères. Quoique la religion n'y eût envoyé que trois galères, les chevaliers ne laissèrent pas de s'y signaler.

Dans la même année, le Grand-Maître étant venu à bout, par ses soins et sa dépense, d'achever la construction de la nouvelle ville, appellée la Cité de la Valette, dont le Grand-Maître de ce

nom, avoit jetté les fondemens, y transfère la résidence du couvent. PIERRE DE MONTÉ.

Distribution des principales dignités de l'Ordre. Frère François Burges est nommé bailli de Majorque; frère François d'Arquembourg-Tourville quitte la dignité d'Hospitalier, pour prendre le grand-prieuré de Champagne; frère Pierre Pelloquin lui succède à la charge d'Hospitalier, après avoir quitté le bailliage de la Morée, qui passe, par son abdication, à frère Guillaume de Malin-le-lux; ce dernier se démet de sa charge de grand-trésorier, dont frère Christophe de Montgaudri est pourvu. Depuis tous ces changemens, le Grand-Maître et le Conseil, sur la renonciation volontaire du commandeur d'Arquembourg-Tourville, et à la prière de Charles IX, confèrent le grand-prieuré de Champagne au chevalier de Sèvre.

Mort du Grand-Maître de Monté, âgé de 76 ans.

Frère JEAN L'ÉVÊQUE DE LA CASSIÈRE, de la langue d'Auvergne, et maréchal de l'Ordre, est élu Grand-Maître; et, le lendemain de son élection, le Conseil complet lui défère la qualité de prince souverain des isles de Malte et du Goze. JEAN L'ÉVESQUE DE LA CASSIÈRE.

Sous son gouvernement, il se fait une nouvelle promotion dans les dignités de l'Ordre. Le commandeur, frère Marc de la Goutte, de la langue d'Auvergne, est fait grand-maréchal de 1572. 27 janvier

Jean de la Cassière.

l'Ordre : charge vacante par l'élection de la Cassière à la grande-maîtrise. Le commandeur frère Hubert Solar est nommé lieutenant du grand-amiral, et ensuite prieur de Lombardie. Frère Justinien, général des galères, ayant accompli ses deux années de service, a pour successeur frère Philippe Flach, grand-bailli d'Allemagne. Frère François Pouget est fait capitaine de la capitane, et frère Pompée Soard, commandant de la galère de Saint-Pierre. Frère François Mego, de l'isle de Rhodes, après avoir exercé la charge d'auditeur sous les Grands-Maîtres d'Omèdes, la Valette, Monté et la Cassière, et, par la promotion de Rojas, chapelain, à l'évêché de Malte, est fait vice-chancelier de la religion. Le commandeur François de Moretton Chabrillan, et le docteur Melchior Cagliares sont nommés, en qualité de syndics, pour examiner la conduite des juges, dans le civil et le criminel.

1573. Frère Jérôme de Guette, grand-conservateur, est nommé à l'ambassade de Rome, pour prêter le serment l'obédience au Pape Grégoire XIII, successeur de Pie V.

1574. On fait, à Malte, de grands préparatifs, pour résister au Grand-Seigneur Sélim II, qui menaçoit l'isle entière d'y porter tout l'effort de ses armes ; mais il les tourne contre la Goulette et la ville de Tunis, dont il se rend maître.

C'est à cette année que l'on rapporte l'établissement du tribunal de l'inquisition dans l'isle de Malte.

Mort de Sélim II, auquel succède Amurat III, l'aîné de ses enfans. 1575.

Grand différend entre l'Ordre et la république de Venise, au sujet de la prise, que font les chevaliers, d'un vaisseau chargé de riches marchandises, pour le compte de quelques Juifs.

Autre différend entre plusieurs commandeurs de la langue de Provence, au sujet du grand-prieuré de Toulouse; Romegas est fait général des galères.

A l'occasion des bruits, qui couroient, d'une prompte irruption que devoient faire les Turcs dans l'isle de Malte, on reproche au Grand-Maître et au Conseil, que, sous prétexte que le roi d'Espagne avoit autant d'intérêt qu'eux-mêmes à la conservation de cette isle, ils demeuroient dans une inaction qui ne pouvoit qu'être préjudiciable à la religion. 1576.

Frère Jean-Georges de Schomborn est nommé, par le Conseil, pour remédier aux abus qui s'étoient introduits dans les commanderies d'Allemagne, par la mauvaise administration des receveurs particuliers.

Le chevalier Mendose, encore novice, arrive à Malte avec un Bref du Pape, qui ordonne qu'aussitôt qu'il aura fait ses vœux, il prenne la grande croix avec le titre de Turcopolier, affecté à la langue d'Angleterre: ce qui cause un mécontentement général dans le couvent, qui envoye des ambassadeurs, au Pape, pour faire révoquer le Bref, accordé à un jeune homme sans

JEAN DE LA CASSIÈRE.

expérience, et qui alloit devenir un des huit piliers ou chefs de tout l'Ordre.

L'affaire des Juifs de Venise se renouvelle. Le sénat, par représailles, fait mettre en sequestre tous les biens que la religion avoit dans les États de la République. Le Grand-Maître envoye, à ce sujet, un ambassadeur à Rome, pour représenter, au Pape, que ces Juifs n'étant point sujets de la République, il étoit d'usage, et permis par toutes les lois, de saisir la robe de l'ennemi, quoique portée sur un vaisseau ami, comme des effets de contrebande. Cette affaire se termina à la satisfaction du sénat; les chevaliers furent obligés de restituer le butin qu'ils avoient pris aux juifs Levantins; et le sénat leva le sequestre.

1577. Le chevalier Correa, Portugais, est assassiné, dans sa maison, par six autres chevaliers de la même nation, qui, à la faveur de fausses barbes, s'étoient introduits dans son appartement; ils sont arrêtés; et, après qu'on leur a fait leur procès, le juge séculier les condamne à être jettés dans la mer, enfermés dans un sac.

Les corsaires d'Alger enlèvent la galère de Saint-Paul, qui appartenoit à l'Ordre.

Il y avoit, dans la Maison d'Autriche, de la branche d'Allemagne, un jeune prince, appellé l'archiduc Venceslas, qui prit la croix et l'habit de chevalier de Malte. Le Pape, à la prière du roi d'Espagne, lui donna un Bref, du 10 mars 1577, par forme de grâce expectative, pour

pouvoir jouir, après la mort des titulaires, de la dignité de grand-croix, et des prieurés de Castille, de Léon, et du bailliage de Lora : ce que le Grand-Maître et le Conseil, en considération de la protection que la religion recevoit du roi d'Espagne, se virent obligés de passer, après que le prince Allemand eût fait ses vœux.

Jean de la Cassière.

La France fit, en ce tems-là, un autre préjudice aux droits d'ancienneté et aux privilèges de la religion. Le Conseil de Henry III, ayant rendu un arrêt qui autorisoit le roi à nommer quelques-uns de ses sujets au grand-prieuré d'Auvergne, ce prince écrivit au Grand-Maître, pour obtenir, en faveur de François de Lorraine, frère de la reine, les trois grands-prieurés de France, de Saint-Gilles et de Champagne.

L'Ordre eut ensuite à essuyer une autre bourasque du côté d'Allemagne, où, dans une diète, on agita, s'il ne seroit pas à propos d'obliger les chevaliers de Malte Allemands de s'unir, avec leurs commanderies, à l'Ordre Teutonique, pour le rendre plus puissant, et plus en état de se porter en Hongrie, pour faire la guerre aux infidèles. Ce qui n'eut point d'effet par l'adresse et l'habileté du commandeur Scaglia, Piémontois, et ambassadeur de l'Ordre à la diète.

Le grand-duc de Toscane, avec la permission 1577.
du Grand-Maître, envoye à Constantinople, en qualité d'ambassadeur, le chevalier Bongianni Giantigliazzi. Dans une conversation particulière, le Grand-Seigneur, montrant un plan de la

JEAN DE LA CASSIÈRE.

Cité de la Valette à cet ambassadeur, lui demánda si ce plan étoit fidèle, et si la place étoit aussi fortifiée qu'elle paroissoit : « Seigneur, lui ré« pondit le chevalier, celui qui a levé ce plan, a « oublié la principale partie de ses fortifications, « qui consiste dans le courage et la valeur de « plus de mille chevaliers, toujours prêts à ré« pandre jusqu'à la dernière goutte de leur sang « pour la défense de cette place ».

1578. Troubles dans la religion, causés par huit chevaliers Castillans, qui se plaignoient du Grand-Maître et du Conseil, comme leur ayant fait grand tort et à toute leur langue, par le consentement qu'ils avoient donné à la disposition que le Pape et le roi d'Espagne avoient faite des prieurés de Castille et de Léon, et du bailliage de Lora, en faveur de l'archiduc Venceslas. Les mécontens étoient poussés secrettement par plusieurs grands-croix qui fomentoient la sédition. Le Grand-Maître a recours au Pape, qui fait citer ces mutins à comparoître devant lui; ils reconnoissent leur faute; et, sous prétexte qu'étant sans commanderies, sans patrimoine et sans argent ils ne pouvoient pas entreprendre un pareil voyage, le Grand-Maître en obtint la dispense du Pape : mais ils furent obligés de se présenter, devant lui, en plein Conseil, chacun un cierge à la main, pour lui faire, et à tout le Conseil, réparation, et lui demander pardon : ce qu'ils obtinrent après une sévère réprimande que leur fit la Cassière.

Mort du grand-prieur de Bohême. Les empereurs s'étoient mis comme en possession d'y nommer; et l'Ordre, depuis long-tems, ne jouissoit, ni de la dépouille des morts, ni du mortuaire, ni du vacant. Le Grand-Maître et le Conseil nomment le bailli de Schomborn pour ambassadeur à la Cour impériale; ce chevalier s'abouche, dans Prague, avec frère Christophe de Verdemberg, tout-puissant auprès de l'empereur; et, pour l'intéresser à maintenir les droits de la religion, le bailli lui remit un acte et une bulle du Grand-Maître, qui le nommoit grand-prieur de Bohême: ce qui réussit suivant les vœux et les intentions du Grand-Maître.

Dom Henry, roi de Portugal, fait part, au Grand-Maître, de la mort du roi dom Sébastien, son neveu, qui avoit été tué, le 22 septembre 1578, à la bataille d'Alcacer, où périrent aussi plusieurs commandeurs de l'Ordre de Saint-Jean; et, en même-tems, il lui donne avis de son élévation sur le trône.

Frère Gargalla, évêque de Malte, et Cressin, prieur de l'église, tous deux d'un esprit inquiet, commencèrent à exciter la tempête qui s'éleva alors contre le Grand-Maître, leur bienfaiteur. 1579.

Mort de l'archiduc Venceslas, grand-prieur de Castille et de Léon, suivie de celle de dom Juan d'Autriche, fils naturel de Charles-Quint.

Frère Justinien, grand-prieur de Messine, est nommé à l'ambassade de Castille et de Portugal, pour faire les complimens de condoléance sur

JEAN DE LA CASSIÈRE.

la mort de tous ces princes, et, sur-tout, pour s'assurer des secours nécessaires pour résister aux Turcs, qui menaçoient Malté d'une nouvelle entreprise sur toute cette isle.

L'évêque Gargalla, par de nouvelles entreprises sur l'autorité du Grand-Maître et du Conseil, prétend faire la visite juridique de l'hôpital de la Cité Notable. Les Administrateurs, qui ne reconnoissent que l'autorité du Grand-Maître et du Conseil, s'y opposent; l'évêque les excommunie: il est soutenu par le clergé qui se cottise pour les frais de cette démarche. La religion nomme frère Damientaliata, Maltois, théologien de l'Ordre de Saint-Dominique, pour défendre ses privilèges. Les magistrats des cités présentent une requête, au Grand-Maître, pour se plaindre que les créatures et les amis de l'évêque sortoient, en armes, de son Palais, et maltraitoient les citoyens qui persistoient dans l'obéissance qu'ils devoient à leur souverain. Le Grand-Maître, pour arrêter ce désordre, établit, dans le Bourg, appellé la Cité Victorieuse, une garde de cinquante hommes.

Le Grand-Maître fait part de ces mouvemens au Pape, auquel il envoye, pour ambassadeur, frère Hugues de Loubenx de Verdalle; et, par ses instructions, il le charge de demander, au souverain pontife, la confirmation des privilèges accordés, par ses prédécesseurs, à la religion, avec la permission, pour le prieur de l'église, sur le refus de l'évêque, de conférer les Ordres

mineurs aux jeunes clercs ou diacots. Le Pape nomme l'archevêque de Palerme pour connoître de ces différends; mais ce prélat, étant arrivé à Malte, trouve les esprits si aigris, qu'il renvoye la connoissance de cette affaire au Saint-Siège; et l'évêque se rend à Rome pour y défendre sa conduite.

Grande conjuration contre la vie de la Cassière, que trois familiars de l'inquisition avoient résolu d'empoisonner: ils sont arrêtés, et ils chargent, comme leurs complices, plusieurs chevaliers, même des grands-croix, et sur-tout le nommé Petrucci, inquisiteur à Malte. Des chevaliers, des trois langues d'Italie, d'Arragon et de Castille, entrent tumultuairement dans le Conseil, insultent le Grand-Maître; et, sans respect pour sa dignité, le somment de déclarer quelle preuve il avoit qu'on eût conspiré contre sa vie. Quoique le vice-chancelier leur témoigna qu'on n'en avoit jamais parlé dans le Conseil, ils exigèrent que la religion envoyât trois ambassadeurs au Pape, qui furent frère Antoine de Villars, grand-prieur d'Auvergne, frère François Guiral, bailli de Négrepont, et frère Antoine de Bologne, bailli de Saint-Étienne. Mais Bologne et Guiral, ne voulant point se mêler d'une affaire si épineuse, se dispensèrent, sous prétexte d'infirmité, de faire ce voyage: ce qui ralentit la châleur et l'animosité des plus emportés. 1580.

On cite, devant le Conseil de l'Ordre, le bailli de Brandebourg, et plusieurs chevaliers du bail-

JEAN DE LA CASSIÈRE.

lage de Sonneberg, qui, sans respect pour leur profession, avoient embrassé la religion Luthérienne.

L'empereur prétend qu'il lui appartient de nommer au grand-prieuré, et aux commanderies du royaume de Bohême.

1581. Le Conseil, soutenu de la plus grande partie du couvent, se soulève contre la Cassière. Trois sujets différens excitèrent cette sédition. Le premier, c'est que ce Grand-Maître avoit défendu, aux chevaliers des différentes langues, de se partialiser en faveur de la nation, et des souverains dont ils étoient nés sujets: parce que les Espagnols, élevés, depuis Charles-Quint, à l'ombre de la puissance formidable de la Maison d'Autriche, vouloient que l'Ordre entier pliât sous cette puissance. La seconde cause fut que le Grand-Maître, par un ban public, avoit chassé, du Bourg et de la Cité de la Valette, les filles et les femmes dont la conduite étoit de mauvais exemple; et qu'il les avoit forcées de sortir de l'isle, ou de se retirer dans des casals et des villages éloignés de la résidence du couvent. Le troisième sujet vint de l'ambition de quelques grands-croix, qui aspiroient à la grande-maîtrise, et qui, voyant que le Grand-Maître, quoique très-âgé, jouissoit d'une parfaite santé, et craignant de ne lui pouvoir survivre, résolurent, par une déposition et une abdication forcée, de faire vaquer sa dignité.

Les langues de Castille et de Portugal, quel-

JEAN DE LA CASSIÈRE.

ques-uns ajoutent celles d'Arragon et d'Allemagne, plusieurs chevaliers des trois langues de France, qui avoient à leur tête Mathurin de l'Escur, dit Romegas, s'assemblent tumultueusement, et se plaignent que le Grand-Maître, par ses différentes ordonnances, faisoit assez connoître que son esprit étoit baissé; qu'il avoit plus d'attention à la conduite des femmes de Malte, qu'aux entreprises des Turcs et des corsaires de Barbarie; qu'il négligeoit de remplir les magazins de Malte; que, dans les Conseils, il dormoit toujours; et qu'il ne sembloit veiller que pour tourmenter ses religieux; et, sur cela, ils lui envoyoient des députés pour lui proposer, eu égard à son incapacité dans le gouvernement, de nommer un lieutenant. Sur son refus, le Conseil complet s'assemble chez frère Cressin, prieur de l'église, principal moteur de cette sédition; et on nomme, pour lieutenant du magistère, Romegas, prieur de Toulouse et d'Irlande. Les chevaliers Espagnols, pour intéresser les langues de France, le préfèrent à d'autres de leur nation. Tel fut le résultat de cette assemblée séditieuse, qui aboutit à suspendre de l'autorité légitime un Grand-Maître recommandable par sa sagesse, sa piété, et par sa valeur, pour mettre, en sa place, un chevalier dévoré d'ambition, brave à la vérité, et heureux dans ses courses; mais féroce, cruel à l'égard des ennemis, et qui ne méritoit que la qualité d'un redoutable corsaire.

Outre Romegas, le chef muet de cette conju-

JEAN DE LA CASSIÈRE.

ration, et qui, en apparence, sembloit ne faire que se prêter aux sentimens du plus grand nombre des chevaliers, il y en avoit quatre autres qui agissoient à découvert contre le Grand-Maître. Le premier étoit Cressin, que la Cassière avoit fait prieur de l'église. Ce malheureux parut le plus cruel ennemi de son bienfaiteur. Le second étoit le bailli de Riwalte, qui, ayant manqué la grande-maîtrise que Monté emporta à son préjudice, ne désespéroit pas d'y parvenir, si la Cassière étoit déposé. Le troisième étoit Ducro, grand-croix; et le quatrième, créature de Romegas et son confident, étoit un Français, appellé le commandeur de Maillo-Sacquenville.

Ces quatre chefs de la sédition n'en demeurèrent pas là; et, pour pousser la révolte et l'outrage encore plus loin, ils entrent, à la tête de leurs complices dans le Palais du Grand-Maître, l'arrêtent, en vertu d'un décret du Conseil; le mettent dans une chaise à découvert; l'environnent de soldats, et le conduisent, comme un criminel, dans le château Saint-Ange, où il fut retenu prisonnier; et on remarqua que, pendant le chemin de la Cité de la Valette au château, il eut à essuyer les cris et les outrages de plusieurs jeunes chevaliers, et de ces femmes perdues qui l'insultèrent, et lui firent des reproches sanglans; mais qui, devant des juges équitables, faisoient son éloge, et tournoient à sa gloire.

Les révoltés, qui vouloient faire approuver

leur entreprise par le Pape, le premier supérieur de l'Ordre, lui dépêchent trois ambassadeurs, à la tête desquels Romegas fit nommer Sacquenville, son confident. Le Grand-Maître, quoique renfermé étroitement, trouva le moyen de faire passer, à Rome, quatre autres ambassadeurs, qui furent les chevaliers de Blot-Viviers, Pierre Roux de Beauvais, frère dom François de Guzman, et frère Ange Pellegrini.

JEAN DE LA CASSIÈRE.

Deux jours après, Chabrillan, général des galères, rentre dans le port de Malte, à la tête des chevaliers qui s'étoient embarqués avec lui. Il n'eut pas plutôt mis pied à terre, qu'il demanda à voir le Grand-Maître. Les révoltés n'osèrent le refuser : il entre dans le château Saint-Ange, et offre, au Grand-Maître, de le rétablir dans son autorité, et de le reconduire dans son Palais à la tête de deux mille hommes, tant des troupes qu'il avoit sur ses galères, que d'un grand nombre de chevaliers, et des plus gens de bien de l'isle, qui détestoient la révolte des séditieux. Mais ce généreux vieillard lui répondit, avec beaucoup de sagesse, qu'il attendoit son rétablissement du souverain pontife, le premier supérieur de la religion; et qu'il aimeroit mieux finir ses jours dans une prison, que d'être cause que ses religieux, qu'il regardoit toujours comme ses enfans, en vînssent aux mains à son sujet.

Les ambassadeurs des deux partis arrivent à Rome : ceux des révoltés, pour disposer le Pape à consentir à la déposition du Grand-Maître, le

Jean de la Cassière.

représentent comme un vieillard tombé en démence, et incapable de gouverner son Ordre. Le Pape ne se laisse point surprendre; et il envoye à Malte Gaspard Visconti, auditeur de Rote, en qualité de son nonce, pour prendre connoissance de cette affaire. Ce prélat, étant arrivé à Malte, convoque l'assemblée générale de tout le couvent: il lui fait part des deux Brefs du Pape dont il est porteur, l'un pour le Grand-Maître, et l'autre pour Romegas, auxquels il est enjoint de se rendre à Rome.

Le roi de France, ayant appris l'indigne traitement fait à la Cassière par ses religieux, lui envoye un chevalier, pour l'assurer qu'il employera toutes ses forces pour réduire les mutins dans leur devoir.

La Cassière arrive à Rome, escorté de huit cents chevaliers. Il entre, dans cette capitale du monde Chrétien, comme en triomphe. La Cour du Pape, les maisons des cardinaux, des princes et des ambassadeurs, vont bien loin au-devant de lui. Le Pape le reçoit avec de grandes marques d'estime, le plaint, le console. Romegas sollicite une audience; mais le Pape lui fait dire qu'il ne le verra point qu'après qu'il aura abdiqué le titre de lieutenant du magistère. Romegas, saisi de douleur, en recevant de tels ordres, tombe évanoui: la fièvre s'ensuit, et l'emporte en peu de jours. Ses partisans ont ordre d'aller se soumettre au Grand-Maître. Le commandant de Sacquenville s'étant approché du Grand-Maî-

tre, et se contentant de lui demander sa main pour la baiser, le cardinal de Montalte lui cria : « A genoux, chevalier rebelle; sans la bonté de « votre digne Grand-Maître, il y a plusieurs jours « qu'on vous auroit coupé la tête, dans la place « Navone ». Tout le monde, à Malte, rentre dans son devoir. Le Pape vouloit que le Grand-Maître y retournât, pour y jouir du rétablissement de son autorité; mais Dieu en disposa autrement; et il mourut à Rome, après trois mois de séjour. Son corps fut reporté à Malte, et son cœur déposé à Rome, dans l'église de Saint-Louis. Le Pape y fit mettre cette inscription, faite par le célèbre M. Antoine Muret.

« Fratri Johanni Episcopo, Magno militiæ Hie« rosolimitanæ Magistro, viro fortissimo, reli« giosissimo, splendidissimo, cujus ut igne au« rum, sic calumniis spectata ac probata inte« gritas, etiam enituit; sacra sodalitas militum « Hierosolimitanorum patriæ principi optimo « mærens posuit. Vixit annos 78, obiit Romæ « 12 Kalend. Januarii 1581 ».

La mort du Grand-Maître, arrivée à Rome, fit craindre, à tout l'Ordre, que le Pape, comme premier supérieur, ne prétendît nommer son successeur. Ce fut le sujet d'une ambassade, et d'une célèbre députation, que le couvent de Malte envoya à Grégoire XIII, pour le prier de conserver, à l'Ordre, le droit de l'élection. Grégoire fit consulter les registres de ses prédécesseurs, et, sur-tout, ceux de Boniface IX, d'Inno- 1582.

Jean de la Cassière.

cent VII, et de Grégoire XII; et, après avoir pris son parti, il congédia les ambassadeurs, avec l'assurance qu'il leur enverroit, dans peu, un Bref pour procéder à l'élection; mais, sans s'expliquer plus ouvertement sur ses intentions, dont il leur dit que le seigneur Visconti, son nonce, étoit bien instruit.

En effet, le 12 de janvier 1582, le Chapître étant assemblé, et les seize électeurs choisis, le nonce de Sa Sainteté leur présenta, de sa part, un Bref, par lequel il leur étoit commandé de renfermer le droit d'élection passive dans trois sujets que le Pape leur proposoit: sçavoir, Verdalle, chevalier de la langue de Provence, et grand-commandeur; Panisse, grand-prieur de Saint-Gille, et Chabrillan, bailli de Manosque. Verdalle, qui avoit été long-tems ambassadeur à Rome, et qui étoit très-agréable au Pape, et à toute sa Cour, trouva le Chapître dans la même disposition à son égard. Il fut choisi et proclamé pour Grand-Maître: le Pape ratifia son élection, et envoya un Bref pour incorporer et réunir, à la grande-maîtrise, la dignité de Turcopolier, attachée anciennement à la langue d'Angleterre.

Hugues de Loubenx de Verdalle.

1583. Chapître général où il se fait une taxe sur tous les biens de la religion.

Les Vénitiens s'emparent de deux galères de la religion, par représailles de quelques marchandises prises sur des vaisseaux Turcs, et réclamées par des marchands Vénitiens.

Nouvelles fortifications ordonnées dans l'isle du Goze. HUGUES DE VERDALLE.

La langue d'Italie emporte la préséance sur celle d'Arragon.

Procès fait au chevalier Avogadre, général des galères, privé de sa charge, et condamné à un an de prison : les revenus de son bailliage, pendant trois ans, sont appliqués au trésor commun. 1584. 9 janvier

Les galères du grand-duc vont en course de conserve avec les galères de la religion.

Frère Claude de Lorraine, appellé le chevalier d'Aumale, arrive, à Malte, dans une galère qui lui appartient.

Jean-André Doria, généralissime des armées du roi d'Espagne, arrive à Malte, et confère avec le grand-Maître.

Bref du Pape, qui exclut les chevaliers de pouvoir parvenir à la dignité d'évêque de Malte, ou de prieur de l'église.

Mort du Pape Grégoire XIII. Élection de Sixte V.

Un vaisseau Vénitien est arrêté, par représailles, par les galères de la religion.

L'année se passe dans la discussion des droits du Grand-Maître, au sujet de la nomination du général des galères, et du chevalier qui devoit monter la capitane. 1585.

Défense de porter des pistolets de poche et des stilets : toutes armes qui ne conviennent qu'à des bandits et à des assassins. 1586.

HUGUES DE VERDALLE. Sacconai, grand-maréchal de l'Ordre, est puni pour avoir enlevé des prisons de la Châtellenie le valet d'un chevalier accusé de vol.

1587. Charles d'Orléans est pourvu du grand-prieuré de France, sans réserve, et de la même manière qu'en avoit joui Henry d'Angoulême.

Frère Michel de Sèvre, grand-prieur de Champagne, par une entreprise téméraire, appelle, au tribunal séculier, des ordonnances du dernier Chapître-général.

L'esprit de sédition continue dans le couvent. Le Grand-Maître va à Rome. Le Pape, pour imposer silence aux mutins, le renvoye à Malte revêtu de la dignité de cardinal.

1588. Différentes prises faites par les Chevaliers qui étoient en course.

1589. Le Grand-Maître choisit Jacques Bosio pour écrire l'histoire de l'Ordre, qui avoit déjà commencé par le commandeur Jean-Antoine Fossan.

1590. Mort du Pape Sixte V, auquel succède Grégoire XIV.

1591. Les Juifs et leurs effets, par un Bref particulier du Pape, sont censés de bonne prise.

1592. La peste fait de cruels ravages dans toute l'isle de Malte. Les Jésuites s'y établissent, attirés par l'évêque Gargalla.

1593. Le commandeur Jean Othon Bosio devient vice-chancelier.

Le Pape confère le prieuré de Barlette, vacant par la mort du cardinal Scipion de Gonzague,

au prince Ferdinand de Gonzague, depuis cardinal, et ensuite duc de Mantoue. HUGUES DE VERDALLE.

Le grand-prieuré de Venise, après avoir été possédé par le cardinal Farnèze, passe au cardinal Colonne. 1594.

Henry IV, après la mort de Henry III, et pendant les guerres civiles de la religion, dispose du grand-prieuré d'Aquitaine en faveur du commandeur de Chartres, et de celui d'Auvergne en faveur du baron de Bellegarde, quoique séculier.

La dignité de cardinal, que le Pape avoit conférée au Grand-Maître, ne peut arrêter l'humeur inquiète et séditieuse des mécontens; et ce prince, fatigué de leurs murmures et des plaintes continuelles qu'ils faisoient, passe à Rome, et meurt de chagrin. 1595.

Frère dom MARTIN GARZEZ, de la langue d'Arragon, est élu Grand-Maître: prince sans favoris, sans partialité, et dont le gouvernement fut agréable aux chevaliers et au peuple. MARTIN GARZEZ. 1596.

Le Pape Clément VIII confère le prieuré de Pise à dom Antoine de Médicis.

Les Turcs ravagent la Hongrie; et le Conseil de l'Ordre, pour procurer du secours à cette nation, déclare, par un édit solemnel, que la religion tiendroit compte aux chevaliers qui serviroient contre les infidèles de leur résidence, comme s'ils restoient dans le couvent, ou qu'ils fûssent sur les vaisseaux de la religion. 1597.

L'empereur Rodolphe II, par son diplôme, 1598.

MARTIN GARZEZ. termine l'affaire de la Bohême, à la satisfaction de l'Ordre.

1599. Nouveaux troubles à Malte, au sujet des entreprises des inquisiteurs, et que leurs successeurs ont poussées encore plus loin.

Le Grand-Maître et le Conseil font un décret en faveur des Suisses, par lequel il est permis de recevoir leurs enfans dans le prieuré d'Allemagne, pourvu que ces enfans soyent issus, en légitime mariage, de père, mère, ayeul et ayeule, bisayeul et bisayeule, tous catholiques et légitimes, et qui n'ayent point exercé d'arts mécaniques, mais qui soyent issus d'officiers, de capitaines et de commandans auxquels la profession des armes doit tenir lieu de noblesse.

Le siècle finit par des fortifications que le Grand-Maître et le Conseil font faire dans le château et l'isle du Goze.

1600. Bailliage d'Arménie supprimé: grande dispute entre les langues d'Italie et d'Allemagne, qui réclamoient, l'une et l'autre, le prieuré de Hongrie.

Les inquisiteurs, pour faire leur cour aux Papes, font, de jour en jour, de nouvelles entreprises sur l'autorité du Grand-Maître et du Conseil, et se rendent odieux et insupportables aux chevaliers.

7 février 1601. Mort du Grand-Maître dom Martin de Garzez.

ALOP DE VIGNACOUR. Frère ALOP, ALOF, ou ADOLPHE DE VIGNACOUR, Grand-Hospitalier de France, est élu pour lui succéder. Ce chevalier, de la langue de France,

d'une Maison très-ancienne de la province de Picardie, étoit grand-croix, et Hospitalier de l'Ordre, quand son mérite l'éleva à la dignité de Grand-Maître, et nous n'avons guères de magistère plus célèbre que le sien, soit qu'on fâsse attention à sa durée, qui fut plus de vingt ans, soit qu'on considère les divers évènemens qui arrivèrent dans l'Ordre pendant son administration. ALOF DE VIGNACOUR.

Le Grand-Maître, pour donner avis de son élection aux principaux princes de la Chrétienté, leur dépêcha différens ambassadeurs. Le commandeur, frère Rodrigue Britto fut envoyé au Pape, frère Nicolas Dellamara à l'empereur; frère Guillaume de Meaux Boisbaudran eut le même emploi auprès du roi très-Chrétien, et dom Bernard de Zuniga, à la Cour du roi Catholique.

L'inquisiteur Veralli veut prendre connoissance des affaires du gouvernement; en quoi il est favorisé ouvertement par le Pape Clément VIII. 1602.

Les galères de la religion s'emparent, sur les côtes d'Afrique, de la ville de Mahomette: entreprise formée avec beaucoup de prudence, et exécutée avec une pareille valeur.

Emery de Chartres, ambassadeur de l'Ordre auprès du roi Henry IV.

Entreprises des chevaliers sur les villes de Lepante et de Patras. 1603.

Chapître général. 1604.

Les galères de la religion ravagent l'isle de

ALOF DE VIGNACOUR. Lango, autrefois si chère aux chevaliers, quand ils résidoient à Rhodes; mais où leurs successeurs, en haîne des Turcs, firent cent soixante-cinq esclaves.

1605. Mort du Pape Clément VIII.

1606. Paul V, son successeur, confère à un de ses neveux trois commanderies de la langue d'Italie, quoiquelles n'eûssent pas vaqué en Cour de Rome; et, peu après, il confère encore la commanderie de Bénévent au cardinal Buffaio.

1607. Projet d'un chevalier, Dalmate de nation, mais de la langue d'Allemagne, proposé à l'Ordre pour obtenir des Polonois la restitution de la grande commanderie de Posnanie, tombée entre les mains des séculiers; à condition d'établir, dans ce royaume, un corps de chevaliers qui serviroient, à cheval, contre les Turcs: projet qui n'eut point d'exécution par les obstacles qu'y forma un prince de la Maison de Radzivil, dont apparemment les ancêtres ou les parens s'étoient emparés des biens de la commanderie.

1608. Troubles à Malte et dans l'auberge, et la langue d'Allemagne, parce qu'on avoit tenté de faire recevoir, dans cette langue, Charles, comte de Brie, fils naturel de Henry, duc de Lorraine. L'affaire est poussée si loin, que les Allemands arrachent, de dessus la porte de l'auberge, les armes du Grand-Maître et de la religion, pour n'y laisser que celles de l'empereur.

1609. François de Lorraine, dit le chevalier de Guise, fait ses caravanes à Malte.

Les chevaliers Fresnet, Mauros et Gaucourt, surprennent la forteresse de Laiazzo, dans le golfe de ce nom, y entrent à la faveur d'un pétard qui fit sauter la porte, y font un riche butin, et, après en avoir rasé les fortifications, emmènent plus de trois cents esclaves. ALOF DE VIGNACOUR.

Année fatale à la France et à l'Ordre de Malte, par l'assassinat de Henry le Grand. 1610.

Corinthe prise et pillée par les galères de la religion. 1611.

Le prince de Vendôme, nommé général des galères de l'Ordre. 1612.

Sur les avis que reçut le Grand-Maître, que les corsaires d'Afrique vouloient tenter de se rendre maîtres de l'isle du Goze, il y fait passer des troupes et des munitions de guerre et de bouche. 1613.

Nouvelle alarme dans la langue d'Italie, par une grâce expectative que le Pape accorde à un fils du duc de Modène, sur la commanderie de Reggio : grâce d'un dangereux exemple par les suites qu'elle pouvoit avoir. 1614.

Soixante galères Turques paroissent devant l'isle de Malte, et débarquent cinq mille hommes; mais qui ne purent faire d'esclaves, par la précaution des habitans qui s'étoient retirés dans les places fortes. 1615.

Le Grand-Maître fait faire un aqueduc, qui conduit une source abondante, depuis la cité de Malte, appellée communément la Cité Notable, jusques dans la cité de la Valette, et 1616.

Alop de Vignacour.

dans la place qui est devant le Palais des Grands-Maîtres: ouvrage digne de la grandeur des Romains.

Le duc de Nevers veut établir un Ordre nouveau, ou, pour mieux dire, détacher de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, l'ancien Ordre du Saint-Sépulcre. Frère dom Louis Mendez de Vasconcellos, bailli d'Acre, très-habile dans les négociations, est dépêché à la Cour de France, pour traverser les desseins du duc. Étant arrivé en France, en qualité d'ambassadeur extraordinaire, il fut accompagné, dans son audience, par le commandeur de Sillery, ambassadeur ordinaire; par frère de Saint-Léger, receveur du prieuré de France; par le commandeur de Fromigères, capitaine des gardes-du-corps; par le commandeur de Gerlande, et par ce qui se trouva de chevaliers à Paris et à la Cour. Il présenta sa lettre au roi, à laquelle ce prince répondit aussi favorablement qu'on le pouvoit souhaiter; et les projets du duc de Nevers n'eurent point de suite.

Facardin, prince des Druses, vient, à Malte, implorer la protection et le secours de l'Ordre contre les persécutions du Grand-Seigneur.

1617. Bosio, qui n'étoit que chevalier de grâce, voulant disputer la préséance à un chevalier plus ancien que lui, on lui fit voir qu'on ne comptoit son ancienneté, que du jour de sa réhabilitation; et même qu'un chevalier de grâce ne pouvoit jamais parvenir aux dignités de l'Ordre.

Le trésor fait fabriquer, dans le port d'Amsterdam, un galion, dont la construction revenoit à soixante mille écus d'or.

Nouvelles fortifications à la cale de Saint-Paul, de Marsa-Syroco, de Marsa-Scala, et dans la petite isle du Cuming, située entre Malte et le Goze. 1618.

Cagliares, évêque de Malte, fait beaucoup d'entreprises contre l'autorité du Grand-Maître et du Conseil: il va à Rome pour le soutenir, et laisse, en son absence, un grand-vicaire aussi brouillon que lui. Les jeunes chevaliers de toutes les langues, ne pouvant soutenir l'audace de ce mutin, le vont chercher, en sa maison, pour le jetter à la mer. Vignacour se le fait rendre, et l'envoye, à Rome, avec son procès. Le Pape en paroît irrité, ordonne à son inquisiteur d'en informer, et menace le Grand-Maître et le Conseil des foudres de l'église. Cette affaire fut terminée par la soumission du Grand-Maître et du Conseil. 1619.

L'armée de la ligue Catholique tente, en vain, de s'emparer de la ville de Suse, sur la côte de Barbarie. Il périt un grand nombre de chevaliers dans cette expédition, parmi lesquels on compte frère Antoine Barras, frère François Juxs, frère de la Meusana, frère Merault de Pelons, frère Melchior de Gozon-Melac, frère Antoine, chevalier de grâce, capitaine d'infanterie au service du roi Catholique; et, parmi les blessés, frère Alfonse Castel Saint-Pierre, capitaine

ALOF DE VIGNACOUR. de la capitane de l'Ordre; frère Antoine Mastrillo, capitaine de la Patrone; frère Jean Saligy, Auvergnac; frère César de Saint-Peryet, de la langue de France, qui mourut à Malte de ses blessures; frère Azevedo, Castillan; et frère Louis Mendez-Vasconcellos, Portugais.

1620. François Ottoman, religieux Dominicain, qui se disoit fils du Grand-Seigneur Achmet, paroît à Malte, et y est reçu sur la recommandation du cardinal Vetally, président de la congrégation des Cathécumènes.

Entreprise des galères de la religion sur Castel Tornèze. Le commandeur frère Alfonse Castel-Saint-Pierre, est nommé, par le général des galères, pour conduire cette entreprise. On s'ouvre un passage par trois pétards. Cette place étoit comme le magazin de toute la Morée. Le général des galères est averti, par un Grec, que, s'il ne se retire promptement, ses gens seront coupés par quatre mille Turcs qui n'étoient pas éloignés. On sonne la retraite; et Saint-Pierre, qui a reçu le même avis, forme un escadron, et regagne le bord de la mer avec le butin et les prisonniers qu'il avoit faits.

1621. Mort de Paul V, auquel succède Grégoire XV, qui confirme, par ses bulles, tous les privilèges que ses prédécesseurs avoient accordés à l'Ordre.

1622. Nouvelles plaintes de la langue d'Italie, qui se voit privée de succéder aux commanderies vacantes par la nomination souvent anticipée des Papes.

Le commandeur de Chattes-Gessan est envoyé à Malte par le roi Louis XIII, pour demander, à l'Ordre, la jonction de ses galères, pour combattre les Huguenots. Alof de Vignacour.

Le chevalier de Casselani de Montemedan, reçoit ordre, du Conseil, de conduire, à Marseille, avec les galères, le grand galion fabriqué dans le port d'Amsterdam.

Le Grand-Maître de Vignacour, étant à la chasse, et poursuivant un lièvre dans la plus grande châleur du mois d'août, fut surpris d'une attaque d'apoplexie. On le porta à la cité nouvelle, où il nomma, pour son lieutenant, frère Nicolas la Marra, grand-amiral de l'Ordre. Il reçut ensuite, avec beaucoup de dévotion, les sacremens de l'église, fit sa désapropriation, et mourut le 14 septembre, âgé de 75 ans.

Le Chapître s'assembla pour lui nommer un successeur. Il y avoit deux prétendans : Mendez de Vasconcellos, Portugais, bailli d'Acre, et qui avoit été ambassadeur de l'Ordre à Rome et en France; et de Paule, de la langue de Provence, grand-prieur de Saint-Gilles. Frère dom Loüis Mendez eut la préférence, et fut proclamé pour Grand-Maître, le 17 septembre. A peine jouit-il de cette dignité pendant six mois; et le peu de tems qu'il survécut à Vignacour, fut employé à confirmer les sages dispositions qu'il avoit faites. Vasconcellos, âgé de près de 80 ans, mourut le 6 de mars 1623. Mendez Vasconcellos. 1623.

Le 10 du même mois, on procéda à l'élection 7 mars.

ANTOINE DE PAULE.

d'un nouveau Grand-Maître; et le choix du couvent tomba sur frère ANTOINE DE PAULE, prieur de Saint-Gilles, âgé de 71 ans. Le commandeur de Formegères, ambassadeur de l'Ordre en France, étant décédé, on fit occuper une seconde fois cette place au commandeur Durand de Villegagnon, pour notifier l'élection du nouveau Grand-Maître au roi Louis XIII.

Mort du Pape Grégoire XV, auquel succède Urbain VIII. Ce pontife fait recevoir Antoine Barberin, son petit-neveu, chevalier de justice, avec dispense de caravane et de résidence.

Jean de Fonseca, novice Portugais, a la tête coupée à Malte, dans la grande place du Palais, après avoir été convaincu de vol et d'assassinat.

1624. Frère Faulcon, prieur de Capoue, convaincu d'avoir détourné de la recette de Naples quinze mille ducats; sur celle de Rome, deux mille écus; et de la dépouille du Grand-Maître Louis Mendez, autres quinze mille ducats, est condamné à une prison perpétuelle où il mourut.

Le Grand-Maître ne manque pas d'ennemis, et de ces gens qui, à la faveur de leur effronterie, se flattent de faire passer pour des vérités les plus noires calomnies. Ils présentent au Pape un Mémoire, où ils disent que ce Grand-Maître est un homme déréglé dans ses mœurs, grand simoniaque, et qui a acheté sa dignité, argent comptant. De Paule envoye, à Rome, le commandeur frère Denis Polastron de la Hillière, cheva-

lier d'une vie exemplaire, et qui le justifia, avec beaucoup de gloire, de toutes ces calomnies. A peine le Grand-Maître étoit-il sorti de cette affaire, qu'il lui en survint une autre qui n'étoit pas moins difficile, en ce qu'il eut le Pape Urbain VIII pour juge et partie. Ce pontife se mit en possession de disposer des commanderies de la langue d'Italie : il avoit déjà donné les deux commanderies de Milan et de Busalora à dom Antoine Barberin, son neveu ; et il conféra, depuis, celle d'Ascoly au chevalier Machiavelly, au chevalier frère Donat-Rustici, celle de Volterre, et le droit d'ancienneté au commandeur frère Hubert Riccasoli, et la commanderie de Monopoli au chevalier frère Alexandre Zambeccari. Ces nouvelles concessions, outre celles de Paul V et de Grégoire XV, qu'on faisoit monter à dix-sept commanderies, soulevèrent la langue d'Italie. Les chevaliers refusèrent de faire leurs caravanes, de monter les vaisseaux et les galères de la religion ; et, la plûpart, se retirèrent chacun dans leurs maisons et dans le sein de leurs familles. Le Grand-Maître, pour prévenir ce désordre, convoqua le Conseil ; et, d'un commun avis, on dépêcha un ambassadeur au Pape, pour lui porter les justes plaintes de la religion. En même-tems, on en envoya trois autres, à ce même sujet, aux principaux souverains de la Chrétienté. Frère Jacques du Liége-Charault, Grand-Hospitalier, fut destiné pour Rome ; frère Jean Conrard de Rosbach, bailli de Brandebourg,

ANTOINE DE PAULE.

ANTOINE DE PAULE. fut envoyé à l'empereur; le Marra, prieur de Messine, et général des galères, au roi de France; et frère dom Juan Ximenès, prieur de Navarre, au roi Catholique.

Ces ambassadeurs étoient encore chargés de représenter à ces princes l'abus de certaines dispenses qu'on accordoit à Rome aux chevaliers, par lesquelles il leur étoit permis de disposer de leurs effets, au préjudice du trésor commun: ce qui diminuoit considérablement les revenus de la religion. Nous verrons, sous l'année suivante, le succès de l'ambassade de Rome.

1625. L'Ordre fait une entreprise sur l'isle de Sainte-Maure occupée par les Turcs, qui ne réussit point; douze chevaliers y furent tués, sans un grand nombre de blessés.

Grand combat sur mer où la religion perd deux galères, le Saint-Jean et le Saint-François; et il y eut plusieurs chevaliers tués, d'autres blessés, et quelques-uns faits esclaves.

1626. A ces malheurs, il faut ajouter que le Pape, malgré les remontrances du Grand-Maître et du Conseil, continue de donner, à ses parens, les commanderies de la langue d'Italie.

1627. La religion n'avoit entretenu, jusqu'alors, que cinq galères; le Grand-Maître de Paule en fait construire une sixième.

1628. Urbain, peu favorable à l'Ordre, non content de le dépouiller de ses principales commanderies, en Italie, pour en revêtir ses parens, publie encore une ordonnance, *motu pro-*

prio, par laquelle il change l'Ordre qui s'étoit observé jusqu'alors dans l'élection des Grands-Maîtres.

Frère Achilles d'Estampes Valençay, à la recommandation de Louis XIII, roi de France, est fait grand-croix de grâce. 1629.

Antoine Bosio, fils naturel du bailli frère Jean Otton, et qui avoit été adopté par son oncle Jacques Bosio, fit de grands progrès dans les belles-lettres, et sur-tout dans la connoissance de l'histoire ecclésiastique; en sorte que sa profonde capacité effaça les taches de sa naissance, comme on le peut voir par ses différens ouvrages, et sur-tout par celui de *Roma subterranea*. Il succède à son père adoptif dans la charge d'agent de l'Ordre à Rome; et, étant resté le dernier de son nom, il recueillit, cette année, la succession générale de tous les biens de cette Maison.

Le Pape, toujours attaché à réduire le gouvernement de l'Ordre, par rapport à ses vûes secrettes, veut changer l'ancien usage qui se pratiquoit dans les Chapîtres-généraux. 1630.

Des esclaves Chrétiens, qui composoient la chiourme d'une galère Turque, commandée par Manni, bey de Famagouste dans l'isle de Chypre, se révoltent, prennent les armes, tuent leur patron et les soldats de la galère, ou les font sauter dans la mer, s'emparent de la galère même, et arrivent heureusement à Malte. 1631.

Chapître-général indiqué pour le 11 de mai.

ANTOINE DE PAULE.

Le Pape consent qu'on y retienne l'ancien usage de seize commissaires, deux par chaque langue; mais il veut que l'inquisiteur les préside, et qu'il puisse subdéléguer, en sa place, et en son absence, qui il jugera à propos; qu'il ait le pouvoir de suspendre le Chapître, et même de le proroger. Le Grand-Maître fait assurer le Pape qu'il est très-disposé à lui obéir; mais que le corps de la religion souffre impatiemment que Sa Sainteté prétende introduire, dans le gouvernement, une personne étrangère dans l'Ordre, avec le titre et l'autorité de président. Le Pape, n'ayant eu aucun égard à toutes ces remontrances, le Conseil crut devoir céder. Mais, afin d'éviter les saillies et les vivacités de la jeunesse, on l'embarqua pour l'envoyer en course pendant la tenue du Chapître-général.

Le dimanche, 11 mai 1631, on fait l'ouverture de ce Chapître, où présida le sérénissime seigneur frère Antoine de Paule, Grand-Maître.

Le très-révérend Imbroll, prieur de l'église.

BAILLIS CONVENTUELS.

Frère Claude Durré Ventarol, grand-commandeur.

Frère François Cremeaux, grand-maréchal.

Frère Tussin de Ternez Boisrigault, grand-Hospitalier.

Frère Philippe Gaëtan, grand-amiral.

Frere Louis de Moncade, grand-conservateur.

ANTOINE DE PAULE.

GRANDS-PRIEURS.

Frère Juste du Fay Gerlande, prieur d'Auvergne.
Frère Georges de Castellane d'Aluis, prieur de Toulouse.
Frère Antoine-Marie de Ciaïa, prieur de Lômbardie.
Frère Nicolas Cavaretta, prieur de Venise.
Frère Nicolas de la Marra, prieur de Messine.
Frère Philippe Bardaxi, châtelain d'Emposte.

BAILLIS CAPITULAIRES.

Frère Signorin Gattenare, bailli ou prieur du bailliage de Sainte-Euphémie.
Frère François Sans, bailli de Négrepont.
Frère César Ferreti, bailli ou prieur de Saint-Étienne.
Frère Alexandre Bensi, bailli ou prieur de la Sainte-Trinité de Venouse.
Frère Antoine Brancaccio, bailli ou prieur de Saint-Jean, proche de la mer de Naples.
Frère Honofre de l'Hopital, bailli de Majorque.
Frère François Pujet Chastuel, bailli de Manosque.
Frère Juste de Brun Laliège, bailli de Lyon.
Frère de Rosbach, bailli de Brandebourg.
Frère Jean de Berno Villeneuve, bailli de l'Aigle.
Frère Laurent de Figueroa, bailli du Saint-Sépulcre.

Antoine de Paule.

Frère Lucius Grimaldi, bailli de Pavie.

Frère Louis de Britto Mascarnay, bailli d'Acres.

Frère Jacques-Christophe Abandlau, bailli....

Frère Alexandre Orsi, bailli.....

LIEUTENANS DES BAILLIS CONVENTUELS.

Frère Mathias-Jacques Phirt, lieutenant du bailli d'Allemagne.

Frère Thomas Hosis, lieutenant du grand-chancelier.

PROCUREURS DES PRIEURS.

Frère Biagio Brandao, procureur du sérénissime Ferdinand, cardinal infant, administrateur du prieuré de Portugal.

Frère François Buonaroti, procureur de l'illustrissime dom Jean-Charles de Médicis, prieur de Pise.

Frère Antoine Scalamonte, procureur de l'illustre frère Aldobrandini, prieur de Rome.

Frère Tristan de Villeneuve, procureur de frère Jacques Méuleon la Bastide, prieur de Saint-Gilles.

Frère Robert de Viole Soulere, procureur de frère Guillaume du Meaux Baudran, prieur de France.

Frère Charles de Vajure, procureur de frère Pierre de Beaujeu, prieur de Champagne.

Frère Jules Amasi, procureur de frére Pierre Vintimille, prieur de Capoue.

Frère Martin de Redin, prieur de Navarre, a suspendu, par sa présence, les pouvoirs de frère Ginisio Ruiz, son procureur.

Frère Policarpe de Casteloi, procureur de frère Pierre Georges Pridorsila, prieur de Catalogne.

Frère Louis Gelzi, procureur de frère Frédéric Hunth, prieur d'Ibernie.

Frère Antoine Pontremoli, chapelain de la langue de Provence, procureur de frère Arteman, prieur de Hongrie.

Frère Éberard, baron d'Estain, procureur de frère Théodore Rolman, prieur de Danemarck.

Frère dom Juan de Zuniga, prieur de Castille et de Léon.

PROCUREURS DES BAILLIS CAPITULAIRES.

Frère Jean-Baptiste Calderari, procureur de l'éminent cardinal Cornaro, grand-commandeur de Chypre.

Frère Baldassar de Marzilla, procureur de frère Lapert d'Albiza, bailli de Caspe.

Frère François de Godoi, procureur de frère dom Diego de Guzman, bailli de Lora.

Frère Joachim de Challemaison, procureur de frère Jacques de Ghenu de Baillai, bailli d'Arménie.

ANTOINE DE PAULE.

Frère Gabriel Dorin de Ligny, lieutenant et procureur de frère Jacques du Liege-Charault, trésorier-général.

Frère dom Louis de Cardenas, procureur de l'illustre bailli frère Caraffa.

Frère Gaspard de Maisonseule, procureur du bailli frère Achilles d'Estampes-Valençay.

PROCUREURS DES LANGUES.

De Provence, frère François Bagarris.

D'Auvergne, frère Charles de Fay Gerlande.

De France, frère Alexandre de Grimonval.

D'Italie, frère Octave Ceoli.

D'Arragon, Catalogne et Navarre, frère Jérôme Bardaxi.

D'Allemagne, frère Jean-Jacques de Velthause.

De Castille et de Portugal, frère Gabriel d'Angulo.

L'Ordre étant supprimé en Angleterre, on ne nomma point de procureurs pour cette langue.

PROCUREURS DES COMMANDEURS DES PRIEURÉS.

Du prieuré de Saint-Gilles, frère Henry de Latis-Entragues.

De Toulouse, frère François de Grottes de la Menardie.

D'Auvergne, frère Pierre-Louis Chantellot-la-Chaise.

De France, frère Pierre de Carvel de Merai.

De Champagne, frère Joachim de Sennevoi.

De Rome, frère Curtius Bonbino.

De Lombardie, frère Alphonse Castel de Saint-Pierre.

De Venise, frère Fiorin Aorso.

De Pise, frère Ugolin Grisoni.

De Barlette, frère Gerolamo Zato.

De Messine, frère Philippe Moleti.

De Capoue, frère Alphonse Dura.

De la châtellenie d'Emposte, frère Pierre Marzella.

De Catalogne, frère Melchior Dureta.

De Navarre, frère François Torreblanca.

D'Allemagne, frère Jean de Rosbach.

De Castille et de Léon, frère Alphonse de Angulo.

COMPAGNONS DU GRAND-MAITRE.

De la langue de Provence, frère Girolamo de Merle Beauchamps, cavalcadour du Grand-Maître, et frère Pierre de Bernana Hornolach.

D'Auvergne, frère Baltassard d'Alben, et frère Foucaud de Saint-Aulaire.

De France, frère Adrien de Contremoulins, et frère François de la Grange.

D'Italie, frère Jean Minutolo, et frère Mario Alliata.

D'Arragon, Catalogne et Navarre, NN.

ANTOINE DE PAULE.

Pour l'Angleterre, frère Jean-Baptiste Macedonio, et frère Étienne del Portico.

D'Allemagne, frère Guillaume-Henry de Vasperg.

De Castille et Portugal, frère Gondisalvo d'Albernz, et frère dom Bernardin de Norogna.

L'inquisiteur présenta, ensuite, un Bref du Pape, qui le nommoit pour présider à l'élection de seize commissaires nommés pour régler les affaires de la religion; mais sans qu'il se pût mêler de proposer aucune affaire, ni d'ouvrir son avis. Le Grand-Maître, soit sagesse, soit politique, laissa accepter ce Bref par le Chapître; et on procéda, ensuite, à l'élection des commissaires. Il y en eut deux pour chaque langue.

Pour la Provence, de Villeneuve, bailli de l'Aigle, et frère François Crotte la Ménardie.

Pour l'Auvergne, Gerlande, prieur d'Auvergne, et Laliege, prieur de Lyon.

Pour la France, Boisrigault, Grand-Hospitalier, et frère Gabriel Dorin de Legai.

Pour l'Italie, la Marra, prieur de Messine, et Gattinara, prieur de Sainte-Euphémie.

Pour l'Arragon, Catalogne et Navarre, Sans, bailli de Négrepont, et l'Hopital, bailli de Majorque.

Pour l'Angleterre, l'inquisiteur Serissori nomma, avec ordre du Pape, frère Pierre-Louis Chantelot la Chese, de la langue d'Auvergne, et frère dom Juan de Villaroel, du prieuré de Castille.

Pour l'Allemagne, le bailli frère Jacques-Christophe Abandlau, et frère Évrard, baron d'Estain. ANTOINE DE PAULE.

Pour Castille et Portugal, frère Thomas Hozes, lieutenant du grand-chancelier, et frère Biagio Brandro.

Le Chapître ayant remis entre les mains de ces seize commissaires toute son autorité, ils se retirèrent, avec l'inquisiteur, dans le conclave qui s'assembla dans la salle du Palais de la Tour. L'inquisiteur, comme nous l'avons dit, et suivant l'intention du Pape, y présida, mais sans avoir de suffrages, et sans être en droit de faire aucune ouverture.

Ce fut Boisrigault, grand-Hospitalier, qui, comme le plus ancien des seize, proposa les affaires qu'il falloit examiner. Imbroll, prieur de l'église, en qualité de procureur du Grand-Maître, Abela, vice-chancelier, et frère Pierre Turamini, secrétaire du commun trésor, intervinrent dans cette assemblée, qui, par de sages règlemens, termina les affaires générales et particulières. Comme, depuis ce tems-là, il ne s'est tenu aucun Chapître, les jugemens et les règlemens de celui-ci servent aujourd'hui de loi et de décisions sur les différends qui peuvent s'élever dans l'Ordre.

La religion perd, le long des côtes de Calabre, la galère de Saint-Jean, par la violence d'une tempête. L'équipage gagne terre; et on en retira, depuis, l'artillerie et les principaux effets 1632.



ANTOINE DE PAULE. On fait, cette année, l'énumération de tous les habitans des isles de Malte et du Goze; et, outre les religieux de l'Ordre, les ecclésiastiques, et ce qu'on appelle, à Malte, *familiars* de l'inquisition, il s'y trouve 51,750 habitans, hommes, femmes et enfans.

1633. Frère Imbroll, prieur de l'église, s'offre à l'Ordre, pour en écrire l'histoire, et on lui permet de prendre communication des registres de la chancellerie. L'année suivante, le cardinal Barberini présenta, à la religion, pour le même usage, le chevalier frère César Mugalotti, excellent sujet, et très-versé dans les belles-lettres. L'un et l'autre commença son ouvrage, mais sans l'achever.

1634. Les galères de la religion, vers la fin d'avril, sortent, en course, sous le commandement du général Valdi, et prennent, proche l'isle de Zante, quatre vaisseaux ou navires, chargés de 650 Maures ou nègres qu'on envoyoit, de Barbarie, à Constantinople. Le même général donne un autre combat contre les corsaires de Tripoli, sur lesquels il fait trois cent trente-huit esclaves, et délivre soixante Chrétiens. Les Vénitiens se plaignent amèrement que les galères de l'Ordre fassent des prises dans les mers et sur les terres du domaine de la République. L'ambassadeur de Malte, par ordre du Grand-Maître, leur répond que la religion rendroit volontiers les sujets du Grand-Seigneur, pris dans le golfe; mais qu'à l'égard des corsaires, il les feroit pendre comme

des scélérats, ennemis de toutes les religions et de toutes les nations. Autre brouillerie avec la République de Luques, qui est suivie d'un décret, de ne plus recevoir aucun de ses citadins pour chevalier de justice : le Pape termine ce différend.

Aventures du prince Guchia, qui se disoit fils de Mahomet III, et que sa mère, Chrétienne d'origine, et de la Maison des Comnènes, fit passer en terre Chrétienne, et y fit élever. La religion embrassa le parti de ce prince, vrai ou faux.

Les chrétiens Grecs de l'Orient, et schismatiques, à prix d'argent, qu'ils donnent aux Turcs, enlèvent aux Franciscains de l'Europe la garde du Saint-Sépulcre, du Calvaire, de Béthléem, et des autres saints lieux de la Palestine. Le Pape prie le Grand-Maître et le Conseil, comme mieux instruits de la disposition de la Cour Ottomane, de faire restituer les clefs de ces saints lieux aux religieux Latins. Le Grand-Maître et son Conseil sont d'avis d'avoir recours à la force des armes, et de n'épargner pas les Grecs schismatiques, quand ils tomberoient sous la puissance de quelques princes Catholiques. 1635.

La trop grande facilité du Pape pour accorder la grande croix à de simples chevaliers, détermine l'Ordre à s'opposer au Bref qu'il avoit donné en faveur du chevalier de Souvré, quoique son père eût été gouverneur du roi Louis XIII.

Mort du Grand-Maître de Paule, âgé de près

ANTOINE DE PAULE. 1636. 10 juin.

de quatre-vingt-cinq ans, après une maladie qui dura près de trois mois. Son épitaphe contient son éloge et son caractère.

« Fratri Antonio de Paula, Magno militiæ Hie-« rosolimitanæ Magistro, principi gratissimo, « splendidissimo, qui, ob egregias animi dotes, « vivens in omnibus suî amorem, extinctus de-« siderium excitavit; pacem mirificè coluit et « affluentiam; Ordinis vires, opes addidit, auxît; « ampliori munire vallo urbem aggressus cùm « annum ageret magisterii decimum quartum, « ætatis suprà octogesimum, diuturno cum « morbo constanter conflictus, semper seipso « major, piissimè ac religiosissimè quievit in « Domino, septimo Id. Junii anno sal. 1636 ».

PAUL LASCARIS CASTELARD.

Le 13 juin 1636, frère PAUL LASCARIS CASTELARD, bailli de Manosque, issu des comtes de Vintimille, et sorti des anciens empereurs de Constantinople, est élu pour successeur d'Antoine de Paule. Le lendemain, suivant l'usage, le Conseil confère, au nouveau Grand-Maître, la souveraineté des isles de Malte et du Goze, avec tous les droits dont ses prédécesseurs avoient joui.

La cherté des grains se fait sentir à Malte : le Grand-Maître a recours au président de Sicile, qui refuse, avec beaucoup de dureté, d'en laisser sortir de cette isle. Nari, général des galères, s'adresse au vice-roi de Naples, qui permet la levée de six mille sommes de bled, franches et quittes de toute imposition, et des droits de sortie.

Lascaris fait frapper de nouvelles monnoies, pour payer les ouvriers qui travailloient continuellement à de nouvelles fortifications, sous la conduite de Florian, ingénieur et colonel d'un régiment d'infanterie, que le Grand-Maître honora de l'habit et de la croix de la religion. PAUL LASCARIS CASTELARD.

Frère dom Pierre de Vintimille, de la même Maison que le Grand-Maître, fonde, à perpétuité, sous le nom de Saint-Pierre, le bois d'une galère, et il hypothèque cette fondation sur deux maisons qui lui appartenoient, de mille écus de revenu, sur le Môle de Messine. Cavaretta, prieur de Venise, fait une pareille fondation pour une autre galère, qui devoit porter le nom de Saint-Nicolas; et le commandeur Conrard Scheifurt de Merode fonde, dans la langue d'Allemagne, la commanderie de Breslaw.

Le Grand-Maître partage tous les habitans de Malte en différentes compagnies, auxquelles on fait prendre les armes: des chevaliers sont préposés pour leur apprendre à s'en servir contre les courses et les descentes des Turcs et des corsaires.

Le duc de Montalte, vice-roi de Sicile, le pré- 1637.
sident et les autres officiers du roi d'Espagne, toujours envenimés contre la religion, non-seulement refusent la traite des grains, mais ils ordonnent qu'on arrête, dans les ports de l'isle, tous les vaisseaux de Malte qui y entreront. Le sujet de leur chagrin venoit de ce que les deux couronnes de France et d'Espagne étant actuel-



Paul Lascaris Castelard.

lement en guerre, des chevaliers Français, qui montoient des vaisseaux ou des galères de France, avoient fait des prises considérables à l'entrée des ports de Malte. Sur les ordres de cette régence, deux galères de la religion étant entrées dans le port de Syracuse, on se mit en état de les désarmer. Mais le commandant, ayant prévu leur dessein, sortit brusquement du port. Le gouverneur, ou le commandant d'armes, pour le forcer à rentrer, lui lâcha toute l'artillerie du château. Mais, malgré ses canonnades, il prit le large et retourna à Malte. Cette conduite des Espagnols, si bons témoins des services rendus à leur souverain pour la défense de ses États, scandalisa toute l'Europe; et on disoit, sur-tout dans les Cours d'Italie, que les galères de Malte n'avoient jamais essuyé de coups de canon que de la part des corsaires et des infidèles. Le duc de Montalte, craignant que ces bruits et les justes plaintes du Grand-Maître ne parvînssent aux oreilles de son roi, désavoua le gouverneur de Syracuse, blâma son action; et, pour marque d'une plus grande satisfaction, il promit de laisser sortir des grains pour être transportés à Malte.

Le commandeur de Talembach, de la langue d'Allemagne, offre à la religion d'armer une galère à ses dépens: proposition qui fut reçue agréablement dans le Conseil; mais la guerre s'allumant de plus en plus dans l'Allemagne, le projet de Talembach n'eut point de suite.

La commanderie de Sarrasine est fondée en

Sicile. Le fondateur en garde les revenus pendant sa vie, et il reçoit l'habit de la religion.

PAUL LASCARIS CASTELARD. 1638.

Des chevaliers Français occupent le canal de Malte; et, pendant la guerre entre les deux couronnes, font plusieurs prises sur les Espagnols. Le capitaine Paul, frère-servant d'armes, et Français de nation, enlève, dans le même endroit, un vaisseau Algérien; il le conduit à Malte, et y est bien reçu. Mais le Grand-Maître lui défend, et à tous les chevaliers, de prendre les armes contre les princes Chrétiens. Lascaris en écrit au roi de France, en termes très-forts, lui représentant que des chevaliers, naviguant sous sa bannière, venoient enlever des vaisseaux Siciliens: ce qui interrompoit le commerce nécessaire entre l'isle de Sicile et celle de Malte, et aigrissoit l'esprit des ministres du roi d'Espagne, qui publioient que les armemens se faisoient de concert avec le Conseil de l'Ordre.

Le commandeur de Charolt, général des galères, se met en courses, prend d'abord plusieurs petits bâtimens, et tombe sur trois gros vaisseaux de Tripoli, qui escortoient un grand nombre d'autres bâtimens. Le général de Malte, sans s'amuser à les canonner, se dispose à aller à l'abordage, et partage ses galères. La capitane et le Saint-Pierre, sous le commandement du chevalier frère Jean-Jérôme de Galéan-Châteauneuf, investit la capitane des infidèles. Saint-Nicolas et la Victoire, sous le commandement de frère Jean-Baptiste Caracciolo, et frère Jean

PAUL LASCARIS CASTELARD.

Brandao, attaquent le vaisseau Amiral. Sainte-Ubaldesque et Saint-Antoine, commandés par frère Barthélemi Galiley, et frère François Talhuet, s'attachent au Vice-Amiral. Le combat est sanglant, et les infidèles se défendent avec beaucoup de courage.

Il y avoit, dans cette petite flotte, quatre cent cinquante soldats Turcs, commandés par Ibrahim Rais, dit la Bécasse, renégat de Marseille, qui avoit servi long-tems de pilote sur les vaisseaux de la religion, et dont la femme et les enfans étoient encore à Malte. Mais, ayant été pris par les Tripolitains, il se fit Mahométan, prit parti dans les armemens des infidèles, et, par sa valeur et sa capacité, parvint à la charge d'amiral. Châteauneuf, qui commandoit le Saint-Pierre, s'attacha à le combattre; et Marcel de Châteauneuf, frère du commandant, étant monté le premier à l'abordage, suivi d'un bon nombre de chevaliers, entre dans le vaisseau, le sabre à la main, fait main-basse sur les soldats Turcs, prend la Bécasse, le traîne et le conduit à Galéan de Châteauneuf, son frère, auquel il avoit autrefois servi de pilote. Les autres commandans n'eurent pas un succès moins favorable : toute cette petite flotte fut prise, sans qu'il en échappât un seul bâtiment. On fit trois cent douze esclaves; et le général des galères rentra victorieux dans le port de Malte, avec vingt vaisseaux ou bâtimens, chargés d'un riche butin. La religion perdit plusieurs chevaliers, des plus braves, dans ce combat,

entr'autres frère Denis de Viontessancourt, frère Bernard Perrot de Malmaison, frère David Sanbolin, novice, et frère Nicolas de Biencourt, servant-d'armes, tous de la langue de France; frère François Isnard, frère Ange Piccolomini, et frère Philibert Gattinare, de la langue d'Italie; frère Alphonse Garzez de Marcilli, novice Arragonois, et frère Gaspard de Sousa, Portugais. Les blessés furent encore en plus grand nombre parmi des chevaliers qui ne sçavoient ce que c'étoit que de ménager leur vie.

PAUL LASCARIS CASTELARD.

Balagut, évêque de Malte, pour grossir son clergé, donne la tonsure et les quatre mineurs à tous les jeunes garçons de l'isle de Malte qui se présentent. Ces nouveaux ecclésiastiques, à la faveur d'une couronne, se dispensent de paroître dans les compagnies où ils étoient enrôlés, et de faire la guerre à leur tour, et les autres fonctions militaires auxquelles le Grand-Maître et le Conseil avoient assujetti les habitans. Le roi d'Espagne et le Pape Urbain VIII blâment cette conduite de l'évêque; et les prétendus clercs sont condamnés à porter l'habit, la couronne, et à faire, à l'église, les fonctions de cet état, autant qu'il en sera besoin; et ils ordonnent que ceux qui seront pris sans l'habit clérical, seront obligés de faire la garde comme les autres habitans séculiers.

Le Pape Urbain VIII, peu favorable à l'Ordre, et qui sembloit avoir entrepris d'en renverser le gouvernement, sans consulter le Grand-Maître,

PAUL LASCARIS CASTELARD.

accorde, aux anciens commandeurs, la permission de tester : ce qui ruine entièrement le trésor commun de l'Ordre, qui se voit, par là, privé de leurs dépouilles.

Seize galères d'Alger se joignent dans le dessein de faire une descente dans la Marche d'Ancône, et de piller le riche trésor de Notre-Dame de Lorette. Le noble Capello, général de l'armée des Vénitiens, les rencontre et les poursuit : ils se réfugient dans le port de la Valone, qui appartenoit au Grand-Seigneur. Le général Vénitien les y brûle, sans respect pour leur asyle : ce qui attira la colère et les menaces du Grand-Seigneur, qu'on n'appaisa qu'à force d'argent.

Amurat IV.

1639. Quelques chevaliers, qui ne faisoient que sortir de page, dans les jours de carnaval, se masquent sous l'habit de Jésuites : ces pères portent leurs plaintes à Lascaris, qui fait arrêter quelques-uns de ces jeunes-gens. Leurs camarades enfoncent la porte de la prison, et les délivrent. Ils vont tous au collège, jettent les meubles par les fenêtres, et forcent le Grand-Maître à consentir qu'ils soyent transportés hors de l'isle. Onze Jésuites furent embarqués; quatre seulement, cachés dans la Cité de la Valette, y restèrent. Le Conseil et les grands-croix ne parurent pas trop fâchés de l'exil de ces pères, qui, à leur préjudice, étoient en possession de gouverner les Grands-Maîtres.

Fondation de deux commanderies : celle de Nardo, par Louis-Antoine de Massa, pour la

langue d'Italie; celle de Nice par le Grand-Maître, pour la langue de Provence.

Le prince de Hesse-d'Armstad, général des galères, prend six vaisseaux des corsaires dans le port de la Goulette.

Année fatale à la religion par la continuation de la guerre entre les princes Chrétiens. Il y avoit vingt ans que le trésor commun n'avoit touché un écu de l'Allemagne. La plûpart des commanderies de France et d'Italie étoient ruinées; le change, fort cher; ensorte que d'un écu, qui revenoit à treize ou quatorze tarins, à peine en pouvoit-on tirer onze: ce qui avoit obligé le Grand-Maître et le Conseil, pour continuer les fortifications de l'isle, de prendre, à la banque de Gênes, et à intérêts, cent mille ducats. 1640.

Nouveaux incidens avec les Vénitiens, qui, à leur ordinaire, font mettre en séquestre les biens de la religion. 1641.

Uladislas IV, roi de Pologne, écrit au Grand-Maître, et prétend que les commanderies de Bohême doivent être communes aux chevaliers de Pologne, comme à ceux de Bohême, les deux prieurés étant de la même langue.

Guerre des Barberins contre le duc de Parme, auquel, sous prétexte de ses dettes, ils vouloient enlever le duché de Castro. 1642.

Urbain VIII, ayant découvert qu'il s'étoit formé une ligue entre plusieurs souverains d'Italie, pour l'empêcher d'envahir les États du duc de Parme, demande au Grand-Maître qu'on lui en- 1643.

PAUL LASCARIS CASTELARD.

voye les galères de la religion : à quoi on obéit aussitôt. Mais les princes alliés, pour s'en venger, font saisir, dans leurs États, tous les biens de l'Ordre; et on n'en put avoir la main-levée, qu'en leur faisant voir qu'on avoit été contraint de déférer aux ordres du Pape, le premier supérieur de la religion ; mais que les chefs et les commandeurs des galères avoient des ordres secrets de se tenir sur la défensive, selon l'esprit de l'Ordre, qui avoit toujours respecté le pavillon de tous les princes Chrétiens.

1644. Action mémorable du général Boisbaudran, qui s'expose à être enveloppé par huit galères de corsaires, plutôt que d'en abandonner une de la religion, qui, ayant une chiourme foible, n'avoit pu le suivre.

La saison étant encore favorable pour tenir la mer, le Grand-Maître renvoya les galères en course. Le 28 de septembre, les chevaliers découvrirent, à soixante et dix milles de Rhodes, un vaisseau sous le vent, qui n'étoit éloigné que de quatre milles. La capitane s'en étant trouvée la plus proche, commença par lui donner la chasse : le Saint-Jean et le Saint-Joseph le joignirent bientôt; et, voyant qu'il se préparoit à une vigoureuse défense, et qu'il faisoit un grand feu avec son canon et sa mousqueterie, les chevaliers l'abordent, l'arrêtent avec leurs grapins, et, le sabre à la main, forcent les infidèles à mettre les armes bas et à se rendre.

Trois autres galères, à sçavoir le Saint-Lau-

rent, commandé par Raphaël Cotoner; la Sainte-Marie, par le chevalier de Piancour; et la Victoire, par le chevalier Noël de Villegagnon-Chamforest, rencontrent un grand galion, qui, pour attirer les chevaliers, dissimule ses forces, et ne laisse point paroître son artillerie. PAUL LASCARIS CASTELARD.

La Sainte-Marie, qui avoit sa chiourme en meilleur état, eut bientôt précédé les deux autres; et, sans considérer la disproportion d'une seule galère contre un si grand vaisseau, le chevalier de Piancour, qui la commandoit, fut droit à l'abordage. Les autres galères s'avancent à son secours. Après un combat de sept heures, les infidèles, qui avoient vû tuer leur capitaine et leurs principaux officiers, se rendirent. La religion y perdit neuf chevaliers : Boisbaudran, le général; Piancour, capitaine de la Sainte-Marie; le chevalier Camille Scotti; frère Sébastien Bertonmonbai; Charles Morans de Saint-Marc; frères Robert et Nicolas de Bouflers; et frère Étienne d'Alègre, tous chevaliers novices; et frère Severin Ricard, Allemand, frère servant-d'armés. Il y en eut un bien plus grand nombre de blessés. Les Turcs perdirent six cents hommes; et on fit, sur eux, un grand nombre de prisonniers, entr'autres une dame du sérail, qui, par dévotion, s'en alloit à la Meçque avec un jeune enfant, qu'on disoit fils du Grand-Seigneur Ibrahim, et qui entra, depuis, dans l'Ordre de Saint-Dominique, où il porta le nom de Père Ottoman. Le butin fut d'un grand prix, et servit

Paul Lascaris Castelard. 1645.

à dédommager le commun trésor des dépenses que la religion faisoit pour ces armemens.

Ibrahim, ayant appris la perte de son grand galion, enlevé avec toutes les richesses dont il étoit chargé, envoye un hérault déclarer la guerre au Grand-Maître et à l'Ordre.

On travaille, avec soin, à mettre les forces de la religion en état de résister à la puissance formidable du Grand-Seigneur. On envoye chercher, de tous côtés, du secours et des munitions de guerre et de bouche. Belle action, et à jamais mémorable, de Louis, Vicomte d'Arpajon, seigneur de la première qualité, et de la haute noblesse du royaume de France, qui fait prendre les armes à tous ses vassaux, lève deux mille hommes à ses dépens, charge plusieurs vaisseaux de munitions de guerre et de bouche, et, accompagné de plusieurs gentilshommes de ses parens et de ses amis, met à la voile, se rend à Malte, et présente au Grand-Maître un secours si considérable, qu'il n'eut osé en espérer un semblable de plusieurs souverains. Le Grand-Maître ne crut pouvoir mieux reconnoître un service si important, qu'en lui déférant le généralat des armées, avec le pouvoir de se choisir, lui-même, trois lieutenans-généraux pour commander, sous ses ordres, dans les endroits où il ne pourroit se transporter.

Il se trouva que la guerre dont le Turc menaçoit Malte, n'étoit qu'une fausse alarme : il s'attacha à l'isle de Candie, assiégea et prit la Canée.

Toutes ses forces, tant de terre que de mer, de puissantes flottes et des armées considérables, fondirent dans cette isle. Malte, délivrée de l'effort de leurs armes, envoye son escadre au secours des assiégés. Le Vicomte d'Arpajon prend congé du Grand-Maître. Ce prince, de l'avis du Conseil, pour reconnoître le secours important qu'il lui avoit conduit, par une bulle expresse, lui donne la permission, pour lui et pour son fils aîné, de porter la croix d'or de l'Ordre; qu'un de ses cadets, ou de ses descendans, seroit reçu de minorité, quitte et franc des droits de passage; qu'après sa profession il seroit honoré de la grande-croix ; que les chefs et les aînés de leur Maison pourroient porter la croix dans leur écu et dans leurs armes. Le même privilège fut encore accordé aux deux frères Gisles et Jean-François de Fay, comtes de Maulevrier, de la province de Normandie, et au seigneur François Bollo, Napolitain, qui avoient amené, au secours de Malte, un bon nombre de soldats, qu'ils avoient levés à leurs dépens.

PAUL LASCARIS CASTELARD.

Le Pape, à la prière des ministres d'Espagne, demande, au Grand-Maître, la grande-croix en faveur de dom Philippe, fils du roi de Tunis, qui s'étoit fait Chrétien. Le Conseil s'y oppose hautement, par la répugnance de voir un Maure, dont la conversion étoit fort équivoque, remplir une des premières dignités de la religion. 1647.

Frère Jay, maréchal de l'Ordre, est nommé général des galères; mais il refuse cet emploi,

PAUL LASCARIS CASTELARD.

fondé sur ce que la dignité de maréchal lui donnoit le droit de commander par mer comme par terre. Et, s'étant, depuis, embarqué pour aller joindre la flotte Vénitienne, il fit rencontre, dans le canal de Malte, et proche le Cap Passaro, d'un corsaire d'Alger : il en fallut venir aux mains ; et, dans le combat, le maréchal reçut un coup de mousquet dont il mourût.

Mazaniel excite une furieuse sédition dans Naples.

Aventures de Jacaya, prince vrai ou faux du sang Ottoman ; ses lettres au Grand-Maître. Le cardinal Maurice de Savoye, veut engager l'Ordre à se déclarer en faveur de ce prince équivoque. Le Grand-Maître s'en dispense sur ce que pour faire, dit-il, réussir les desseins de ce Turc, et faire valoir ses prétendus droits au trône de Constantinople, il a besoin que les plus grands princes de l'Europe entrent dans ce projet.

Le Pape Innocent X, au préjudice des privilèges de l'Ordre, confère la commanderie de Parme au jeune Maldachino, neveu de dona Olimpia, belle-sœur du Saint Père. L'Ordre envoye des ambassadeurs à tous les princes Chrétiens pour se plaindre de cette injustice, et pour leur représenter que la religion ne pourroit pas continuer ses armemens contre les infidèles, si on la privoit de ses meilleures commanderies.

Mort du chevalier de Guise, tué en voulant essayer un canon.

Les traités de Munster et d'Osnabruk enlèvent

un grand nombre de commanderies en faveur des princes protestans d'Allemagne.

Famine dans l'isle de Malte. Cinq-Mars, commandant la galère de Saint-François, rencontre un vaisseau Flamand, chargé de deux mille sommes de bled qu'il venoit d'acheter dans la Pouille; et, sur le refus que faisoit le marchand de revendre ce bled au Grand-Maître, il survint une tempête qui l'obligea de se réfugier dans le port de Malte, où il déchargea son grain, au grand contentement du peuple.

Les galères de la religion, après avoir couru les mers du Levant, reviennent dans le port de Messine. Les magistrats, craignant que ces galères, en retournant à Malte, ne s'emparâssent des vaisseaux marchands, qui se trouveroient sur leur route, chargés de grains, arrêtent, comme par forme d'ôtage, la galère Saint-Joseph, commandée par dom Jean de Bichi, capitaine de la langue d'Italie, et laissent sortir de leur port les trois autres galères, commandées par trois capitaines de la langue de France. Ces officiers rendent au Grand-Maître une lettre des magistrats de Messine, par laquelle ils lui marquent qu'ils n'ont arrêté la galère Saint-Joseph, que pour s'en servir contre le soulèvement du peuple, qui souffroit beaucoup de la disette des grains. Le Grand-Maître leur répond qu'il veut bien être persuadé que, par cet arrêt, si injurieux à l'Ordre, ils n'ont point eu intention de l'offenser; mais qu'ils font un grand tort au

PAUL LASCARIS CASTELARD.

Christianisme, en empêchant que ces galères ne retournent, en Candie, au secours des Vénitiens. Cependant le Grand-Maître envoye, dans le port de Sarragosse, charger des grains, dont les magistrats de cette ville veulent bien accommoder la religion.

La famine augmente à Malte: le pain de froment manque jusques dans l'infirmerie. Les chevaliers sont réduits au pain d'orge. On envoye, de tous côtés, chercher des grains; mais on défend aux commandans des vaisseaux de la religion de toucher aux ports de Messine et de Palerme.

1648. Le Grand-Seigneur Ibrahim est étranglé par une révolte de janissaires; et on met, en sa place, Mahomet IV, son fils aîné.

Cassein, général des Turcs, malgré les révolutions arrivées dans cet empire, continue vivement la guerre en Candie.

Grande dispute, agitée à la Cour de Rome, entre le Grand-Maître et Imbroll, prieur de l'église. Ce prieur, homme séditieux, prétendoit pouvoir, de son autorité, et sans la participation du Grand-Maître, convoquer une assemblée des frères chapelains; comme si ces frères servans d'église, et lui-même n'eussent point dépendu du Grand-Maître. Le second chef de leur dispute venoit de ce que ce prieur prétendoit qu'il n'appartenoit qu'à lui de visiter les religieuses de l'Ordre, et de leur assigner des confesseurs, indépendamment du Grand-Maître. Il s'agissoit

de faire confirmer, par le Pape, les deux volumes des statuts de la religion, compilés par ce prieur; et il étoit soupçonné de les avoir ajustés à ses vûes secrettes, au préjudice de l'autorité suprême et légitime des supérieurs de la religion.

PAUL LASCARIS CASTELARD.

Bataille de Foggia, à l'embouchure des Dardanelles, dans laquelle les Vénitiens défirent les Turcs, leur prirent et leur brûlèrent plusieurs vaisseaux. 1649.

Continuation du siége de Candie, défendue par Mocegino, capitaine-général, Morosino, provéditeur, le commandant des armes, et le commandeur Balbiano, général des galères de Malte, qui, à cause de sa grande expérience, étoit appellé dans tous les Conseils. Il étoit question, alors, d'une demi-lune au bastion de Bethléem, dont les Turcs s'étoient emparés, et cette prise pouvoit avoir de grandes conséquences pour le reste de la place. On agita cette affaire dans le Conseil. Le commandeur Balbiano s'offrit de reprendre cet ouvrage. Pour y réussir, il se mit à la tête de trente chevaliers et de cent des plus braves soldats de la capitane, commandés par le chevalier de Sales, neveu du saint évêque de Genève, connu sous le nom de Saint-François de Sales. L'attaque commence la nuit: les chevaliers, à la faveur des ténèbres, montent sur le haut de la demi-lune, tuent tout ce qui s'oppose à leur chemin. Les Turcs, surpris, se réveillent, font ferme, se défendent, d'abord, avec assez de vigueur; mais, n'étant pas en assez

Paul Lascaris Castelard. grand nombre pour résister aux chevaliers, la plûpart prennent la fuite, sautent par-dessus le parapet, et abandonnent la demi-lune.

Le général Turc leur fait de grands reproches de leur lâcheté; et, pour en effacer la honte, ils reviennent, le lendemain matin, en plus grand nombre. Cassein, pour faciliter leur entreprise, fait mettre le feu à un fourneau qui fit sauter plusieurs chevaliers, et entr'autres celui de Sales: ce chevalier retombe dans la mine, jusqu'à la ceinture. Ayant été déterré, si l'on peut se servir de cette expression, il perfectionne le logement, et fait perdre aux Turcs l'envie de renouveller l'attaque.

Malgré la pauvreté du trésor commun, et une cruelle famine, qui avoit désolé l'isle de Malte, le Grand-Maître fait construire le fort de Sainte-Agathe, sur la côte de la Melecca, qu'il fournit d'armes, de vivres, et d'une bonne troupe de chevaliers, pour s'opposer aux descentes des corsaires de ce côté-là.

1650. Les gouverneurs de Sicile, non contens d'avoir refusé, à l'Ordre, la traite des grains, pour l'isle de Malte, refusent encore, à la religion, de pouvoir faire faire du biscuit, pour ses galères, sous prétexte qu'une pareille provision ne pouvoit manquer de porter préjudice aux sujets de sa Majesté Catholique. Le Grand-Maître envoye un ambassadeur à Dom Juan d'Autriche, qui, par son autorité, lève tous ces obstacles.

Établissement d'une bibliothèque dans Malte, avec un règlement qui porte, que tous les livres, qui se trouveroient dans la dépouille des chevaliers ne seroient point vendus, comme leurs autres effets, mais qu'ils seroient transportés à Malte. PAUL LASCARIS CASTELARD.

Le mécontentement des ministres du roi d'Espagne, en Sicile, se renouvelle, contre la religion, à cause des prises continuelles que faisoient les vaisseaux Français sur ceux de Sicile et d'Espagne; et que la plûpart de ces vaisseaux Français étoient commandés par des chevaliers de la même nation: ce qui empêche les galères de la religion de tirer aucune provision de la Sicile.

Différentes prises faites, proche le Cap-Bon, 1651. par les galères de la religion, et, entr'autres, d'un vaisseau Anglois, chargé pour le compte des infidèles. On y fit jusqu'à trente-deux prisonniers, du nombre desquels étoit Méhémet Binthesi, fils du roi de Maroc et de Fez, jeune homme âgé de vingt et un ans. Au retour de cette course, les galères de l'Ordre et celles du Pape joignent la flotte des Vénitiens.

Les ministres et les commandans Espagnols dans la Sicile, irrités, de plus en plus, des prises continuelles que faisoient des vaisseaux Français, commandés, la plûpart, par des chevaliers de cette nation, ordonnent le séquestre de tous les biens que l'Ordre possédoit dans ce royaume, avec défense de fournir, pour Malte, aucune provi-

sion, ni d'en souffrir les vaisseaux dans les ports de l'isle.

PAUL LASCARIS CASTELARD.

Le Grand-Maître et le Conseil, surpris de ces ordres si rigoureux, tâchent d'adoucir l'esprit du roi d'Espagne, et font défense à tous les chevaliers de se trouver dans les armemens qui se feroient contre des princes Chrétiens; et les agens de l'Ordre à la Cour de France renouvellent leurs instances à ce que les vaisseaux Français ne viennent point attaquer les vaisseaux Espagnols dans le canal de Malte, et proche les côtes de la Sicile. On ajouta, à Malte, des ordres très-précis à tous les commandans dans les ports, d'en éloigner les armateurs, et de ne les pas souffrir dans les ports de la religion, comme il arriva, depuis, au chevalier de la Carte, qui, après un rude combat, dans le travers du Goze, s'étant présenté à la cale de Marza-Siroco, fut obligé, par des batteries qu'on y avoit dressées, de s'en éloigner: ce qui étant parvenu à la connoissance de dom Juan d'Autriche, généralissime du roi d'Espagne, il leva le séquestre, et rétablit la liberté du commerce entre Malte et la Sicile

La chiourme des galères de Malte étant fort affoiblie, depuis tant de voyages qu'il avoit fallu faire en Candie, le Pape, instruit de la peine que l'Ordre avoit de se remettre en mer, fit présent, au Grand-Maître, de deux cent cinquante forçats.

1652. On construit à Malte une septième galère.

La religion fait, dans l'Amérique, l'acquisi-

PAUL LASCARIS CASTELARD.

tion de l'isle de Saint-Christophe ; ce fut au chevalier de Poinsy que l'Ordre en fut redevable. Il commandoit dans cette isle, dont une compagnie de marchands Français étoit propriétaire, sous la protection de la couronne de France. Ce commandant y avoit fait construire un château fortifié en forme de citadelle ; et il avoit plusieurs vaisseaux pour la défense de l'isle contre les entreprises des corsaires. Ses ennemis, redoutant sa puissance, conspirent de le faire périr, ou, du moins, de le chasser de son gouvernement. Notre chevalier, instruit de leurs mauvais desseins, en écrit au Grand-Maître, et lui mande que sa dépouille étoit très-considérable ; mais que, s'il mouroit dans cette isle, cette compagnie de marchands, ou ses propres ennemis, s'en empareroient ; qu'ainsi il demandoit qu'on lui envoyât un ou deux chevaliers, pour le remplacer s'il venoit à mourir, afin que sa succession ne fût point perdue pour l'Ordre. Lascaris renvoya la connoissance de cette affaire à frère Charles Huault de Montigni, receveur du prieuré de France, avec une commission expresse, en qualité de procureur-général de l'Ordre, de se transporter dans les isles de l'Amérique qui relevoient de la couronne de France, et avec le pouvoir de se choisir un autre chevalier pour l'accompagner dans ce voyage, et pour le remplacer s'il venoit à mourir.

Le Grand-Maître ne s'en tint pas là : mais, étant assuré de la bonne volonté du chevalier

PAUL LASCARIS CASTELARD.

de Poincy, qui n'agissoit, dans toute cette affaire, que pour le bien de l'Ordre, il s'adressa au bailli de Souvré, son ambassadeur auprès du roi Très-Chrétien; et il le chargea de travailler à obtenir de ce prince deux articles qui lui paroissoient très-importans: le premier étoit de contenir, par son autorité royale, les entreprises du sieur de Patrocles de Thoissi, chef du parti opposé au commandeur de Poincy, et son ennemi capital; l'autre article consistoit à requérir les droits des propriétaires de l'isle, et de tâcher, en même-tems, d'y faire comprendre les isles de Guadaloupe et de la Martinique, et autres isles voisines.

Cette négociation fut conduite, avec toute l'habileté possible, par le bailli de Souvré; et l'isle de Saint-Christophe fut vendue à l'Ordre par contrat passé à Paris, et ratifié à Malte. Cette cession se fit à deux conditions: la première, que l'Ordre s'obligeoit de payer, aux habitans de l'isle, tout ce que la compagnie desm archands propriétaires leur pouvoit devoir; la seconde, qu'il donneroit, aux vendeurs, une somme de cent vingt mille livres tournois. Dans ce marché, on comprit non-seulement la propriété et la seigneurie de l'isle de Saint-Christophe, et des petites isles voisines, comme Saint-Barthélemi, Saint-Martin, Sainte-Croix et quelques autres; mais encore les habitations, terres, esclaves noirs, marchandises, munitions et provisions : ce qui fut, depuis, confirmé par les let-

tres patentes du roi Louis XIV, expédiées à Paris, au mois de mars 1653. Après cette acquisition, le Grand-Maître nomma le chevalier de Sales pour aider, de ses conseils, le bailli de Poincy, qui se trouvoit dans un âge fort avancé, et qui mourut peu de tems après. Mais la dépouille de ce chevalier, bien loin d'enrichir l'Ordre, ne se trouva consister qu'en dettes passives, qu'il avoit contractées pour se soutenir dans son gouvernement.

PAUL LASCARIS CASTELARD.

Les galères de la religion joignent la flotte Vénitienne, et prennent la route de Candie. 1653.

Des maladies contagieuses font périr une partie des soldats de la chiourme de l'escadre de l'Ordre : le général la ramène fort affoiblie. Au milieu du canal de Malte, il rencontre trois vaisseaux de Tripoli : on se canonne de part et d'autre. Le général Maltois, ne se trouvant pas assez bien armé pour en venir à l'abordage, envoye, à Malte, demander du secours. Malgré tous les murmures du couvent, qui disoit que ce général manquoit plutôt de courage que de forces, et que c'étoit la première fois que les galères de la religion eûssent passé une journée entière à canonner des vaisseaux ennemis sans venir à l'abordage, le Grand-Maître fait partir un bon nombre de galères, montées chacune par dix chevaliers, avec beaucoup de soldats, d'esclaves et de forçats. Mais, pendant la nuit, il s'étoit élevé un vent favorable aux infidèles qui en profitèrent, et mirent à la voile ; ensorte

PAUL LASCARIS CASTELARD.

que, le lendemain au matin, quand on se disposa à les attaquer, on s'apperçut de leur retraite, sans pouvoir reconnoître de quel côté ils avoient tourné : l'escadre fut obligée de rentrer dans le port de Malte, au grand déplaisir de Lascaris, qui s'attendoit à voir rentrer son petit-neveu, commandant de l'escadre, avec la gloire d'un heureux succès.

Grand différend arrivé à l'entrée de l'ambassadeur de l'empereur à Madrid, au sujet de la préséance, entre l'abbé Icontri, ambassadeur du grand-duc de Toscane, et le bailli frère dom Juan de Tordesillas, ambassadeur de l'Ordre. L'ambassadeur du grand-duc prétend précéder celui de Malte, qui s'y oppose avec vigueur, et présente un Mémoire au roi catholique, dans lequel il faisoit voir que, de tems immémorial, les ministres de l'Ordre de Malte, avoient précédé tous ceux qui n'étoient pas députés par des rois, et qui n'avoient point entrée quand le roi d'Espagne tenoit chapelle. Cette contestation est décidée en faveur de l'ambassadeur de Malte.

1654. La Cour de France est mécontente de la conduite du Grand-Maître, qui avoit défendu qu'on donnât pratique, dans ses ports, aux vaisseaux du roi. Une flotte Française s'étant trouvée, dans le canal de Malte, très-maltraitée par une furieuse tempête, se présenta devant les ports de l'isle pour s'y mettre à l'abri. Le Grand-Maître, qui craignoit d'irriter les Espagnols, refuse l'entrée, et fait tirer le canon sur les vaisseaux du

roi. Tout le monde, à la Cour, traite cette action de crime de lèze-majesté; on ne parle pas moins que de réunir, au domaine, tous les biens que la religion possédoit dans le royaume. Le Grand-Maître s'excuse sur les engagemens que ses prédécesseurs avoient pris, du consentement de nos rois, avec Charles-Quint, et il envoye en Cour l'acte d'inféodation de l'isle de Malte; enfin cette affaire s'accommode par l'habileté du bailli de Souvré, et par le crédit de M. de Loménie, secrétaire d'Etat, dont un des enfans avoit été reçu, depuis peu, de minorité; et auquel le Grand-Maître, par reconnoissance, conféra, de grâce, la commanderie de la Rochelle.

PAUL LASCARIS CASTELARD.

Les Vénitiens empêchent les Turcs de sortir des Dardanelles: ce qui est suivi d'un combat où ces infidèles perdent quatorze vaisseaux, dont il y en a sept de brûlés, deux échoués à terre, et cinq de pris. 1655.

Les Gènois font attaquer, dans leur port, cinq galères de la religion, qui, en y entrant, s'étoient contentées de saluer la ville, et la capitane du roi d'Espagne. Mais celles de Gènes prétendoient le salut: sur le refus des chevaliers, les magistrats firent dire, au commandant, qu'ils alloient foudroyer ses galères, et les couler à fond. Le général des galères, pour sauver son escadre, est réduit à leur donner satisfaction.

Au sortir du port, il rencontre un vaisseau Gènois, qu'il envoye aussitôt reconnoître. Ayant appris que ce n'étoit qu'un vaisseau marchand,

Paul Lascaris Castelard.

il se contenta d'en déchirer le pavillon, qui portoit les armes de cette République, en attendant qu'il pût rencontrer des galères ou des vaisseaux de guerre, sur lesquels il pût se venger de l'insulte qu'il venoit d'essuyer.

Décret du Conseil souverain, qui déclare qu'il ne sera reçu aucun Gènois dans l'Ordre, jusqu'à ce qu'on ait reçu satisfaction de la violence exercée contre l'escadre de la religion.

1656. L'escadre de Malte va joindre la flotte des Vénitiens, qu'elle rencontre à l'entrée des bouches des Dardanelles, composée de vingt-quatre galères, de sept galeasses et de vingt-huit vaisseaux de haut-bord, sous le commandement du noble Laurent Marcello. L'armée du Grand-Seigneur, que commandoit le bacha Sinan, s'avance pour déboucher le passage. Bataille entre les deux armées: les Turcs sont défaits par les Chrétiens, qui remportent une victoire complette, suivie de la conquête de l'isle de Ténédos. Mais cet avantage fut balancé par la mort du général Vénitien, tué, d'un coup de canon, pendant la bataille.

Le duc d'Ossone, vice-roi de Sicile, étant mort, le roi d'Espagne nomma, pour lui succéder, frère Martin de Redin, de la langue d'Arragon, qui se rend de Malte en Sicile, pour prendre possession de sa nouvelle dignité.

On baptise, à Malte, le jeune Turc, cru fils d'Ibrahim, dont nous avons parlé, et Mehemet

Binthesie, qui passe pour le fils du roi de Fez et de Maroc.

On peut dire que la guerre de Candie étoit la guerre de Malte; cet Ordre ne manquant, aucune année, de mettre son escadre en mer, pour la défense de cette isle. Cette année, les vaisseaux de la religion joignirent, dans le canal de Jero, la flotte Vénitienne, commandée par le noble Lazare Mocenigo. Le dessein particulier des Turcs étoit de reprendre l'isle de Ténédos. Mehemet, grand-visir, tenoit, dans cette vûe, proche des Dardanelles, un grand corps de troupes, prêtes à s'embarquer pour y faire une descente. La flotte Chrétienne, s'en étant approchée, pour faire de l'eau, les Turcs tombèrent sur les troupes qu'on avoit mises à terre, poussèrent vivement un bataillon Allemand, qui, ne pouvant soutenir leur furie, prit la fuite, et, se renversant sur divers bataillons voisins, y mit le désordre et la confusion. Les Turcs les poursuivirent jusqu'au bord de la mer, et en taillèrent en pièces un grand nombre, parmi lesquels on perdit le chevalier de Thessancourt.

La flotte Turque paroît forte de trente galères, de neuf mahones, et de dix-huit vaisseaux, sans compter les saïques et les autres petits bâtimens. Le commandant avoit ordre de sortir des bouches des Dardanelles, et de n'oublier rien pour reprendre l'isle de Ténédos. Les galères du Pape joignent la flotte Chrétienne, sous le com-

Paul Lascaris Castelard.

mandement du prieur Bichi, auquel le général Vénitien cède la préséance, par rapport au souverain pontife, qu'il représentoit.

Nouvelle bataille navale, aux Dardanelles, entre les flottes des deux partis. Les Turcs sont défaits. Le général Vénitien attribue la victoire à la manœuvre et à la valeur de l'escadre de Malte, et envoye un brigantin exprès pour l'en féliciter. Mais ce général, voulant brûler quelques galères Turques, qui s'étoient réfugiées sous le canon des forteresses, et s'étant trop avancé, un boulet, parti de ces châteaux, mit le feu à la Sainte-Barbe de l'amiral Vénitien, et la fit sauter. Le général périt dans cet incendie, et de sept cents hommes, qui étoient sur son bord, il n'y en eut que deux cent cinquante qui furent sauvés par des saïques Chrétiennes, qui s'avancèrent à leur secours. L'armée des alliés se sépare: les galères du Pape et de Malte reprennent la route du ponant, et les Vénitiens n'étant plus assez forts pour tenir la mer, devant la flotte des infidèles, les Turcs assiègent et reprennent Ténédos.

1657. 14 août. Mort du Grand-Maître Lascaris, à l'âge de 97 ans. Le bailli Lascaris, son petit-neveu, lui fit dresser un magnifique mausolée, dans la chapelle de la langue de Provence, qui se trouve dans l'église primatiale de Saint-Jean, et on y lit cette épitaphe.

D. O. M.

« Hîc jacet frater Joannes Paulus de Lascaris

« Castellard, M. Magister et Melitæ princeps, « qui, nascendo, ab imperatoribus et comitibus « Vintimiliæ, accepit nobilitatem, vivendo, in « consiliis et legationibus fecit amplissimam, et « moriendo inter omnium lacrymas reddidit im- « mortalem. Regnavit annos XXI, inter prin- « cipes fortunatus, ergà subditos pater patriæ, « ergà religionem bene-merentissimus, septimâ « triremi quam annuis redditibus stabilivit, no- « vâ commendâ quam instituit, aliis atque aliis « ædificiis quæ construxit, tot terrâ marique vic- « toriis omnibus celebris, soli Deo semper affixus, « obiit die decimâ-quartâ Augusti, anno Do- « mini 1657, ætatis suæ 97 ».

Après qu'on eut rendu les derniers devoirs à Lascaris, il fut question de lui nommer un successeur. Il se trouva, à Malte, deux factions, toutes deux puissantes et redoutables. Martin de Redin, prieur de Navarre et vice-roi de Sicile, étoit à la tête de la première; et, pendant son absence, le commandeur dom Antoine Correa Sousa, son ami intime, avoit la conduite de son parti. Mais il s'étoit formé une autre brigue, sous le nom d'*escadron volant*, composée d'anciens commandeurs et de grands-croix, qui avoient eu le plus de part dans le gouvernement sous le règne précédent: l'inquisiteur de Malte, ennemi de Redin, étoit à la tête de cette cabale. Pour ruiner le parti opposé, il présenta un Bref du Pape, en date du neuvième décembre 1656, par lequel Sa Sainteté lui ordonnoit, en cas de

la mort du Grand-Maître Lascaris, de déclarer privés de voix active et passive tous les chevaliers qui seroient convaincus d'avoir fait des brigues, et employé de l'argent, des promesses ou des menaces pour faire élire ou pour exclure quelqu'un; et que le Pape lui interdisoit le droit de suffrage, comme à un méchant et à un simoniaque.

L'inquisiteur prétendoit bien, par cette déclaration, faire manquer l'élection de Redin; mais elle eut un effet tout contraire. Les chevaliers de son parti se crurent, au contraire, obligés, pour leur honneur, de persister dans leur première disposition. Malgré toutes les déclarations de l'inquisiteur qui fit signifier, par son secrétaire, que Martin Redin, prieur de Navarre, étoit exclus de l'élection, comme un ambitieux qui avoit employé d'indignes moyens pour parvenir à la grande-maîtrise, ce seigneur eut le plus grand nombre des suffrages, et fut proclamé Grand-Maître. Odi, au désespoir, fit ses protestations. REDIN, pour en éluder l'effet, envoya, au Pape, un procès-verbal de son élection; et il y joignit une déclaration, que, si sa personne n'étoit pas agréable à Sa Sainteté, il étoit prêt à y renoncer. Le Pape, qui ne vouloit pas s'abandonner à la passion de son officier, et fâché qu'il eût commis son autorité contre un chevalier ministre du roi d'Espagne, et estimé et souhaité par le plus grand nombre des chevaliers, envoya, à cet inquisiteur, un Bref par lequel il

MARTIN REDIN.

approuvoit l'élection du Grand-Maître. Il reçut ordre de le lui porter lui-même, et de déclarer, au Conseil, que Sa Sainteté le reconnoissoit pour le légitime prince de Malte. Ainsi celui qui s'étoit opposé, avec plus de fureur et d'emportement, à son élection, eut la mortification de la proclamer, et d'en être le hérault. Le prieur de Bichi, neveu du Pape, et général de ses galères, se rendit à Malte, où il trouva le Grand-Maître qui lui conféra la riche commanderie de Polizzi, située en Sicile. Et ce seigneur, le très-cher neveu du Saint-Père, ayant joint ses galères à celles de la religion, le Grand-Maître, avant qu'il sortît du port, lui fit présent d'une croix garnie de diamans, estimée douze cents écus.

Martin Red.n.

Les premiers soins du Grand-Maître furent de pourvoir à la garde de l'isle, et de prévenir les descentes des infidèles, sur-tout pendant la nuit. A cet effet, il fit construire, le long des côtes, et de distance en distance, des tours où se retiroient les paysans de chaque canton qui montoient la garde : et il fit même un fonds, de ses propres deniers, pour la subsistance de ceux qui y seroient employés, et qui veilleroient pendant la nuit. 1658.

Le Pape rappelle l'inquisiteur Odi, et il est remplacé par Casanatté. Le Grand-Maître ordonne que, quand un chevalier de la petite croix sera revêtu de la dignité d'ambassadeur, s'il se trouve, dans la même Cour, des chevaliers grands-croix, ils seront obligés, pour l'honneur

MARTIN REDIN. de la religion, de l'accompagner, et de le suivre dans toutes ses fonctions.

Les plus riches commanderies deviennent successivement la proye des neveux des Papes. Alexandre VII donne, à Sigismond Chigi, la commanderie de Bologne; et il fait trois commanderies de celle de Frano, dont il donne la meilleure à Charles Chigi.

1659. Le commandeur de Mandolx est nommé, pour la seconde fois, général des galères : il se met en mer, avec son escadre, pour joindre celles du Pape : il rencontre, proche Augusta, deux brigantins de Barbarie, dont il se rend maître : et les infidèles, qui se trouvèrent sur ces vaisseaux, servirent à augmenter sa chiourme qui étoit affoiblie. Les deux escadres se joignent, et trouvent, dans une isle de l'Archipel, une lettre du général des Vénitiens, qui leur donne avis que la flotte du Grand-Seigneur s'est retirée dans le port de Rhodes; qu'elle en doit partir incessamment pour se rendre à Constantinople, et qu'il ne tiendroit qu'à eux de se rejoindre à la grande flotte pour combattre les infidèles, et partager, avec lui, la gloire de leur défaite. Les deux escadres, faisant route, donnent la chasse à trois galiotes Turques. Une des trois échappe par la vigueur de sa chiourme. Les deux autres échouent, et on en prend une. Le général du Pape s'en rend maître, et la veut conduire à Civita-Vecchia, pour faire connoître, à son maître, qu'il avoit vû les ennemis. Il déclare, au général de la religion, qu'il

est résolu de retourner en ponant : proposition qui surprit extrêmement Mandolx, qui ne pouvoit comprendre la raison de sa retraite : ce qui produisit, de la part du général de Malte, des plaintes assez amères, et même des paroles très-dures. Mais rien ne pouvant fléchir le prieur de Bichi, qui avoit pris sa résolution, le général de Malte, pour ne pas exposer l'escadre du Pape à être attaquée par les infidèles, ne jugea pas à propos de s'en séparer : ils reprirent la route du ponant; et chaque escadre se retira dans ses ports. MARTIN REDIN.

L'année suivante fut célèbre par la paix entre les deux couronnes de France et d'Espagne, à la grande satisfaction du Grand-Maître et de tout son Ordre, qui se voyoit, par cette paix, en état de se maintenir dans la neutralité entre les princes Chrétiens, dont la religion, depuis sa fondation, avoit toujours fait profession. 1660.

Le Grand-Maître, après avoir souffert de grandes douleurs d'une pierre du poids de quatre onces, mourut le 6 de février. Son épitaphe contient ses services, et les différentes dignités par lesquelles il avoit passé.

D. O. M.

« Æternæ memoriæ sacrum M. Magistri D.
« Redin, magni Xaverii ob genus propinqui,
« cujus, antè ætatem, præmatura virtus Siculæ,
« deindè Neapolitanæ classium præfecturam me-

« ruit. Adultus ad summum pontificem et His-
« paniarum regem legatus profectus, exercitus
« regios apud Catalaunos et Calicos, cæterosque
« Hispaniæ populos summo cum imperio rexit,
« inde victoriis, meritis atque annis auctus, ex
« priore Navarræ atque Siciliæ, pro rege prin-
« ceps Melitæ electus, insulam propugnaculis ac
« turritis speculis, urbes aggeribus, horreis, an-
« nonâ ac vario belli comitatu instituit, munivit.
« Ducis Bullonii exemplum, secutus expeditionis
Hierosolimitanæ principibus Europæ, se ultrò
« vel ducem vel comitem obtulit. Obiit die sextâ
« februarii 1660, ætatis 70, imperii tertio.

Après qu'on eut rendu les devoirs funèbres au dernier Grand-Maître, le couvent s'assembla, à son ordinaire, pour procéder a l'élection de son successeur : les vingt et un électeurs, ayant balancé le mérite et la capacité des prétendans, tous les suffrages se réunirent en la personne du seigneur frère ANNET DE CLERMONT DE CHATTES GESSAN, bailli de Lyon ; et il fut proclamé, par le chevalier de l'élection, Grand-Maître de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem : deux jours après, le Conseil lui déféra la qualité de prince souverain des isles de Malte et du Goze.

ANNET DE CLERMONT

Ce titre de souverain qui honore les Maisons des chevaliers qui parviennent à la grande-maîtrise, n'étoit point extraordinaire dans l'illustre Maison de Clermont. Leurs ancêtres, avant le traité de l'an 1340, fait entre Humbert, Dauphin,

Annet de Clermont

et Ainard de Clermont, jouissoient de tous les droits de souveraineté dans les États qu'ils possédoient entre le Dauphiné et la Savoye. Nous voyons, dans l'histoire, que les vicomtes de Clermont levoient des troupes, faisoient la guerre, des alliances et des traités, et imposoient, sur leurs sujets, les tributs qu'il leur plaisoit, avant le traité de 1340. Ces vicomtes tenoient, en tous tems, de fortes garnisons dans les villes et châteaux de Chavacers et de Jaussin, places qui, pour le tems, passoient pour imprenables, situées, l'une et l'autre, sur le bord de la rivière du Gué, qui sépare la Savoye des terres qui appartenoient aux seigneurs de Clermont.

Annet de Clermont n'étoit parvenu à la grande-maîtrise que par ses vertus. Son courage, sa piété, un grand zèle pour la religion, des manières pleines de bonté, et un accueil gracieux et toujours favorable qu'on en recevoit, faisoient faire des vœux, à tous les chevaliers, pour la durée de son règne : mais la providence en disposa autrement. Ce grand homme, qui sembloit être né pour faire la félicité de son Ordre, trois mois après son élection, tomba malade : des playes qu'il avoit reçues au siége et à la prise de Mahomette, en Afrique, se rouvrirent ; et il mourut, à l'âge de soixante et treize ans, au milieu des larmes, et dans les bras de ses religieux. Son épitaphe renferme son caractère, et les principales actions de sa vie.

D. O. M.

« Hîc jacet eminent, frater Annetus de Chat-
« tes Gessan, qui à comitibus Clarimontis ortum
« accepit, à pontificibus sacras claves et tiaram,
« utramque per majores, in Calisto II sedis
« apostolicæ acerrimos defensores. Hoc uno verè
« majorum omnium maximus, quòd tiaræ su-
« premam coronam adjunxit, creatus, nemine
« discrepante, ex Bajulivo Lugduni, Mag. Magis-
« ter et Melitæ princeps. Eum apicem merita
« jàm pridem exegerant, vota nunquàm præ-
« sumpserant; sed virtutes tulerunt suffragium,
« pietas in divinis, prudentia in humanis, sua-
« vitas in congressu, majestas in incessu, Mares-
« calli integritas, terræ marisque imperium; de
« suo nihil ipse contulit, nisi quòd amicis obe-
« divit. Regnavit ad perennem memoriam vix
« quatuor mensibus. Brevis vitæ nulla pars pe-
« riit, primam religioni, secundam populo, ter-
« tiam sibi, omnem Deo consecravit. Obiit inter
« lacrymas et vota omnium, die secundâ junii
« 1660, ætatis suæ septuagesimo tertio. »

Deux jours après qu'on eut rendu les derniers devoirs au Grand-Maître de Chattes-Gessan, le chevalier de l'Arfevillière, de la langue d'Auvergne, grand maréchal de l'Ordre, et que le défunt Grand-Maître, peu de jours avant sa mort, avoit nommé pour lieutenant du magistère, convoqua l'assemblée générale pour l'élection

d'un nouveau Grand-Maître. Après les cérémonies, préliminaires en pareilles occasions, chaque langue se retira dans sa chapelle pour procéder au choix de trois vocaux qui devoient concourir à l'élection du Grand-Maître, et d'un quatrième suffrage qui représentoit les chevaliers de la langue d'Angleterre.

1. Il se trouva, dans la langue de Castille et de Portugal, trente-deux vocaux qui élurent le chevalier de Ximenès, grand-chancelier; Hozez, bailli de Lora; Barriga, vice-chancelier; et, pour la langue d'Angleterre, le commandeur de Xelder.

2. La langue d'Arragon, dans laquelle sont renfermées la Catalogne et la Navarre, comprenoient trente-cinq vocaux, qui élurent Bueno, prieur de l'église; Galdian, prieur d'Arménie; Raphaël Cotoner, administrateur du bailliage de Majorque; et, pour l'Angleterre, on choisit Nicolas Cotoner, frère de Raphaël.

3. L'Allemagne n'avoit, dans le couvent, que douze vocaux, et leur choix tomba sur le grand-bailli de Breslaw, sur Osterhaussen, grand-prieur de Dace ou de Danemarck, et sur le commandeur Osotiski: on nomma, pour l'Angleterre, le commandeur de la Tour.

4. Il y avoit soixante et dix-huit vocaux dans la langue d'Italie, qui nommèrent, pour l'élection, Sfondrat, bailli de Sainte-Euphémie; Bandinelli, prieur de l'Aigle; et, pour l'Angleterre, Tancrède, bailli de Venouse.

5. La France avoit cinquante-six vocaux, qui élurent Valençay, grand-prieur de Champagne; Antoine de Conflans, lieutenant du Grand-Hospitalier; le commandeur Gilbert d'Elbène; et, pour l'Angleterre, Joachin de Callemaison.

6. Il se trouva quatre-vingt-neuf vocaux dans la langue de Provence, qui choisirent Monmejan, grand-commandeur; Polastron la Hillière, prieur de Toulouse; Cinqmars, bailli de Manosque; et, pour l'Angleterre, le bailli de Mandolx.

7. L'Auvergne resta dans la nef de l'église, auprès du maréchal de l'Arfevillière, à cause de sa dignité de lieutenant du magistère. Il se trouva trente-cinq vocaux dans cette langue, qui nommèrent le maréchal de l'Arfevillière; Gerlande, bailli de Lyon, avec le commandeur de l'Arfevillière, frère du lieutenant; et, pour l'Angleterre, le commandeur de la Roche.

L'élection dont il s'agissoit ne se fit pas sans beaucoup de brigues et de cabales. Le commandeur de Valençay, qui, du vivant du dernier Grand-Maître, aspiroit, secrettement, à cette haute dignité, se croyoit assuré de neuf suffrages. Mais, dans le tems de l'élection, plusieurs anciens commandeurs se trouvèrent sur les rangs, parmi lesquels on comptoit le maréchal de l'Arfevillière, Raphaël Cotoner, Monmejan, Cinqmars et Hozez, dont nous venons de parler, qui tous, quoiqu'ils eûssent chacun leur parti, s'accordoient à donner l'exclusion à Valençay,

dont la brigue leur paroissoit la plus nombreuse et la plus redoutable.

Valençay, pour affoiblir cette cabale, feignit de renoncer à ses espérances; et il faisoit entendre, en particulier, aux principaux chefs du parti opposé, qu'il concourroit, volontiers, avec ses neuf créatures, à leur élection: ce qui tenoit les anciens commandeurs en garde les uns contre les autres. Mais Bueno, prieur de l'église, qui démêla l'artifice, leur fit comprendre que Valençay, par ses promesses frauduleuses, ne cherchoit qu'à les désunir; et que, pour lui faire voir qu'ils n'en étoient pas la dupe, et lui donner une entière exclusion, ils devoient, tous, de concert, compromettre leurs suffrages entre les mains d'un seul de leur parti, avec serment de concourir, tous, de bonne foi, à l'élection de celui d'entre eux qu'il jugeroit le plus digne de remplir la place de Grand-Maître. Douze anciens commandeurs ou grands-croix trouvèrent cette proposition raisonnable; et, d'un commun consentement, ils nommèrent, pour seul commissaire, Monmejan, grand-commandeur, chevalier d'une probité respectable, qui, bien loin d'imiter la conduite que tint, en pareille occasion, le Grand-Maître de Gozon, et de se nommer lui-même, déclara, dans cette assemblée, qu'il croyoit qu'on ne pouvoit faire un meilleur choix que de la personne de Raphaël Cotoner, bailli de Majorque.

Ces deux électeurs, concourant avec les neuf attachés au parti de Valençay, en choisirent

trois, parmi ceux qui avoient été nommés pour la langue d'Angleterre; et ce furent le bailli de Mandolx, Tancrède, bailli de Venouse, et Nicolas Cotoner, bailli de Négrepont.. Ces vingt-quatre électeurs élurent, pour président de l'élection, frère Jean Dieu-donné, prieur de Venise; pour chevalier de l'élection, le commandeur frère Denis Ceba, de la langue d'Italie; le commandeur frère François Deide, chapelain de l'élection, et le commandeur frère Michel Porruel, de la langue d'Arragon, servant-d'armes de l'élection. Cette élection fit cesser celle des vingt-quatre; et ces derniers choisirent seuls treize nouveaux électeurs, qui devoient, avec eux trois, faire le nombre de seize, et nommer enfin le Grand-Maître.

1. Barriga, de la langue de Castille et de Portugal, et vice-chancelier, fut le premier élu.
2. Le commandeur frère Antoine de Glandève Castelet, de la langue de Provence, choisi pour la langue d'Angleterre.
3. Le commandeur frère Adrien de Contremolins, de la langue de France.
4. Le commandeur frère Louis de Fay Gerlande, de la langue d'Auvergne.
5. Le commandeur frère Adolfe-Frédéric de Réede, de la langue d'Allemagne.
6. Le commandeur frère Henry de Villeneuve Torenque, de la langue de Provence.
7. Le commandeur frère Jean de Forsat, de la langue d'Auvergne.

8. Le commandeur frère Henry de la Salle, de la langue de France.
9. Le commammandeur frère François Riccasoli, de la langue d'Italie.
10. Le commandeur frère Isidore d'Argai, de la langue d'Arragon.
11. Le commandeur frère dom Antoine Correa de Souza, de la langue de Castille et Portugal, pour l'Angleterre.
12. Le commandeur frère François Wratislau, de la langue d'Allemagne.
13. Le commandeur dom Louis Kelder, de la langue de Castille et de Portugal.

Les seize électeurs, après avoir prêté les sermens ordinaires, et s'être enfermés dans le conclave, du haut de la tribune, qui regarde dans l'église, firent déclarer à haute voix, par le chevalier de l'élection, qu'ils avoient choisi, pour Grand-Maître, le seigneur frère dom RAPHAEL COTONER, bailli de Majorque. On chanta aussitôt le *Te Deum*, en action de grâces: tous les chevaliers ensuite, après lui avoir baisé la main, lui prêtèrent le serment d'obéissance; et, le lendemain, le Conseil lui déféra le titre de prince souverain des isles de Malte et du Goze. RAPHAEL COTONER. 1660. 6 juin.

Nous avons dit, sur l'année 1545, que les Turcs, après avoir menacé l'isle de Malte d'une invasion prochaine, firent tomber l'effort de leurs armes sur celle de Candie, qui appartenoit à la République de Venise. Sainte-Théodore fut la première place qu'ils attaquèrent. Ils l'empor-

Raphael Cotoner.

tèrent sans beaucoup de résistance, et en firent passer la garnison par le fil de l'épée. Ils assiégèrent ensuite la Canée par terre et par mer; et, après un siége très-meurtrier, qui dura quarante jours, ils s'en rendirent maîtres. Le commandant obtint une composition honorable, dont les articles furent exécutés de bonne foi par les infidèles.

L'année suivante, les galères de Venise, celles du Pape et de l'Ordre de Malte, débarquèrent un gros corps de troupes, qui avoit à sa tête le duc de la Vallette. Ce général tâcha de reprendre la Canée qu'il assiégea. Mais les Turcs survinrent, avec un gros de troupes, et l'obligèrent de lever le siége. Ils prirent ensuite Rethimo, Muscava, Melopotamo et Calamo. Leur principal dessein étoit d'assiéger la capitale de l'isle; mais, comme ils n'ignoroient pas que cette place étoit fortifiée par l'art et par la nature, et qu'il y avoit une garnison nombreuse et peu différente d'une armée, pour en empêcher les courses, et pour bloquer la place, ils firent construire un fort, qu'ils nommèrent Candie-la-Neuve, où ils mirent six mille hommes de garnison.

Les armes des deux partis, pendant plusieurs années, eurent différens succès. Les Vénitiens, pressés par la puissance redoutable des Turcs, demandèrent du secours à la plûpart des princes de l'Europe. Le Pape Alexandre VII, et Raphaël Cotoner, Grand-Maître de Malte, y envoyèrent leurs galères. Louis XIV, roi de France, y fit

passer aussi trois mille six cents hommes, commandés par un prince de la Maison d'Est. Ce prince n'étant pas encore en état de s'embarquer, ce fut le commandeur de Gremonville, d'une Maison illustre en Normandie, que le roi nomma pour lieutenant du prince d'Est; et le chevalier Paule, servant-d'armes, et un des plus habiles officiers de mer qu'il y eût dans l'Europe, fut chargé du transport de ces troupes. Le duc de Savoye envoya deux régimens d'infanterie, de cinq cents hommes chacun. Les Gènois offrirent un secours considérable d'hommes et d'argent, à condition d'être traités d'égaux par les Vénitiens. Mais, comme il y avoit long-tems que ces deux Républiques contestoient entr'elles sur une dispute si délicate, les Vénitiens, jaloux de la supériorité, refusèrent, à cette condition, le secours des Gènois.

Le dessein des généraux Chrétiens étoit toujours de reprendre la ville de la Canée. Mais, ne se trouvant pas assez de troupes pour en former le siége, et pour empêcher les infidèles d'y jetter du secours, on résolut de s'emparer de quelques forts, aux environs de la Suda, dont les Turcs étoient maîtres. On attaqua d'abord le poste de *Sancta Veneranda*, que l'infanterie emporta l'épée à la main. Les Turcs accoururent au bruit de cette attaque : ils en vinrent aux mains avec le bataillon de Malte, qui les repoussa, et les mit en fuite. On prit ensuite Calogero, que les Turcs abandonnèrent, et Calami, qui ne tint que le

RAPHAEL COTONER. tems nécessaire pour sa composition. Apricorno fit plus de résistance; la place étoit d'un difficile accès, à cause d'un chemin étroit par où il falloit passer, et que les Turcs avoient embarrassé par un grand abattis d'arbres. Quelques escadrons de cette nation sortirent de la place pour reconnoître les forces des Chrétiens. Garenne, officier Français, qui se trouva à la tête de deux escadrons, les chargea vivement, et les tourna en fuite. Mais quelques Turcs, ayant remarqué que l'ardeur de sa poursuite lui avoit fait devancer, de quelques pas, le gros de sa troupe, tournèrent bride, poussèrent à lui, et, d'un coup de sabre, lui jettèrent la tête à bas. La campagne se termina par différens succès. Les Chrétiens, tantôt vainqueurs, et tantôt vaincus, se retirèrent à Cicalaria, lieu couvert d'un côté par des montagnes inaccessibles, et de l'autre par un bois; et les Turcs vont camper à Maleta.

1661. Le vingt-quatre de janvier de l'année suivante, le général des galères de l'Ordre rencontra, proche le Cap Passaro, en Sicile, un vaisseau de Tunis, dont il s'empara. Il y fit trente esclaves, parmi lesquels se trouva le cadi de Tunis, son fils, un chiaou du Grand-Seigneur, qui venoit de porter ses ordres à Alger, Tunis et Tripoli, et le long des côtes de Barbarie. Frère Gravié, servant-d'armes, qui faisoit la course proche de Tripoli, prit, peu après, un autre vaisseau des infidèles, chargé de cent cinquante janissaires, destinés

pour renforcer la garnison de Gigibarta, forteresse de Barbarie. RAPHAEL COTONER.

Vers la mi-avril, frère Paule, servant-d'armes, entra dans le port de Malte avec trois gàlères du roi très-Chrétien; et le Grand-Maître l'envoya visiter par son sénéchal. Cet officier étant monté à son Palais pour lui rendre ses devoirs, comme à son supérieur, le Grand-Maître le reçut avec beaucoup de caresses, et n'oublia aucune des marques d'estime qu'il crut devoir à son mérite et à sa valeur, qui, d'un simple officier de marine, l'avoit élevé à la dignité de lieutenant du grand-amiral de France.

Quoique le Grand-Maitre fît beaucoup de dépense pour faire passer de puissans secours en Candie, cependant, par sa sage économie, il se trouva encore des fonds considérables, dont il fit un digne usage, conforme à sa générosité naturelle, et à la magnificence d'un grand prince. Il employa une partie de cette année à agrandir l'infirmerie; et il enrichit, en même tems, l'église priorale de Saint-Jean, d'excellentes peintures, et de tableaux de dévotion, qui sont restés dans cette église, comme un monument perpétuel de sa piété. Cependant les galères de la religion, s'étant mises en mer, joignirent, près d'Augusta, celles du Pape, dont l'escadre étoit commandée par le prieur de Bichi: étant ensuite entrées dans l'Archipel, elles rencontrèrent la flotte Vénitienne proche l'isle d'Andro; et, de conserve, elles cherchèrent celle des Turcs.

RAPHAEL COTONER. Mais, après avoir couru toutes ces mers, et n'en ayant pu apprendre de nouvelles, les alliés se séparèrent pour retourner dans leurs ports. Les galères de Malte, en faisant roûte, rencontrèrent, le long des côtés de la Calabre, deux galiotes de Barbarie, de quatorze bancs chacune, dont les chevaliers, après un léger combat, se rendirent maîtres. On met, dans cette même année, un décret du sénat de Venise, qui, considérant les services continuels que la République recevoit de l'Ordre, déclara que, soit à Venise, soit dans tous les autres pays de sa domination, il seroit permis, aux chevaliers de Malte, d'y paroître en armes : ce qui étoit défendu aux sujets naturels de la République.

1663. Au commencement de l'année 1663, le doge fit de vives instances, auprès du Grand-Maître, pour l'engager à faire sortir les galères de l'Ordre de ses ports. Ce prince crut, d'abord, que, par respect pour le Saint-Siége, il devoit attendre celles du Pape : mais, ayant appris que ce pontife les retenoit à Civita-Vecchia, dans la crainte du juste ressentiment du roi très-Chrétien, dont l'ambassadeur et l'ambassadrice avoient été insultés par la garde Corse du Pape, les galères de la religion se mirent en mer, le 15, sous la conduite du commandeur de Breslaw, et prirent la route du Levant; et, après quelques prises de peu de conséquence, que le général des galères envoya à Malte, il joignit, le 22 de mai, la flotte Vénitienne, proche l'isle d'Andro, com-

mandée par le noble George Morosini, qui lui apprit que les Turcs, cette année, n'avoient point mis en mer leur flotte; et qu'ainsi il falloit employer les forces des alliés à faire des courses dans les mers, et le long des côtes des infidèles.

Le Grand-Maître Cotoner meurt d'une fièvre maligne et contagieuse, dont l'isle, et sur-tout la Cité de la Valette, étoit alors affligée: prince digne de sa place, sage, plein de piété, magnifique dans sa dépense, et qui n'eut jamais d'autre objet que la défense des Chrétiens, l'honneur de son Ordre, l'utilité et le soulagement de ses religieux. Les chevaliers de sa langue lui firent ériger un magnifique mausolée, dans la chapelle d'Arragon, où l'on mit cette épitaphe: 20 octobre.

Arraconum quicumque teris Melitense sacellum
Sacraque signa vides, siste, viator, iter.
Hîc ille est primus Cotonerâ è stirpe Magister;
Hîc ille est Raphaël, conditus ante diem.
Talis erat cervix Melitensi digna coronâ:
Tale fuit bello, consiliisque caput.
Cura, fides, pietas, genium, prudentia, robur
Tot dederant vitæ pignora cara suæ,
Ut, dùm cælestes citiùs raperetur ad arces,
Ordinis hæc fuerit mors properata dolor.
Qui, ne mutatas regni sentiret habenas,
Germano rerum fræna regenda dedit;
Cætera ne queras, primus de stirpe secundum
Promeruit: satis hoc, perge viator iter.

Le vingt-trois octobre, Bandinelli, prieur de l'Aigle, que le Grand-Maître, peu de jours avant sa mort, avoit nommé pour lieutenant du ma-

gistère, ayant convoqué l'assemblée générale du couvent pour l'élection d'un nouveau Grand-Maître, il s'y trouva deux cent quatre-vingt treize vocaux. Après les cérémonies préliminaires, il arriva, dans cette élection, ce qui n'avoit encore eu qu'un exemple dans les élections précédentes; c'est que le frère d'un Grand-Maître fût son successeur. Car, quoiqu'il y eût alors, dans l'Ordre, et même à Malte, d'excellens sujets qui pouvoient justement prétendre à cette dignité, le mérite des deux frères étoit si généralement reconnu, qu'à peine l'aîné fut expiré, que toutes les voix, avant même l'élection, le peuple comme les religieux, se déclarèrent hautement en faveur

NICOLAS COTONER. de frère NICOLAS COTONER, bailli de Majorque: en sorte que les électeurs, tant les vingt-un que les seize, n'entrèrent successivement dans le conclave, que pour observer les formalités prescrites par les statuts; et frère dom Emmanuel Arrias, vice-chancelier de l'Ordre, qui avoit été élu pour chevalier de l'élection, le proclama, à haute voix, pour Grand-Maître: le lendemain, le Conseil complet lui déféra la souveraineté des isles de Malte et du Goze.

1664. Les corsaires de Barbarie, ayant étendu leurs brigandages jusques sur les côtes de Provence, le roi Louis XIV, pour réprimer leur audace, fut conseillé d'établir une colonie sur les côtes de Barbarie, et d'y construire une place et un port où ses vaisseaux trouvâssent un asyle, et d'où il pût être averti du départ des escadres des infi-

dèles. On lui proposa, dans ce dessein, le village de Gigeri, situé, proche de la mer, entre les villes d'Alger et de Bugie, à quinze milles de l'une et de l'autre. Près de ce village, il y avoit un vieux château, bâti sur le sommet d'une montagne, et d'un abord presque inaccessible. Le roi nomma, pour l'exécution de ce projet, le duc de Beaufort, grand amiral de France; et il demanda, au Grand-Maître, le secours des galères de la religion : ce prince lui envoya, aussitôt, l'escadre de Malte, qui joignit la flotte du roi, dans le Port-Mahon. Les Chrétiens débarquèrent leurs troupes, sans y trouver d'obstacle; on jetta aussitôt les fondemens d'un fort qu'on avoit ordre de construire. Les Maures, alarmés d'un dessein qui alloit à les assujettir, prirent les armes, et ruinèrent, à coups de canon, les ouvrages commencés. Le duc de Beaufort fit un détachement de sa cavalerie pour repousser l'ennemi; mais ce corps n'ayant pas été soutenu par l'infanterie, les Maures, avertis par leurs espions que les Français étoient en petit nombre, entrèrent dans le village, le sabre à la main, et forcèrent les Français à se retirer du côté de la mer. Le duc de Beaufort, ne se trouvant pas en état de se maintenir dans le pays, résolut de se rembarquer; mais il ne put le faire si secrètement, que les Maures n'en fussent avertis; et quatre cents hommes, qui faisoient l'arrière-garde, furent presque tous tués ou faits prisonniers. Pour surcroît de malheur, un vaisseau du

NICOLAS COTONER.

roi, appellé la lune, qui étoit vieux et chargé de dix compagnies de cavalerie, fit naufrage à sept lieues de Toulon : expédition aussi malheureuse que celle de l'empereur Charles-Quint au siége d'Alger.

1665. Suite de l'affaire du commandeur de Poincy, au sujet de l'isle de Saint-Christophe, que l'Ordre vend à une compagnie de marchands Français, qui, sous la protection du roi, s'y établissent.

L'escadre de la religion courut, cette année, toutes les mers de l'Archipel, sans faire aucune prise que de quelques felouques, chargées de grains et de marchandises, pour le compte des marchands Turcs. Deux vaisseaux, commandés par les chevaliers de Crainville et de Temericourt, furent plus heureux. De Crainville montoit un vaisseau de quarante pièces de canon, appellé le jardin de Hollande, qu'il avoit enlevé, l'année précédente, à un corsaire d'Alger, quoiqu'il n'eût qu'une frégate de vingt-deux canons; et Temericourt montoit cette même frégate, jeune chevalier d'un grand courage, et qui s'étoit déjà signalé en différentes occasions. Ces deux chevaliers, amis intimes, voguoient, de conserve, dans les mers du Levant. Ce fut dans le canal de l'isle de Samos qu'ils rencontrèrent une caravane, qui faisoit route d'Alexandrie à Constantinople, forte de dix vaisseaux, et douze saïques. Le nombre et les forces des ennemis ne firent qu'allumer le courage des deux chevaliers :

ils se poussèrent au milieu de cette petite flotte, en coulèrent bas quelques vaisseaux, en prirent quatre des plus riches et deux petits, et tournèrent le reste en fuite. Nicolas Cotoner.

Il se passa, la même année, une action qui éternisera, à jamais, la mémoire du chevalier d'Hoquincourt : ce chevalier étoit dans le port de l'isle Daufine. Il y fut investi par trente-trois galères du Grand-Seigneur, qui portoient des troupes dans l'isle de Candie. L'amiral, qui commandoit cette flotte, mit à terre, et fit avancer ce qu'il avoit de meilleurs arquebusiers, qui tiroient continuellement contre le vaisseau Maltois, en même tems que les galères Turques le foudroyoient avec toute leur artillerie. Les infidèles, après avoir mis en pièces les manœuvres de ce vaisseau, s'avancèrent pour monter à l'abordage. Les uns s'attachèrent à la poupe; d'autres l'attaquèrent par la proue. Le chevalier, comme s'il eut été invulnérable, faisoit face de tous côtés; et, quoique son vaisseau fût blessé en plusieurs endroits et qu'il eût perdu beaucoup de ses soldats, il précipitoit dans la mer autant de Turcs qu'il s'en présentoit à l'abordage. Le général Turc, indigné d'une si longue résistance, et honteux du peu d'efforts que faisoient, de près, ses galères, les obligea d'ouvrir leurs rangs, et de lui laisser un passage pour joindre, lui-même, ce vaisseau. En même tems, il poussa sa capitane avec toute la force de sa chiourme; mais l'effort qu'il fit, jetta heureusement ce vaisseau hors du

Nicolas Cotoner. port; et un vent favorable s'étant levé, d'Hoquincourt gagna le premier port Chrétien, après avoir coulé à fond plusieurs galères, et tué plus de six cents soldats.

Une action d'une valeur si déterminée, méritoit un plus heureux sort que n'en eut, peu après, cet illustre chevalier. Car, la même campagne, montant le même vaisseau, un coup de vent le jetta contre un écueil, proche de l'isle de Scarpante. Le vaisseau fut brisé, et le chevalier périt. Le chevalier de Grilles, son ami particulier, et cent soixante et dix soldats ou matelots, furent enveloppés dans ce naufrage.

Le duc de Beaufort, grand-amiral de France, étant à la poursuite de quelques corsaires de Barbarie, arrive dans le port de Malte : il est salué par tout le canon des ports; mais il ne vit point le Grand-Maître, qui refusa de lui donner le titre d'Altesse. Peu après, M. de la Haye, ambassadeur de France à la Porte, passa pareillement à Malte où il eut pratique.

1666. Mort de Philippe d'Autriche, quatrième du nom, roi d'Espagne, auquel succède dom Car-
1665. los, son fils. Il s'ensuivit de ce changement de souverain une nouvelle investiture, que le duc de Sermonette, vice-roi de Sicile, donna à l'Ordre en la personne du commandeur Galléan, général des galères, qui prêta les sermens de fidélité, ordinaires en pareilles cérémonies.

Le commandeur d'Elbenne, général des galères, se rend avec son escadre, à Barcelone, pour

escorter l'impératrice, qui alloit se rendre auprès de l'empereur qui ne l'avoit point encore épousée que par procuration. Cette princesse, après avoir débarqué à Final, écrivit une lettre très-obligeante au Grand-Maître, pour le remercier des offices qu'elle avoit reçus du général des galères.

NICOLAS COTONER.

Le Pape fait trois grands-croix, dont un de ses neveux fut le premier; les deux autres furent pris parmi les principaux officiers du Palais pontifical.

Le grand-visir Achmet, avec un corps considérable de troupes, se rend en Candie pour mettre fin à cette longue guerre, et au siége de la capitale de l'isle. Les Vénitiens ont recours, à leur ordinaire, au Pape et au Grand-Maître. Les escadres de ces deux Puissances se joignent près Augusta, d'où elles se rendent sur les côtes de Candie et de l'isle de Standia. Le noble François Morosini étoit généralissime de toute l'armée Chrétienne; le noble Antoine Barbaro commandoit dans la ville, et le marquis de Ville, Piémontois, étoit commandant des armes: tous généraux pleins de valeur; et, quoique l'émulation les rendît ennemis et jaloux de la gloire les uns des autres, ils ne laissoient pas de faire une vigoureuse défense. 1667.

Mort du Pape Alexandre VII, auquel succède Clément IX.

Clément, suivant la possession où s'étoient mis ses prédécesseurs, nomme au bailliage de Sainte-Euphémie, vacant par la mort de frère Philippe

Nicolas Cotoner.

Sfondrat, le chevalier frère Vincent Rospigliosi, son neveu : ce qui renouvella la douleur et les plaintes de la langue d'Italie, qui se voyoit continuellement dépouiller et anéantir par les nominations papales.

1668. Transaction entre le prince Landgrave de Hesse, cardinal et grand-prieur d'Allemagne, et le seigneur Jean de Wigers, conseiller-pensionnaire de la province de Hollande, au sujet des biens de l'Ordre dépendans de la commanderie de Harlem, située dans la province de Hollande, et dont les magistrats s'étoient emparés. Par cette transaction, la protection du roi Très-Chrétien, et la négociation du comte d'Estrade, les Hollandois, pour les biens de l'Ordre dont ils s'étoient emparés dans les provinces de Hollande et de Westfrise, s'engagèrent à payer, à l'Ordre, cent cinquante mille florins; et, au moyen de ce payement, l'Ordre renonça aux droits qu'il avoit sur ces biens, sauf son recours sur les biens situés dans les autres provinces, sur lesquelles il seroit permis d'en poursuivre la restitution, ou, du moins, d'en tirer une compensation.

Le marquis de Ville, général des armées de terre dans l'isle de Candie, quitte le service des Vénitiens, dont il étoit dégoûté par les mauvais traitemens qu'il avoit reçus du général Morosini. L'ambassadeur de Venise, avec la permission du roi, propose au marquis de Saint-André-Mombrun, de passer en Candie pour y commander en la même qualité. L'honneur de défendre

une place, à la conservation de laquelle tous les princes Chrétiens s'intéressoient, détermina le marquis de Saint-André à accepter ce commandement. Il partit en poste; et, après avoir passé par Venise, où il s'embarqua, il arriva dans l'isle de Candie, et débarqua dans le port de la Tramate, le 21 de juin.

NICOLAS COTONER.

Le général Morosini, remporte une victoire navale sur les Turcs.

Il arrive en Candie un puissant secours de Français, commandé par le duc de Navailles, et qui consistoit en sept mille hommes. Le duc de Beaufort, grand-amiral de France, commandoit la flotte.

Le comte de Saint-Paul, frère du duc de Longueville, étoit à la tête des volontaires, parmi lesquels on comptoit le duc de Château-Thierri, frère du duc de Bouillon, le duc de Roannez, et le comte de la Feuillade. 1669.

La religion, toujours zélée pour la défense des Chrétiens, envoye, en Candie, un bataillon de quatre cents hommes, commandés par frère Hector de Fay la Tour Maubourg.

Le comte de Saint-Paul, à son retour de Candie, passe à Malte, où il est reçu avec beaucoup d'honneur, après avoir fait sa quarantaine dans une maison située au Bormole.

Le duc de Navailles, après le temps porté par ses instructions, s'en retourne en France.

Le bataillon de Malte, après avoir perdu beaucoup de monde, songe à se retirer d'une

NICOLAS COTONER.

place qui, en peu de jours, consumoit tous les secours qui lui arrivoient du dehors.

Quarante vaisseaux apportent, en Candie, un nouveau secours de quatre mille six cents hommes, la plûpart Allemands, parmi lesquels il y en avoit quatre cents des vaisseaux du duc de Brunswic. Outre ce secours, arrive encore le comte de Valdeck, à la tête de trois mille hommes; et le Grand-Maître de l'Ordre Teutonique envoye une compagnie choisie et bien armée de cent cinquante hommes, sans compter plusieurs seigneurs volontaires, et de différentes nations, qui servoient sous l'étendard de la religion.

Le sieur de Témericourt, frère aîné du chevalier de ce nom, courant les mers sous l'étendard de la religion, prit un vaisseau Turc de quarante pièces de canon, proche l'isle de Scarpante, commandé par le corsaire Buba Assan. Il l'arma de nouveau, et se rendit, avec un autre vaisseau de conserve, commandé par le chevalier de la Barre, dans les mers d'Alexandrie, où, ayant découvert deux Sultanes chargées de marchandises, il s'avança pour les empêcher de gagner le port. Comme son vaisseau étoit meilleur voilier que la conserve, il s'attacha à la Sultane qui étoit la plus avancée; et, après lui avoir fait essuyer sa bordée, se disposant déjà de monter à l'abordage, il reçut un coup de mousquet à la tête qui ne l'empêcha pas, quoique renversé sur le tillac, d'exhorter ses officiers et ses soldats à

continuer le combat. Les infidèles, voyant bien qu'ils n'échapperoient pas aux Chrétiens qui les avoient cramponnés, par un coup de désespoir, mirent le feu à leurs poudres pour les faire périr avec eux. Le chevalier de la Barre, qui étoit près de se rendre maître de la seconde Sultane, voyant le péril où étoit son ami, abandonne la Sultane, court à son secours, et le sépare du vaisseau qui brûloit. Mais Témericourt ne jouit point de sa victoire, étant mort le lendemain de sa blessure; et la Sultane, que la Barre étoit à la veille de prendre, pendant le bon office qu'il rendoit à son ami, échappa, et gagna le port d'Alexandrie.

NICOLAS COTONER.

Le Grand-Maître et le Conseil envoyent, en qualité d'ambassadeur, en Portugal, le commandeur frère Antoine Correa de Sousa, écuyer du Grand-Maître, pour faire compliment à dom Pedro, frère de dom Alphonse, roi de Portugal, sur son mariage avec la reine, femme de son frère, et qui avoit pris la régence de l'État. Il étoit chargé, en même-tems, de redemander la jouissance du grand-prieuré de Crato, vacant par la mort du cardinal dom Ferdinand, infant d'Espagne. Mais les ministres de Portugal s'étant rendus maîtres de ce riche bénéfice, le régent, auquel ils firent entendre que la nomination et le patronage en appartenoient à la couronne, répondit qu'il avoit besoin de tems pour éclaircir cette affaire. Cependant, à la fin, il relâcha ce prieuré à frère dom Jean de Sousa, qui en 1670.

NICOLAS COTONER. avoit le titre et le droit par une bulle expresse du couvent.

La prise de l'isle de Candie, et la paix que les Vénitiens avoient conclue avec les Turcs, font craindre au Grand-Maître qu'ils ne tournent leurs armes contre l'isle de Malte; et, pour la mettre en état de résister à tous leurs efforts, ce prince et son Conseil demandent, au duc de Savoye, un ingénieur habile, appellé Valpergo, qui vient, par son ordre, à Malte, et qui ordonne de nouvelles fortifications. La première fut nommée la Cotoner. On ajouta, ensuite, de nouveaux ouvrages à la Floriane, avec une fausse braye et deux boulevards, l'un du côté du port Musciet, et l'autre vers le grand port. Pour défendre entièrement l'entrée du grand port, on construisit un fort royal, appellé Riccasoli, du nom d'un commandeur qui donna, à l'Ordre, trente mille écus pour cet ouvrage.

1671. Mort du Pape Clément IX, auquel succède Clément X, qui écrit un bref au Grand-Maître, 9 décem. 1669. pour le congratuler sur les soins qu'il prenoit de fortifier une isle qui servoit de boulevard à tous les États de la Chrétienté.

Le chevalier de Vendôme, malgré les oppositions des anciens chevaliers, obtint une grâce expectative sur le prieuré de France. Ce bref ne fut enregistré, dans la chancellerie de l'Ordre, qu'à condition que le nouveau grand-prieur dédommageroit le trésor des droits de mortuaire et de vacant.

On reçoit, dans l'Ordre, le prince Charles de Lorraine, fils du duc d'Elbeuf, et Maurice de la Tour d'Auvergne, duc de Château-Thierri, fils du duc de Bouillon. NICOLAS COTONER.

Le Grand-Maître et le Conseil, trouvant le nombre des frères servans-d'armes excessif, font un règlement qui défend d'en recevoir dans la suite, jusqu'à nouvel ordre.

La disette des grains se faisant sentir à Rome, 1672. le Pape en envoye chercher dans toute l'Italie; et le cardinal Altieri, son neveu, écrit, de sa part, au Grand-Maître, et le prie d'envoyer l'escadre de la religion pour escorter ses vaisseaux. L'ordre en fut donné aussitôt au bailli de Harcourt, de la Maison de Lorraine, général des galères, et au chevalier de Fovelle-Ecrainville, qui commandoit la capitane.

Le chevalier de Temericourt est attaqué par cinq gros vaisseaux de Tripoli; il se défend avec tant de courage et d'intrépidité, qu'après en avoir démâté deux, et tué beaucoup de soldats, les infidèles, désespérant de le pouvoir prendre, abandonnèrent le combat, et le laissèrent en liberté de continuer. Mais il fut, peu après, surpris par une horrible tempête, qui le jetta sur les côtes de Barbarie, où son vaisseau fut brisé, et pris par les Maures: on le conduisit à Tripoli, et de-là à Andrinople. Mahomet III, qui y étoit alors, demanda si c'étoit lui qui, seul, avoit combattu cinq de ses gros vaisseaux de Tripoli. « Moi-même, répondit le chevalier. — De quel

NICOLAS COTONER.

« pays es-tu ? repartit le sultan. — Français, dit « Temericourt. — Tu es donc un déserteur, conti- « nua Mahomet, car il y a une paix solemnelle « entre moi et le roi de France. — Je suis Français, « lui dit Temericourt; mais, outre cette qualité, « j'ai celle d'être chevalier de Malte, profession, « qui m'oblige à exposer ma vie contre tous les « ennemis du nom Chrétien ». Le Grand-Seigneur, voulant l'engager à son service, l'envoya d'abord dans une prison où il fut traité avec beaucoup de douceur, et lui fit offrir, ensuite, tous les partis avantageux qui pouvoient séduire un jeune guerrier de vingt-deux ans; et que, s'il vouloit changer de religion, il le marieroit à une princesse du sang, et le feroit bacha ou grand-amiral. Mais ces offres magnifiques n'ébranlèrent point le jeune chevalier: il y résista avec le même courage qu'il avoit fait aux armes des infidèles. Le Grand-Seigneur, irrité de sa fermeté, et pour tenter si la voye de rigueur ne réussiroit pas mieux, le fit jetter dans un cachot pendant quinze jours. On lui fit souffrir des coups de bâton, la torture; on en vint même jusqu'à mutiler ses membres, sans que ce généreux confesseur de Jésus-Christ fit autre chose que de l'invoquer, et lui demander la grâce de mourir pour la confession de son saint nom. Enfin le Grand-Seigneur lui fit couper la tête. Son corps étant demeuré au lieu de son supplice, Mahomet, pour le dérober à la vénération des

Chrétiens, ordonna qu'il fût jetté dans la rivière qui passe à Andrinople.

Dispute entre les commandans Français et les officiers de l'Ordre, au sujet du salut : le roi Louis XIV prononce contre lui-même. Cette négociation très-délicate réussit par l'habileté du commandeur de Hautefeuille, ambassadeur de l'Ordre auprès du roi. 1673.

Les Maïnotes, Grecs de religion, et qui habitent des montagnes, dans la Morée, implorent le secours du Grand-Maître, pour se soustraire à la domination des Turcs. L'escadre de la religion se rend sur les côtes ; mais, les ayant trouvés peu unis, les uns soutenant le parti de la liberté, et les autres voulant rester fidèles aux Turcs, les galères de Malte abandonnent cette entreprise.

L'an 1618, le duc d'Ostrog, seigneur Polonois, du consentement de la République, avoit substitué tous ses biens à l'Ordre de Malte. Cette grande Maison étant éteinte par la mort du duc Alexandre d'Ostrog, le chevalier prince de Lubomirki en donne aussitôt avis au Grand-Maître. Mais le duc Démétrius, petit général de la couronne, se prétendant héritier, sous prétexte qu'il avoit épousé la sœur du duc Alexandre, le Grand-Maître envoya, au prince Lubomirki, une procuration pour maintenir les droits de la religion.

L'amiral frère Paul Raffaël Spinola prend, dans 1674.

NICOLAS COTONER. le golfe de Magra, trois navires marchands, richement chargés.

Le vice-roi de Sicile demande le secours de la religion. Le Grand-Maître lui envoye aussitôt l'escadre des galères, sur lesquelles s'embarquèrent plusieurs grands-croix, afin de marquer leur zèle pour le service du roi d'Espagne, dont ils étoient nés sujets. Cependant le chevalier de Vabelle introduit, dans Messine, le secours de France.

Fondation du Grand-Maître Nicolas Cotoner pour l'entretien de la forteresse de Riccasoli, dans l'isle de Malte.

1675. Le roi d'Angleterre déclare la guerre aux Tripolitains; et ses vaisseaux sont bien reçus dans les ports de Malte.

Frédéric de Mogelin, envoyé du roi de Pologne, arrive à Malte et présente, de sa part, au Grand-Maître, une lettre de ce prince, dans laquelle il lui marque que, ses États étant continuellement infestés par les armes des Turcs, il lui sera fort obligé s'il veut faire diversion par quelque entreprise considérable. Le Grand-Maître lui répond qu'en déférant aux sollicitations de sa majesté Polonoise, il ne fera que remplir les obligations de sa profession; que l'Ordre avoit toujours employé ses forces contre les infidèles, mais qu'il alloit augmenter les armemens pour répondre aux besoins et aux instances de sa majesté.

Le vice-roi de Sicile prétend engager la religion, comme feudataire de cette couronne, à

faire la guerre aux Messinois. Le Grand-Maître lui répond que l'Ordre, par son institut, ne devoit jamais prendre parti dans les guerres entre Chrétiens, et qu'on ne trouveroit rien de semblable dans l'acte d'inféodation de l'isle de Malte. NICOLAS COTONER.

On établit, à Malte, le lazaret, dans le fort Marza Musciet, et que, de nos jours, le Grand-Maître Manoël a fait revêtir de fortifications très-nécessaires.

Charles II, roi d'Angleterre, écrit très-obligeamment à Cotoner, pour le remercier de l'accueil favorable qu'il a fait à son amiral, et à ses vaisseaux, qu'il a reçus dans le port de Malte.

Les Gènois embarquent des troupes du Milanois qu'ils transportent dans le port Malazzo, où se trouvoient, alors, les galères de la religion, commandées par le bailli de Spinola, qui, par complaisance pour le vice-roi de Sicile, et sans se souvenir des insultes que l'escadre de la religion avoit reçues dans le port de Gènes, consent que la patrone de cette République occupe le poste de la patrone de Malte: ce fut, sans doute, par prédilection pour sa patrie, et peut-être aussi pour faire honneur à Augustin Durazzo, commandant des Gènois, qui avoit épousé la nièce de Spinola. 1676.

Peste affreuse dans Malte, qui fait périr un grand nombre de chevaliers, et beaucoup de peuple.

NICOLAS COTONER. Malte, devenue presque déserte, ne peut plus fournir ses galères du même nombre de chevaliers; ensorte que, dans les caravanes, où chaque galère avoit, avant la peste, vingt-un chevaliers, le nombre, cette année, fut restreint à onze pour la capitane, et à neuf pour les autres galères.

1677.

La dignité de maréchal étant vacante, le commandeur frère Louis de Fay Gerlande, et frère René de Maisonseule, tous deux de la langue d'Auvergne, de la même ancienneté de passage, et qui avoient eu les mêmes charges, prétendoient, à l'exclusion l'un de l'autre, à cette dignité. Après bien des disputes, le Grand-Maître et des amis communs, ne trouvant point de jour pour décider de ce différend, firent convenir les prétendans de jouir de cette charge alternativement, et de mois en mois.

1678. Maisonseule meurt deux ans après cet accommodement. Gerlande, resté seul, se met en mer avec cinq galères, et rencontre, sur le Cap Passaro, deux corsaires d'Alger; mais, au lieu d'aller à l'abordage, suivant ce qui se pratiquoit par les chevaliers, il se contenta de canonner ces deux corsaires: ce qui fit regretter la Maisonseule, et murmurer hautement, à Malte, contre Gerlande, qui, pour s'excuser, prétendoit qu'il avoit le vent contraire.

Le capitaine Pierre Flèches Majorquin, trouvant, dans le même endroit, un corsaire d'Alger, le coule à fond, sauve cent soldats Turcs,

qu'il vendit, depuis, à la religion cent piastres chaque esclave. NICOLAS COTONER.

Le Pape veut terminer le différend entre la religion et la République de Gênes. Il en parle à l'ambassadeur de Malte, qui, par ordre de ses supérieurs, répondit au Pape, que la religion étoit fille d'obéissance; et que, quoiqu'offensée par les Génois, elle se soumettroit aveuglément à ce qu'il plairoit à sa Sainteté de décider. Le Pape, ne voulant point prendre sur lui le jugement de cette affaire, elle traîna encore quelque tems.

Dom Juan d'Autriche, grand-prieur de Castille, étant mort, le Grand-Maître et le Conseil font dessein de distraire, de ce riche bénéfice, huit mille ducats de revenu en faveur de différentes personnes; mais le roi d'Espagne, qui prétendoit au droit de patronage sur ce grand-prieuré, s'oppose à la diminution de son revenu.

Paix conclue entre la France et l'Espagne, par 1679.
le mariage de Charles II, avec la princesse Marie-Louise, fille aînée de Monsieur, frère du roi Très-Chrétien. Frère Dom Juan de Villaviliosa, va complimenter Sa Majesté catholique au nom du Grand-Maître, et obtient de ce prince une traite de grains, qui arrive, à Malte, dans le tems que la famine commençoit à se faire sentir dans toute l'isle.

Le Grand-Maître, qui, depuis quelques années, 1680.
étoit tombé dans une espèce de paralysie, ressent de vives douleurs de la pierre et de la goutte. Une fièvre lente lui ôte insensiblement ses forces,



NICOLAS COTONER.

sans diminuer rien de son courage et de sa vigilance; enfin la dyssenterie l'oblige de se remettre au lit. Il nomme, pour lieutenant du magistère, frère dom Arland Seralte, prieur de Catalogne, et meurt dans de grands sentimens de piété, le 29 avril, âgé de 73 ans. Ce prince, qui, par son habileté, avoit procuré, à son frère, la dignité de Grand-Maître, ne dut son élévation qu'à son mérite. Il se soutint par une supériorité de génie, qui le fit toujours respecter de ceux qui l'approchoient : habile dans les négociations, hardi dans ses entreprises, et prudent dans le choix des moyens propres à la réussite; il eut tous ses frères pour amis, ne fit jamais part de ses desseins qu'à un très-petit nombre d'entre eux, et n'eut point de confident. Il fut inhumé dans la chapelle de la langue d'Arragon; et on grava l'épitaphe suivante sur son mausolée.

D. O. M.

« Fratri D. Nicolao Cotoner, Magno Hieroso-
« limitani Ordinis Magistro, animi magnitudine,
« consilio, munificentiâ, majestate principi,
« erecto ad Mahometis dedecus ex navigii rostris,
« ac Sultanæ prædâ trophæo : Melita magnificis
« extructionibus, Templorum nitore explicato,
« munitoque urbis pomœrio, splendidè auctâ;
« cive è pestilentiæ faucibus penè rapto; Hiero-
« solimitano Ordine, cui primus post fratrem
« præfuit, legibus, auctoritate, spoliis amplifi-

« cato; republicâ difficillimis sæculi, belli tem- Nicolas Cotoner.
« poribus servatâ; verè magno quòd tanti nomi-
« nis mensuram gestis impleverit, pyramidem
« hanc excelsi testem animi D. D. C. famæ su-
« perstes. Vixit in magisterio annos XVI menses
« VI, obiit 29 Aprilis 1680, ætatis 73. Post ejus
« obitum, executores testamentarii tumulum
« hunc fieri mandavêre. »

Trois jours après les obsèques de Cotoner, on s'assemble pour lui nommer un successeur. Les brigues, commencées pendant sa maladie, continuent. Le trésorier de Vignacourt, assuré de dix suffrages, fait tous ses efforts pour réunir la langue Espagnole en sa faveur, mais inutilement. Les électeurs nomment le prieur de la Rochelle, dom Grégoire Carafe, Napolitain. Tout le Grégoire Carafe. monde applaudit à cette élection, mais principament les Italiens, qui, depuis cent vingt-huit ans, n'avoient vû cette dignité possédée par aucun de leur nation.

Le nouveau Grand-Maître s'applique, avec beaucoup de soin, à régler les affaires de la religion, et fait achever les fortifications commencées par son prédécesseur.

Le général Correa revient à Malte avec 1681. six vaisseaux Algériens, dont il s'étoit rendu maître, après avoir couru risque d'être pris lui-même.

Le bailli Colbert succède, à Correa, dans la charge de général des galères de la religion.

Le bailli d'Arrias, qui, depuis vingt-quatre 1682.

GRÉGOIRE CARAFE.

ans, remplissoit, d'une manière distinguée, la fonction de vice-chancelier, remet volontairement cette charge au Grand-Maître, qui, sur la présentation du chancelier, lui donne, pour successeur, le commandeur Carriero, Portugais, secrétaire du trésor. Celui-ci est remplacé par le commandeur Bovio, depuis grand-prieur d'Angleterre.

Frère Jérôme-Molina, évêque de Malte, est nommé à l'évêché de Lérida. Le roi d'Espagne, sur la présentation du Grand-Maître, nomme à ce siège frère David Cocco Palmieri, homme d'une rare probité.

Le roi Très-Chrétien écrit, au Grand-Maître, pour lui apprendre la naissance du duc de Bourgogne. Grandes réjouissances à Malte : les chevaliers Français, des trois langues, se distinguent par de superbes fêtes.

Les ducs de Canfron et de Barwic viennent à Malte. Ce dernier reçoit, des mains du Grand-Maître, la croix et le titre de grand-prieur d'Angleterre.

1683. Les Turcs assiégent la ville de Vienne avec une armée formidable. Jean Sobieski, roi de Pologne, le duc de Lorraine, généralissime des armées de l'empereur, et le duc de Bavière, se réunissent pour la secourir. Les infidèles sont battus en plusieurs occasions, et, enfin, repoussés avec tant de perte pour eux, qu'à peine peuvent-ils repasser le Danube.

1684. Ce succès porte le Pape Innocent XI à con-

clure une ligue avec l'empereur, le roi de Pologne et la République de Venise, contre les ennemis du nom Chrétien. Le Grand-Maître veut prendre part à une si louable entreprise, en écrit au Pape, et prépare toutes ses forces pour se joindre aux confédérés. L'escadre de la religion se met en mer, sous les ordres du bailli de Saint-Étienne, jette l'épouvante sur toute la côte de Barbarie, et chasse les ennemis des deux isles de Prévisa et de Sainte-Maure. GRÉGOIRE CARAFA.

Nouvel armement de la religion, commandé par frère Hector de la Tour Maubourg. La flotte des Vénitiens, et les galères du Pape joignent l'escadre de Malte, à Messine. Morosini, généralissime de la République, attaque Coron, et s'en rend maître, malgré la vigoureuse résistance des assiégés. Les chevaliers s'y distinguent par des efforts incroyables de valeur, sur-tout en enlevant, aux infidèles, un fort qu'ils avoient repris sur les Vénitiens. Le général de la Tour est tué dans cette attaque. 1685.

Le fort Saint-Elme rebâti, et le château Saint-Ange fortifié par les soins du Grand-Maître. 1686.

Les chevaliers se remettent en mer, au printems, sous la conduite d'Erbestein, grand-prieur de Hongrie; trouvent les galères du Pape à Messine, et prennent ensemble la route du Levant. La flotte Vénitienne les joint à l'isle Sainte-Maure. Ils assiégent le vieux Navarrin, le prennent, et de là, vont attaquer le nouveau Navarrin : place importante par sa situation et par la commo-

GRÉGOIRE CARAFE.

dité de son port, mais défendue par une forte garnison. Morosini s'en rend maître, après quelques jours de siége, fait avancer la flotte vers Modon, ville plus forte, mais qu'il força également de se rendre. Plusieurs chevaliers y périssent.

Les confédérés, animés par de si heureux succès, s'avancent vers Naples de Romanie, capitale du royaume de Morée. Ils y débarquent, le 30 juillet, en forment le siége, mettent trois fois en fuite le *Serasquier* qui faisoit tous ses efforts pour la secourir, et la prennent, après un mois d'une vigoureuse résistance de la part des assiégés. Le général Erbestein reprend la route de Malte. Dix-neuf chevaliers périrent, à ce siége, avec un nombre considérable de leurs soldats.

Le commandeur Dom Fortunat Carafe, frère du Grand-Maître ; le prince Jean-François de Médicis, prieur de Pise, frère du grand-duc; et frère Léopold Kollonistch, évêque de Neustadt, sont nommés cardinaux.

1687. On fait, à Rome, de nouveaux préparatifs pour le Levant. Le Grand-Maître équipe huit galères, commandées par frère Claude de Mechatein. Descente en Dalmatie. Les trois flottes se réunissent devant Castel-Nove qui se rend ; et, par là, les Vénitiens sont maîtres de tout le golfe Adriatique. Le Pape Innocent XI écrit, au Grand-Maître, pour le féliciter sur la valeur que ses chevaliers avoient fait paroître dans cette expédition.

Le duc d'Uxeda est nommé vice-roi de Sicile,

en la place du comte de Saint-Etienne, qui, escorté des galères de Malte, va prendre possession de la vice-royauté de Naples. Grégoire Carafe.

Frère Dom Emmanuel Pinto de Fonseca est fait bailli d'Acres. Frère Dom Félix Ingo d'Aierva quitte la dignité de grand-conservateur, pour prendre le bailliage de Caspe. Frère Ximenès de la Fontaza, bailli de Négrepont, est fait grand-conservateur, et est remplacé, dans le bailliage, par le grand-chancelier Correa. Frère Dom Philippe Escoveda est nommé grand-chancelier. Frère Fabio-Gori obtient le baillage de Venouse. Frère Feretti, receveur de Venise, est fait bailli de Sainte-Euphémie. L'amiral Cavaretta prend le bailliage de Saint-Étienne. Averardo de Médicis lui succède dans l'amirauté; et Spinelli, bailli d'Arménie, est nommé général des galères. 1688.

L'escadre se remet en mer, au printems, sous la conduite du commandeur Mechatein. Le généralissime Morosini, devenu Doge cette année même, fait partir la flotte de la République. Les deux armées réunies, attaquent le fort de Négrepont. Le siége en est long et difficile; et on est obligé de l'abandonner, après y avoir perdu beaucoup de monde : vingt-neuf chevaliers des plus braves y périrent. 1689.

Le Grand-Maître est vivement touché de cette perte. Le chagrin, joint à une rétention d'urine, lui donne la fièvre; il fait son acte de désappropriement; nomme, pour lieutenant du magistère, frère Dom Charles Carafe, son sénéchal, et 1690.

15.

GRÉGOIRE CARAFE.

ne s'occupe plus que des pensées de l'éternité. Il meurt, le 2 Juillet, âgé de 76 ans, après neuf ans et dix mois de magistère. Il sçut parfaitement allier l'humilité religieuse avec les vertus militaires, et se distingua principalement par son amour pour les pauvres. Son corps fut porté dans la chapelle de la langue d'Italie, où il avoit lui-même fait construire son tombeau. On y lit cette épitaphe, qu'il avoit aussi, lui-même, composée deux ans avant sa mort.

D. O. M.

« Frater D. Gregorius Carafa Arragonius, è « principibus Rocellæ, Magnus Hierosolymitani « Ordinis Magister, cui vivere, vitâ peractâ, in « votis erat. Quia mortem primam qui prævenit, secundam evitat, hoc sibi adhùc vivens, « non mausoleum, sed tumulum posuit resur- « recturo satis. An. Dom. M. DC. XC. »

L'inscription suivante fut gravée sur le marbre qui est au pied de sa statue.

« Emeritos venerare cineres, viator. Hìc jacet « frater D. Gregorius Carafa, ab Arragoniâ M. M. « clarus genere, genio præclarior. Heroäs, quos « in nomine gessit, in virtute expressit. Effusâ « comitate, diffusis triumphis, populos habuit « amatores, orbem fecit admiratorem. Bis ad « Hellespontum, toties ad Epirum, Peloponne- « sum, Illyrium : impertito ductu, prævalidâ « ope, classes delevit, regias expugnavit. Muní-

« ficentiâ, pietate princeps laudatissimus. Urbem « arces, portus, xenodochia, templa ampliavit, « restituit, ornavit. Publico semper religionis « bono curas impendit et studia. Ærarium ditis- « simo spolio cumulavit. Obiit die XXI julii, « anno æt. LXXVI. Mag. X. Sal. M. DC. XC. »

Nouvelles brigues pour l'élection : les suffrages se réunissent en faveur de frère ADRIEN DE VIGNACOURT, grand-trésorier de l'Ordre, neveu d'Alof de Vignacourt, qui, en 1601, avoit été élevé à la même dignité. Il prend possession des deux isles, et envoye, à Palerme, le commandeur Riggio pour faire part de son élection au duc d'Uxeda, vice-roi de Sicile. ADRIEN DE VIGNACOURT.

L'escadre revient du Levant où elle étoit allée joindre la flotte de Venise, et donne, à Malte, la première nouvelle de la prise de Valonne : grandes réjouissances de cet heureux succès.

Le Grand-Maître, par ses libéralités, remédie aux besoins pressans des veuves et des enfans de ceux de ses sujets qui étoient morts dans les dernières guerres. Son exemple est suivi par plusieurs chevaliers.

La religion entretient une galiote bien armée, 1691.
pour donner la chasse aux corsaires de Barbarie, qui faisoient des courses continuelles sur la mer de Sicile, jusques dans le canal des deux isles.

Le cardinal Pignatelli, Napolitain, est élevé au souverain pontificat, le 8 août, sous le nom d'Innocent XII.

Le Grand-Maître fait construire plusieurs

magazins, et fortifie, par des travaux considérables, tous les lieux qui ne lui parurent pas en état de résister. Ce fut au milieu de ces occupations, qui n'avoient pour objet que la sûreté de la religion, qu'il apprit, par les lettres de l'empereur Léopold Ier, que l'armée impériale, sous les ordres du prince de Bade, venoit de remporter, contre les Turcs, une victoire si complette, qu'il étoit resté trente mille infidèles sur la place.

Grand et magnifique arsenal bâti à Malte, pour y construire les galères.

Les ministres de la Cour de Rome, dans une imposition extraordinaire, veulent y comprendre les biens des religieux, à tître de biens ecclésiastiques. Le nouveau Pape, de son propre mouvement, et sans attendre les remontrances de l'Ordre, les en exempte; et, par un Bref du 7 décembre, il renouvelle la permission que ses prédécesseurs avoient déjà accordée, de porter le Saint-Viatique dans les galères.

1692. Le grand-prieur de Messine, général des galères, se met en mer, et s'avance vers les côtes de Barbarie, sans rencontrer d'occasion de signaler son courage. Il prend sa route vers le Levant, joint les galères du Pape à Messine, et l'armée Vénitienne à Naples de Romanie : toute la flotte va attaquer la ville de la Canée, place importante par son port, et l'une des plus agréables de l'isle de Candie. Après un siége de vingt-quatre jours, ils sont contraints de se retirer,

parce que la saison étoit trop avancée. L'escadre de la religion revient à Malte, dans le tems que l'on y faisoit des réjouissances publiques, pour la prise de la forteresse du grand Varadin, par l'armée impériale.

ADRIEN DE VIGNACOURT.

Le marquis d'Orvillé, neveu de Vignacourt, arrive à Malte, et y est reçu avec tous les honneurs qu'on a coutume de rendre aux neveux des Grands-Maîtres règnans.

Un horrible tremblement de terre, commencé le 11 janvier, à dix heures du soir, jette l'épouvante dans l'isle. Il finit, au bout de trois jours, après avoir renversé plusieurs édifices. Quatre galères, venues de Sicile, apprennent, au Grand-Maître, le malheur de la ville d'Augusta, que ce tremblement avoit renversé de fond en comble. Ce prince y dépêcha le général de l'escadre, avec cinq galères, pour aller secourir les habitans; indique par-tout des prières publiques, et trois jours de jeûne pour appaiser la colère de Dieu, et défend, cette année, les divertissemens ordinaires du carnaval. Il s'applique, ensuite, à réparer le dommage que le tremblement avoit fait dans l'isle de Malte. 1693.

Plusieurs vaisseaux manquoient de mâts, d'agrès et d'autres choses nécessaires pour se mettre en mer. Le Grand-Maître fait venir d'Amsterdam tout ce qui manquoit à sa flotte. Ensuite il donne ses ordres pour rétablir les magazins et les fours que la religion avoit à Augusta. Le commandeur Ferraro, chargé de ce soin, fait

Adrien de Vignacourt.

rebâtir ces édifices beaucoup plus magnifiques qu'ils n'étoient, et y fait mettre les armes de Vignacourt.

Le grand-prieur de Messine, après avoir cotoyé toutes les isles de l'Archipel, avec son escadre, revient au golfe de Terre-Neuve; poursuit un vaisseau de Tunis de cent trente soldats; vient à l'abordage, s'en rend maître, après quelque résistance, et le ramène à Malte. Il y trouve le Grand-Maître fort indisposé contre lui. On l'accusoit d'avoir évité l'attaque des trois vaisseaux corsaires, et d'une tartane qu'il avoit rencontrée en allant vers le Levant. Le général se disculpe, en prouvant qu'il avoit poursuivi l'ennemi, avec beaucoup de vigueur, jusqu'au soir, bien résolu de l'attaquer le lendemain; mais que les corsaires avoient profité de la nuit pour s'échapper, et n'avoient plus reparu. Sur les enquêtes, et le procès-verbal des dépositions, le général est déclaré innocent.

1694. Nouvel armement, sous la conduite de frère François Sigismond, comte de Thum, nommé général, en la place du grand-prieur de Messine.

Prise de la ville de Chio, après huit jours de siége.

Le roi très-Chrétien et le duc de Savoye, veulent lever des subsides sur les biens de la religion, qui se trouvent dans leurs États, sous prétexte des dépenses excessives de la guerre. Le Grand-Maître leur représente les privilèges de

l'Ordre; et ces deux princes se désistent de leur dessein. ADRIEN DE VIGNACOURT.

Le Pape se rend arbître des différends de la religion et de la République de Gênes, et réconcilie ces deux puissances. Plusieurs Gênois prennent l'habit de l'Ordre.

Le général Sigismond se met en mer, et poursuit un vaisseau de Tripoli. Il s'en rend maître, après un combat de deux heures, et l'envoye à Malte, s'avançant toujours vers le Levant. Ce voyage est sans effet, parce que les Vénitiens, auxquels il s'étoit joint, ne voulurent faire aucune entreprise, sous prétexte que la saison étoit trop avancée. 1695.

Maladie du Grand-Maître. Brigues, pour l'élection prochaine, éteintes par sa convalescence. Le Pape fait présent à la religion d'un grand nombre de forçats, qu'il fait transporter à Malte. 1696.

Le Grand-Maître, attaqué d'une fièvre violente, se dispose à la mort. Il nomme, pour lieutenant du magistère, le bailli de Leza, dom Gaspard Carnero, du prieuré de Portugal; fait son acte de désappropriement; et meurt, le 4 février, âgé de 76 ans, dont il en avoit passé près de sept dans le magistère. La piété et l'innocence des mœurs furent toujours le caractère de ce prince. Sa droiture et son humeur bienfaisante le firent généralement estimer; et jamais on ne lui fit d'autre reprôche que de s'être laissé conduire par quelques favoris, qui pensoient plus 1697.

ADRIEN DE VIGNACOURT.

à leurs propres intérêts, qu'à ceux de la religion, et à l'honneur de celui qui leur avoit donné sa confiance. On l'enterra dans la chapelle de la langue de France, où on lit cette épitaphe.

D. O. M.

Eminentissimi principis
Fr. Adriani de Vignacourt mortales exuviæ
Sub hoc marmore quiescunt.
Si generis splendorem quæras,
Habes in solo nomine,
Habes in affinitatibus penè regiis;
Si religiosœ vitæ merita spectes,
Caritatem ergà pauperes, et infirmos indefessam,
Ergà peste laborantes generosam
mirari poteris,
Et ità intemeratam morum innocentiam,
Ut mori potiùs, quam fœdari voluerit.
Magni Aloffi éx patre nepos,
Integritatis, fortitudinis et justitiæ laude
simillimus,
Tanti principis famam est assecutus.
Vixit sanctissimè, sanctissimè obiit,
Anno salutis 1697.

On s'assemble, le 7 février, pour procéder à l'élection d'un Grand-Maître. Différentes factions partagent les électeurs, qui, enfin, se réunissent en faveur de frère RAYMOND PERELLOS DE ROCCAFULL, de la langue d'Arragon, bailli de Négrepont, âgé de 60 ans. Deux jours après, il prend possession dé la souveraineté des deux isles; et, le 15, il assemble le Conseil, dans le dessein

RAYMOND PERELLOS.

de réformer les abus qui s'étoient introduits dans l'Ordre. Les Papes accordoient souvent, aux importunités et à l'ambition de quelques chevaliers, des Brefs pour être reçus grands-croix de grâce : d'où il arrivoit que les anciens, qui se voyoient enlever, par des jeunes gens, une récompense dûe à leurs services, se retiroient dans leur patrie. Devenus alors moins attachés à l'Ordre, dont ils croyoient avoir lieu d'être mécontens, ils abandonnoient, à leurs familles, des biens que la religion a grand intérêt de se ménager. On résolut d'écrire à Sa Sainteté, pour la supplier de ne plus accorder, à l'avenir, de pareils Brefs, qui tendoient au renversement de la discipline. On fit aussi un règlement, pour défendre, à tous les religieux, de porter de l'argent et de l'or sur leurs habits; et on leur interdit absolument les jeux de hazard. Le duc de Varaguès, vice-roi de Sicile, qui demandoit, depuis long-tems, un Bref de grand-croix, pour le commandeur Riggio, receveur de Palerme, continue vivement ses instances, et l'obtient, parce qu'on trouva ce Bref expédié par Vignacourt.

Paix conclue, à Riswick, entre la France et l'Espagne. Réjouissances publiques, à Malte, pour ce sujet. Boris Petrowits Seremetef, proche parent du Czar, vient visiter le Grand-Maître avec des lettres de recommandation du Pape et de l'empereur. On le reçoit avec tout l'honneur dû à sa naissance et à son mérite. 1698. 1697.

Le Pape Innocent XII juge les différends qui 1699.

RAYMOND PERELLOS. étoient, depuis long-tems, entre l'évêque de Malte et le prieur de l'église, au sujet de leur jurisdiction. Les deux partis se soumettent, avec joye, à la décision du Saint-Père; et le Grand-Maître, par reconnoissance, fait ériger, au souverain pontife, une statue de bronze, sur la principale porte de l'église de la Victoire, avec cette inscription :

« Innocentio XII optimo et sanctissimo pon-
« tifici, dissidiis compositis inter ecclesiasticum
« et magistrale forum exortis, utriusque juribus
« piè servatis, pluribus commendis liberalitèr
« restitutis: Em. et Rev. Dom. Fr. D. Raymundus
« de Perellos de Roccafull, grato et unanimi
« omnium voto, tot tantaque beneficia æterni-
« tati dicavit, anno M. DCIC. »

Les galères de la religion attaquent deux vaisseaux de Tunis. Le vent, devenu contraire, tout à coup les sépare et donne moyen, aux corsaires, d'échapper. Le Grand-Maître et le Conseil, mal instruits de cet accident, et craignant que les officiers n'ayent manqué à leur devoir, nomment des commissaires, qui, après un mûr examen, les déchargent de tout soupçon.

1700. Le bailli Spinola, général de l'escadre, qui s'étoit embarqué le 15 février, découvre, vers la Sicile, un vaisseau ennemi, et l'atteint à force de rames. La capitane, qui le poursuivoit de plus près, ayant perdu sa grande voile d'un coup de vent, Spinola se résout à l'abordage. Le combat fut sanglant des deux côtés. Le com-

mandeur Spinola, frère du général, est blessé à mort, auprès du grand-prieur de Messine, qui combattoit appuyé sur son valet-de-chambre, parce que son grand âge ne lui permettoit pas de se soutenir. Le valet-de-chambre est tué; et le grand-prieur s'attache, d'une main, au bois qui soutient la boussole, et continue le combat. Le vaisseau ennemi donne fortement la proue dans la capitane, et l'ouvre, dans le tems que la victoire se déclaroit pour les chevaliers. Le vent du sud, suivi d'une horrible tempête, disperse l'escadre. Le commandeur Javon, capitaine du Saint-Paul, va au secours de ceux qui avoient fait naufrage dans la capitane, en sauve cinquante, parmi lesquels étoit le général Spinola, le grand-prieur de Messine, le commandeur Brossia, et le chevalier de Saint-Germain; et il s'obstine à rester dans le même endroit, pour retirer les autres, malgré les remontrances du pilote, qui l'assuroit qu'ils étoient en grand danger: « Trop heureux, disoit le capitaine, de « perdre la vie, pour la sauver à un seul de l'é« quipage ». Le vent, néanmoins, l'en éloigna, malgré lui. Vingt-deux chevaliers, et plus de cinq cents hommes, tant officiers que soldats, périrent, ou dans le combat, ou dans le naufrage. Les autres galères sont portées, par la tempête, vers le Levant; se rejoignent à Angouste, et reviennent, ensemble, à Malte. Le Grand-Maître pourvoit à la subsistance des familles de ses sujets, morts dans cette action.

RAYMOND PERELLOS.

Perellos voyoit, depuis long-tems, avec douleur, que, depuis que la religion s'étoit contentée d'entretenir une escadre de galères, et qu'elle avoit cessé d'avoir des vaisseaux de guerre, les corsaires de Barbarie prenoient, tous les jours, des vaisseaux marchands Chrétiens; faisoient des descentes fréquentes sur les côtes d'Italie et d'Espagne; pilloient les villages, et réduisoient quantité de familles dans l'esclavage.

Les Chrétiens jettoient en vain les yeux, depuis plus de quatre-vingts ans, du côté des chevaliers de Malte, leurs anciens protecteurs: il s'étoit trouvé, jusques-là, trop d'obstacles à surmonter, pour rétablir, à Malte, l'escadre des vaisseaux; mais Perellos, devenu Grand-Maître, aidé des conseils du bailli Zondodary, qui lui succéda, ne trouva point ces obstacles insurmontables; et il détermina le Conseil plus aisément qu'il n'auroit cru. Ainsi, dès qu'il eût amassé les fonds nécessaires pour la construction des vaisseaux, on chercha, dans tout l'Ordre, le chevalier le plus intelligent pour présider à leur construction, et le plus en état de les commander. Le choix tomba sur le chevalier de Saint-Pierre, de Normandie, capitaine des vaisseaux du roi de France, qui obtint, depuis, par ses services, la commanderie magistrale du Pieton: c'est à ce commandeur que nous devons le *Projet pour extirper les corsaires de Barbarie,* qui a été imprimé dans les pays étrangers, parmi les ouvrages de M. l'abbé de Saint-Pierre,

son frère, et qui avoit été fort approuvé par le Grand-Maître. RAYMOND PERELLOS.

La galère Saint-Paul est jettée, par un coup de vent, dans les rochers de la petite isle d'Ostrica; près de Palerme; et, malgré les soins du général Javon, y périt avec trois chevaliers, et soixante et dix hommes de l'équipage: le reste fut sauvé par les autres galères.

L'escadre retourne sur les côtes de Barbarie, 1701.
et y rencontre la sultane Binghem, gros vaisseau de quatre-vingts pièces de canon, et de trois cents hommes d'armes. Le combat fut long, et la perte considérable pour les deux partis, mais à l'avantage des chevaliers qui ramenèrent le vaisseau à Malte. Le Grand-Maître fait placer dans l'église de Saint-Jean d'Aix, lieu de la naissance du chevalier Ricard, l'étendard de ce vaisseau, pour honorer la valeur de ce religieux, qui avoit le plus contribué à cette victoire.

Mort de Charles II, roi d'Espagne. Philippe V lui succède, et confirme tous les privilèges de l'Ordre.

Le cardinal Albani est élevé au souverain pontificat, sous le nom de Clément XI, en la place d'Innocent XII.

L'escadre des galères de la religion va attaquer les infidèles jusques dans le port de la Goulette, et revient, à Malte, avec un gros vaisseau et un brigantin des ennemis : un chevalier et quatre soldats perdirent la vie dans cette expédition

RAYMOND PERELLOS. Le grand-prieur d'Angleterre va, à Rome, en qualité d'ambassadeur extraordinaire, pour obtenir du Pape un règlement sur les prétentions de l'inquisiteur de Malte, au sujet de sa jurisdiction. L'affaire, après quelques délais, se termine à la satisfaction du Grand-Maître.

1706. L'escadre des vaisseaux, commandée par le chevalier de Saint-Pierre, prend la route du Levant, rencontre trois vaisseaux de Tunis, et les poursuit. Le vaisseau Saint-Jacques perd son mât avant le combat, et se retire. Le Saint-Jean s'attache au vaisseau amiral des ennemis, chargé de cinquante pièces de canon et de trois cent soixante et dix soldats, et s'en rend maître, tandis que le reste de la flotte ennemie fuit à toutes voiles. Ce bâtiment augmente l'escadre de la religion, sous le nom de Sainte-Croix.

1707. Le commandeur de Lango conduit, à Oran, un convoi de munitions de guerre, sous le commandement du chevalier de Saint-Pierre; et, avec son seul vaisseau de cinquante canons, il passe au milieu de la flotte d'Alger qui faisoit sur lui un feu continuel; et, malgré les efforts des infidèles, soutenus de la présence de leur roi, il introduit le secours dans la place. Cette action lui fit donner, peu de tems après, la lieutenance générale de l'escadre de la religion, et le commandement des vaisseaux.

Le roi d'Espagne écrit, au Grand-Maître, pour le prier d'envoyer, une seconde fois, l'escadre de la religion au secours d'Oran. On en fait les

préparatifs, qui furent sans effet, parce que la nouvelle se répandit que les infidèles s'en étoient rendus maîtres, et que le Turc armoit puissamment. RAYMOND PERELLOS.

Perellos, affligé de cette nouvelle, se sent attaqué de la goutte, et d'une fièvre violente. Il reçoit les sacremens avec de grands sentimens de piété, et se dispose à la mort, après avoir nommé le grand-prieur de Messine, Tancrède de Sienne, pour lieutenant du magistère. Se trouvant un peu soulagé, le lendemain, il donna à frère Alexandre Albani, neveu du Pape, et depuis bailli d'Arménie, la commanderie de Viterbe, vacante par la mort de Rondinelli: ses forces lui revinrent peu-à-peu; et il recouvra entièrement la santé. 1709.

Le bruit court qu'on fait, à Constantinople, un armement de vingt Sultanes, de quarante galères et de plusieurs petits bâtimens, et que tous ces préparatifs sont contre Malte. Le Conseil, pour n'être point surpris, demande du secours au Pape, qui fait partir pour l'isle une tartane chargée de poudre, de plusieurs autres provisions nécessaires pour soutenir un siége, et de cent cinquante soldats, avec promesse d'envoyer incessamment un secours plus considérable. Le commandeur d'Allègre est envoyé au roi Très-Chrétien; le commandeur de Sannazar, à Livourne; le commandeur de Monteclair, à Gênes. Tous revinrent avec des forces considérables, et débarquèrent, à Malte, un grand nombre de che-

RAYMOND PERELLOS.

valiers qui accouroient de toutes parts, pour contribuer à la défense de la religion. On nomme les officiers-généraux; on partage les soldats en plusieurs corps; on trouve près de mille hommes d'armes résolus de se bien défendre.

Cependant l'armement de Constantinople, dont on avoit fait tant de bruit, se termine à cinq Sultanes qui vont se joindre à trois autres vaisseaux sortis des ports de Tunis et de Tripoli. On craint une descente dans l'isle du Goze; on y transporte toutes les choses nécessaires pour la défendre; et Tancrède, grand-prieur de Messine, malgré ses infirmités et son grand âge, obtient du Grand-Maître la permission d'y passer. De concert avec le commandeur de Langon, lieutenant-général, et le commandeur de Montfort, gouverneur de l'isle, il en rétablit les fortifications, et la met en état de résister. Mais l'ennemi, désespérant de réussir dans cette entreprise, se contente de mettre le feu à quelques petits bâtimens qu'il trouve sur la côte, et reprend la route du Levant.

Le Grand-Maître augmente considérablement les magazins que son prédécesseur avoit fait construire, facilite, par ce moyen, le commerce, et produit l'abondance dans ses États.

Sur la nouvelle que quatre Sultanes s'étoient mises en mer, avec un brigantin, dans le dessein de tenter une descente dans la Calabre, le Grand-Maître fait partir l'escadre sous les ordres du commandeur de Florigny. Au bout de quel-

ques jours, on découvre un gros vaisseau qu'on reconnoît pour la capitane de Tripoli, commandée par le fameux corsaire Bassa-Ali-Antulla-Ogli-Stamboli. L'équipage étoit de six cents hommes, avec cinquante-six canons et quarante pierriers. Elle étoit suivie d'une tartane de douze canons, de trente pierriers, et de deux cents hommes, commandés par Mahmut-Ogli-Casdagli, qui, malgré les ordres de son général, voulut soutenir l'attaque de l'escadre. Le commandeur de Langon, qui montoit le Saint-Jacques, commence le combat à coups de canon; le feu se met aux voiles des vaisseaux ennemis, et embrâse les deux bâtimens. Les Turcs, désespérant de l'éteindre, se jettent à l'eau : les chaloupes de la religion se détachent pour les secourir : elles en retirent quatre cents, parmi lesquels étoit le rais de la capitane de Tripoli, et cinquante esclaves Chrétiens que l'on mit en liberté : cinq hommes du vaisseau Saint-Jean périrent avec le chevalier Pagani Nocera.

Le Grand-Maître fait venir des bleds du Levant, et remédie ainsi à la disette des Maltois auxquels le vice-roi de Sicile refusoit, depuis plus d'un an, les traites ordinaires. 1710.

Le commandeur de Langon fait avancer l'escadre des vaisseaux sur les côtes d'Espagne. Il rencontre la capitane d'Alger, montée par cinq cents hommes, qui ne se rendent qu'après un long combat, et la perte de tous leurs officiers. Cette victoire fut funeste à la religion par la



RAYMOND PERELLOS.

mort de ce commandeur, que sa valeur et ses rares qualités firent extrêmement regretter. Son corps fut porté à Carthagène, et enterré sous le grand autel de la cathédrale. Pour éterniser sa mémoire, le Grand-Maître fit graver, sur une pierre sépulchrale, placée dans la nef de l'église de Saint-Jean, l'épitaphe suivante.

D. O. M.

« Fratri Josepho de Lango Alverno, cujus vir-
« tutem in ipso tyrocinii flore maturam Gallicæ
« naves fecêre, Thraces sensêre, Melitenses ha-
« buêre victricem. Oranum, dirâ obsidione cinc-
« tum, cum unicâ religionis navi, qui præerat,
« onerariam ducens, penetratâ Algerii classe,
« ejusque rege teste vel invito, militem et com-
« meatum invexit. Generalis classium præfectus
« ad Tripolitanorum prætoriam incendendam
« plurimo momento fuit. Laudes tamen consilio
« et fortitudine sibi ubique coemptas in alios
« continuò transtulit. Supremâ tandem Algerii
« nave subactâ, acceptoque indè vulnere acerbo,
« victor fato cessit, die 18. aprilis 1710, æt. 41.
« E. M. M. F. D. R. de Perellos-Roccafull ad be-
« nemerentiæ argumentum mortuo hoc mærens
« positum voluit cænotaphium ad memoriæ
« perennitatem. »

Entreprise de l'inquisiteur de Malte sur l'infirmerie de la religion. Le tribunal de l'inquisition avoit été introduit dans l'isle par Grégoire XIII;

mais avec tant de ménagement, qu'on ne s'en étoit presque pas apperçu. Ce fut l'évêque de Malte qui reçut, le premier, cette commission. Quelque tems après, on en revêtit un officier de la Cour de Rome; mais on lui enjoignit de ne procéder que conjointement avec le Grand-Maître, l'évêque, le prieur de l'église et le vice-chancelier; et même il ne lui étoit permis de connoître que du crime d'hérésie. On ne s'avisa point de s'opposer, alors, à une autorité dont l'exercice demeuroit dans les premières personnes de l'Ordre; et on ne prévit point que les inquisiteurs pourroient, dans la suite, « se « rendre non-seulement indépendans, mais in« supportables à une milice formée du sang le « plus noble du Monde Chrétien, et dont l'Ordre « est revêtu du caractère de souverain sur ces « sujets (1). »

Delci, qui, en 1711, exerçoit la fonction d'inquisiteur, après avoir porté ses prétentions jusqu'à demander que le carrosse du Grand-Maître s'arrêtât à la rencontre du sien, ne crut pas devoir souffrir que l'infirmerie de la religion fût, plus long-tems, exempte de sa juridiction. Ce lieu, le plus privilégié de l'Ordre, et (2) confié à la garde des chevaliers Français, les plus zèlés

(1) Mémoire présenté à Louis XIV.

(2) Le Maréchal même de l'Ordre ne peut entrer dans l'infirmerie sans laisser, à la porte, son bâton de commandement.

RAYMOND PERELLOS.

pour leur liberté, ne reconnoît d'autre autorité que celle du Grand-Hospitalier. Tout autre, de quelque qualité qu'il soit, ne peut y entrer sans laisser, à la porte, des marques de sa dignité. Les officiers de l'inquisition y entrèrent par surprise, et commencèrent à y faire des actes de visite. Le commandeur d'Avernes de Bocage, infirmier, averti de cette entreprise, vint promptement s'y opposer; les fit sortir sur-le-champ, et protesta de nullité contre tout ce qu'ils avoient pu faire en son absence.

7 décembr.

Le Grand-Maître envoye, à Rome, le grand-prieur Zondodari, en qualité d'ambassadeur de la religion, pour représenter, au Pape, les injustes prétentions de l'inquisiteur. L'infirmier, lui-même, vient en France pour en instruire le roi Très-Chrétien, qui en écrit vivement à Sa Sainteté, et l'engage à désavouer et à réprimer les entreprises du député Romain.

22 avril. Frère Jacques de Noailles, ambassadeur de la religion en France, meurt, à Paris, âgé de 59 ans. Il est remplacé par le bailli de la Vieuville, qui fit son entrée, le 4 de décembre, avec toutes les cérémonies qui se pratiquent aux entrées des ambassadeurs des souverains.

Le commandeur Zondodari, ambassadeur extraordinaire à Rome, renouvelle ses plaintes contre l'inquisiteur, qui, par des patentes qu'il donnoit à un grand nombre de Maltois, prétendoit les exempter de l'obéissance dûe à leur souverain.

Frère Adrien de Langon, commandant du vaisseau Sainte-Catherine, attaque sept vaisseaux Algériens, les met en fuite, et se rend maître de celui qu'on nommoit la Demi-Lune, de quarante canons, et de quatre cents hommes d'équipage. Trente-six esclaves Chrétiens furent délivrés; et l'Ordre ne perdit que sept hommes dans ce combat. 1713.

Le Pape écrit au Grand-Maître, pour l'engager à envoyer les galères de la religion sur les côtes de l'État ecclésiastique, où les corsaires de Barbarie faisoient des prises continuelles.

Le commandeur de Langon poursuit un corsaire Algérien, dont le vaisseau étoit de cinquante-six canons, et de cinq cents hommes, l'atteint à la hauteur des isles d'Hyères, le démâte entièrement, dans un combat de six heures, et, ne pouvant l'obliger à se rendre, le coule à fond. On ne put sauver que deux Chrétiens et six Turcs. 1714.

Prise d'un autre vaisseau de Barbarie, dans lequel on fit quatre-vingt-quinze esclaves.

Mort du bailli de la Vieuville, ambassadeur de la religion en France. Le bailli de Mesme lui succède en cette qualité: seigneur d'une haute naissance, et très-digne de cette place par son zèle et son attachement pour les intérêts de l'Ordre.

Le grand armement, qui se faisoit à Constantinople, donne lieu de craindre pour l'isle de Malte. Le Grand-Maître écrit, à tous les cheva-

RAYMOND PERELLOS. liers, de se tenir prêts pour partir au premier ordre; fait réparer toutes les fortifications, et munit l'isle de toutes les choses nécessaires pour sa défense.

Les chevaliers, dispersés dans les différentes parties de l'Europe, se rassemblent pour se mettre en état de partir. Quelques-uns, trop âgés pour faire le voyage, remettent leurs commanderies au Grand-Maître, afin que les revenus en soyent employés à la défense de l'isle; d'autres veulent partir, quoique l'infirmité ou le grand âge les mettent hors d'état d'agir, afin d'aider du moins de leurs conseils.

1715. Les chevaliers Français, même les novices, signalent leur zèle en s'engageant tous pour des sommes considérables qu'ils employent à acheter une grande quantité d'armes, et de toutes sortes de munitions de guerre. Ils envoyent ce secours à Malte, et conviennent de le suivre de près. Cependant le Grand-Maître tire cent cinquante mille écus du trésor, et emprunte, en son nom, une somme encore plus considérable, avec laquelle il fait venir, de divers endroits, tout ce qui paroît nécessaire pour soutenir vigoureusement l'attaque : il obtient du Pape un secours d'hommes et de galères, et la permission de faire des levées dans l'État ecclésiastique.

Tandis que tout se disposoit à Malte pour résister à l'ennemi, un inconnu, de bonne mine, vint offrir ses services au Grand-Maître en qualité d'ingénieur. Ses offres furent acceptées d'au-

tant plus volontiers, qu'il parut fort intelligent dans les fortifications. Quelques chevaliers furent nommés pour lui faire voir tous les travaux, et sur-tout ceux de la Valette, sur lesquels il leur donna de fort bons avis, et une grande idée de sa capacité. Deux jours après, il ne parut plus, quelques recherches que l'on en fît. On ne douta point que ce ne fût un espion envoyé, par les Turcs, pour reconnoître l'état de l'isle. Cette aventure fit naître, dans l'esprit du Grand-Maître, le dessein d'envoyer quelqu'homme sûr à Constantinople même, pour être plus parfaitement instruit des vûes du Grand-Seigneur. André Véran, de la ville d'Arles, qui depuis long-tems demeuroit à Malte, s'offrit pour cette commission, et partit, avec un bâtiment chargé de marchandises, sous prétexte de commerce dans le Levant. Il débarqua d'abord à Napoli de Romanie, capitale de la Morée, où il vit le capitaine-général de la République de Venise. Il apprit, de ce seigneur, que l'armement des Turcs augmentoit tous les jours; mais qu'il ne paroissoit se faire que contre les Vénitiens. Passant de-là aux Dardanelles, il sçut que les infidèles avoient déclaré la guerre à la République de Venise. Il arriva à Constantinople, où il vit le comte des Alleurs, ambassadeur de France, qui le prit sous sa protection, et l'informa, au juste, de tous les desseins de la Porte.

RAYMOND PERELLOS.

Cependant les chevaliers arrivoient à Malte de toutes parts, et amenoient tous, avec eux,

RAYMOND PERELLOS.

quelques secours. On mit en mer; et les vaisseaux de la religion joignirent les galères du Pape, pour se mettre en état d'aller à la rencontre de la flotte Ottomane. Véran revint à Malte; et on reconnut, par le rapport de tout ce qu'il avoit vû des mouvemens de l'armée Turque, ou que le Grand-Seigneur n'avoit point eu de dessein contre l'isle, ou, ce qui est plus vraisemblable, qu'il avoit été détourné de cette entreprise par la connoissance qu'il eut du bon état où elle se trouvoit par les soins du Grand-Maître, et du grand nombre de chevaliers qui s'y étoient rendus de toutes parts.

1716. La République de Venise demande du secours, au Grand-Maître, contre les Turcs. La religion leur accorde cinq vaisseaux et quelques galères, qui, ayant poursuivi trois vaisseaux corsaires de Barbarie, en prennent un de cinquante-quatre canons et de cinq cents hommes d'équipage, qu'elles amènent à Malte, avec quatre saïques chargées de toutes sortes de provisions.

Dispute entre les commandans des escadres auxiliaires. Le Pape y remédie en donnant le titre de son lieutenant-général, au commandant de l'escadre de Malte.

L'escadre de la religion se rend maîtresse de plusieurs bâtimens Turcs, chargés de marchandises, qu'elle conduit à Corfou, où le chevalier de Langon, qui commandoit l'escadre du Pape, remporte plusieurs avantages sur les infidèles.

Les vaisseaux de la religion, renforcés de deux frégates, et de quelques bâtimens légers, se remettent en mer, pour se rejoindre aux alliés. 1717.
Un armateur Maltois coule à fond un gros vaisseau Turc, et sauve une partie de l'équipage.

Combat naval entre les troupes auxiliaires et les Turcs, près de l'isle des Cerfs. Les infidèles, dont les vaisseaux furent extrêmement maltraités, prennent la fuite, après deux heures de canonnade de part et d'autre. Les troupes auxiliaires ne firent aucune perte. Le bailli de Bellefontaine, qui commandoit l'armée navale, se signala extrêmement dans toute cette campagne, et fut reçu, à son retour, par le Grand-Maître, d'une manière très-distinguée.

L'escadre se remet en mer, augmentée du 1718.
vaisseau Saint-Jean, de soixante et dix canons, et va joindre la flotte Vénitienne. Les Turcs se rallentissent; et l'armée Chrétienne trouve peu d'occasions de se signaler dans cette campagne.

Le Pape donne la croix de l'Ordre au fils naturel du roi de Pologne.

Prise considérable de deux galères de Cons- 1719.
tantinople, richement chargées, dont les vaisseaux de la religion se rendent maîtres, dans l'Archipel; le bacha de Romelie alloit à Napoli de Romanie, sur l'une de ces galères, avec toute sa famille.

Le chevalier Fraguier, premier Enseigne de la 1720.
compagnie des gardes du Grand-Maître, apporte, au roi très-Chrétien, des oiseaux de proye: pré-

RAYMOND PERELLOS.

sent que les Grands-Maîtres ont coutume de faire aux rois de France.

Le chevalier d'Orléans prête serment, entre les mains du roi, pour le grand-prieuré de France, vacant par la démission volontaire du grand-prieur de Vendôme.

Le Grand-Maître Raymond Perellos de Roccafull, extrêmement affoibli par son grand âge, et par une maladie de plus d'un an, meurt après un règne de vingt-deux ans. Ce prince se distingua par sa libéralité envers les familles ruinées par les infidèles, augmenta considérablement les fortifications de son isle, et n'omit rien de tout ce qu'il crut propre à soutenir l'éclat et la gloire de son Ordre.

MARC-ANTOINE ZONDODARI.

Les électeurs, s'étant assemblés, avec les cérémonies ordinaires, nomment, pour Grand-Maître, le bailli MARC-ANTOINE ZONDODARI, Siennois, que son illustre naissance et son mérite personnel rendirent digne du magistère. La joye de cette élection est augmentée par la prise de deux gros vaisseaux corsaires de Barbarie, qu'on ramène, dans le même tems, au port de l'isle. Ce succès est suivi, de près, de la prise de l'amiral d'Alger, de quatre-vingt canons, et de cinq cents hommes d'équipage.

Le bailli Ruffo est nommé général des galères de la religion. Le Grand-Maître obtient un Bref du Pape, qui oblige tous les chevaliers qui ont plus de trois cents livres de revenu, d'entretenir un soldat, chacun, à leurs frais, pour la sûreté

de l'isle : mais on ne voit pas que ce Bref ait eu aucun effet.

L'escadre que le Grand-Maître avoit accordée au roi d'Espagne, pour la sûreté de ses côtes, se met en mer, sous les ordres du bailli de Langon, et donne la chasse à une galiote de Barbarie, qui croisoit le long des côtes de Sardaigne. On ne peut l'atteindre, mais on lui enlève une pinque qu'elle avoit prise, depuis peu, sur les Chrétiens. Le vaisseau Saint-Jean, monté par le commandant, rencontre, quelques jours après, un bâtiment Algérien, de quarante pièces de canon, le joint et s'en rend maître, après une heure de combat. Vingt esclaves Chrétiens furent délivrés, et deux cent soixante infidèles faits esclaves. Peu de jours après, ils rencontrèrent l'escadre de Tunis, composée de la capitane, de la patrone et du Porc-Épic. Les deux premiers vaisseaux s'échappèrent, à la faveur de la nuit, après un long et rude combat; mais le Porc-Épic, après avoir essuyé un feu continuel, jusqu'à dix heures du soir, fut contraint de se rendre. On délivra trente-deux Chrétiens, qui étoient esclaves dans ce vaisseau. Ce succès, dû à la valeur du commandant Alognis de la Grois, jette la terreur sur les côtes de Barbarie, d'où les armateurs refusent de se mettre en course. 1721.

Dom Carlo Conty, prince de Poly, neveu du Pape, reçoit la croix de l'Ordre des mains du cardinal Pamphile, grand-prieur de Rome. 1722.

Le Grand-Maître, attaqué, depuis plus de six

Marc-Antoine Zondodari.

16 juillet.

mois, d'une espèce de gangrène dans les intestins, meurt, le 16 juin, âgé de soixante-trois ans sept mois et quinze jours. Ce prince, recommandable par une rare piété, travailla avec beaucoup de soin à fortifier l'isle, fit de grandes aumônes, maintint, autant par son exemple que par son autorité, la discipline dans son Ordre; et il ne lui manqua, pour remplir les grandes espérances qu'on avoit conçues de lui, que de règner plus long-tems.

Antoine Manoel de Villhena.

Frère dom Raymond d'Espong, bailli de Négrepont, lieutenant du magistère, assemble le Conseil; et, après les cérémonies ordinaires, les électeurs nomment, tout d'une voix, pour Grand-Maître, dom ANTOINE MANOEL DE VILLHENA, Portugais, de la langue de Castille, que sa naissance, ses vertus personnelles, et sa parfaite connoissance des maximes de l'Ordre rendent digne de cette élévation. Il avoit passé par toutes les charges de la religion, et s'en étoit acquitté avec distinction. A peine eut-il fini ses caravanes, qu'il fut fait patron de la capitane, et blessé dans une attaque de deux vaisseaux de Tripoli, que le général Antoine Correa de Souza prit en 1680. Quatre ans après, il fut fait capitaine d'un des vaisseaux que la religion envoya aux Vénitiens, pour leur faciliter la conquête de la Morée.

On le nomma successivement major, ensuite colonel des milices de la campagne. En 1672, il eut le commandement de la huitième galère, et,

l'année suivante, celui de la galère Saint-Antoine. Il fut fait grand-croix de grâce en 1696, commissaire des armemens deux ans après, et commissaire des guerres en 1701. La dignité de grand-chancelier de l'Ordre, lui fut conférée en 1713. Il la quitta, trois ans après, pour prendre celle de bailli d'Acre, fut nommé un des vingt et un électeurs pour l'élection du Grand-Maître Zondodari, et, la même année, fut créé procureur du trésor. Ces différentes charges, dans lesquelles il s'attira les applaudissemens de tout l'Ordre, furent autant de degrés qui l'élevèrent au magistère.

Antoine Manoel de Villhena.

Les premiers soins du nouveau Grand-Maître, furent de mettre son isle à couvert de l'attaque dont les Turcs la menaçoient toujours. Il fit construire le fort Manoël, dans la petite isle Marsa Musciet, dont les infidèles auroient pu s'emparer aisément : ce qui auroit extrêmement facilité leurs entreprises; et il ordonna, en même-tems, à tous les chevaliers, qui avoient atteint l'âge de dix-neuf ans, de se rendre auprès de lui.

Les grands préparatifs de la Porte contre la religion, avoient été faits à la persuasion d'un esclave nommé Hali, que Mehemet Effendi, ambassadeur de la Porte en France, avoit racheté en passant à Malte. Cet esclave, aimé des chevaliers, et favorisé du Grand-Maître, avoit servi dans la marine, et, pendant dix ans, avoit été liman ou chef des esclaves Turcs qui étoient

Antoine Manoel de Villhena.

à Malte. De retour à Constantinople, il informa les ministres de la Porte des forces de la religion, et leur persuada qu'il étoit aisé de surprendre l'isle par le moyen de ces esclaves, toujours prêts à la révolte, et dont le nombre surpassoit celui des habitans; que, pour y réussir, il falloit armer une escadre de dix vaisseaux, la conduire devant Malte, et attendre le succès des esclaves, qui infailliblement prendroient les armes.

Ce projet plut au grand-visir : Abdi Capitan, chef d'escadre, se mit en mer avec dix vaisseaux; Hali s'embarqua avec le titre de capitaine; et ils vinrent se présenter devant Malte : mais les sages précautions de Villhena les mirent hors d'état d'exécuter leur dessein. Ils se retirèrent après quelques volées de canon; et Abdi-Capitan fit tenir, au Grand-Maître, la lettre suivante.

« Le premier de l'isle de Malte, les chefs de son « Conseil, et les chefs des langues de France, « de Venise et d'autres nations qui adorent le « Messie, sont avertis, par cette lettre, que nous « avons été expressément envoyés par le Grand- « Seigneur, maître de l'univers, refuge du monde, « pour leur ordonner de nous remettre tous les « esclaves qui se trouvent dans leur misérable « gouvernement, afin qu'ils puissent se présenter « à son suprême et auguste trône. Telle est sa « volonté, et la fin pour laquelle il nous a armés. « Si vous manquez à obéir, de terribles châti- « mens vous feront repentir de votre faute. En- « voyez votre réponse à Tunis. »

ANTOINE MANOEL DE VILLHENA.

Ce style, conforme à l'orgueil des officiers du Grand-Seigneur, n'empêcha point le Grand-Maître d'y faire réponse, dans l'espérance de ménager, par-là, la délivrance des esclaves Chrétiens. Sa lettre, écrite avec politesse et dignité, contenoit : « Que l'institut de son Ordre n'étoit « pas de courir les mers pour faire des esclaves, « mais de croiser avec ses armemens pour assu-« rer la navigation des bâtimens Chrétiens; qu'ils « n'attaquoient que ceux qui troubloient le com-« merce, et qui, voulant mettre les Chrétiens en « esclavage, méritoient d'y être eux-mêmes ré-« duits; qu'ils n'avoient rien tant à cœur que de « délivrer ceux des leurs qui étoient dans les fers; « et que, si sa Hautesse avoit les mêmes inten-« tions, ils étoient prêts à négocier la liberté ré-« ciproque des esclaves, ou par échange, ou par « rançon, suivant l'usage reçu parmi les princes : « que sa Hautesse leur fît conoître ses inten-« tions, et qu'ils n'oublieroient rien pour les se-« conder ».

Cette réponse fut adressée à M. le marquis de Bonnac, pour lors ambassadeur de France à Constantinople, pour la rendre à qui il jugeroit à propos des ministres de la Porte. L'ambassadeur de France, jugeant, par le contenu de la lettre du Grand-Maître, et par la délicatesse avec laquelle elle étoit écrite, que ce prince avoit eu dessein, non de répondre à un chef d'escadre du Grand-Seigneur, mais de faire connoître ses intentions au Grand-Seigneur même, par son 1723.



ANTOINE MANOEL DE VILLHENA.

premier ministre, l'envoya au grand-visir. Quelques jours après, il lui en parla, et fut agréablement surpris de le trouver dans la disposition, non-seulement de faire les échanges, mais même de négocier la paix avec la religion de Malte. Le marquis de Bonnac, persuadé que cette paix ne pouvoit être que très-avantageuse à l'Ordre et à tous les États Chrétiens, y travailla avec application, et ménagea tellement l'esprit du grand-visir, qu'il avoit gagné par sa probité et sa franchise plus encore que par la supériorité de son génie, que tous les articles qu'il proposa furent acceptés. Il les envoya au Grand-Maître, et en écrivit à la Cour de France, qui, après un mûr examen, lui donna ordre de continuer à donner ses soins à la réussite de cette affaire.

Le Grand-Maître fit examiner les propositions de la Porte, et envoya ses observations au marquis de Bonnac. On aima mieux faire une trève limitée qu'une paix; on prit toutes les précautions nécessaires pour mettre l'Ordre à couvert de tout reproche; tout fut agréé par le grand-visir. Voici les articles dont on étoit convenu :

1° Que les esclaves seroient échangés réciproquement; et que, s'il y en avoit plus d'un côté que de l'autre, les surnuméraires seroient délivrés pour cent piastres par tête.

2° Qu'on ne comprendroit, dans cet échange, que les esclaves faits sous le pavillon Maltois, et sous le pavillon Turc.

3° Que la trève seroit de vingt ans; et qu'après ce tems écoulé, on pourroit en négocier une autre. ANTOINE MANOEL DE VILLHENA.

4° Que les Barbaresques, ou républiques d'Afrique, ne seroient point comprises dans ce traité; et que la Porte ne leur donneroit aucun secours, ni direct ni indirect, contre Malte.

5° Que les Maltois auroient, dans les États du Grand-Seigneur, les mêmes privilèges que les Français.

6° Que ce traité seroit nul, dès qu'un prince Chrétien auroit la guerre avec la Porte.

La nouvelle de ce traité fut reçue, dans Constantinople, avec de grands applaudissemens. 1724.
Mais le capitan bacha, fâché qu'une affaire qui regardoit la mer, eût été traitée sans lui, engagea tous les officiers de la marine à s'y opposer. Ils vinrent à bout de faire changer de langage au grand-visir, qui, voyant leur mécontentement unanime, ne crut pas devoir pousser la négociation plus loin. Il fit cependant connoître au marquis de Bonnac qu'il n'avoit point changé de vûe, et qu'il seroit aisé de renouer cette affaire, en prenant quelques mesures pour y faire consentir les officiers de la marine, que leur propre intérêt doit infailliblement ramener à ce projet.

Pendant cette négociation, dont on n'a pas cru devoir interrompre le récit, le Grand-Maître, averti qu'un vaisseau de Tunis, suivi d'une tartane, faisoit des courses entre les isles de Mari-

ANTOINE MANOEL DE VILLHENA.

timo et de Pantalarie, et qu'il avoit pris deux barques, l'une de Sicile, et l'autre de Gênes, envoya le vaisseau Saint-Jean et une frégate à la découverte. Ils rencontrent les corsaires, qui, après les avoir poursuivis quelque tems pour les reconnoître, prennent le large, et tâchent de les éviter. La frégate Maltoise joint le vaisseau, et, après un feu continuel, de part et d'autre, pendant quatre heures, le contraint de se rendre. Ce vaisseau, excellent voilier, avoit été donné, par le Grand-Seigneur, au bey de Tripoli, auquel il servoit de patrone. Il avoit quarante-huit canons et quatorze pierriers de fonte, avec quatre cents hommes d'équipage, dont il ne resta que deux cent soixante-sept Turcs. Trente-trois esclaves Chrétiens reçouvrent, par-là, leur liberté. Cette victoire importante est dûe à la valeur du chevalier de Chambray, qui commandoit la frégate. Le vaisseau Saint-Jean poursuit la tartane et s'en rend aussi le maître: on ramène les deux bâtimens à Malte.

1725. Le Pape Benoît XIII veut donner au Grand-Maître, et à tout l'Ordre de Malte, une marque éclatante de son affection. Il dépêcha, à Malte, un de ses cameriers d'honneur, pour présenter à ce prince l'estoc(1) et le casque, bénis solemnellement à la fête de Noël. Ce présent est reçu

(1) L'estoc est une épée d'argent doré, longue d'environ cinq pieds. Le casque est une espèce de bonnet de velours pourpre, brodé d'or, garni d'un Saint-Esprit de perles.

avec toute la reconnoissance possible par le Grand-Maître, qui le regarde comme un nouveau motif de se signaler, de plus en plus, dans l'exercice de toutes les vertus qui lui ont attiré, si justement, les respects de ses frères, l'amitié des princes de l'Europe, et la tendresse paternelle du souverain pontife.

TRAITÉ
DU GOUVERNEMENT

ANCIEN ET MODERNE DE L'ORDRE RELIGIEUX ET MILITAIRE DE SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM.

Quoiqu'on doive trouver naturellement dans l'histoire de cet Ordre ses premières lois, ses statuts, et la forme originaire de son gouvernement, cependant la suite des tems, et différentes conjonctures y ont amené insensiblement des changemens, qui sont inévitables dans la condition humaine; et ce seroit peu connoître l'inconstance et la foiblesse des hommes, que de juger de la constitution présente d'un État par ses anciens usages, et par la pratique de ses premiers siècles.

Cette considération m'a déterminé, pour la satisfaction entière des lecteurs, à ajouter, à la fin de cet ouvrage, un discours particulier de l'état où se trouve aujourd'hui l'Ordre de Malte. J'y traiterai d'abord des différentes classes dans lesquelles cet Ordre est partagé. On examinera les preuves de noblesse qu'on exige pour être reçu dans le premier rang. On expliquera ensuite la nature des commanderies, et les qualités requises pour y parvenir. On passera, de-là, aux di-

gnités qui donnent entrée, soit dans le Chapître général, soit dans les Conseils. On trouvera, à la suite de cet article, une liste des principales charges de la religion, et de ceux qui ont droit d'y nommer; et on finira ce traité par la forme qui s'observe dans l'élection du Grand-Maître, dignité singulière, et dont celui qui en est revêtu, jouit, à l'égard des habitans séculiers, de la souveraineté, et de tous les droits réguliers; en même tems que ce prince n'est considéré, à l'égard des chevaliers, que comme le chef et le supérieur d'une République religieuse et militaire.

L'église renferme, dans son sein, différens Ordres de religieux, qui, sans exercer les mêmes fonctions, ont tous, devant Dieu, leur mérite particulier, et qui même, par leur variété, contribuent, chacun en leur manière, à la beauté de l'église. Les uns, sequestrés volontairement du commerce des hommes, ensevelis dans la solitude, et enveloppés dans leur propre vertu, passent les jours dans la contemplation des vérités éternelles. D'autres, plus répandus dans le monde, ont pour objet principal l'instruction du prochain, et le soulagement des pasteurs, quand ils sont appellés à leur secours dans le ministère ecclésiastique. Il y en a qui, tout brûlans de zèle pour la conversion des infidèles, vont annoncer la parole de Dieu aux extrêmités de la terre. Le même zèle, mais animé par une autre espèce de charité, depuis plusieurs siècles, a fait prendre

les armes à un corps de noblesse, pour préserver les Chrétiens de tomber dans les fers des Mahométans et des infidèles; et c'est de ces derniers religieux, dont je viens de finir l'histoire, que j'entreprends de présenter ici la forme du gouvernement.

ARTICLE PREMIER.

Des différentes classes qui se trouvent dans l'Ordre de Saint-Jean.

Les Hospitaliers, considérés simplement comme religieux, sont partagés en trois classes toutes différentes, soit par la naissance, le rang, et les fonctions. La première classe est composée de ceux qu'on nomme *chevaliers de justice:* c'est-à-dire, comme l'explique le formulaire de leur profession, *qui, par l'antique noblesse de leur lignage, méritent d'être admis à ce degré d'honneur;* et ce sont ceux-là seulement qui peuvent parvenir aux dignités de baillis et de prieurs, qu'on appelle grands-croix, et à celle de Grand-Maître. Le tems, souvent l'auteur des abus et du relâchement, a introduit l'usage d'admettre, dans le rang des chevaliers de justice, des personnes qu'on appelle *chevaliers de grâce:* ce sont ceux qui, étant issus de pères nobles par leur extraction, et de mères roturières, ont tâché de couvrir un défaut si remarquable par quelque dispense du Pape.

La seconde classe comprend des religieux *chapelains,* attachés, par leur état, à l'église primatiale de Saint-Jean, où ils font le service divin. On tire de ce corps des aumôniers, soit pour le grand hôpital de Malte, soit pour les vaisseaux et les galères de la religion; et ils font la même fonction à la chapelle du Grand-Maître. Quoique, dans tous les États de la Chrétienté, le clergé, par rapport à la dignité de son ministère, tienne le premier rang, cependant les chevaliers, quoique purement laïcs, précèdent les prêtres, et ont toute l'autorité; *quia omnia potestas residet in primatibus*; et nous ne trouvons d'exemple d'un pareil gouvernement que parmi les frères de la charité, autre Ordre hospitalier, où les religieux prêtres, attachés au service des autels, non-seulement n'ont aucune part dans le gouvernement, mais encore dépendent absolument de supérieurs purement laïcs.

Ce qu'on appelle la troisième classe contient les *frères-servans d'armes,* religieux qui, sans être ni prêtres ni chevaliers, ne laissent pas, soit à la guerre ou à l'infirmerie, de servir sous les ordres des chevaliers, et font, comme eux, quatre caravanes, chacune de six mois. Ce corps de demi-chevaliers, si on les peut appeller ainsi, étoit autrefois nombreux et considérable: l'Ordre en a tiré de grands services, et on a même anciennement désigné certain nombre de commanderies dont les chapelains et les frères-ser-

vans d'armes jouissent encore aujourd'hui en commun, et qui échoient, aux uns et aux autres, selon l'ancienneté de leur réception. Mais, depuis quelques années, le nombre des frères-servans d'armes est fort diminué; il est même intervenu un décret qui, jusqu'à nouvel ordre, en suspend la réception.

Je ne parle point des prêtres *d'obédience,* qui, sans être obligés d'aller jamais à Malte, reçoivent l'habit religieux, en font les vœux solemnels, sont ensuite attachés au service particulier de quelque église de l'Ordre, sous l'autorité d'un grand-prieur ou d'un commandeur. On trouve encore, à Malte, des frères-servans *de stage,* espèce de donnés, occupés aux plus bas offices du couvent et de l'hôpital : détails de peu de conséquence, dans lesquels je n'ai pas cru devoir faire entrer le lecteur. Mais cette relation seroit imparfaite, si je passois sous silence les dames religieuses de cet Ordre, dont il y a des maisons en France, en Italie, et dans les Espagnes. Ces dames, pour être reçues, sont obligées de faire les mêmes preuves de noblesse que les chevaliers de justice : il y a même des Maisons célèbres, comme celles de Sixène, en Arragon, et d'Olgoveira, en Catalogne, dans lesquelles les preuves de noblesse qui auroient été admises pour recevoir un chevalier ne suffiroient pas pour une dame de chœur; et on demande, dans ces deux Maisons, que la noblesse d'une présentée soit si

ancienne et si pure, qu'elle soit au-dessus des degrés que les statuts exigent pour la réception des chevaliers de justice.

ARTICLE II.

De la réception des frères chevaliers.

A prendre le terme de *chevalerie* dans la notion générale qu'il présente d'abord, c'est une profession de servir à cheval dans les armées : ce qui, parmi la plûpart des nations, a toujours été une marque de noblesse et de distinction de l'état populaire. La qualité de *chevalier*, dans le moyen âge, a été restreinte à des personnes nobles, qui, soit avant ou après des combats et des batailles, avoient mérité de recevoir, de leur général, comme le témoignage et la récompense de leur valeur, *l'Ordre de chevalerie,* qu'on leur conféroit, sur le champ de bataille, par l'accolade et la ceinture militaire. Mais on n'accordoit jamais une distinction si honorable qu'à des guerriers issus d'anciens chevaliers et de race militaire : *ad militarem honorem,* dit l'empereur
1232. Fréderic II, *nullus accedat*, *qui non sit de genere militum.* Voilà deux sortes de chevaliers, l'une seulement originaire, *genus militare,* et l'autre purement personnelle, *militaris honor.* C'est de cette seconde chevalerie, qui ne s'acquiert que par sa propre valeur, que Théodore Hœping dit que personne ne naît chevalier : *nemo eques nas-*

citur, sed per habentem potestatem solitâ sub formulâ. Aussi Pierre de la Vigne, dans la vie de l'empereur Fréderic, dont nous venons de parler, dit expressément : *licet generis nobilitas in posteros derivetur, non tamen equestris dignitas.* C'est pour ne pas confondre ces deux sortes de chevaleries, l'une qui ne vient que des ancêtres, et l'autre qu'on n'acquiert que par ses propres armes, que quelques historiens du moyen âge, pour désigner les chevaliers ancêtres, de celui dont ils parlent, se sont servis du terme de *milites*, et qu'ils n'employent celui d'*eques*, que pour marquer celui qui, actuellement, a reçu l'Ordre de chevalerie.

Les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, dans leur institution militaire, se conformèrent à cet usage. Ce qui nous reste en France, et dans les registres des prieurés des trois langues de cette nation, des noms d'anciens chevaliers de cet Ordre, fait voir qu'ils étoient tous issus d'ancêtres guerriers, et de gentilshommes de nom et d'armes. Mais comme, par la suite des tems, il s'est établi différens usages; que chaque nation s'est crue en droit de déterminer, et même d'étendre la nature de la noblesse, et d'en fixer les preuves, les premières magistratures, et certaines charges civiles, ont obtenu, en France et en Italie, le même avantage que la noblesse purement militaire; et, parmi ces deux nations, on reçoit actuellement pour chevaliers des personnes qui seroient rejettées en Allema-

gne. C'est ce qui m'engage à entrer dans le détail des différentes preuves qu'on exige, dans la plûpart des langues, en faveur de la noblesse de ceux qui se présentent pour être admis dans l'Ordre, en qualité de chevaliers de justice : et, comme le royaume de France comprend seul trois langues, et que cette nation, par conséquent, fournit plus de chevaliers qu'aucune autre, nous remarquerons succinctement les différentes règles qu'on a observées, en différens tems, dans la réception des chevaliers.

Si on en croit les personnes sçavantes dans l'art héraldique, c'est des croisades qu'est venu l'usage des armoiries. Tant de croix de différentes figures, qu'on voit dans les écussons de l'ancienne noblesse, en sont la preuve ; et les couleurs, les émaux, le vair et contre-vair qu'on y rencontre, doivent leur origine aux pelleteries dont ces guerriers ornoient leurs cottes d'armes. La plûpart passoient à la Terre-Sainte, exprès pour y recevoir l'Ordre de chevalerie ; et ils se croyoient trop dédommagés des périls et des fatigues d'un si long voyage, quand, dans des batailles contre les infidèles, ils avoient reçu, des princes et des généraux, l'accolade avec le titre de chevalier. L'Ordre militaire, dont nous venons d'écrire l'histoire, fut fondé dans le même esprit et sur le même modèle. On ne reconnut

(1) Provence, Auvergne et France.

pour chevaliers que ceux qui, avant d'entrer dans la religion, ou avoient été décorés de ce titre, ou, du moins, étoient issus d'anciens chevaliers, en sorte qu'on peut regarder cette portion de l'Ordre de Saint-Jean comme une croisade toute composée de noblesse. Anciennement on ne recevoit même qu'à Jérusalem et dans la Terre-Sainte les chevaliers qui se consacroient dans cette sainte milice. Nous voyons que les gentilshommes y envoyoient leurs enfans, tout jeunes, pour être élevés dans la Maison chef d'Ordre, dans l'espérance qu'ils s'y formeroient également à la piété, et dans la science des armes; mais on n'y recevoit point ces jeunes gentilshommes, qu'ils n'apportâssent un témoignage authentique de la noblesse de leur origine, attestée par les prieurs du pays où ils étoient nés; et, avant leur départ, ces prieurs devoient encore les munir de lettres de recommandation, et d'une promesse qu'ils seroient revêtus de l'habit de l'Ordre, et admis à la profession des vœux solemnels, sitôt qu'ils auroient atteint l'âge déterminé pour être faits chevaliers : ce qui étoit fixé, parmi les séculiers, à la vingtième année. *Nullus*, dit un statut de l'Ordre, fait en l'année 1144, *ex Hospitali miles fieri requirat, nisi, antequàm habitum religionis assumeret, extiterit ei promissam; et tunc, quandò in illâ erit constitutus ætate in quâ secularis officii miles possit fieri, nihilhominùs tamen filii nobilium in domo Hospitali*

nutriti, cùm ad ætatem militarem pervenerint, de voluntate Magistri et præceptoris, et de consilio fratrum, poterunt militiâ insigniri.

Nous venons de voir que ce n'étoit que dans la Maison chef d'Ordre qu'on reçut d'abord les jeunes chevaliers; mais les recrues, dont on avoit besoin pour remplacer ceux qu'on perdoit continuellement en combattant contre les infidèles, obligèrent les Chapîtres et les souverains Conseils de l'Ordre à consentir qu'après l'examen des preuves de noblesse, on donnât l'habit aux novices dans les grands-prieurés d'en deçà de la mer; et, comme l'abus n'étoit pas encore introduit dans les Maisons nobles, de faire des alliances inégales, et avec des femmes roturières, toutes les attestations de la noblesse du présenté se réduisoient à faire mention des noms de son père et de sa mère, qu'on supposoit, avec justice, être issus de gentilshommes de nom et d'armes. On en peut voir la preuve dans les listes des premiers chevaliers, dont les noms se conservent dans les archives de l'Ordre : on verra qu'en l'année 1355, où commencent les plus anciens registres du grand-prieuré de France, on ne recevoit que des gentilshommes dont les noms et les Maisons étoient connus, et même célèbres dans leurs provinces.

Mais cette même noblesse, jusqu'alors si pure, épuisée par des dépenses inévitables dans la guerre, pour se soutenir, se vit bientôt réduite à trafiquer, pour ainsi dire, de la noblesse de

son sang, par des mariages inégaux; et on commença à voir des seigneurs et des gentilshommes de nom et d'armes épouser de riches roturières. La crainte que ces mésalliances n'avilîssent l'Ordre, par la réception des chevaliers qui en fûssent issus, engagea le corps de la religion à faire un règlement, par lequel il fut ordonné qu'on dresseroit un procès-verbal, soutenu de titres, par écrit, qui établiroient la légitimation et la descendance du présenté, avec les preuves de ses père, mère, ayeuls, ayeules, bisayeuls et bisayeules, au-dessus de cent ans, avec la peinture de ces huit quartiers; et que le présenté justifieroit que ses bisayeuls avoient été reconnus pour gentilshommes de nom et d'armes. Ce dernier article du statut subsiste encore aujourd'hui, au moins dans le style du procès-verbal. Mais la preuve de cette dernière condition requise pour les bisayeuls, ne me paroît pas bien aisée à faire en France, pour les chevaliers qui n'ont, pour tige de leur noblesse, qu'un secrétaire du roi, un noble de la cloche, un maire ou un échevin de quelqu'une de ces villes qui confèrent la noblesse à leurs magistrats; et je ne comprends pas comment, dans une généalogie, un homme qui n'a eu pour principe de sa noblesse qu'une de ces charges, qui ne font souche que dans un petit-fils, peut être employé dans des preuves de bisayeuls, pour gentilshommes de nom et d'armes, lui qui n'a arrêté qu'à force d'argent le sang roturier qui couloit dans

ses veines, et qu'on n'a jamais vû les armes à la main pour le service de sa patrie. On ne peut guères se retirer de l'embarras que cause cette qualité de gentilshommes de nom et d'armes, qu'on exige dans un bisayeul, quelquefois marchand, ennobli par une charge de robe, à moins de donner à ce tître une interprétation forcée; et il est bien extraordinaire qu'on prétende, d'une robe de magistrat, en faire comme la cotte d'armes d'un guerrier, et attacher à cette robe les privilèges de la vraye noblesse.

Cependant, malgré cette difficulté, qui, après tout, ne vient que de ce qu'on n'a voulu rien changer dans le style ancien des statuts, nous sommes obligés d'avouer qu'on est très-exact et très-rigoureux dans les preuves de noblesse qu'on exige pour les huit quartiers du présenté. Ces preuves doivent être *testimoniales, littérales, locales et secrettes;* et c'est ce qu'il faut expliquer par un plus grand détail.

La première preuve est appellée *testimoniale*, parce qu'elle résulte du témoignage de quatre témoins nobles, et qui doivent être gentilshommes de nom et d'armes. Les commissaires, qui sont ordinairement d'anciens commandeurs, leur font prêter un serment solemnel de dire la vérité; et même ils les interrogent séparément les uns des autres. S'il y a quelque chose qui puisse rendre suspecte cette nature de preuve, c'est qu'en France ce sont les parens du présen-

té, ou le présenté même, qui administrent ces témoins.

La seconde preuve est appellée *littérale*, parce qu'on la tire des tîtres, contrats, aveux, dénombremens, que le présenté produit: sur quoi il est bon d'observer, que, quoique les contrats de mariage et les testamens soyent nécessaires pour établir la descendance et la légitimité du présenté, cependant ces actes ne suffisent point pour prouver sa noblesse, à cause de la facilité des notaires à donner, aux parties contractantes, les tîtres et les qualités qu'elles veulent prendre, sans examiner si elles leur sont dûes. Mais, au défaut de ces tîtres, qui ne forment qu'une simple énonciation, sans attribution de droit, on a recours au partage des terres nobles, aux actes de tutelles, aux lettres de garde-noble, aux actes de foi et hommage, aux aveux et dénombremens, aux brèvets et provisions de charges, portant tître de noblesse, aux bancs, arrières-bancs, et, enfin, aux tombeaux, épitaphes, armoiries, vitres et litres anciennes des églises.

On appelle la troisième preuve *locale*, parce que les commissaires sont obligés de se transporter sur le lieu de la naissance du présenté; et même, quand ils veulent être exacts, ils doivent passer jusques dans le pays de l'origine de sa famille, et sur l'endroit d'où sont sortis les ancêtres qu'il présente pour gentilshommes de nom et d'armes; ou, si cet endroit est éloigné, et si-

tué dans un autre prieuré, s'adresser au prieur de ce canton, pour faire les informations.

La quatrième espèce de preuve se tire d'une enquête *secrette*, que les commissaires font à l'insçu du présenté: on n'exige point que ces témoins soyent nobles comme les quatre premiers; on n'a égard, dans ce choix, qu'à leur probité. Quand ces quatre sortes de preuves se trouvent solides et conformes, les commissaires en dressent un procès-verbal qui est porté au Chapître du prieuré: de-là il passe entre les mains de deux nouveaux commissaires, qui examinent si, dans les informations, on a observé exactement toutes les règles prescrites par les statuts; et, quand il paroît qu'on n'y a rien oublié, ce procès-verbal, avec ses preuves et le blason figuré des huit quartiers, est envoyé à Malte, d'où il vient un ordre de donner l'habit de la religion au présenté. On vient de voir que, pour les trois langues qui sont dans le royaume de France: sçavoir, Provence, Auvergne et France, les statuts et l'usage présent exigent que le présenté justifie que ses bisayeuls paternels et maternels étoient gentilshommes de nom et d'armes: ce qui forme, comme nous venons de le dire, les huit quartiers de noblesse.

Si, dans ces derniers tems, on s'est quelquefois écarté de la rigueur des statuts, dans la réception des chevaliers de justice, l'esprit de l'Ordre n'a pourtant jamais changé, comme on va le voir dans une lettre des chevaliers du prieuré

de France, aux chevaliers de la véritable langue de France, résidente à Malte, à l'occasion d'un présenté, issu de parens paternels et maternels secrétaires du roi, qui sollicitoient sa réception. Cette lettre suppose les principes que l'on vient d'établir; et nous avons cru faire plaisir aux lecteurs de l'insérer ici.

A MONSIEUR ET MESSIEURS

de la vénérable langue et prieuré de France, à Malte.

MONSIEUR ET MESSIEURS.

« Le soin que nous devons avoir de conserver, « dans notre Ordre, la pureté de cette noblesse « ancienne et généreuse qui en fait le plus bel « ornement, nous oblige d'examiner, avec atten« tion, la qualité des sujets qui se présentent « pour y être reçus au rang des chevaliers de « justice, sur-tout quand ils sont de ces familles « nouvelles qui, jusques ici, nous ont été incon« nues, et qui nous le seroient encore si la faveur « de la fortune, qui les a élevés, ne leur inspiroit « des desseins que la vue de leur naissance ne « leur permettroit pas de former. C'est donc, « Messieurs, cette obligation indispensable, dans « laquelle nous sommes, de défendre l'honneur « et les droits de notre Ordre, qui nous engage « d'entrer dans le sentiment de messieurs les

« chevaliers de Froulay et de Mesmes, dans le « rapport qu'ils ont fait du mémorial des titres « dont prétend se servir le présenté, pour être reçu « au rang des chevaliers de justice de la vénérable « langue et prieuré de France. Dans l'assemblée, « convoquée extraordinairement, à cet effet, « lundi troisième décembre 1708, ils ont été d'a- « vis que l'on différât de lui nommer des com- « missaires, pour travailler à ses preuves, jusqu'à « ce que la vénérable langue fût instruite des « motifs qui les obligeoient de conclure à ce dé- « lai, qu'ils nous représentèrent lui être d'autant « moins préjudiciable, qu'il est reçu par un Bref « de minorité. Nous avons suivi leur avis. Les « réflexions sur lesquelles ils l'ont appuyé nous « ayant paru très-judicieuses, nous en envoyons « la copie à la vénérable langue, avec le résultat « de l'assemblée, vous suppliant, Messieurs, « d'informer son éminence monseigneur notre « Grand-Maître de cette affaire, qui nous est « commune avec vous, et de lui faire, sur cela, « nos très-humbles remontrances, avec tout le « respect que des religieux très-soumis doivent à « leur supérieur, et dont nous vous protestons « ne vouloir jamais nous départir, et qui nous « fera recevoir, sans balancer un moment, tout « ce qu'il lui plaira d'ordonner sur ce que vous « aurez l'honneur de lui représenter, après que « nous vous aurons rendu compte des raisons qui « nous ont portés à surseoir la nomination des « commissaires. Nous commencerons par une

« observation générale, que nous vous prions « de faire sur ce mémorial, qui est : que nos con« stitutions demandent que les parens du pré« senté ayent possédé des charges et des dignités « qui ne se donnent qu'à des nobles. Or nous « n'en voyons aucune dans la famille du pré« senté, tant du côté paternel que du maternel, « qu'un roturier ne puisse remplir. Il tire tout « l'éclat et tout le lustre de sa noblesse de la « charge de secrétaire du roi; charge qui im« prime le caractère de noblesse, à celui qui en « est revêtu, au moment qu'on en imprime le « sceau à ses provisions, et qui fait à sa per« sonne une métamorphose aussi prompte que « surprenante, en le faisant lever noble le ma« tin, lorsque, le soir, il s'étoit couché roturier. « Que ces nobles, Messieurs, sont différens de « ceux qui, dans le tems où l'on a fait la distinc« tion des trois rangs de notre Ordre, en ont « rempli le premier; qui sont sortis de ces famil« les aussi anciennes que l'établissement de la « Monarchie, et dont, en remontant aux siècles « passés, on a de la peine à démêler l'origine; « qui ont scellé leur noblesse du sang qu'ils ont « prodigué pour la gloire de leur patrie, et le « soutien de l'État; et qu'ils ont cimenté par les « charges, les dignités et les emplois militaires « que leurs longs services leur ont mérités !

« Il est vrai, Messieurs, que la volonté du « prince est une loi souveraine pour ses sujets, « et qu'on doit honorer ceux qu'il lui plaît d'ho-

« norer (1). Nous n'envions donc point, aux nou-
« veaux nobles, les privilèges dont le roi veut
« qu'ils jouissent ; mais nous sommes persuadés,
« par la protection que sa majesté a la bonté
« d'accorder à notre Ordre, qu'il n'exige pas de
« nous que nous y recevions ceux que nous ne
« trouvons pas dignes d'y entrer. Combien avons-
« nous de familles, en France, que nous en ex-
« cluons, quoique nobles de plusieurs siècles, par
« le seul soupçon que leurs ancêtres ont judaïsé!
« Combien de nobles, sortis de l'hérésie, qui ne
« peuvent y entrer sans dispenses ! N'est-il pas
« certain que les comtes de Saint-Jean de Lyon
« ne reçoivent pas, dans leur compagnie, ceux
« qui n'ont d'autre noblesse que celle qu'ils tirent
« d'une charge de secrétaire du roi, et dont les
« pères ont été fermiers-généraux? Sa majesté
« nous laisse donc, à eux et à nous, la liberté de
« suivre nos constitutions et nos usages ; elle
« nous permet de vivre selon nos lois et nos
« mœurs ; et, si nous y avons dérogé, en rece-
« vant, parmi nous, quelques-uns de ces nobles
« de nouvelle impression, nous ne devons nous
« en prendre qu'à la facilité de ceux qui nous
« ont précédés. L'abus s'en est donc introduit ;
« et, quoique nous ne puissions voir qu'avec
« douleur qu'il a prévalu, nos plaintes s'en font
« moins entendre lorsque ces nouveaux nobles
« contractent des alliances, dont l'éclat relève

(1) Esth. 6. 9.

« ce qui est obscur dans leurs familles. Mais, « bien loin que celle du présenté se distingue par « ses alliances, il ne soutient sa noblesse pater- « nelle, qui est fort équivoque, que par des « Brefs qui le dispensent de faire preuve de no- « blesse de quatre familles du côté maternel. S'il « sortoit d'une de ces familles illustres qui ont « donné des officiers à la Couronne, des géné- « raux à nos armées, et des gouverneurs à nos « provinces, de ces familles dont le nom seul « fait l'éloge, et qui pourroit les dispenser de « faire preuve de noblesse, étant connus géné- « ralement par tout le royaume, nous demeure- « rions dans le silence au sujet des Brefs qu'il a « obtenus, pour sa famille, du côté maternel: « car nous sçavons que les Maisons les plus il- « lustres sont quelquefois forcées de se mésallier. « Mais que ce présenté, dont la noblesse, du « côté paternel, est des plus nouvelles, se veuille « servir des Brefs qui le dispensent d'en faire « preuve pour quatre familles du côté maternel, « c'est ce qui nous fait une peine que nous ne « pouvons exprimer, et qui nous oblige de vous « supplier, Messieurs, d'en faire de très-humbles « remontrances à son Éminence, dont nous ne « pouvons douter qu'on n'ait surpris la religion « dans la grâce qu'il a bien voulu accorder à ce « présenté.

« Nous trouvons, de plus, par le rapport de « messieurs les commissaires, que le père du « présenté a exercé l'emploi de fermier-général,

« l'espace de douze à quinze ans : nous préten-
« dons que cet emploi a terni le peu de lustre
« que la charge de secrétaire du roi donnoit à sa
« noblesse. Nous sçavons que ce n'est pas le sen-
« timent de ceux qui soutiennent la noblesse de
« cet emploi, que messieurs les commissaires ont
« suivi dans leurs rapports ; mais nous sommes
« persuadés du contraire ; et la raison qui nous
« fait croire que la qualité de fermier-général
« déroge à la noblesse, est que tout homme qui
« fait valoir par un bail le bien d'autrui, devient
« roturier. On met à la taille un gentilhomme
« qui prend à ferme la terre de son voisin. Il est
« vrai que les biens dont ce fermier-général fait
« un bail, sont les biens du roi ; mais la qualité
« différente des personnes de qui l'on prend le
« bien à ferme, ne change rien dans celle du fer-
« mier qui est toujours roturière en elle-même :
« et cela est si vrai, que sa majesté, pour enga-
« ger plus de gens dans les baux de ses fermes,
« leur accorde des lettres-patentes qui permettent
« même aux gentilshommes d'y entrer sans dé-
« roger : preuve infaillible que l'on déroge en y
« entrant, si le roi n'en ordonne autrement : on
« n'a pas besoin de lettres-patentes pour conser-
« ver sa noblesse dans un corps, dont l'entrée n'est
« point dérogeante. Quand un gentilhomme se
« fait recevoir avocat, sa noblesse n'en reçoit
« aucune atteinte ; il n'a que faire de lettres-pa-
« tentes pour l'y conserver, parce que la profes-
« sion d'avocat n'apporte nulle dérogeance à no-

« blesse; s'il en faut donc à un gentilhomme « pour entrer dans les fermes du roi sans déro- « ger, c'est que, sans ces lettres, il dérogeroit en « y entrant. Mais, ce qui nous a paru de plus « décisif pour arrêter le mémorial du présenté, « est la remarque que messieurs les commissaires « ont faite, dans leur rapport, sur la qualité de « son ayeul maternel. Ces messieurs disent qu'il « est de notoriété publique, et nous nous en re- « posons sur leur foi, que non-seulement il a été « fermier-général, ainsi que le père du présenté; « mais qu'il est entré dans des affaires extraordi- « naires, dans les partis, dans les maltôtes. Il « s'est acquis, par-là, le nom de partisan et de « maltôtier. Vous sçavez, Messieurs, que cette « profession a été odieuse dans tous les siècles, « et que ceux qui l'exercent se sont attirés, de « tous tems, la haîne des peuples qui souffrent « et qui crient contre leurs exactions. Ces gens, « qui s'engraissent de leur sang, et qui profitent « de la misère publique, ont toujours été regar- « dés, si nous osons le dire, avec des yeux et des « sentimens un peu plus forts que ceux de l'indi- « gnation. En effet, nous lisons, dans l'écriture, « que les Juifs qui cherchoient à décrier, en « toute occasion, la conduite du sauveur du « monde, lui reprochoient, comme un crime, de « ce qu'il mangeoit avec les partisans (1) : ce qui « fait voir combien cette race a toujours été en

(1) Matt. 9. 12.

« horreur dans le Monde. Cet ayeul maternel « n'ayant point été réhabilité pour une dérogeance si criante, nous vous laissons à juger « quels sentimens vous devez avoir de ce mé-« morial. Nous ne pouvons vous taire que la « Cour et la ville de Paris; où les fermiers-géné-« raux sont fort accrédités, attendent avec im-« patience l'évènement de cette affaire, pour « nous louer ou nous blâmer, suivant le parti « que nous prendrons; et l'on se plaint déjà, par « avance, du peu de fermeté qui semble que « nous fassions paroître à maintenir l'honneur « du plus illustre de tous les Ordres du Monde « Chrétien.

« Si nous recevons au rang des chevaliers de « justice les enfans des fermiers-généraux, et des « gens d'affaires, notre Ordre ne sera plus, dans « la suite, qu'une congrégation où les trois rangs « seront confondus, ainsi que les jaloux de sa « gloire commencent à nous le reprocher. Si « nous ouvrons la porte à celui-ci, nous la ver-« rons, dans la suite, assiégée par une foule de « sujets de la même qualité, qui la forceront « enfin. Car ces heureux du siècle, dont les ri-« chesses sont immenses, et dont l'ambition égale « les richesses, ne trouvent nulle difficulté qu'ils « ne soyent en état de surmonter. Ils portent avec « eux leur recommandation; il n'y a aucune « puissance sur la terre qui soit capable de résis-« ter à leurs sollicitations vives et pressantes; et « qui pourroit leur refuser des grâces, eux qui

« ont en main tous les ressorts qui les peuvent « faire accorder ?

« Nous finissons cette lettre, Messieurs, que « nous nous apperçevons être déjà trop longue, « en vous faisant souvenir que l'honneur des « rangs dont notre Ordre est composé, souffre « également de l'entrée que les gens d'affaires y « veulent avoir. Les chevaliers, qui sont dans le « premier rang, sont mortifiés qu'on leur donne, « pour compagnons de noblesse, des personnes « dont la naissance a si peu d'éclat ; et nos frères « des deux autres rangs ne le sont pas moins de « voir qu'on veuille faire recevoir, dans un rang « supérieur, des sujets dont l'extraction est sou- « vent inférieure à la leur. Nous espérons donc, « Messieurs, que ce que nous avons l'honneur de « vous représenter, vous fera prendre des réso- « lutions dignes de vous et de nous ; puisque nous « conspirons unanimement, les uns et les autres, « à maintenir la pureté de la noblesse dans notre « Ordre : nous nous flattons que la liberté noble, « et en même-tems respectueuse, avec laquelle « vous informerez notre digne Grand-Maître de « ce qui s'est passé dans notre assemblée au sujet « de ce mémorial, sera approuvée de son Émi- « nence, et qu'elle produira l'effet que nous en « attendons ».

Dans la langue d'Italie, on n'est obligé que de fournir quatre quartiers ; mais il faut deux cents ans d'une noblesse reconnue pour chacun de ces quartiers : sçavoir, celle du père et de la mère,

celle de l'ayeul paternel et maternel; et il faut faire voir que ces quatre Maisons ont eu, chacune, depuis deux cents ans, la qualité de nobles. L'on n'exige pareillement le blason et les armes que de ces quatre familles, sans remonter, comme en France, jusqu'à la bisayeule. Il faut encore observer, à l'égard de la langue d'Italie, que, dans les Républiques de Gènes et de Lucques, et dans les États du grand-duc, le trafic et le commerce de banque ne déroge point comme dans les autres prieurés de la même langue, et dans toutes les autres langues de l'Ordre. On prétend que, sur cet article, on n'est pas plus scrupuleux à Rome, et dans tous les États du Pape, qu'à Gènes et à Florence: sur quoi on peut dire, que c'est faire des chevaliers d'une noblesse de bien bas aloi.

A l'égard des langues d'Arragon et de Castille, l'aspirant doit présenter, d'abord, les noms de ses quatre quartiers, c'est-à-dire, de son père et de sa mère, de son ayeul paternel, de son ayeule maternelle, et déclarer, par sa requête, de quels lieux ces quatre Maisons sont originaires: sur quoi le Chapître du prieuré, où il s'est adressé, dépêche secrettement des commissaires qui s'y transportent, pour informer si ces Maisons sont réputées nobles, et si elles ne descendent pas originairement de familles Juives ou Mahométanes. Si le rapport de ces commissaires secrets est favorable au présenté, on lui en donne d'autres pour faire des informations auprès des seigneurs

et des personnes les plus qualifiées de chaque canton; et ces commissaires ont coutume de surprendre, autant qu'ils peuvent, ceux qu'ils veulent interroger, afin qu'ils ne soyent pas prévenus. On se contente des dépositions de ces seigneurs et de ces gentilshommes, sans demander ni titres, ni contrats, comme on fait en France. Ainsi toute la preuve de noblesse, dans les prieurés des Espagnes, consiste en informations et en interrogations sur les quatre quartiers. On ajoute des visites dans les églises où sont les tombeaux, épitaphes, et autres marques d'honneur des ancêtres du présenté, et pour examiner si leurs armoiries sont conformes à celles du présenté. Car, outre la preuve authentique de la religion et de la noblesse du présenté, depuis la quatrième génération, on est encore obligé de présenter, sur une feuille de papier, un écu écartelé des quatre quartiers qui forment la preuve, c'est-à-dire, des quatre Maisons produites pour la preuve de noblesse.

Dans le royaume de Portugal, qui fait partie de la langue de Castille, il n'est pas nécessaire de faire les informations secrettes et préliminaires sur la qualité des Maisons des quatre quartiers; parce que, par un ancien usage que les rois de cette nation ont établi, on conserve, avec un grand soin, dans des registres publics, les noms de toutes les Maisons nobles du royaume; et, si les quatre quartiers dont le prétendant est descendu, ne s'y trouvent point insé-

rés, on ne passe point aux informations publiques.

Il n'y a point, dans l'Ordre de Malte, de langue et de nation où les preuves soyent plus rigoureuses, et se fassent avec plus d'exactitude que dans l'Allemagne. On n'y admet point pour chevaliers de justice, comme dans les autres langues, les enfans naturels, et les bâtards des souverains. Les enfans légitimes des premiers magistrats, et dont les Maisons sont reconnues pour nobles, en sont pareillement exclus; parce que leur noblesse est réputée noblesse civile, qui ne peut pas entrer dans un corps où l'on ne reçoit qu'une noblesse militaire de nom et d'armes; et l'usage de la langue d'Allemagne est d'exiger, pour la réception des chevaliers, les preuves de seize quartiers, et les mêmes preuves qu'on exige dans les nobles collèges de cette nation. Les gentilshommes, qui déposent comme témoins, affirment, par serment, que ces seize quartiers sont très-nobles; que la généalogie que le prétendant a présentée est très-fidelle, et prouvée par des tîtres authentiques; et que tous les quartiers produits sont de Maisons déjà reçues dans les assemblées des cercles, et capables d'entrer dans tous les collèges nobles. Il faut descendre d'un sang bien pur, et dont toutes les alliances soyent bien nobles, pour pouvoir faire preuve de ces seize quartiers. Cependant on est si rigoureux dans cette langue, qu'on ne laisseroit pas passer un seul quartier qui auroit été refusé dans quel-

que collège: c'est ce qui a fait dire que si quelque fils du Grand-Seigneur, après s'être converti, vouloit se faire recevoir chevalier dans la langue d'Allemagne, il ne pourroit pas y être reçu, tant par le défaut de légitimation, que par la difficulté de fournir les seize quartiers du côté des femmes.

Quand il ne manque rien aux preuves d'un chevalier, il peut être reçu, en trois tems, ou à trois âges différens. Il est reçu de *majorité* à seize ans, quoiqu'il ne soit obligé de se rendre à Malte qu'à vingt; et il paye, pour droit de passage, environ deux cent soixante écus d'or, valant cent sols en espèce. Secondement, on peut entrer *page* du Grand-Maître; on y est reçu dès l'âge de douze ans, et on en sort à quinze: le droit de passage pour ce jeune page, est à-peu-près le même que celui qu'on paye, quand on est reçu de majorité. Enfin, depuis environ un siècle, on fait des chevaliers de *minorité* et au berceau: usage très-récent, que la passion des pères et mères, pour l'avancement de leurs enfans, a rendu très-commun, et dont nous rapporterons très-succinctement l'occasion.

Dans le tems que la religion étoit en possession de l'isle de Rhodes, il y avoit, dans la ville de ce nom, un endroit appellé *Collachium,* ou le Cloître, quartier destiné pour le logement seul des religieux, et séparé des habitans séculiers. Dans le Chapître général, tenu à Malte en 1631, il fut résolu de construire un pareil cloître;

il falloit, pour l'exécution de ce dessein, un fonds de cent mille écus. L'argent manquant dans le trésor, on résolut, pour y suppléer, d'accorder cent dispenses pour recevoir, dans l'Ordre, cent jeunes enfans, à condition qu'ils donneroient, chacun, pour droit de passage, mille écus, sans compter d'autres menus-droits. Les cent dispenses furent bientôt remplies; mais le *Collachium* ne fut point bâti : l'argent, qui provint de ce prétexte, fut employé à d'autres besoins; et on a trouvé l'invention si commode, qu'au défaut d'un Chapître général, on a recours à l'autorité des Papes, qui, par des Brefs particuliers, permettent cette réception de minorité, à condition de payer, pour le droit de passage, trois cent trente-trois pistoles, au prix courant des pistoles d'Espagne. Ce droit de réception est appelé *droit de passage*, et tire son origine d'une somme d'argent qu'un jeune gentilhomme, qui vouloit aller prendre l'habit à Jérusalem ou à Rhodes, payoit au patron qui l'y conduisoit.

Telle est, à-peu-près, la forme qu'on observe dans la réception des chevaliers de justice, et dans les preuves qu'on exige de leur noblesse. A l'égard des frères chapelains ou conventuels, et des frères-servans d'armes, qui ne sont point assujettis à ces sortes de preuves, ils ne laissent pas d'être obligés de faire voir qu'ils sont issus de parens honnêtes gens, qui n'ont jamais servi, ni pratiqué aucun art vil et méchanique; et de plus que leurs pères et mères, leurs ayeuls pater-

nels et maternels, et eux-mêmes sont nés en légitime mariage. Les frères-servans, soit d'église ou d'armes, quoiqu'issus de parens roturiers, ne laissent pas, en qualité de religieux, de faire partie du corps de l'Ordre conjointement avec les chevaliers de justice; et ils sont appellés à l'élection du Grand-Maître, à laquelle ils contribuent de leurs suffrages. Les chapelains ont même l'avantage que c'est de leur corps qu'on tire l'évêque de Malte et le prieur de l'église de Saint-Jean, qui ont, après le Grand-Maître, ou en son absence, après son lieutenant, les premières places dans le Conseil. Mais ce sont les seuls de ces deux dernières classes, qui ayent part au gouvernement; et toute l'autorité est entre les mains des chevaliers de justice. C'est pour les en dédommager qu'on leur a assigné quelques commanderies auxquelles ils succèdent, tour-à-tour, selon leur rang, et l'antiquité de leur réception; outre qu'ils sont reçus et nourris, comme les chevaliers, dans les auberges de leur langue.

Il y a, à Malte, sept Palais qu'on nomme *Auberges*, où peuvent manger tous les religieux, soit chevaliers ou frères-servans, tant les profès que les novices des sept langues. Les commandeurs, qu'on suppose assez riches pour subsister des revenus de leurs commanderies, ne s'y présentent guères: chaque chef ou pilier de l'auberge, y occupe un appartement considérable. Le trésor de l'Ordre lui fournit une somme, soit

en argent, soit en grains ou en huile, pour les alimens des religieux de son auberge. Sa table particulière est servie avec une abondance qui se répand sur les tables voisines; mais, avec tout cela, les religieux feroient souvent mauvaise chère, si le pilier de l'auberge ne suppléoit, de ses propres fonds, à ce qu'il tire du trésor. Mais, comme ceux qui tiennent l'auberge ont droit à la première dignité vacante dans leur langue, chacun cherche, dans ses épargnes, ou dans la bourse de ses amis, de quoi soutenir, avec honneur, cette dépense. Si l'auberge est vacante par la mort, ou la promotion du pilier à une dignité supérieure, le plus ancien chevalier de la langue y entre en sa place. Il est indifférent s'il est commandeur ou simple chevalier; il suffit qu'il soit le plus ancien chevalier de sa langue; qu'il ne doive rien au trésor; et, en cas qu'il possède des biens de l'Ordre, qu'il ait fait ses améliorissemens, et le papier terrier; qu'il ait dix ans de résidence au couvent; enfin, qu'en vertu de son droit d'ancienneté, il ait requis la dignité vacante, qui, toute onéreuse qu'elle est, ne laisse pas d'être recherchée, parce qu'elle sert toujours de passage à un autre, qui, par ses revenus, dédommage amplement des frais qu'on a faits.

C'est ainsi que de jeunes chevaliers, après avoir fait leurs caravanes, pour parvenir plutôt à la commanderie, demandent à armer des galères. Quoique le trésor fasse toujours une partie

de la dépense de ces armemens, il en coûte encore à ces jeunes chevaliers des sommes assez considérables, pour mériter d'en être dédommagés par une commanderie de grâce, qu'ils reçoivent ordinairement de la libéralité des Grands-Maîtres.

Pour subvenir à tant de dépenses différentes, que l'Ordre est obligé de faire, soit pour la nourriture des chevaliers, l'entretien de l'hôpital, et les armemens par terre et par mer, on en tire les fonds des prises qu'on fait sur les infidèles, sur le droit de passage, sur le mortuaire et le vacant. On appelle *mortuaire* les effets d'un chevalier mort; et, s'il est commandeur, le revenu du reste de l'année, depuis son décès, jusqu'au premier jour de mai en suivant. Le *vacant* s'ouvre au profit de l'Ordre, et dure encore une année. Enfin le revenu le plus solide de l'Ordre consiste dans les responsions qu'on lève sur les prieurés, les bailliages et les commanderies : emplöis et dignités dont nous allons traiter chacun en particulier.

ARTICLE III.

Des Dignités, Prieurés, Bailliages et Commanderies attachées particulièrement aux Chevaliers de justice.

On a vû, dans l'histoire qui précède ce traité, que l'Ordre est partagé en huit langues : sçavoir,

Provence, Auvergne, France, Italie, Arragon, Angleterre, Allemagne et Castille. Chaque langue a une dignité particulière qui lui est attachée. La Provence possède celle du grand-commandeur. Le maréchal est tiré de celle d'Auvergne. La langue de France possède celle de grand-Hospitalier. L'amiral est pris dans celle d'Italie. Le drapier, qu'on appelle aujourd'hui grand-conservateur, est de la langue d'Arragon. Le turcopolier, ou le général de la cavalerie, étoit autrefois de la langue d'Angleterre; mais, depuis le changement de religion qui s'est fait dans ce royaume, le sénéchal du Grand-Maître est revêtu de ce titre. La langue d'Allemagne fournit le grand-bailli de l'Ordre, et la langue de Castille le grand-chancelier.

Dans la langue de Provence, il y a deux grands-prieurés, Saint-Gilles et Toulouse, avec le bailliage de Manosque. Il y a, dans le prieuré de Saint-Gilles, cinquante-quatre commanderies, et trente-cinq dans le grand-prieuré de Toulouse.

La langue d'Auvergne n'a qu'un grand-prieuré, qui en porte le nom avec le bailliage de Lyon, appellé anciennement le bailliage de Lureul : on trouve, dans ce prieuré, quarante commanderies de chevaliers, et huit de frères-servans.

La langue de France a trois grands-prieurés : le grand-prieuré de France, qui contient quarante-cinq commanderies; celui d'Aquitaine, qui en a soixante-cinq; et le grand-prieuré de Champagne, où il s'en trouve vingt-quatre.

Dans la même langue est encore le bailliage de la Morée, dont le titre est à Paris, à Saint-Jean de Latran, et la charge de grand-trésorier unie à la commanderie de Saint-Jean de Corbeil.

En Italie, le grand-prieur de Rome a, sous lui, dix-neuf commandeurs; le prieur de Lombardie, quarante-cinq; le prieur de Venise, vingt-sept; les prieurs de Barlette et de Capoue en ont ensemble vingt-cinq; le prieur de Messine, douze; le prieur de Pise, vingt-six; et les baillis de Sainte-Euphémie, de Saint-Étienne de Monopoli, de la Trinité de Venouse, et de Saint-Jean de Naples, sont compris dans la langue d'Italie.

L'Arragon, la Catalogne et la Navarre composent la langue d'Arragon. Le grand-prieur d'Arragon, appellé communément, dans l'histoire, le castellan d'Emposte, a, dans sa dépendance, vingt-neuf commanderies; le prieur de Catalogne, vingt-huit; et le prieur de Navarre, dix-sept; le bailliage de Majorque est de cette langue, dont le bailli de Capse, en Afrique, dépendoit pareillement. Mais la religion a perdu ce bailliage par la perte de Tripoli et de son territoire.

La langue d'Angleterre et d'Écosse comprenoit autrefois le prieuré d'Angleterre, ou de Saint-Jean de Londres, et celui d'Irlande: il y avoit, dans ces deux prieurés, trente-deux commanderies, outre le bailliage de l'Aigle.

Le grand-prieur d'Allemagne est prince du Saint-Empire, et demeure à Heitersheim. Il a, dans sa dépendance, tant dans la Haute que dans la Basse Allemagne, soixante-sept commanderies, sans compter les prieurés de Bohême et de Hongrie, et le bailliage de Sonneberg, à présent possédé en titres par des Luthériens.

La Castille, les royaumes de Léon et de Portugal, composent la langue que l'on nomme de Castille. Il y a vingt-sept commanderies sous les prieurés de Castille et de Léon; et celui de Portugal, appellé le prieuré de Crato, en a trente-une, sans compter le bailliage de la Bouëde. Le titre *in partibus* de bailli de Négrepont, est commun aux langues de Castille et d'Arragon; ainsi il se trouve actuellement près de cinq cents commanderies dans l'Ordre, sans compter les prieurés et les bailliages.

Les commanderies, et généralement tous les biens de cet Ordre, en quelque pays qu'ils soyent, appartiennent au corps de la religion. Anciennement ils étoient affermés à des receveurs et à des fermiers séculiers, qui payoient le prix de leurs baux au commun trésor; mais, par l'éloignement où étoit la ville de Jérusalem, et depuis l'isle de Rhodes, ces fermiers séculiers s'étant trouvés peu fidèles, on conféra la régie de ces biens aux grands-prieurs, chacun dans leur district. Ce qui n'étoit qu'une simple administration et un dépôt, devint bientôt, entre leurs mains, un titre de propriété; sous différens prétextes, et

souvent même sans prétexte, ils consumoient tous les revenus de la religion. Ce désordre obligea les Chapîtres-généraux, et, à leur défaut, le Conseil, d'avoir recours à un nouvel expédient; on commit un chevalier, dont on connoissoit la probité et le désintéressement, pour régir chaque terre ou chaque portion des biens de l'Ordre, qui étoient dans le même canton. Mais il n'avoit cette administration que pour autant de tems que le Conseil le trouvoit à propos. La religion le chargeoit quelquefois de l'éducation de quelques jeunes chevaliers novices; et il y avoit toujours, dans cette petite communauté, un frère chapelain pour dire la messe. Il leur étoit défendu de sortir des limites de leur maison sans la permission du chevalier supérieur; et ceux qu'on trouvoit en faute, étoient arrêtés et mis en prison. Ce supérieur, dans les anciens Titres, s'appelloit *précepteur,* et depuis *commandeur:* nom qui signifioit seulement que l'éducation de ces jeunes chevaliers, et le soin des biens de l'Ordre lui étoient recommandés. Il pouvoit prendre, sur ces revenus, une portion pour faire subsister sa communauté, et assister les pauvres de son canton; et il devoit envoyer, au commun trésor, tous les ans, une certaine somme, proportionnée aux revenus de la commanderie. Cette redevance fut appellée *responsion,* et l'usage en dure jusqu'à présent. Dans des tems de guerre, et selon les besoins de la religion, les Chapîtres-généraux ont droit d'aug-

menter ces responsions. Je ne sçais si ce fut dans la vûe d'en tirer encore de plus considérables, qu'on rompit ces petites communautés, dont je viens de parler, ou si, par un esprit de division, elles se dissipèrent d'elles-mêmes. Ce qui paroît de plus certain, c'est qu'on laissa l'administration d'une commanderie à un seul chevalier; et on le chargea, quelquefois, de payer des pensions qui tenoient lieu de la nourriture qu'il devoit fournir aux chevaliers qui demeuroient avec lui. Enfin, pour éviter les brigues et les cabales, qui, dans un corps militaire, pouvoient avoir des suites fâcheuses, on résolut de confier l'administration de ces commanderies aux chevaliers, selon leur rang d'ancienneté; mais, pour les tenir toujours dans la juste dépendance où ils doivent être de leurs supérieurs, on ne leur confie les commanderies qu'à tître de pure administration, pour un tems limité par le Conseil, *ad decem annos aut ampliùs, ad beneplacitum nostrum*, ainsi que portent les provisions émanées de la chancellerie de Malte: ce qui fait voir que ces sortes d'administrations étoient amovibles.

Des expressions si précises et si formelles, prouvent bien que les commanderies ne sont ni des tîtres, ni des bénéfices, mais de sîmples concessions, dont l'administrateur est comptable au commun trésor de l'Ordre, et amovible, soit en cas de malversation dans sa régie, ou de mauvaise conduite dans ses mœurs. Les statuts, *de prohibitionibus et pœnis*, disent formellement

que, si un chevalier est justement soupçonné d'un mauvais commerce avec une personne du sexe, et qu'après avoir été averti il continue dans ce désordre, aussitôt, et sans autre forme de procès, il soit dépossédé de sa commanderie, et de tout autre bien de l'Ordre. La même peine est prononcée, dans ce statut, contre les duellistes, les usuriers, ceux qui ont fait un faux serment, et contre les receveurs de l'Ordre, qui auroient prévariqué dans leur recette : *Statim, non expectatâ aliâ sententiâ, commendis, membris, et pensionibus privati censeantur, et sint.*

Mais aussi, par le même esprit de régularité et de justice, si un commandeur n'a point causé de scandale dans sa commanderie; s'il a eu soin des biens dont on lui a confié l'administration, comme feroit un bon père de famille; s'il a payé exactement les responsions, qui doivent revenir au commun trésor; s'il a entretenu et réédifié les églises et les bâtimens qui dépendent de sa commanderie; si, dans les termes prescrits par les statuts, il a fait faire le papier-terrier des terres qui relèvent de ces fiefs; enfin, si, selon l'esprit de son Ordre et ses propres obligations, il a eu grand soin des pauvres, la religion, comme une bonne mère, pour le récompenser de son exactitude, après cinq ans entiers d'une pareille administration, s'il vaque une commanderie plus considérable, lui permet, à son tour, et selon son ancienneté, de *l'émeutir,* c'est-à-dire, de la requérir.

Mais, au préalable, après les cinq ans qu'il a possédé sa première commanderie, il doit obtenir, de sa langue, des commissaires, qui font un procès-verbal du bon ordre dans lequel ils en ont trouvé les bâtimens et les biens : ce qui s'appelle, dans cet Ordre, avoir fait ses *améliorissemens;* et, si ce procès-verbal est reçu et approuvé à Malte, le commandeur peut parvenir à une plus riche commanderie. C'est à cette sage précaution que cet Ordre est redevable de la conservation de ses biens et de ses bâtimens : y ayant très-peu de commandeurs qui, dans l'espérance d'acquérir de plus grands biens, n'ayent un grand soin de ceux dont on leur a confié l'administration.

Outre les commanderies, les chevaliers, par leur ancienneté et par leur mérite, peuvent parvenir aux grandes dignités de l'Ordre. J'ai déjà parlé des grands-prieurs, qui sont les supérieurs de tous les religieux qui résident dans leur prieuré. Ils sont chargés de veiller sur leur conduite, et au bon gouvernement des biens de la religion ; ils président aux Chapîtres provinciaux : et, lorsqu'ils sont absens, ils doivent nommer un lieutenant, qui, en cette qualité, a le pas sur tous les chevaliers de la petite croix.

Il y a encore, dans l'Ordre, trois sortes de baillis, les conventuels, les capitulaires, et les baillis de grâce et *ad honores.*

Les baillis conventuels sont ainsi nommés, parce qu'ils doivent résider dans le couvent. Ils

sont choisis par les langues, dont ils sont les chefs et les *piliers* des Auberges. Ce sont les premiers chevaliers après le Grand-Maître; et, quoique cette dignité *s'émeutisse*, selon l'ancienneté de réception, cependant on n'y est pas si étroitement obligé, qu'il ne soit libre aux langues et au Conseil de choisir celui qui en paroît le plus digne.

Grand-commandeur.

Comme la langue de Provence est la première de la religion, elle en possède la première dignité, qui est celle de grand-commandeur. Ce bailli conventuel est le président né du commun trésor, et de la chambre des comptes. Il a la surintendance des magazins, de l'arsenal et de l'artillerie; il en nomme les officiers, qu'il fait agréer par le Grand-Maître et le Conseil, et il les prend dans quelle langue il lui plaît. Son autorité s'étend jusques dans l'église de Saint-Jean, dont il nomme plusieurs officiers; il a le même droit à l'infirmerie, et c'est lui qui choisit le petit-commandeur, dont la fonction est d'assister à la visite de la pharmacie de cet hôpital.

Grand-maréchal.

La dignité de grand-maréchal est la seconde de l'Ordre, attachée à la langue d'Auvergne, dont il est le chef et le pilier. Il commande militairement à tous les religieux, à la réserve des grands-croix, de leurs lieutenans et des chapelains. En tems de guerre, il confie le grand étendard de la religion au chevalier qu'il en juge le plus digne: il a droit de nommer le maître-écuyer; et, quand il se trouve sur mer, il com-



mande le général des galères, et même le grand-amiral.

Grand-Hospitalier.

Le soin des pauvres et des malades étant le premier objet de la fondation de l'Ordre, et comme la baze de cette religion, le trésor entretient, à Malte, un hôpital, dont la dépense monte, par an, à cinquante mille écus. Cet hôpital est de la jurisdiction du grand-Hospitalier, qui est le troisième bailli conventuel, et le chef et le pilier de la langue de France. Il présente, au Conseil, l'infirmier, qui doit toujours être un chevalier de justice, le prieur de l'infirmerie, et deux écrivains, toutes charges qui ne durent que deux ans: pour les autres emplois, ce seigneur y pourvoit de sa seule autorité.

Grand-amiral.

L'amiral est chef de la langue d'Italie, en l'absence du maréchal, et, en mer, il commande également aux soldats comme aux matelots: il nomme le prud'homme et l'écrivain de l'arsenal; et, lorsqu'il demande le généralat des galères, le Grand-Maître est obligé de le proposer au Conseil, qui l'admet ou le refuse, selon qu'il juge à propos.

Le turcopolier.

Avant l'introduction du schisme et de l'hérésie en Angleterre, Écosse et Irlande, le turcopolier étoit le chef de cette langue. Il avoit, en cette qualité, le commandement de la cavalerie et des gardes-marines; *turcopolle* signifioit anciennement, dans le Levant, un chevau-léger ou une espèce de dragon. Cette dignité ayant été éteinte par l'invasion que les hérétiques firent de tous

les biens que la religion possédoit dans ces isles, les fonctions de turcopolier ont été déférées, en partie, au sénéchal du Grand-Maître.

Le grand-bailli est chef de la langue d'Allemagne. Sa jurisdiction s'étend sur les fortifications de la Cité vieille, ancienne capitale de l'isle. Il a la même autorité sur le château du Goze : emploi dont les grands-baillis, dans le tems que l'Ordre règnoit à Rhodes, étoient en possession sur le château de Saint-Pierre dans la Carie, comme on le peut voir dans l'histoire. Le grand-bailli.

La dignité de chancelier est attachée au pilier de Castille, Léon et Portugal. Le chancelier présente le vice-chancelier au Conseil : il doit être présent aux bulles que l'on scelle avec le sceau ordinaire, et doit signer les originaux. Il est porté, par le statut trente-cinq *de bajulis*, qu'il doit sçavoir lire et écrire. Outre ces baillis conventuels, les chefs et les piliers de tout l'Ordre, on a admis, dans la même qualité, l'évêque de Malte et le prieur de l'église de Saint-Jean : dignités communes à toutes les langues, qui relèvent ces prélats du défaut de naissance, *à defectu natalium*, quoique tirés du corps et de la classe des chapelains, qui, par leur état, sont exclus de toutes les dignités de l'Ordre. Le grand-chancelier. Évêque de Malte et prieur de l'église.

Par l'acte d'inféodation que l'empereur Charles-Quint fit, en faveur de l'Ordre, des isles de Malte et du Goze, ce prince se réserva, pour lui et ses successeurs, rois de Sicile, la nomination à l'évêché ; et on convint que, dans le cas d'une 24 mars 1530.

vacance, l'Ordre seroit obligé de lui présenter, et à ses successeurs, rois de Sicile, trois religieux prêtres, dont il y en auroit un né dans les États de Sicile, et que ces princes seroient en droit de choisir celui des trois qui leur seroit le plus agréable.

Le prieur de l'église de Saint-Jean est censé comme le prélat et l'ordinaire de tous les religieux; il officie même pontificalement dans son église, et dans toutes celles de Malte, qui sont desservies par des chapelains de l'Ordre, et y précède l'évêque. Quand cette dignité est vacante, le Conseil permet aux chapelains de s'assembler, pour conférer sur l'élection de son successeur. On procède même à sa votation: on porte ensuite le scrutin au Conseil, qui, sans égard pour ceux qui ont eu le plus grand nombre de voix, dans l'assemblée des chapelains, décide, par les seuls suffrages, de cette dignité, qui donne, au prieur, comme à l'évêque, la première place, dans les Chapîtres, et dans les Conseils, en qualité de baillis conventuels.

De ces sept baillis conventuels, il y en devroit toujours résider dans le couvent au moins quatre; et même aucun d'eux ne peut s'absenter sans permission du Conseil complet. Pour obtenir cette permission, ils doivent avoir les deux tiers des suffrages; et, pendant leur absence, les langues, qui ne peuvent être sans ces chefs, pour les remplacer, leur nomment aussitôt des

lieutenans. Lorsqu'un de ces piliers se trouve général des galères, et qu'il va en mer, quoiqu'il soit absent pour le service de la religion, sa langue nomme pareillement son lieutenant, dont l'autorité finit sitôt que ce général rentre dans le port.

Quoique les baillis capitulaires ne soyent pas obligés, comme les baillis conventuels, à une résidence actuelle dans le couvent, cependant on ne peut tenir le Chapître-général sans ces grands-croix ou leurs lieutenans. Ils sont pareillement obligés d'assister à tous les Chapîtres provinciaux, ou, du moins, d'y envoyer, de leur part, un chevalier qui les représente. Cette seconde espèce de baillis ne peut passer à la dignité de baillis conventuels, par la raison que les uns doivent résider dans le couvent, et les autres dans le prieuré où est situé leur bailliage. De tous ces baillis capitulaires, il n'y avoit que le seul bailli de Brandebourg qui eût, comme les grands-prieurs, des commandeurs sous sa juridiction. Ce bailliage en comptoit autrefois treize qui en dépendoient : mais, depuis qu'il est tombé entre les mains des protestans, il y a eu six de ces commanderies éteintes par les Luthériens. Il en reste encore sept qui subsistent en titre : ce sont des protestans qui les possèdent. Ces commandeurs hérétiques ne laissent pas de porter la croix, et de prendre le nom de chevaliers : ils élisent, entr'eux, leur bailli, qui nomme à ces commanderies. Plusieurs de ces prétendus

commandeurs ont demandé aux Grands-Maîtres, d'être reçus, à Malte et sur les galères de la religion, pour faire leurs caravanes; mais la différence dans le culte n'a pas permis de les admettre dans une société catholique. Quelques-uns, n'ayant pu obtenir de combattre sous les Enseignes de la religion, par un principe de conscience, ont été faire leurs caravanes, en Hongrie, contre les Turcs, quand la guerre étoit ouverte en ces pays-là. On rapporte que, par le même motif, ils ont, quelquefois, envoyé à Malte des sommes considérables, par forme de responsions; mais on n'a point eu d'égard à ces démarches apparentes de soumission et d'attachement pour le corps de l'Ordre; et le tître de bailli de Brandebourg est *émeuti* dans la langue d'Allemagne, comme beaucoup d'autres bailliages capitulaires le sont dans les autres langues de l'Ordre ; quoique les biens et les revenus soyent à présent possédés par les infidèles ou par des protestans. Toutes ces dignités étoient, autrefois, communes indistinctement à toutes les langues, et ne duroient que d'un Chapître-général au plus prochain; c'étoit ce Chapître qui les conféroit aux plus dignes. Mais, depuis la fin du quatorzième siècle, elles ne furent plus conférées que dans les langues auxquelles elles furent attachées. Les chevaliers, qui en sont pourvus, portent, sur la poitrine, la grande-croix octogone de toile blanche, et précèdent les

chevaliers de la petite croix, quand même ils seroient leurs anciens de réception.

Les Chapîtres-généraux accordoient, quelquefois, cette distinction honorable à de simples chevaliers, qui, par leur valeur, s'étoient distingués contre les infidèles, et qui avoient rendu des services considérables à la religion : on les appelloit baillis de grâce. Au défaut d'un Chapître-général, le Grand-Maître et le Conseil se maintinrent long-tems en possession de nommer des baillis *ad honores;* mais, pour éluder des recommandations pressantes, qui leur venoient continuellement de la part des souverains de la Chrétienté, en faveur des chevaliers nés leurs sujets, mais qui n'étoient pas souvent le plus estimés dans la religion; le Grand-Maître et le Conseil se dépouillèrent, eux-mêmes, de ce droit. On croyoit, par cette sage précaution, avoir coupé pied à l'ambition de ces chevaliers; mais ceux qui étoient agités de cette passion vive et inquiète, se servoient de la même recommandation auprès des Papes, qui, se considérant, avec justice, comme les premiers supérieurs de tous les Ordres religieux, suppléoient, par leur autorité, à l'absence et au défaut du Chapître-général. Il est vrai que les simples chevaliers ou les commandeurs qui, par des Brefs des Papes, se font nommer baillis de grâce, quand il s'agit des commanderies et des dignités vacantes, n'acquièrent pas, dans les promotions,

le droit de précéder les chevaliers qui sont leurs anciens de réception ; ensorte qu'il ne leur reste, de la protection des princes qu'ils employent, que le droit de porter la grande-croix ; l'entrée dans le Chapître et dans le Conseil, quand ils sont à Malte, et la préséance sur les chevaliers, leurs anciens, dans des assemblées et dans les jours de cérémonie : tous vains honneurs, pour la plûpart, et de pure représentation.

ARTICLE IV.

Du Chapître-général, et des différens Conseils de l'Ordre.

Ce qu'on appelle aujourd'hui l'Ordre de Malte est une noble République, dont le gouvernement, semblable, en partie, à celui de Venise, tient plus de l'aristocratique que de tout autre. Le Grand-Maître, comme un autre doge, en est le chef ; mais la suprême autorité réside dans le Chapître-général : tribunal établi, dès l'origine de cet Ordre, pour décider des armemens, et pour remédier aux abus publics et particuliers. On y traite de toutes les affaires ecclésiastiques, civiles et militaires ; on casse et on réforme d'anciens statuts, dont l'observance n'est plus convenable ; et on en fait de nouveaux qui subsistent, sans appel, jusqu'au prochain Chapître.

Anciennement ces célèbres assemblées se fai-

soient régulièrement tous les cinq ans : quelquefois même, selon la nécessité des affaires, on les convoquoit tous les trois ans : mais, dans la suite, on ne les assembla plus que tous les dix ans; et, depuis cent ans, au grand détriment de la discipline régulière et militaire, on n'en a plus tenu aucun. Mais comme il peut arriver, et qu'il est à souhaiter, que le zèle des chevaliers, et la prudence des Grands-Maîtres en fassent revivre la pratique, nous ne laisserons pas de marquer ici de quelles personnes ces grandes assemblées étoient composées, et la forme qu'on y observoit, d'autant plus que les mêmes dignités, au défaut du Chapître-général, ont droit d'entrer dans les Conseils.

Quand tous les chapelains étoient arrivés, des différentes provinces de la Chrétienté, dans la maison chef-d'Ordre, et soit à Jérusalem, à Rhodes ou à Malte, le Grand-Maître, au jour désigné pour l'ouverture du Chapître, après avoir entendu une messe solemnelle du Saint-Esprit, entroit dans la salle destinée pour cette assemblée : il prenoit sa place sous un dais, et sur un trône élevé de trois marches; et les capitulans, revêtus de dignités, au nombre de cinquante-quatre, se plaçoient des deux côtés; sçavoir :

1. L'évêque.
2. Le prieur de l'église.
3. Le grand-commandeur.
4. Le maréchal.
5. L'hospitalier.
6. L'amiral.
7. Le grand-conservateur.
8. Le grand-bailli.
9. Le grand-chancelier.
10. Le grand-prieur de Saint-Gilles.

11. Le grand-prieur d'Auvergne.
12. Le grand-prieur de France.
13. Le grand-prieur d'Aquitaine.
14. Le grand-prieur de Champagne.
15. Le grand-prieur de Toulouse.
16. Le grand-prieur de Rome.
17. Le grand-prieur de Lombardie.
18. Le grand-prieur de Venise.
19. Le grand-prieur de Pise.
20. Le grand-prieur de Barlette.
21. Le grand-prieur de Messine.
22. Le grand-prieur de Capoue.
23. Le castellan d'Emposte, ou grand-prieur d'Arragon.
24. Le grand-prieur de Crato ou de Portugal.
25. Le grand-prieur d'Angleterre.
26. Le grand-prieur de Navarre.
27. Le grand-prieur d'Allemagne.
28. Le grand-prieur d'Irlande.
29. Le grand-prieur de Bohême.
30. Le grand-prieur de Hongrie.
31. Le bailli de Sainte-Euphémie.
32. Le grand-prieur de Catalogne.
33. Le bailli de Négrepont.
34. Le bailli de la Morée.
35. Le bailli de Venouse.
36. Le bailli de Saint-Étienne.
37. Le bailli de Majorque.
38. Le bailli de Saint-Jean de Naples.
39. Le bailli de Lyon.
40. Le bailli de Manosque.
41. Le bailli de Brandebourg.
42. Le bailli de Capse.
43. Le bailli de Lora.
44. Le bailli de Laigle.
45. Le bailli de Lango et de Leza.
46. Le bailli du Saint-Sépulcre.
47. Le bailli de Crémone.
48. Le grand-trésorier.
49. Le bailli de Neuvillas.
50. Le bailli d'Acre.
51. Le bailli de la Rocella.
52. Le bailli d'Arménie.

53. Le bailli de Carlostad. 54. Le bailli de Saint-Sébastien.

Le second jour de l'assemblée du Chapître, tous les capitulans élisent, à la pluralité des voix, trois commandeurs de trois langues ou de trois nations différentes, pour examiner les procurations de ceux qui représentent les langues, les prieurés, les prieurs et les baillis absens; et, après cet examen de leurs pouvoirs, on les admet à donner leurs suffrages: ou, si ces pouvoirs ne sont pas en bonne forme, ils sont exclus de l'assemblée. Quand le nombre des capitulans est fixé, chacun, à son tour et selon son rang et celui de sa langue, pour marque d'une parfaite désappropriation, présente une bourse avec cinq pièces d'argent. Le maréchal de l'Ordre, par le même esprit, remet le grand étendard, et les hauts officiers les marques de leur dignité, qu'ils ne reprennent que par une nouvelle concession du Chapître: usage établi de tems immémorial dans cet Ordre, et qu'on ne peut trop estimer, supposé qu'il ne soit pas dégénéré en pure cérémonie.

On nomme, en même-tems, trois commissaires de trois différentes nations, pour recevoir, pendant les trois premiers jours, les requêtes qui sont ensuite expédiées ou rejettées par le Chapître-général; et, comme le grand nombre des capitulans qui le composent, dans l'examen de chaque matière, pourroient consommer trop de tems, on en renvoye la décision à un comité

composé de seize capitulans, tous commandeurs.

Les sept langues, à la pluralité des voix, en nomment chacune deux; et le Chapître en choisit deux autres pour représenter la langue d'Angleterre. Les seize commissaires, étant élus, prêtent serment entre les mains du Grand-Maître, lequel, avec le reste des capitulans, promet réciproquement, avec serment, d'accepter et de ratifier tout ce qui sera arrêté et défini par les seize.

Le comité se retire à part, pour délibérer sur les affaires qu'on a rapportées au Chapître. Mais, de peur que ces seize commandeurs ne soyent pas entièrement instruits des véritables intérêts de l'Ordre; et peut-être aussi de peur qu'ils ne forment des résolutions contraires à ceux du Grand-Maître, son procureur, le vice-chancelier et le secrétaire du trésor, sont admis dans cette assemblée particulière, mais sans droit de suffrages. Les seize seuls règlent, statuent et définissent, souverainement et sans appel, toutes les matières dont le Chapître leur a renvoyé le jugement; et, comme ces grandes assemblées ne doivent pas durer plus de quinze jours, s'il reste quelques affaires sur lesquelles on n'ait pas eu le tems de prononcer, on les remet à de nouveaux commissaires, qui prennent le nom de *Conseil des rétentions*.

Outre ce Conseil provisoire et passager, au défaut du Chapître-général, il y a toujours à

Malte quatre Conseils : le Conseil ordinaire, le complet, le secret, et le criminel.

Le Conseil ordinaire est composé du Grand-Maître, des baillis conventuels, de tous les grands-croix qui se trouvent à Malte, des procureurs des langues, et du plus ancien chevalier, pour celle d'Angleterre. C'est dans ce Conseil qu'on décide les contestations qui naissent au sujet des réceptions, pensions, commanderies, dignités et autres matières qui résultent des bulles émanées de l'Ordre.

Le Conseil complet ne diffère du Conseil ordinaire, qu'en ce qu'on y ajoute, pour chaque langue, deux anciens chevaliers, qui, pour y entrer, doivent avoir, au moins, cinq ans de résidence au couvent. C'est à ce Conseil complet qu'on appelle des sentences du Conseil ordinaire, et des sentences du Conseil criminel. Il n'y a pas long-tems qu'on a introduit l'usage d'appel à Rome, où, au défaut d'un Chapître-général, on porte insensiblement toutes les affaires. C'est de la Cour de Rome que viennent les dispenses, les chevaliers de minorité, les chevaliers de grâce, les baillis et les grands-croix de grâce; et il est à craindre, qu'à force de répandre des grâces sur des particuliers, on ne ruine, à la fin, le corps entier de la religion.

C'est dans le Conseil secret qu'on traite des affaires d'État, et des cas extraordinaires et imprévus, qui demandent une prompte délibération. Quand il y a quelque plainte grave contre

un chevalier ou contre un religieux, c'est dans le Conseil criminel que cela se traite. Le Grand-Maître, ou son lieutenant, préside dans tous ces Conseils; il n'y a que lui qui ait droit de proposer les matières qu'on y doit agiter. Quand on recueille les suffrages, il a deux balotes; et, dans l'égalité des voix, la sienne forme la décision.

Il y a encore un autre Conseil, appellé communément la chambre du trésor. Le grand-commandeur, chef de la langue de Provence, en est le président né. Pour subvenir aux frais immenses que l'Ordre est obligé de faire, on en prend les fonds sur les responsions qu'on tire des prieurés, bailliages, commanderies, sur le droit de passage, et sur les mortuaires et les vacans. On appelle *mortuaire* le revenu du reste de l'année d'une commanderie, depuis le jour du décès du commandeur, jusqu'au jour de mai en suivant; et on appelle le *vacant* le revenu de l'année entière, qui commence à ce premier jour de mai, et finit, l'année suivante, à pareil jour. On comprend encore, dans les revenus casuels de l'Ordre, les prises que la religion fait sur les infidèles. Tous ces fonds différens sont administrés par la chambre du trésor, qui ne se peut assembler sans le grand-commandeur ou son lieutenant; et, si le grand-commandeur ou son lieutenant n'étoient pas contens de ce qui se traite dans ce tribunal, il suffit qu'ils se retirent de la chambre pour rompre la séance.

Le grand-commandeur a, pour collègues, deux

procureurs du trésor, qui sont toujours pris parmi les grands-croix. Le Grand-Maître et le Conseil les change tous les deux ans, mais non pas tous deux à-la-fois, afin qu'il en reste un toujours instruit des affaires et des intérêts de l'Ordre. Le Grand-Maître, par rapport à l'intérêt qu'il peut avoir à la dispensation des revenus de l'Ordre, tient un procureur dans cette chambre qui y a son suffrage; lorsqu'il l'a nommé, il en donne part au Conseil.

Ce procureur, par rapport à la dignité de celui qu'il représente, précède, dans ce Conseil, le conservateur conventuel et les auditeurs des comptes. La chambre peut donner des assignations jusqu'à la valeur de cinq cents écus; mais, lorsqu'il s'agit d'une somme plus considérable, il faut avoir recours au Conseil qui en fait faire l'expédition en chancellerie.

Le grand-trésorier, ou son lieutenant, a droit d'assister aux comptes qui se rendent au commun trésor. Anciennement ce trésorier étoit compris au nombre des baillis conventuels; et il avoit, en dépôt, la caisse de la religion; mais cette fonction ayant été transportée au conservateur conventuel, et le bailliage ayant été attaché à la langue d'Allemagne, la grande-trésorerie est demeurée au bailliage capitulaire, attribué à la langue de France.

Les langues, tous les deux ans, nomment chacune un chevalier, qui peut être auditeur des comptes: ils doivent être confirmés par le Con-

seil ordinaire dans lequel ils prêtent serment. Ils prennent places selon le rang des langues qu'ils représentent; leur fonction est de se rendre à la chambre, toutes les fois qu'ils y sont appellés, pour être présens aux comptes que rendent les receveurs, et tous ceux qui sont chargés de l'administration des biens de l'Ordre.

En traitant des baillis conventuels, nous avons parlé du grand-conservateur. Anciennement son ministère duroit d'un Chapître-général à un autre; mais, depuis que ces assemblées paroissent supprimées, le Conseil complet le change tous les trois ans; on le prend, tour-à-tour, dans toutes les langues; ses fonctions doivent cesser pendant l'assemblée d'un Chapître-général; et, pendant la vacance du magistère, elles sont suspendues.

La charge de secrétaire du trésor est d'un grand détail: c'est lui qui arrête et qui finit les comptes en présence des deux auditeurs. Il donne et paye toutes les lettres de change; et, comme toutes les affaires du trésor passent par ses mains, on ne le change guères sans de pressantes raisons.

Avant que les dignités conventuelles et capitulaires fûssent partagées entre les langues, les Chapîtres-généraux, sans égard pour la nation, en disposoient en faveur des meilleurs sujets de l'Ordre. Mais, depuis l'an 1466, elles ont été attachées, en particulier à chaque langue : et les piliers ou baillis conventuels, dont nous venons

de parler, quand ils ne sont pas remplis, sont en droit de réclamer les premières dignités qui vaquent. Ainsi, dans la langue de Provence, le grand-commandeur peut requérir, ou le grand-prieuré de Saint-Gilles, ou le grand-prieuré de Toulouse, ou le bailliage de Manosque. Dans la langue d'Auvergne, le grand-maréchal a droit sur le grand-prieuré de ce nom, ou sur le bailliage de Lyon; mais, lorsqu'il est une fois pourvu d'un de ces titres, il ne peut plus en opter un autre.

Dans la langue de France, quoique les commanderies qui en dépendent, soyent particulièrement attachées à chaque prieuré, cependant les grandes dignités, affectées à cette langue, sont communes entre tous les chevaliers des trois prieurés de la même langue. Ainsi, indépendamment des prieurés, c'est l'ancienneté seule qui décide entre les chevaliers de la langue de France, des trois grands-prieurés, France, Aquitaine et Champagne, du bailliage de la Morée, dont la résidence est fixée dans Paris, à Saint-Jean de Latran, et de la trésorerie, que l'on a unie au prieuré de Corbeil.

Dans la langue d'Italie, les dignités et les commanderies sont communes.

Dans la langue d'Arragon, composée des chevaliers de ce royaume, de Catalogne et de Navarre, si le grand-conservateur est Arragonnois ou Valencien, il a droit sur la châtellenie d'Emposte, autrement dite le grand-prieuré d'Arragon.

Le bailliage de Majorque est commun entre les Majorquins et les Catalans; le bailliage de Capse est commun aux Arragonnois et aux Valenciens : on passe de ce bailliage à la châtellenie d'Emposte.

Le bailliage de Négrepont, à présent *in partibus*, possédé par les Turcs, est alternatif, pour son tître, entre les langues d'Arragon et de Castille; on peut les quitter pour prendre l'Auberge; et on en peut aussi sortir par *l'émeutition* du même bailliage.

La dignité de grand-bailli est commune entre les chevaliers d'Allemagne, et ceux du royaume de Bohême. Il donne droit sur le grand-prieuré d'Allemagne, plus ancien, dans l'Ordre, que le grand-bailli.

Le chancelier peut devenir grand-prieur de Castille; et, quand il est revêtu de cette dignité, il devient grand-d'Espagne. Il y a, en Portugal, le grand-prieuré de Crato; mais le grand-chancelier ne peut l'*émeutir* pour ne se pas commettre avec le roi de Portugal, qui prétend que le droit de patronage de cette dignité appartient à sa couronne.

Le grand-prieuré de Hongrie, anciennement, pouvoit être *émeuti* par le grand-commandeur, pilier de la langue de Provence; et, ensuite, le même droit fut acquis à l'amiral, pilier de la langue d'Italie. Mais, à présent, par l'abdication des Italiens, faite en 1603, cette dignité est tombée dans la langue d'Allemagne, et est commune

aux chevaliers de cette nation, et à ceux de Bohême. Quoique les derniers empereurs d'Allemagne ayent reconquis, sur les infidèles, la meilleure partie de la Hongrie, cependant, l'Ordre n'a pû encore rentrer dans les prieurés et les commanderies de ce royaume, quelques soins que s'en fût donné, pendant son vivant, le cardinal Colonits, ancien chevalier de Malte. Les commanderies de Dace, dépendantes du grand-prieuré de Hongrie, sont absolument perdues.

Quoique les provinces de Transylvanie, de Valachie, et de Moldavie composâssent autrefois l'ancienne Dace; cependant, dans l'Ordre de Saint-Jean, on donnoit ce nom de Dace, dans le langage du moyen âge, aux royaumes de Danemarck, Suède et Norvège. On peut voir, dans l'histoire qui précède ce discours, que le Grand-Maître Dieudonné de Gozon, écrivit, pendant son magistère, dans ces provinces, pour en faire venir les responsions, et, qu'en l'année 1464, on y envoya des visiteurs pour y conserver la discipline régulière et militaire.

ARTICLE V.

Des charges et des emplois qui se trouvent dans l'Ordre.

Le Grand-Maître est en droit de se choisir un lieutenant; et, après l'avoir nommé, il en donne part au Conseil; mais, sans avoir besoin de son

consentement et de son approbation. Ce prince nomme pareillement le sénéchal de sa maison ; et le titulaire, quand il est muni d'un Bref du Pape, possède cette charge à vie.

Le vice-chancelier, présenté par le grand-chancelier.
Le secrétaire du trésor, nommé par le Grand-Maître.
Le maître-écuyer, à la nomination du grand-maréchal.
} Nommés par le Conseil complet, à vie.

Le Grand-Maître nomme les officiers suivans.

Le cavalerizze, ou grand-écuyer.
Le receveur des revenus du Grand-Maître.
Le maître-d'hôtel.
Le procureur du Grand-Maître, au trésor.
Le chambrier major.
Le sous-maître d'hôtel.
Le sous-cavalerizze, ou premier-écuyer.
Le fauconnier.
Le capitaine des gardes.
Trois auditeurs.
L'aumônier et quatre chapelains.
Quatre chambriers.
Quatre secrétaires, pour les langues Latine, Française, Italienne et Espagnole.
Le secrétaire, ou intendant des biens de la principauté.
Le crédencier.
Le garde-manger.
Le garde-robes.

Les Conseillers du Conseil complet.

Quatorze conseillers, tirés des sept langues. Sept auditeurs des comptes du trésor.	A la nomination des langues, et approuvés par le Conseil.

Deux procureurs du trésor, grands-croix.

A la nomination du Grand-Maître, et approuvés par le Conseil.

Le conservateur conventuel, dont nous avons parlé en traitant des baillis conventuels.

Un prud'homme du conservateur. A la nomination du Grand-Maître et du Conseil.

Un castellan de la castellenie : cette charge commence le 1er mai, et dure deux ans.

Deux procureurs des prisonniers, pauvres, veuves et orphelins, l'un chevalier, et l'autre prêtre-chapelain, ou prêtre d'obédience.

Le protecteur du monastère de Sainte-Ursule.	grand-croix.
Deux prud'hommes, ou contrôleurs de l'église.	1 grand-croix. 1 chevalier.
Trois commissaires des pauvres mendians.	grands-croix.
Deux commissaires des aumônes,	1 grand-croix. 1 chevalier.
Deux commissaires des pauvres femmes malades.	chevaliers.
Deux protecteurs des catéchumènes et des néophytes.	1 grand-croix. 1 chevalier.

Trois commissaires de la rédemption, au choix du Grand-Maître.	1 grand-croix. 2 chevaliers.

L'infirmier, un chevalier de la langue de France, à la présentation du grand-Hospitalier.

Le prieur et le sous-prieur de l'infirmerie. L'écrivain. L'armoirier.	Présentés par le grand-Hospitalier, et approuvés par le Grand-Maître et le Conseil.

Deux prud'hommes, ou contrôleurs de l'infirmerie, deux chevaliers nommés par le Grand-Maître, et approuvés par le Conseil.

Quatre commissaires des guerres et des fortifications, quatre grands-croix des quatre nations, France, Espagne, Italie et Allemagne.

Quatre commissaires de la congrégation des galères.	4 chevaliers des quatre nations.
Deux commissaires pour la répartition des caravanes.	2 grands-croix.
Quatre commissaires des armées.	3 grands-croix. 1 chevalier.
Un président et quatre commissaires de la congrégation des vaisseaux des quatre nations.	1 grand-croix. 4 chevaliers.
Deux commissaires de la caisse des pavillons.	1 grand-croix. 1 chevalier.
Trois commissaires des novices de différentes nations.	1 grand-croix. 2 chevaliers.
eux commissaires des dépouilles.	2 chevaliers.
Deux commissaires de la prison des esclaves.	2 chevaliers.

Le commandant de la prison des esclaves, frère-servant, à la nomination du Grand-Maître.

Deux commissaires de la monnoye.	2 grands-croix.

Quatre commissaires de la noblesse.	4 chevaliers, des quatre nations.
Trois commissaires des accords.	3 chevaliers.
Le commandeur des greniers.	1 chevalier, à la présentation du grand-commandeur.
Deux prud'hommes, ou contrôleurs des greniers.	2 chevaliers.
Deux commissaires des maisons.	2 chevaliers.
Deux commissaires de la santé.	2 chevaliers; mais, lorsqu'il y a soupçon d'infection, on leur joint quatre grands-croix.
Le commandeur de l'artillerie.	1 chevalier, à la nomination du grand-commandeur.
Deux prud'hommes de l'artillerie.	2 chevaliers.
Deux commissaires des soldats.	2 chevaliers, nommés par le Grand-Maître.

Le fiscal. Il est ordinairement frère d'obédience.

Le sous-maître écuyer, frère-servant, nommé par le Grand-Maître, mais qui en donne part au Conseil.

Le portier de la Valette, frère-servant, à la nomination du Grand-Maître.

Le commandant de l'arsenal, chevalier, à la nomination du grand-commandeur.

Le prud'homme de l'arsenal, chevalier, à la présentation de l'amiral.

Sacristain. Chandelier de l'église de Saint-Jean. Campanier.	Frères-chapelains, à la nomination du grand-commandeur.

Le général des galères. Il choisit le capitaine de la capitane, et le présente au Conseil.

Autant de capitaines et de patrons que de galères.

Le revéditeur des galères.

Le commandant des vaisseaux.

Autant de capitaines que de vaisseaux, et plusieurs officiers subalternes.

Le provéditeur des vaisseaux.

LES GOUVERNEURS.

Du Goze. Saint-Ange. Saint-Elme. Riccasoli. Du Bourg. De l'isle de la Sangle. Le capitaine la Valette. Les sept capitaines des casals, ou villages de la campagne. Le capitaine du Bosquet, frère-servant.	A la nomination du Grand-Maître.
Les trois juges, D'appel, Du criminel, Du civil.	Jurisconsultes et docteurs-ès-lois, nommés par le Conseil.

HORS DU COUVENT.

Quatre ambassadeurs ordinaires de la religion,

A Rome. A Vienne. Paris. Madrid.	Les ambassadeurs de France et d'Espagne sont toujours grands-croix. Celui de Rome est souvent de la petite-croix; leur charge dure trois ans; mais on les continue souvent.

Il y a, dans tous les prieurés de la religion, des receveurs, que le trésor présente au Conseil: leur fonction dure trois ans; on les continue quelquefois, et ils peuvent être grands-croix.

Pareillement il y a, dans tous les prieurés, des procureurs, à la présentation du trésor, et dont les fonctions durent trois ans.

La monnoye se bat au coin et aux armes du Grand-Maître régnant.

Le Grand-Maître dom Raymond Perellos de Roccafull, est le premier qui a pris des gardes; cette compagnie est de cent cinquante hommes, et monte la garde au Palais, et aux deux portes de la Cité de la Valette.

On doit supposer que le Grand-Maître est le premier collateur-général de toutes les charges dont on vient de parler, et dont on n'a point désigné le collateur particulier; mais ce prince est obligé de proposer sa nomination au Conseil, qui est en droit de l'admettre, ou de la rejetter.

Telles sont, à peu-près, les dignités et les charges de cet Ordre, dont celle de Grand-Maître est la première, et le comble des honneurs où un chevalier de justice peut parvenir; et, pour en donner une connoissance distincte, nous allons expliquer la forme qui s'observe dans son élection, ses qualités, ses droits, ses prérogatives, et d'où il tire ses forces et ses revenus.

ARTICLE VI.

De l'élection du Grand-Maître.

Sitôt que le Grand-Maître est mort, le Conseil fait rompre son sceau; et, afin que la religion ne demeure pas sans chef, on élit le lieutenant du magistère, qui, conjointement avec le Conseil, prend soin du gouvernement, sans cependant pouvoir faire aucune grâce, ni toucher aux revenus de la grande-maîtrise.

Le second jour, on expose le corps du défunt dans la grande salle du Palais, sur un catafalque, ayant, à sa droite, une armure complette, posée sur une table couverte d'un tapis de drap noir. On l'enterre, sur le soir, avec les solemnités requises; la fonction de conservateur conventuel est suspendue, pendant la vacance du magistère. On nomme, le même jour, trois chevaliers de différentes nations, pour recevoir ce qui est dû au trésor par les religieux qui prétendent donner leurs suffrages dans l'élection. On fait, ensuite, une liste de tous ceux qui peuvent être vocaux dans l'élection, et on l'affiche publiquement à la porte de l'église de Saint-Jean: on affiche pareillement les noms de tous ceux qui, étant débiteurs, sont exclus de l'élection, pour cette fois

Pour avoir voix dans l'élection du Grand-Maître, il faut être reçu de justice; avoir au moins dix-huit ans, trois ans de résidence dans le cou-

vent, avoir fait trois caravanes, et ne devoir, au plus, au commun trésor, que la somme de dix écus. Quoique les frères chapelains, pourvû qu'ils soyent prêtres, et les frères-servans d'armes, soyent admis à donner leurs suffrages, chacun dans la langue dans laquelle ils ont été reçus; cependant ils n'en ont pas plus de part, ensuite, dans le gouvernement. Les Maltois, qui, par une dispense particulière des Papes, ont été reçus dans quelques langues, ne sont point admis à donner leurs suffrages dans l'élection, et bien moins d'y concourir: apparemment qu'on leur a donné cette exclusion générale, pour prévenir la tentation, que pourroit avoir un Grand-Maître maltois, de perpétuer la souveraineté de l'isle de Malte parmi ceux de sa nation.

Le troisième jour, après le décès du Grand-Maître, est toujours destiné pour procéder à l'élection de son successeur; et on ne diffère point plus long-tems un choix de cette importance, non-seulement pour couper pied aux brigues et aux cabales; mais aussi pour éviter certaines prétentions de la Cour de Rome, où c'est une maxime que, tant que la vacance est ouverte, le Pape a le droit de prévention à la nomination des Grands-Maîtres; ainsi le troisième jour, après qu'on a célébré solemnellement une messe du Saint-Esprit dans l'église de Saint-Jean, tout le couvent s'y rassemble. Chaque langue, des sept qui composent le corps de la religion, se retire

dans sa chapelle, excepté celle d'où le lieutenant du magistère a été tiré, et qui prend sa place dans la nef de l'église. Ces sept langues doivent, chacune, choisir parmi ces chevaliers trois électeurs, auxquels elles remettent le droit d'élection : ce qui compose, d'abord, le nombre de vingt-un électeurs (1).

Les religieux, enfermés dans leur chapelle, écrivent tour-à-tour, selon leur rang d'ancienneté, le nom du chevalier de leur langue, qu'ils nomment pour être le premier des trois électeurs qu'ils doivent fournir. Pour certifier leur élection, ils sont obligés de mettre leur nom propre au bas de leur bulletin ; et ils le ferment, ensuite, avec le sceau de la langue.

(1) Dans l'élection du doge de Venise, tous les nobles qui ont trente ans passés, étant assemblés dans le Palais de Saint-Marc, l'on met, dans une urne, autant de boules qu'il y a de gentils-hommes présens, trente desquelles sont dorées ; ceux à qui le sort les donne, en mettent, devant la seigneurie, neuf dorées parmi les vingt-quatre blanches, et les neuf gentilshommes, à qui elles viennent, sont électeurs de quarante autres, tous de familles différentes ; mais parmi lesquelles il leur est permis de se comprendre eux-mêmes. Le sort les réduit à douze ; ces douze en élisent vingt-cinq, le premier, trois, et les autres chacun deux. Ces vingt-cinq, tirant au sort comme les précédens, se réduisent à neuf, qui en nomment quarante-cinq, chacun cinq ; les quarante-cinq reviennent à onze par le sort, et ceux-ci en élisent enfin quarante-un, qui sont les derniers électeurs du doge, quand ils sont confirmés par le grand-Conseil ; car, quand ils ne le sont pas, il en faut revenir à un autre quarante-un.

Lorsque tous les vocaux d'une langue ont donné leurs suffrages de cette manière, les procureurs de la langue prennent tous les billets; et, en les comptant, en présence de toute la langue, on vérifie si leur nombre répond à celui des vocaux; et, s'il ne se rapportoit point, on les brûleroit à l'instant, et on recommenceroit une nouvelle votation, jusqu'à ce que le nombre des bulletins répondît au nombre des religieux qui ont droit de donner leurs suffrages.

Mais, si tout se trouve dans l'ordre, les procureurs de la langue, avec les plus anciens, ouvrent les billets, du côté où est écrit le nom du chevalier qu'on nomme pour premier électeur. On compte, ensuite, les suffrages donnés en faveur des autres chevaliers qui ont concouru dans la même élection; et, lorsqu'aucun de tous n'a eu le quart franc des balottes de sa langue, il faut recommencer la votation, jusqu'à ce qu'il se trouve un chevalier qui ait eu le quart franc de suffrages; et celui-ci, ayant prêté le serment marqué par les statuts, entre les mains du lieutenant du magistère, il monte au conclave; ensuite tous les vocaux recommencent à balotter, pour nommer les deux autres électeurs, qui l'emportent, comme le premier, à la pluralité des voix: mais, ordinairement, les trois électeurs se trouvent nommés, dès la première balotation.

On entend, dans une langue, par le quart franc des vocaux, un nombre qui ne se puisse pas trou-

ver quatre fois parmi ceux qui composent cette langue; ainsi le quart franc de neuf est trois, quatre de treize, cinq de dix-sept, etc. S'il arrive qu'il y ait égalité de suffrages avec le quart franc, l'ancien l'emporte, et les trois élus, qui doivent être ensuite électeurs, montent au conclave.

Chaque langue choisit ensuite, à la pluralité des suffrages, un autre chevalier pour représenter l'Angleterre dans le conclave; et, de ces sept chevaliers, à la pluralité des voix, on en fait monter trois, pour représenter la langue d'Angleterre. Ces trois nouveaux électeurs doivent être pris de trois nations différentes. Il faut observer que, si le lieutenant du magistère étoit nommé, dans sa langue, pour un des trois électeurs qu'elle doit fournir, le Conseil d'État lui en substitueroit, sur-le-champ, un autre, afin que le gouvernement ne demeurât pas sans chef et sans supérieur.

Les trois électeurs, de chaque langue, étant donc assemblés dans le conclave, au nombre de vingt-un, et ayant appellé avec eux les trois électeurs pour la langue d'Angleterre, font, en tout, vingt-quatre chevaliers de justice ou grands-croix, parmi lesquels se peuvent trouver l'évêque de Malte et le prieur de l'église, que leurs dignités relèvent du défaut de naissance. Ces vingt-quatre, ayant tous prêté serment, entre les mains du lieutenant du magistère, élisent le président de l'élection, dont la nomination abolit la charge du lieutenant du magistère;

après quoi ils procèdent à la nomination du *triumvirat*, c'est-à-dire, d'un chevalier, d'un prêtre-chapelain, et d'un frère-servant, entre les mains desquels les vingt-quatre premiers électeurs remettent l'élection, et se retirent du conclave.

Ce *triumvirat*, ayant prêté serment, et s'étant rétiré dans la chambre du conclave, ils procèdent entr'eux à l'élection d'un quatrième électeur; et, lorsque ce quatrième est joint avec eux, ces quatre nouveaux électeurs en élisent un cinquième, et ainsi des autres, jusqu'au nombre de treize, qui, avec les trois premiers nommés par les vingt-quatre, font le nombre de seize électeurs, deux pour chaque langue, y compris celle d'Angleterre, sans cependant observer la prééminence des langues, dans la nomination des huit premiers, y compris le *triumvirat*. Mais, dans la nomination de l'autre moitié, on a égard au rang que les langues tiennent entr'elles; ainsi le sixième de cette seconde moitié, qui est le quatorzième parmi les seize, est pris dans quelle langue on veut, pour représenter l'Angleterre.

Si le *triumvirat* ne s'accordoit pas dans l'élection du quatrième électeur, dont nous venons de parler, après une heure de tems, ils sont obligés d'en nommer chacun un, lesquels sont balottés par les vingt-quatre premiers électeurs, qui, dans ce cas, tiennent leur scrutin dans la sacristie, et celui des trois nommés par ceux du *triumvirat*, qui a le plus de suffrages parmi les

vingt-quatre, l'emporte: si chacun en avoit une égale quantité, l'ancien des trois seroit préféré. A mesure que ces treize sont appellés, ils prêtent le serment accoutumé, entre les mains du président de l'élection, avant de se joindre au *triumvirat;* et, après qu'ils sont tous joints, ils balottent, entr'eux, un ou plusieurs sujets; et celui qui a le plus grand nombre de suffrages, est fait Grand-Maître.

En cas de partage, parmi les seize électeurs, la voix du chevalier de l'élection est décisive, et emporte la balance. Ce n'est pas sans sujet que les chevaliers ont établi cette forme bizarre d'élection; ce sont ces différens changemens d'électeurs qui rompent toutes les mesures que peuvent prendre les particuliers: vû que tout dépend du choix de ceux que le sort favorise. Tous les artifices et toutes les brigues sont inutiles; d'ailleurs, c'est un moyen, dans cette noble République, de contenter presque tous les particuliers, par la part qu'ils se flattent d'avoir eue, à l'élection du Grand-Maître.

Cette balotation étant finie, le *triumvirat* se sépare des treize avec lesquels il vient de conclure l'élection; et, s'approchant de la balustrade de la tribune, qui est au-dessus de la grande porte, le chevalier de l'élection, ayant le chapelain à sa droite, et le frère-servant à sa gauche, demande trois fois, aux religieux assemblés dans l'église, s'ils sont disposés à ratifier l'élection du Grand-Maître qu'ils viennent de faire; et, lorsque

toute l'assemblée a répondu qu'elle approuve leur choix, le chevalier de l'élection le proclame à haute voix.

Si le nouveau Grand-Maître est présent, il va prendre place sous le dais. Il prête d'abord serment, entre les mains du prieur de l'église, et, après le *Te Deum*, chanté en action de grâces, il reçoit l'obédience de tous les religieux, et, delà, il est porté en triomphe au Palais. Le lendemain de l'élection, le trésor, pour racheter le pillage de cette maison magistrale, distribue trois écus à chaque religieux profès ou novice. Et, un jour ou deux après l'élection, le Conseil complet remet, au nouveau Grand-Maître, la souveraineté des isles de Malte et du Goze; ensorte que, par sa nouvelle dignité, il réunit, en sa personne, la supériorité militaire et régulière sur tous les religieux de son Ordre, et, en même-tems, la souveraineté et tous les droits régaliens sur tous les séculiers qui sont ses sujets. Mais cette autorité, si légitime dans un souverain, depuis l'établissement de l'inquisition dans l'isle de Malte, n'a pas laissé d'être affoiblie par les prétentions des inquisiteurs. Anciennement, le souverain-Conseil de l'Ordre prenoit seul connoissance de tout ce qui pouvoit intéresser la foi et la religion. Mais, pendant le magistère du Grand-Maître de la Cassière, les évêques Gubelles et Royas, ayant obtenu de Rome successivement, que cette connoissance leur fût renvoyée, l'Ordre, s'en trouvant offensé, eut re-

cours au Pape Grégoire XIII, dont il obtint, pour se venger, qu'on enverroit, à Malte, un inquisiteur qui ôteroit cette jurisdiction à l'évêque. Il est vrai que le Conseil de l'Ordre, pour la conservation de son autorité, exigea, de ce pontife, que l'officier de la Cour de Rome ne pourroit procéder que conjointement avec le Grand-Maître, l'évêque, le prieur de l'église, le vice-chancelier de l'Ordre: ensorte que l'autorité de ce tribunal étoit partagée entre l'inquisiteur, et les principaux officiers de la religion.

Mais un si sage tempérament ne subsista pas long-tems: les inquisiteurs, par une espèce d'émulation si ordinaire entr'eux, et sous prétexte de maintenir l'autorité du Saint-Siége, pour être les maîtres absolus de leur tribunal, non-seulement se sont donné d'autres assesseurs; mais, par une entreprise qui a peu d'exemples, ils se sont fait un si grand nombre de ce qu'ils appellent *familiars* du saint office, qu'ils en ont forme comme une nouvelle domination, et des sujets, qui, à la faveur de quelques patentes de l'inquisition, ne prétendent pas moins que de se soustraire à la souveraineté de l'Ordre. Ces sujets de l'Ordre, qu'on peut traiter de rebelles, composent les deux tiers des habitans de l'isle: ensorte que, tous ceux qui ont de l'argent ou du crédit auprès de l'inquisiteur, à la faveur de sa protection et de ses patentes, prétendent n'être pas obligés de prendre les armes, sous les ordres du Grand-Maître, quand il s'agit de repousser les

infidèles qui font des descentes dans l'isle. Les vûes secrettes des inquisiteurs sont apparemment, après avoir enlevé au Grand-Maître ses sujets naturels, de le réduire lui-même, insensiblement, à la triste condition de leur inférieur. Et nous voyons, dans un Mémoire présenté au roi Louis XIV de glorieuse mémoire, par la langue de France, que l'inquisiteur de ce tems-là avoit eu l'audace, au préjudice du respect qui est dû au caractère de souverain, de vouloir assujettir les Grands-Maîtres, quand ils se rencontrent, à faire arrêter leur carrosse devant le sien. Après cela, il ne manquoit plus, aux projets ambitieux de cet inquisiteur, que de s'emparer des revenus attachés à la dignité de Grand-Maître, tant de ceux de la principauté, que de la grande-maîtrise.

Les revenus de la principauté consistent dans les droits de l'amirauté, à raison de dix pour cent, sur toutes les prises : on comprend, dans les mêmes revenus, les douanes, assises, gabelles, les terres du domaine, fermes, maisons, jardins, lods et ventes, amendes et confiscations.

Les revenus du magistère sont composés premièrement de six mille écus, que le trésor lui fournit, tous les ans, pour sa table ; deux cents écus pour l'entretien de son Palais et de sa maison de plaisance : somme bien modique, par rapport à sa dignité, mais qui fait voir quelle étoit la frugalité et la tempérance des tems où fut fait

ce réglement. Secondement, le Grand-Maître retire une annate de toutes les commanderies de grâce qu'il donne, tous les cinq ans, dans chaque prieuré; et il a encore, dans chaque prieuré, la jouissance perpétuelle d'une commanderie, appelée *chambre magistrale*, parce qu'elle est attachée au magistère. Le prince les peut faire régir en son nom, ou les donner à des chevaliers qui, par leurs services, ont bien mérité de l'Ordre; et, quand le Grand-Maître confère une de ces commanderies magistrales à un chevalier, ce prince, outre les deux annates qu'il en tire, peut encore se réserver une pension; mais, en considération de ces charges, le chevalier qui est gratifié de cette commanderie, est dispensé de payer le mortuaire et le vacant.

Les Grands-Maîtres ont souvent des vaisseaux armés en course, et dont les prises reviennent à leur profit; ils donnent pareillement permission, conjointement avec le Conseil, aux chevaliers qui en ont le moyen, d'armer contre les Turcs avec le pavillon magistral: mais, quant au négoce et à la marchandise, cette sorte de profit vénal est interdit par les statuts; d'ailleurs, tout commerce est odieux à la plûpart des langues, qui croiroient, par-là, avilir la noblesse de leur origine.

FIN DU GOUVERNEMENT DE L'ORDRE DE MALTE.

DISSERTATION

SUR ZIZIM.

Ceux qui entreprennent de parcourir l'espace immense de l'histoire, rencontrent souvent, sur leur route, des écueils dont on ne peut guères se tirer qu'en tenant toujours la sonde à la main, et avec le secours de la critique qu'un sage écrivain doit consulter à tous momens, comme la boussole si nécessaire dans cette espèce de navigation. Personne n'ignore que cet art, comme les autres sciences, est conduit par des principes et par des règles qui lui sont particulières. On nous propose, pour la première, de n'avancer aucun fait, autant que cela se peut, que sur le témoignage des historiens contemporains et originaux : c'est ce témoignage qui établit la sûreté et la confiance du lecteur. Mais si ces anciens auteurs, d'une égale autorité, rapportent différemment le même fait, par quelle règle un écrivain postérieur se pourra-t-il déterminer? Quel motif fixera son choix, et auquel des deux historiens donnera-t-il la préférence?

C'est précisément l'embarras où je me suis trouvé en écrivant, dans mon septième livre, la manière dont le prince Gem ou Zizim, fils de Mahomet II, fut reçû dans l'isle de Rhodes, par le Grand-Maître et les chevaliers de Saint-Jean. Pour me conduire dans ma narration, j'ai cherché des historiens contemporains et originaux; j'en ai trouvé deux auxquels on ne peut disputer cette qualité; mais qui sont très-opposés dans

la relation du même fait. Le premier est Guillaume Caoursin, vice-chancelier de l'Ordre, et l'autre, Guillaume de Jaligny, secrétaire de Pierre de Bourbon, second du nom, seigneur de Baujeu, qui, au préjudice du duc d'Orléans, héritier présomptif de la couronne, s'empara du gouvernement, et sous lequel se passèrent la plûpart des affaires que son secrétaire a décrites. Il s'agit uniquement, entre ces deux écrivains, de sçavoir, si, après la mort de Mahomet II, le prince Zizim, son fils, cherchant un azyle contre la puissance de son frère Bajazet, qui vouloit le faire périr; si, dis-je, ce malheureux prince demanda, au Grand-Maître de Rhodes, une retraite dans ses États, et un sauf-conduit pour s'y rendre et en sortir quand il lui plairoit; et si ce sauf-conduit lui fut envoyé avec une escadre de vaisseaux pour lui servir d'escorte, ainsi que le rapporte Caoursin; ou s'il ne se jetta dans le port de Rhodes, et ne s'exposa à être fait prisonnier de guerre par les chevaliers, que pour éviter d'être pris par les galères du sultan, son frère, dont il se voyoit environné de tous côtés, ainsi que le rapporte Jaligni, qui prétend que le Grand-Maître et les chevaliers s'assurèrent de sa personne, *espérant*, dit-il, *en bien faire leur profit.*

Selon Caoursin, Zizim n'étoit que le cadet de Bajazet; mais il dit que ce prince prétendoit à la couronne, comme étant né dans la pourpre, et depuis que l'empereur Mahomet, son père, étoit parvenu à l'empire : au lieu que Bajazet, quoique plus âgé, n'étoit né que dans le tems qu'Amurat II régnoit, et que Mahomet étoit encore simple particulier : « *fateor*, fait-il dire à « Zizim, *fratrem priùs in lucem, prodiisse; sed patre* « *est genitus non rege* ». Jaligni, au contraire, dit net-

tement que Zizim étoit l'aîné. Le vice-chancelier ajoute que Zizim ayant perdu deux batailles contre son frère, qu'ayant mendié inutilement le secours du soudan d'Égypte, et que se trouvant sans troupes, et errant au milieu de ses propres États, et parmi les rochers du Mont Taurus, il avoit été réduit à chercher un asyle dans l'isle de Rhodes; qu'il avoit envoyé des ambassadeurs, au Grand-Maître, pour lui demander un sauf-conduit : *fidem publicam implorat*, dirent ces ambassadeurs à d'Aubusson, *quâ tutus in vestram ditionem pateat aditus*. L'historien, continuant sa narration, dit que le Grand-Maître lui envoya ce sauf-conduit, pour pouvoir entrer et sortir de ses États en toute liberté, et dans la forme que les ambassadeurs désirèrent.

On a vû, dans le livre VII, que le Grand-Maître renvoya ces ministres avec une puissante escorte, pour conduire le prince dans l'isle de Rhodes: « *firmatus animo*, « dit Caoursin, *navim conscendit*, *et Hierosolymorum* « *equitum fidei se committit* » : il se livre, dit cet historien, à la foi des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Zuniga, grand-prieur de Castille, lui donnant la main pour le faire entrer dans son bord, et lui adressant la parole: Nous vous recevons, seigneur, lui dit-il, comme notre hôte, et non pas comme un ennemi: *te excipimus ut hospitem*, *non ut hostem*. Ce qui lui fut confirmé par le Grand-Maître, qui lui dit en l'abordant: Puisque vous entrez dans nos États comme notre ami et notre hôte, il est bien juste que nous vous rendions tous les devoirs de l'hospitalité : *tu ut hospes et amicus accedis*; *jura quidem hospitii ut præbeamus decens est.*

Mais le traité que le Grand-Maître fit depuis avec le sultan Bajazet, démentit bientôt un procédé d'abord

si généreux : car les chevaliers convinrent avec ce sultan, moyennant une pension de quarante-cinq mille ducats d'or, de retenir en leur pouvoir Zizim; de l'empêcher de troubler le sultan, son frère, dans la jouissance et le gouvernement de l'empire, tant que, de son côté, il ne porteroit point ses armes contre leurs États et contre ceux des princes Chrétiens (1). Caoursin, et, après lui, le père Bouhours, pour couvrir l'injustice et la honte d'un pareil traité, fait au préjudice du sauf-conduit que le Grand-Maître et l'Ordre avoient envoyé au prince Zizim, prétendent qu'en demandant le sauf-conduit, il s'étoit engagé à suivre, en toutes choses, les conseils du Grand-Maître; que ce ne fut qu'à cette condition que le sauf-conduit fut expédié; outre cela, que Zizim avoit donné, au Grand-Maître, une procuration très-ample pour traiter avec les Turcs comme bon lui sembleroit; et que c'est, dit le père Bouhours, en vertu de cette procuration, que le Grand-Maître avoit fait entrer Zizim dans le traité de paix.

Pour ce qui regarde, ajoutent ces deux historiens, les quarante ou quarante-cinq mille ducats, dont les gens mal-intentionnés faisoient un crime à tout l'Ordre, il est certain que l'argent qu'on reçut de Bajazet fut employé à l'entretien de Zizim : et le Grand-Maître, bien loin d'en tirer quelque profit, y ajouta de son revenu : ce qui se peut voir aisément, si on considère la magnificence royale avec laquelle le prince Ottoman fut toujours traité, sans parler des dépenses infinies qu'il fallut faire à son occasion, soit en envoyant, soit en recevant des ambassadeurs.

Mais on peut répondre à ces deux historiens, que,

(1) Histoire de Pierre d'Aubusson.

supposé, comme ils l'avancent, que le prince Turc, pour obtenir le sauf-conduit, se fût soumis à suivre, en toutes choses, l'avis et les ordres du Grand-Maître, cette soumission et cet engagement prétendu ne pouvoient jamais avoir été stipulés au préjudice de la liberté du prince, l'unique objet et le principal motif du sauf-conduit : autrement c'étoit le détruire, en le demandant à une pareille condition. Ce qu'on allègue d'une procuration que le même Zizim avoit donnée au Grand-Maître, paroît une raison aussi frivole. Ce prince, à les en croire, avoit donné une procuration au Grand-Maître, pour traiter, en son nom, avec le Grand-Seigneur, son frère; et le procureur se fait un titre de cette procuration, pour, de concert avec son ennemi, le retenir dans une dure prison. A l'égard des quarante-cinq mille ducats d'or que Bajazet fournissoit pour la pension de son frère, je laisse à juger au lecteur, si une somme aussi considérable, sur-tout en 1485, ne suffisoit pas à l'entretien d'un prisonnier et de ses gardes. Si on veut prendre la peine d'évaluer cette somme, par rapport à celle qu'elle produiroit aujourd'hui, on pourra juger s'il étoit besoin que le Grand-Maître, comme le disent ses deux historiens, prît, sur son propre revenu, ce qui manquoit à la dépense du prince Turc : ou si une pension, aussi considérable que celle que le Grand-Seigneur faisoit remettre exactement, tous les ans, à Venise, ne fut pas un des motifs qui engagèrent l'Ordre à ne se pas dessaisir d'un pensionnaire si utile. Après avoir consulté Caoursin, voyons de quelle manière Jaligni décrit le même évènement.

De tous les faits rapportés par ces deux historiens, et où ils sont opposés l'un à l'autre, je n'en trouve

qu'un de bien important, et qui intéresse, ce me semble, l'honneur du Grand-Maître et de son Ordre : c'est ce sauf-conduit dont Caoursin pretend que Zizim s'étoit muni, avant que d'entrer dans le port de Rhodes. Car s'il ne s'y est présenté qu'en qualité de prisonnier de guerre, ainsi que le prétend Jaligni, il est indubitable que l'Ordre a pu disposer de ce prisonnier, le transporter en France, traiter avec son frère de sa pension, remettre et donner le même prisonnier au Pape. Il n'y a rien, en tout cela, contre les règles ordinaires de l'équité et de la justice. Mais, si on s'attache simplement aux faits que rapporte Caoursin, et qu'il soit vrai que le prince Turc, avant que de se livrer aux chevaliers, avoit pris la précaution de s'assurer d'un sauf-conduit, comment sauver le Grand-Maître et son Ordre, d'avoir manqué de parole, et violé la foi publique qu'ils avoient engagée à ce prince? Voilà le point de la difficulté : auquel de ces deux historiens donnerons-nous la préférence? tout semble favoriser Caoursin. Non-seulement cet historien étoit contemporain, mais encore il demeuroit à Rhodes, quand Zizim y arriva : il étoit ministre, et un des principaux officiers de la religion; et apparemment qu'étant vice-chancelier, lui-même avoit dressé et signé le sauf-conduit : et ce qui semble déterminer encore davantage à suivre son parti, c'est que cet écrivain, passionné pour les intérêts de son Ordre, qui, dans tous ses ouvrages, ne perd aucune occasion d'en célébrer les actions illustres, rapporte ingénuement un fait qui ne lui est pas fort honorable. L'aveu d'une défaite par le parti vaincu, est une preuve incontestable pour la gloire du victorieux.

Ce qui pourroit rendre la relation de Caoursin sus-

pecte, c'est que cet écrivain amplifie et exagère tout ce qui passe par sa plume; et, sur le fond d'un fait constant et certain, il bâtit presque un roman, ou du moins il l'accompagne de circonstances, qui, bien souvent, ne sont pas seulement vraisemblables. S'il parle de Mahomet, père de Zizim, il fait un sorcier et un magicien d'un prince qu'on sçait avoir été un athée parfait, et qui ne reconnoissoit, pour divinité, que la fortune. Quand il s'agit de la mort de ce prince, il le damne justement; mais, pour avoir plutôt fait, il le précipite corps et âme dans les enfers, où il répandit, dit cet excellent historien, une si horrible puanteur, que cette odeur insupportable augmenta de beaucoup les supplices des damnés. *Arbitramur enim*, dit-il, *tàm scelestum, tàm fœtidum, tàm sœvum cadaver terram intrà sua viscera minimè continuisse, et in damnatorum perpetuum chaos dejecisse; cujus fœtor ipsum etiam infernum inficit, et damnatorum supplicia graviora reddit.*

Le style de cet auteur n'est pas moins extraordinaire que le merveilleux qu'il répand dans ses narrations. Il n'en connoît que d'une sorte; sa figure favorite est le style direct: et, ce qui est un peu surprenant, c'est que tous les complimens qu'il prête à Zizim sont autant de harangues; on trouve, à chaque page de son livre: « discours du prince Zizim au soudan d'Égypte, au caraman, au Grand-Maître, » avec les réponses de tous ces princes, aussi en style direct. Ce ne sont pas les endroits de son ouvrage les moins travaillés: ces pièces sont remplies de sçavantes citations, de doctes lieux-communs, mais qui, par malheur, ne conviennent guères au sujet, et encore moins au caractère des personnes qu'il fait parler. Enfin, il



conduit ce prince, avant que d'arriver à Rhodes, jusques à Jérusalem et à la Mecque, dont effectivement il fit le voyage : mais, comme s'il eut été derrière lui, il rapporte, mot à mot, les différentes prières que ce prince Turc adressa, soit à Dieu, soit à Mahomet, le faux prophète de sa loi. J'avoue que ce ne sont ici que des défauts d'un mauvais orateur, et qui n'empêchent pas qu'il ne puisse être véritable dans les faits qu'il rapporte; mais, après tout, celui qui a composé ces complimens empoulés, et tant de harangues, pourroit bien aussi avoir composé le sauf-conduit, et l'entrée magnifique de Zizim dans Rhodes, dont il a crû embellir son histoire.

Jaligni, au contraire, paroît plus simple dans sa narration : son ouvrage ne contient que des annales de ce qui s'est passé de plus important, sous le règne de Charles VIII. Il étoit secrétaire d'un prince qui gouvernoit alors la France, pendant la minorité du roi, son beau-frère, et qui, après sa majorité, conserva encore, quelque tems, beaucoup de part dans le gouvernement : et si Zizim n'étoit venu à Rhodes, et, depuis, en France, que sur la foi d'un sauf-conduit, comment l'auroit-on ignoré dans le royaume? Ce prince, lui-même, n'auroit-il pas réclamé la foi publique? Au lieu que, n'étant qu'un prisonnier de guerre, ceux qui l'avoient pris pouvoient le retenir, le donner ou en tirer rançon, sans qu'il y eût rien, en cela, contre l'équité et le droit des gens.

D'ailleurs Matthias Corvin, roi de Hongrie, la terreur des Ottomans; la République de Venise, et le soudan même d'Égypte, tous ennemis alors de Bajazet, ayant fait de grandes instances au Grand-Maître pour qu'il leur remît le prince Zizim, dans la vûe que



sa présence seule, sur la frontière, ranimeroit son parti, et pourroit causer quelque révolution dans cet empire; si ce malheureux prince n'avoit pas été prisonnier de l'Ordre, de quel droit ces chevaliers l'auroient-ils pû retenir dans leurs fers contre la foi du sauf-conduit, contre leurs propres intérêts, et contre ceux de toute la Chrétienté? Tous ces souverains ne se seroient-ils pas plaints d'une injustice si criante? Ne trouveroit-on pas quelques traces de ces plaintes dans les historiens du tems? Enfin, une nouvelle preuve que ces chevaliers croyoient pouvoir disposer justement de la personne et de la liberté du prince Turc, et qu'ils comptoient sa rançon au nombre de leurs effets, c'est que le Pape Innocent VIII, l'ayant demandé, à l'Ordre, pour le mettre à la tête d'une ligue qui se formoit contre le Grand-Seigneur, le Grand-Maître et le Conseil souverain de l'Ordre envoyèrent, à Rome, le vice-chancelier Caoursin, avec d'autres ambassadeurs, pour en traiter avec ce pontife: et ces chevaliers, après beaucoup de négociations, ne consentirent à lui remettre le prince Turc, qu'à condition que, par forme de dédommagement, il réuniroit à leur Ordre ceux du Saint-Sépulcre et de Saint-Lazare, avec tous les biens qui y étoient attachés. Les intérêts particuliers du Grand-Maître ne furent pas oubliés dans ce traité: et il y fut stipulé, que, sitôt que Zizim seroit arrivé à Rome, le Pape enverroit, à d'Aubusson, le chapeau de cardinal. Si Zizim n'avoit pas été prisonnier de ces chevaliers, ne se seroient-ils pas déshonorés d'exiger de si grandes récompenses, pour avoir violé la foi qu'ils avoient engagée à ce prince?

Mais c'est donner pour preuve et pour raison ce qui est en question: tout dépend de sçavoir qui l'empor-

tera de Caoursin ou de Jaligni. Le premier convient du sauf-conduit, et même laisse entendre assez distinctement qu'il a été violé. Selon l'autre historien, Zizim n'étoit qu'un prisonnier de guerre, auquel, par conséquent, on n'envoya point de sauf-conduit. Lequel de ces deux historiens doit-on suivre? Pour me tirer de cette incertitude, et pour concilier, en quelque manière, ces deux auteurs, j'avois pensé que je pourrois peut-être partager ma confiance, et abandonner une partie à Caoursin, sur-tout pour tous les faits qui s'étoient passés à Rhodes, et sous ses yeux, et réserver l'autre partie en faveur de Jaligni, et suivre cet auteur dans ce qu'il rapporte de ce prince, depuis qu'il fut arrivé en France. Cet expédient me parut d'abord assez raisonnable ; mais, dans l'exécution, je sentis renaître mes scrupules et les mêmes difficultés.

Car si le prince Turc, comme l'assure Caoursin, et comme il paroît très-vraisemblable, n'étoit entré dans Rhodes qu'en vertu d'un sauf-conduit, et qu'il y eut même conservé toute sa liberté ; s'il étoit vrai, comme il l'avance, que ce prince n'étoit passé en France que de son bon gré, dans la vûe d'éviter les embûches que son frère auroit pu lui dresser tant qu'il seroit resté en Orient, et dans l'espérance de tirer de Louis XI un puissant secours, pour monter sur le trône de ses pères: ce seroit à Jaligni, à nous apprendre par quel motif, en quel tems et en quel lieu il fut arrêté en France ; mais il n'en dit pas le moindre mot. A en croire Caoursin, Zizim jouissoit d'une pleine liberté dans Rhodes : nous le trouverons encore libre en partant de Rhodes, et dans le tems de son embarquement ; et, si on suit Jaligni, ce prince ne paroît dans le royaume qu'avec des fers. L'historien Français, en parlant de son sé-

jour en France, se sert moins de son nom que de celui de *prisonnier* : ce passage d'un état libre dans une tour où on le tenoit enfermé, ne devoit-il pas être marqué par cet écrivain? Pourquoi ne nous a-t-il pas instruit, si ce malheureux prince fut arrêté dans le vaisseau même de la religion qui le transporta de Rhodes en France, ou si on attendit qu'il eût débarqué dans quelque port de ce royaume; ou enfin si on ne lui donna des fers, qu'après que la tour destinée à lui servir de prison eût été construite? Dans un évènement si rare et si singulier, est-il permis d'en ignorer ou d'en supprimer les principales circonstances? Le Rhodien, à ce qui me semble, les fait bien mieux sentir; et on apperçoit aisément, dans sa narration, qu'on n'attenta ouvertement à la liberté de Zizim, qu'après qu'il en fût venu des ordres de Rhodes, en conséquence du traité fait entre le Grand-Seigneur et le Grand-Maître. Comme l'Ordre, par ce traité, et moyennant une pension de quarante-cinq mille ducats d'or, s'étoit engagé de retenir, en sa puissance, le prince Turc, on crut apparemment, pour l'empêcher de s'échapper, qu'on devoit le tenir enfermé. Ce fut dans ce traité qu'on trafiqua de la liberté de ce malheureux prince; et sa prison fut le sceau de la nouvelle alliance entre les Turcs et les Chrétiens. Mais, de peur de prévenir le lecteur, nous avons jugé à propos de joindre, à cette dissertation, un extrait de ces deux historiens, qui le mettront en état de juger s'il y a eu un sauf-conduit expédié, et si ce sauf-conduit a été violé par le Grand-Maître et les chevaliers de Rhodes.

TEXTE DE JALIGNI.

Le roi, dit Jaligni, étant encore à Paris, ledit mois de Janvier mil quatre cent quatre-vingt-huit, il arriva, par devers lui, un ambassadeur de l'empire des Turcs, que conduisoit un ambassadeur du roi de Naples. Par cet ambassadeur, le Turc écrivoit au roi des lettres de créance : la cause pourquoi le Turc écrivoit, et envoyoit son ambassadeur, étoit pour ce qu'en France étoit son frère aîné, à qui appartenoit toute la seigneurie, et y avoit été amené il y avoit déjà quatre ou cinq ans : car, en l'an mil quatre cent quatre-vingt-un, l'empereur des Turcs mourut, lequel délaissa à deux de ses enfans la plus grande seigneurie du Monde, pour ce qu'il possédoit deux empires et onze royaumes, et tenoit sous son obéissance la Turquie, la Grèce, et la plûpart de l'Asie. Après sa mort, pour ce que son fils aîné étoit fort éloigné de Constantinople, où le Turc a coutume de faire sa résidence, et qu'il étoit occupé en une guerre, son frère puîné, durant cette absence, s'assûra des gens d'armes qui étoient autour de son père, et de plus s'empara de toutes les finances, et usurpa les Tîtres de la seigneurie. L'aîné, d'autre part, sçachant les nouvelles du décès de son père, se mit en chemin, par mer, pour venir prendre possession de cet empire, comme seigneur naturel ; mais, en venant, il apprit que son dit frère s'étoit saisi de tout ; et lui, étant encore sur mer, il rencontra des gallées en course, que son frère avoit envoyées pour le guetter et le prendre au passage ; et fut tellement pressé d'icelles gallées, qu'il fut contraint de se mettre en

fuite, et se sauver, pour ce qu'il étoit bien assûré de sa mort s'il étoit pris : il fut donç tellement poursuivi, qu'il lui convint se jetter à refuge dedans le port de Rhodes; laquelle chose étant venue à la connoissance du Grand-Maître et des chevaliers, incontinent ils se saisirent de sa personne, étant fort joyeux de l'aventure qui leur étoit advenue; et espérant d'en bien faire leur profit, ils donnèrent bon et sûr ordre pour la garde de sa personne. Aussitôt que le frère, qui usurpoit la seigneurie, sçut comme son dit frère étoit aussi échappé, il en fut très-déplaisant; toutes fois, incontinent après, il envoya une grande et solemnelle ambassade devers le Grand-Maître de Rhodes, pour pratiquer, s'il étoit possible, de ravoir son frère, ou, à tout le moins, d'être assûré qu'il ne lui pût nuire à l'avenir. Enfin il fut conclu entr'eux que ledit frère jouissant, donneroit, par chacun an, une bonne et grande pension au Grand-Maître de Rhodes. Et, en outre, qu'il fourniroit autre grande somme d'argent pour la dépense de son frère spolié, et pour sa garde : outre quoi alliance fut faite, et toute sûreté baillée à ceux de Rhodes de leurs terres et seigneuries. Or, combien que le Grand-Maître de Rhodes eût lors un avantageux parti avec le Turç, toutefois il fut en doute qu'à la longue la seigneurie de Rhodes n'en fût brouillée, et en danger, s'il détenoit continuellement son prisonnier à Rhodes, croyant bien que le frère jouissant, seroit incessamment à l'aguet pour l'avoir, ou par amour, ou par trahison, ou de force. D'autre part, il redoutoit les entreprises des voisins, comme du soudan, des Vénitiens, du roi de Naples, et autres, et pensoit que chacun d'eux employeroit ses cinq sens, pour trouver moyen de l'avoir, et en faire chacun son

profit; aussi étoit-il fort requis par le Pape de le lui bailler, pour le profit et l'avantage du Saint-Siège apostolique. Enfin, pour éviter tous ces inconvéniens, il délibéra de le mettre en lieu sûr; et, pour ce qu'il étoit natif de France, de la comté de la Marche, et de la Maison d'Aubusson, il résolut de l'envoyer en ce royaume, considérant que le roi étoit fort éloigné des seigneuries du Turc, et qu'il n'auroit guères d'intérêt sur le fait de cet empire Ottoman, à qui il demeurât des deux frères. Toutefois, avant que de l'envoyer en France, il envoya sçavoir du roi Louis onzième de ce nom, si son plaisir seroit de le vouloir bien souffrir en son royaume; laquelle chose le roi accorda volontiers. Après donc que ledit Maître de Rhodes eut ainsi eu le congé et la permission du roi, il prépara le voyage de son prisonnier, et l'envoya descendre au pays de Languedoc; de-là, il le fit mener en ladite comté de la Marche, en la maison du seigneur du Bocalami, qui étoit parent d'icelui Grand-Maître; et là fut détenu ce prisonnier, qui avoit pour sa garde aucuns chevaliers de Rhodes, lesquels étoient, pour la plûpart, parens dudit Grand-Maître. Il étoit fort bien entretenu de sa personne en toutes ses nécessités et besoins; aussi son frère, empereur, payoit bien sa dépense. Ce prisonnier avoit ouï parler du roi Louis, et de la grandeur de son royaume, et de sa seigneurie, et aussi de ses faits; par quoi il désiroit fort de le voir et de parler à lui. Les chevaliers, qui l'avoient en garde, le firent sçavoir au roi, lequel fit réponse que, pour la grande renommée que son père avoit eue, qui, en son tems, étoit jusqu'alors le plus grand prince de la loi de Mahomet, et lequel avoit le plus fait de belles conquêtes qu'aucun autre, il le verroit volontiers, et communi-

queroit de très-bon cœur avec lui ; mais que bonnement il ne le pouvoit faire, attendu qu'il n'étoit pas de sa loi ; et ordonna, de plus, qu'on lui dit, que s'il vouloit embrasser la religion Chrétienne, il lui promettoit d'employer toute sa puissance, afin de lui aider à recouvrer les seigneuries de son empire ; et de plus, il lui donneroit de quoi entretenir son État : et si, d'aventure, il vouloit cependant demeurer en son royaume, qu'il lui donneroit des héritages et seigneuries, avec la jouissance desquelles il pourroit vivre comme un prince. Les chevaliers firent sçavoir tout cela à leur prisonnier ; mais, pour quoi que ce fût, il ne voulut délaisser sa loi, et demeura encore en ladite comté de la Marche, en la maison du susdit Bocalami, jusqu'audit mois de Janvier mil quatre cent quatre-vingt-huit, qu'après plusieurs poursuites et instances que le Pape et le Saint-Siège apostolique avoient faites envers le roi, afin d'avoir ce prisonnier, pour le grand profit et intérêt du Saint-Siège ; et qu'à cette cause, il y avoit eu ambassade envoyée exprès devers le roi, laquelle y étoit encore ; le roi, se montrant vrai fils de l'église, et voulant ensuivre l'amour que ses prédécesseurs avoient eu envers le Saint-Siège, dont, à cette cause, ils ont acquis le titre de Très-Chrétien roi de France, il livra et remit ce prisonnier aux ambassadeurs du Saint Père, pour le mener à Rome : ce qui arriva un peu auparavant que l'ambassadeur du Turc arrivât à Paris, lequel ambassadeur offroit, de la part de son maître, au roi, de grands partis et avantageuses conditions, comme de bailler toutes les reliques de Dieu notre Sauveur, des apôtres et des saints et saintes, que son père avoit trouvées à Constantinople lorsqu'il fit la conquête de cette ville, et dans toutes

les autres villes qu'il avoit conquises sur la Chrétienté ; de plus, il offroit de faire tout son effort pour conquérir la Terre-Sainte, et puis de la remettre ès mains du roi ; aussi offroit-il une grosse pension pour l'entretenement de son frère, pourvû que le roi le retînt dans son royaume. Lorsque ces grandes offres se firent, le prisonnier étoit encore dedans le royaume, et l'eût bien pû le roi recouvrer et s'en rendre le maître; et même aucuns disoient que, vû ces grandes offres, le roi les devoit accepter, mais il se voulut bien montrer vrai fils de l'église, et ne voulut pas préférer l'avarice et l'intérêt à la libéralité, et à la loyauté, en disant que, puisqu'il l'avoit fait livrer aux gens du Pape, et qu'il lui en avoit accordé la délivrance, il vouloit tenir sa parole, et qu'il seroit bien joyeux que le Saint-Siège en fît son profit, et en pût tirer quelque avantage. Il fut donc mené à Avignon : et de-là il fut mis sur mer, et conduit à Rome. D'ailleurs, le Grand-Maître de Rhodes poursuivoit aussi, de sa part, qu'il fût mis ès mains du Saint-Siège; et, par ce moyen, il fut fait cardinal, et obtint de grands privilèges et biens pour tout l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Le roi fit au reste très-bien entretenir et traiter l'ambassadeur Turc, et celui du roi de Naples, qui le conduisoit, et les fit défrayer, et leur fit de beaux dons.

TEXTE DE CAOURSIN.

Zyzymi Rex Legatos mittit Rhodum.

Mittit (1) itaquè rex Zyzymi Rhodum legatos, ad quos priùs litteras dederat; sed nuntium terrestre iter agentem, regis Bagyazit milites intercipiunt. Legati Ciliciæ littoribus Rhodiam biremem, casu repertam, conscendunt, Rhodumque navigant. Intereà navigium, apud ea littora stationem habens, Zyzymi conducit; ut, si casus exegerit, repentè eo conscenso saluti quoquo modo consulat. Legati ubi Rhodum appulerunt jussu equitum magistri Petri d'Aubusson Senatu coacto, in hanc loquuntur sententiam.

« Præcellentissime princeps et magister, præstan« tissimique equites : nobilissimus adolescens ac su« blimi loco natus Zyzymi rex, Othumannides maximi « regis nepos, splendidissimi imperatoris filius, ac « potentissimi tyranni germanus, adversis rebus ad « tempus cedens, cupit ad te sapientissimum princi« pem et victoriosissimum magistrum, vosque fortis« simos athletas confugere; quorum prudentiâ, con« silio atque ope, rebus afflictis mederi possit. Quam« properè mittendam classem esse petit, quæ, ipsum « excipiens, Rhodum devehat : fidemque publicam « implorat, quâ tutus in vestram ditionem pateat adi« tus. Hoc loco referre non libet quæ vestros quidem « præstantissimos animos persuadeant, ut regium ado« lescentem non rejiciatis. Nobiles viri estis, et multâ

(1) Cette relation a été imprimée à Ulm en 1496.

« præditi prudentiâ satis superque intelligitis quanti « ponderis existant postulata, et quot vel quales fructus « indè excerpi poterunt. Scimus enim vos præclarissi- « mos viros armis adsuetos, res magis quàm verba « impellere : quarè prolixiori sermone suavissimas « aures non obtundemus. Potentissimum regis natum « ad vos accedentem (licet profugum) ne floccipenda- « tis. Indecorum enim esset asylum regi claudere, « quod vel homonciis et pusillis semper patuit. Cele- « bre quidem est vestrum, apud exteras nationes, no- « men, quod et Caucasos montes transcendit et Indos « penetravit. Quin armis vim repellere non ignorat, et « profugos fovere asylo tutissimo non fastidit genero- « sus vester animus. » Litteræ in Senatu recitatæ, diem postulant.

Legatis curiâ exclusis, magister, patres quoque de re consultant et multâ mente agitant, quæ modò suadent ut regem Zyzymi excipiant, modò ut rejiciant, impellunt. Tandem ex rationum controversiis (seu ex calculorum collisione ignea scintilla) una resultat sententia : decernuntque regem excipiendum, alendum atque fovendum : quia ejusce eventûs occasio Christianæ religioni profutura sit. Intromissis legatis, Senatus-consultum editur. Actis gratiis, petunt ut res quantociùs parentur, ne mora discrimen afferat.

Oneraria igitur navis, triremes, navigiaque parantur. Præfectus insignis eques designatur, qui classe conscensâ, clarâ militum Hierosolymorum comitatus catervâ in Ciliciam navigat. Ubi illùc appulit, rex Zyzymi navigium, de quo suprà mentionem fecimus, citato equorum cursu, urgentibus germani militibus, jàm conscenderat. Fama est eùm à littore paululùm elongaretur, per brevem quidem epistolam Zyzymi

conscripsisse et ad fratrem dedisse, quam sagittæ involvit nexuitque, et Scythico arcu in terram contorsit. Exceptam esse ferunt epistolam à fratris militibus, qui regium juvenem persequuti sunt, et fratri redditam : quam ubi germanus perlegit, parumper lacrymatus est, animoque consternatus diù siluit : et, aditu prohibito, papilione se continuit. Ægrè certò tulit quòd frater Mahumeteæ legis cultor (quod permaximum crimen Mahumetei ducunt) ad Christianos confugerit, ad eos presertim qui Othumannidum familiæ infensissimi fuere, et genitorem graviori affecerunt ignominiâ, quodque fratrem Christiano adhærentem nomini, legi Mahumeteæ gravissimum afferre posset dedecus : quorum se conscium profitetur qui tantâ atrocitate sit eum persequutus........

Ubi nunciatum est Rhodios sui causâ adventâsse, firmatus animo navim conscendit, et Hierosolymorum equitum fidei sese credit. Navis præfectus regulum Othumannidem humanitate, honore, obsequioque prosequitur. Littora patrii soli relinquens, et paternum avitumque regnum deserens rex, turbato animo aliquot siluit horas : mente postmodùm receptâ, navis præfectum his alloquitur verbis :

« Nedùm ago tibi, vir illustris, gratias : verùm habeo
« ingentes, cumulatèque redderem, si sors à sublimi
« loco me non dejecisset, quod me destitutum, pro-
« fugum, animo extorremque, tanto zelo afficias. Sed
« ab ingenuis visceribus magnanimoque viro non nisi
« illustria proficisci poterunt. Generosi quidem sunt
« qui te ad me excipiendum miserunt, tu quoque ex
« cœtu eorum nobilis es et vir dignus, qui mandata
« exequi accuratè pro tuâ innatâ prudentiâ et scis et
« studes. Non possum tamen non parùm admirari quòd

« tanti affectûs indicium in me exhibeatur, qui ejus « natus sum, qui sævitiâ, crudelitate, ac immanitate « (dùm spiritus alebat artus) Rhodios persequutus est; « in quo et tuam et tui principis ac Senatûs Rhodio- « rum nobilitatem prædico, prudentiam admiror simul « et magnanimitatem (quæ injuriarum obliviscitur) ex- « tollo. Si res prosperæ succedent, tanti quidem in me « officii memorem et gratum intelligent Rhodii, » Cui ait classis capitaneus :

« Clarissime princeps, hoc à naturâ illustrioribus « animis datum est, ut soleant præcellentes viros ho- « nore afficere digno. Tu qui summo loco natus es, « quamvis profugus et extorris, contemptui tamen non « esse debes. Id quippè vilium hominum censetur, qui « non nisi benè fortunatos colere sciunt. At magna- « nimi viri quos virtus aut sanguinis prosapia illustrat, « vel hostes armis positis, reverentur, colunt atque « observant. Te excipimus ut hospitem, non hostem : « hospitis quidem jura, non hostis sequimur.... Leonis « profecto brutorum principis animalium, mos est « prostratis blandiri, sævaque animalia graviori im- « buere irâ. Milites quoque Christi, leonis mores imi- « tati, qui ad eos amicè confugiunt, humanitate exci- « piunt : qui sævitiâ utuntur, strictos gladios fortitèr « objiciunt. »

Intereà, regis adventu nunciato, parantur quæ pompæ deceant : struitur ad mare ligneus pons, qui descendentem excipiat regem : pontis enim longitudo in mare protensa decem ferè passuum fuit, latitudo quatuor, quibus æquo gradu plures incidere possent. Attrebatum pannis auro, argento, serico lanâque contextis, pro Gallorum Belgarum more (qui hujusce artis inventores et peritiores putantur) pons ornatur. Via

enim quà pedum vestigia incedentes premerent, Turcorum pictis tapetis sternitur : vici quâ parte eundum fuit, mirto, floribus suavem quidem odorem spirantibus respersi ac varietate sunt distincti. Primores ac plebeia gens, quæ ad spectaculum convenerat, vias obsident. Matronæ ac nuptæ inuptæque puellæ ad fenestras sedent. Reliquum vulgus tecta conscendit, ut venientem conspiciat regem. Navim antè portus hostium anchoris subnixam Rhodia triremis propinquas, regem excipiens ad pontem vehit. Præmissi sunt præstantes Senatorii ordinis equites, qui Zyzymi descendentem consalutent. Hos sequitur longus famulorum ordo insignis magistri redimitorum, gallicos cantus vibrantium. Deindè juvenes primæ lanuginis milites Hierosolymitani, lucentibus equis insidentes, torque, veste sericeâ et splendido ornatu distincti incedunt. Magistrum post hos insignis vehit sonipes, spumantia fræna mandens, aureis fibulis phalerisque ornatus, qui hinnitum sæpius edens, superbè graditur, ut ne quidem magistro quempiam adhærere laciniori incessu permittat. Senatus quidem gravis, equis vectus subsequitur. Ædem Sancti Sebastiani foro sitam de industriâ Magister non transit, illùcque obviàm venit rex Zyzymi, superbo insidens equo, fidis comitatus profugis. Postquàm Magistrum rex conspexit, ter digito labellum compescuit, qui mos est barbarorum principum, cùm mutuâ reverentiâ sese afficiunt. Magister autem pro more principem reveretur. Redditâ salutatione dextras jungunt, et per interpretem confabulantes, ad ædes equitant paratas. Ubi ad palatia Francorum equitum, magnificè ad hæc ornata, ventum est, eo dimisso, Magister suas ædes petit. Rex verò ex equo in pedes sese agilitèr excipit, ad duorum medius Turcorum,

honoris causâ, ulnas sustentantium scalas conscendens, penetralia ingreditur, barbaricoque sago abjecto, lectisternio, pro Turcorum more, flexis poplitibus sedit. Eâ die artubus sale tabentibus, quies data est.

Postridie ejus diei, Magistrum coràm alloquitur rex his verbis : « Præstantissime Magister, inclytissimeque « princeps, germani sævitiâ me persequente, cùmque « sors eò me redegisset ut adversis cedere quam in « fortunam conari salubrius visum esset, multa menti « occurrunt : hùc atque illùc animum convertens ad « quos confugerem non satis prospicio. Demùm tu, « præclarissime athleta, occurristi : subiitque mentem « tui quidem nominis fama percelebris, quæ nedùm « Christianos, verùm exterorum fines et usquè ad In« dos penetravit. Accedit ad hoc fidei integritas, ani« mi generositas, mentisque magnanimitas, quâ tu, « tuique commilitones prædíti sunt. Prætereâ præcel« lentis triumphi gloriâ, quam, obsidione quâ genitor « meus Rhodios oppugnavit, adepti estis illustre qui« dem facinus, Othumannorum familiam, supra octin« gentos annos tropheis, triumphis atque ovationibus « celebratam, virtute vestrâ propulsastis. Ingenti ita« que tuæ virtutis admiratione allectus, te tuorumque « militum cœtum nedùm dilexi, verùm amavi, colui « et magnifeci. Vestræ quippè virtutis tantæ sunt vi« res, ut nedùm suæ gentis, verùm exterarum natio« num animos alliciant. Nec parùm attulit mihi fidu« ciæ ; quòd tu christianorum principum favorem gra« tiamque haud immeritò complecteris. Et per te tui « quidem nominis splendor in Orientem latè diffundi« tur. Nulli certè mirum videri debet, si personam tuæ « fidei crederemus, qui, magnanimus et sapientissi-

« mus, genitoris præteritas injurias parvipenderes, et « filium tyranni ad te confugientem non contemneres, « verùm consilio, auxilio, atque præsidio foveres. Sed « tacitus fortisitan cogitas : quo jure cum germano « de regno hic contendit qui minor est natu? fateor « fratrem priùs in lucem prodîsse; hac quoque ratione « imperio exclusum iri contendo. Patre enim genitus « est non rege : qui (nondùm principatum adeptus) « ipsum genuit. Possideat igitur quorum pater (dùm « eum suscepit) potitur. Ego verò, à patre rege impe- « rialibus infulis ornato genitus, natus, educatusque « sum. Nec patrem vidi, cognovi atque colui, nisi re- « gem, imperatorem ac principem rerum potitum. Quo « fit ut optimo jure, quod pater (cùm me genuit) pos- « sedit, mihi debeat nato. At mittamus hæc. Potuitne « me regno paterno, avitoque prorsùs expellere, et « regio juveni dignam portionem denegare? regiam « gazam, præcellentemque supellectilem invadere, « sibi ascribere ac deripere? commilitones, ut mihi « infensi essent, donis corrumpere, allicere atque « movere, et me ad interitum usquè urgere? O fratris « sæva crudelitas! O germani contumax tyrannis! O « sanguinis cæca cupiditas! Pudet hæc de fratre queri, « sed quod non erubuit me paternâ hereditate spoliare, « æquum est me, injuriâ spoliatum, coràm his ad quos « confugio haud verecundè conqueri. Qui enim medici « operam petit, dolorem et vulnus detegat necesse est. « Ad te confugi, Rhodiorum felicissime princeps, vos- « que amplector, fortissimi milites, facessant igitur « paternæ contumeliæ : ad calamitatem (quâ premor) « mentem convertere velis, inclytissime athleta, qui « hostium armis audes resistere, et principum calami- « tati scis subvenire. Percutiam quippè cum Christianis

« perpetuum fœdus, nec eos armis lacessere conabor;
« paternique imperii portione non indignâ contentus,
« armis positis quiescam. Nec immemor beneficiorum
« (à te susceptorum) ero. Imploro tuum præsidium :
« invoco principum Christianæ religionis auxilium : ut
« et mihi et ipsis consulant germani sævitiam vindi-
« cantes. Pro inimico amicum; pro hoste hospitem;
« pro infido fidum R. P. Christianorum vindicabunt. »
Rege silente, Magister ita loquutùs est.

« Verba tua, illustrissime rex, prudentiâ sunt plena.
« Quod me et Rhodios equites tantoperè laudaris, tuæ
« quidem modestiæ ascribimus. Si quid enim gloriæ,
« famæ, aut dignitatis in nostro relucet cœtu, Deo
« gratiarum infusori attribuimus, ex cujus providen-
« tiæ fonte cuncta manant, fluunt ac derivantur. Nec
« te moveat quòd Christiani et cruce signati sumus,
« Rhodiorum quippè civitas cunctarum gentium asy-
« lum, refugium et portus fidissimus est: ad quam,
« patrum nostrorum memoriâ et tuæ gentis et aliarum
« non contemnendi principes, qui confugêre, gratiam
« cum humanitate reportârunt. Nec enim decet gene-
« rosos animos, cùm de fœdere agitur, hostilium ar-
« morum reminisci. Si genitor fuit acerrimus Rhodio-
« rum oppugnator, putavit suæ legis decori id condu-
« cere. Egit ut hostis; nos autem ut hosti gladios obje-
« cimus. Deus tandem clementissimus justiori favit
« parti, et victoriæ Angelum Rhodiis mittere dignatus
« est. Tu ut hospes amicusque accedis : jura quidem
« hospitii benevolentiæ ac dilectionis præbeamus de-
« cens est : bono ac erecto sis animo. Pro virili parte
« rerum eventui consulere, quodque tibi et nomini
« Christiano conducat, exequi non parvi pendemus
« quantùm et ingenioli, et fortunarum facultas suppe-

« ditarit Romanus quidem pontifex, reges, potenta-
« tusque catholici, qui religionis Christianæ tenent
« gubernacula, potentiâ, sapientiâ ac propentione in
« R. P. Christianorum voluntate præditi sunt; qui tui
« adventûs occasione frui scient. Te non deseremus, sed
« nos huic causæ propitios comperies. Placuitque plu-
« rimùm tui juris summam intelligere; ut justæ causæ
« initi videamur. Gratæque sunt oblationes, quæ non-
« nisi ab animo grato et generosâ mente, quæ omnem
« respuit ingratitudinis labem, proficiscuntur. » His
dictis, regeque salutato, ædes revisit.

Totis diebus frequens Senatus cogitur, ubi, sapientissimâ consultatione, res agitantur. Placuit tandem principi ac Rhodiorum Senatui, in eam quoque sententiam cunctorum animi inclinantur, ad Romanum pontificem, imperatorem, reges et principes catholicos litteras dari, nuntiosque mitti, qui regis Zyzymi ad Rhodios confugium nuntient, oportunitatemque à Deo oblatam significent, quâ R. P. Christianorum consuli possit. Optimumque visum est ut profugus princeps sub tutelâ Magistri et Rhodiorum equitum ad occiduas migret provincias. Facto S. C. litteræ nuntiique expediuntur. Ac navis oneraria paratur quæ regulum devehat, cujus conductores deputantur præstantes Rhodiorum milites; qui Kalendas Septembris M. CCCC. lxxxij navim conscendentes portu feliciter solvunt. Eâ quoque pompâ et ornatu, quo Zyzymi urbem introivit, postquàm dies duo et quadraginta moram traxisset, Rhodo dicessit..... Prudentissimus Rhodiorum magister arbitratus principem Zyzymi tutiùs apud Gallias defendi, custodiri atque protegi, quibus certè præest rex Christianissimus, qui catholicam fidem gratiâ et præsidio, majorum exemplo, prosequi-

tur : ubi et summa sinceraque viget religio, fides quoque relucet orthodoxa ; ubi monstra non gignuntur ; ubi carent insidiis, ac ubi toxici lábes ignoratur : his causis suasus in Franciam Zyzymi regem mittit, ut robustissimis, cruce signatis, comitibus succinctus oppido Hierosolymorum in amplissimo Francorum Regno sito asservetur. Sed non defuit commentum quod principem Zyzymi regno interdiceret nec ei pateret aditus : constitutione regiâ, uti accepimus, refragrante, quæ Mahumeteos, Judæos, alienosque ab fide catholicâ viros regno excludit: Quis enim velit, præsertim Hierosolymorum Ordo, qui præcipuum erectorem, protectorem, auctorem Francorum regem colit, veneratur, observat, immaculatum integerrimumque regnum obscænis moribus inficere? Quis cupit regiæ constitutioni adversari ? Quis desiderat rem atrocem committere? Nullus profectò sanæ mentis id excogitârit. Non érit quippè in Gallis Zyzymi sempiterna mora ; sed ad tempus quod rebus Christianorum consuli possit. Non erit cum Gallis viris integerrimis et omni immunditiæ labe puris, Zyzymi commercium. Non erit quidem cum incolis assiduitas ; non érit cum habitatoribus familiaritas ; quandoquidem in secessu concludetur ; castelli muris cohibebitur, paucis comitatus satellitibus. Aderunt quippè ejus custodiæ milites Rhodii, qui constanter eorum pravitatem contemnunt et rident. Non debet quidem Gallia hunc renuere, expellere atque contemnere, cujus asservatione tantum decus, tantum commodum, et tantum utile emanare potest. Nec dubitamus piissimum regem, ac sapientissimos doctissimosque ejus regni viros haud aliter sentire, si modò hujus principis statum intellexerint. Major quippè commoditas Christianis affertur Zyzymi

fovendo, protegendo, et asservando, quam inclytissimo regno arcendo, propellendo, necnon et excludendo. Nec enim regis constitutio, nec conditoris intentio infringitur, ubi tàm clarum facinus, tam grande emolumentum, tàmque insigne monimentum ex admissione in regnum oritur. Si autem aditus in Franciam Zyzymi denegatur, exultabunt insidiatores, toxicorum portitores, sicarii, nefandique satellites, qui, dissimulato habitu jussu Turci, nefandorumque virorum suæ factionis passuum vagipalantur : ut Zyzymi vel gladio decent, vel rapiant, vel veneno interimant.... Sed forsitan quis dicet : fides publica Zyzymi data arctæ ejus custodiæ repugnat. Minimè quidem, fides namque data Zyzymi regem Rhodiorum Magistro audientem futurum pollicetur, consilioque ejus potiturum, nec privatos appetitus sequuturum. Exceptus enim non est rex Zyzymi ut Christianæ religioni aut Rhodiorum statui obsit, officiat, damnumque afferat. Ipsum certè profugum à naufragio, à mortis discrimine, à germani·sanguinolentisque manibus, præcellentissimus Magister eripit, servat atque defendit, dissonum quippè et à ratione prorsùs alienum si quos fautores et vitæ tutores sentit, cladem afferat. Terendum quidem tempus, et rebus maturiùs consulendum, donec ætas quietior, tranquillior, ac ferventior reddatur; et qui dessident, virtute fruantur optatâ. Nulla siquidem ex ejus custodiâ oritur pecuniaria utilitas; quamvis ampla sit pensio. Prodigum est ac profusum id hominum genus; multoque cibo, insignique supellectili utitur : multasque impensas ejus custodia affert in educandis qui suæ asservationi incumbunt. Sui etiam causâ legationes ad Turcum et ejus ad nos sæpiùs mittuntur, quæ amplos sumptus faciunt. Honor

quidem, commodum, utilitas etiam fidei ac reipublicæ Christianorum, ad servandum juvenem nos compellit; donec qui cuncta providet ex ejus altâ speculâ Christianorum tepidas mentes inflammet : ut expeditio in fidei hostem instauretur. Si Christicolæ oblatam spernent occasionem, ingratitudinem certè nefandam non feret Deus; luentque pœnas quandoque, qui conatus, qui sanctum propositum, quique res propitias iniquo disturbant ingenio. Si interierit, aut manus hospitalariorum rex Zyzymi, quod Deus avertat, effugerit : tunc liquido patebit quanto nunc fruimur bono.......... Datum Rhodi. xij, kal. octobris anno incarnationis Christi, M. CCCC. lxxxiij.

FIN DE LA DISSERTATION SUR ZIZIM.

TABLE

ALPHABÉTIQUE

DES MATIÈRES

Contenues dans le cinquième volume de l'Histoire des Chevaliers de Malte.

A.

B.

C.

D.

E.

F.

G.

H.

I.

J.

L.

M.

N.

O.

P.

Q.

R.

T.

U.

V.

Z.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES
ET DU TOME CINQUIÈME.



